BIBLIOTECA NAZ
141
G
36
NAPOLI

BIBL. NAZ.
141
G
36

Digitized by Google

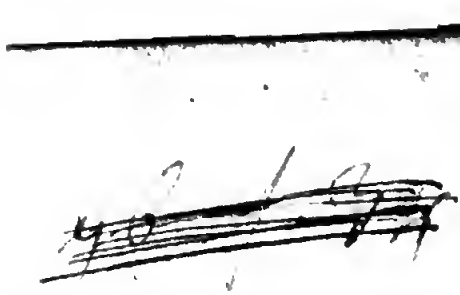

HISTOIRE
DE FRANCE.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS

JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XVI;

PAR L. S. MERCIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL.

TOME V.

A PARIS,

Chez { CÉRIOUX, Libraire, quai Voltaire, n° 9;
LEPETIT, jeune, Libraire, palais du Tribunat, galerie de bois, n° 223,
Et rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 28.

AN X. — 1802.

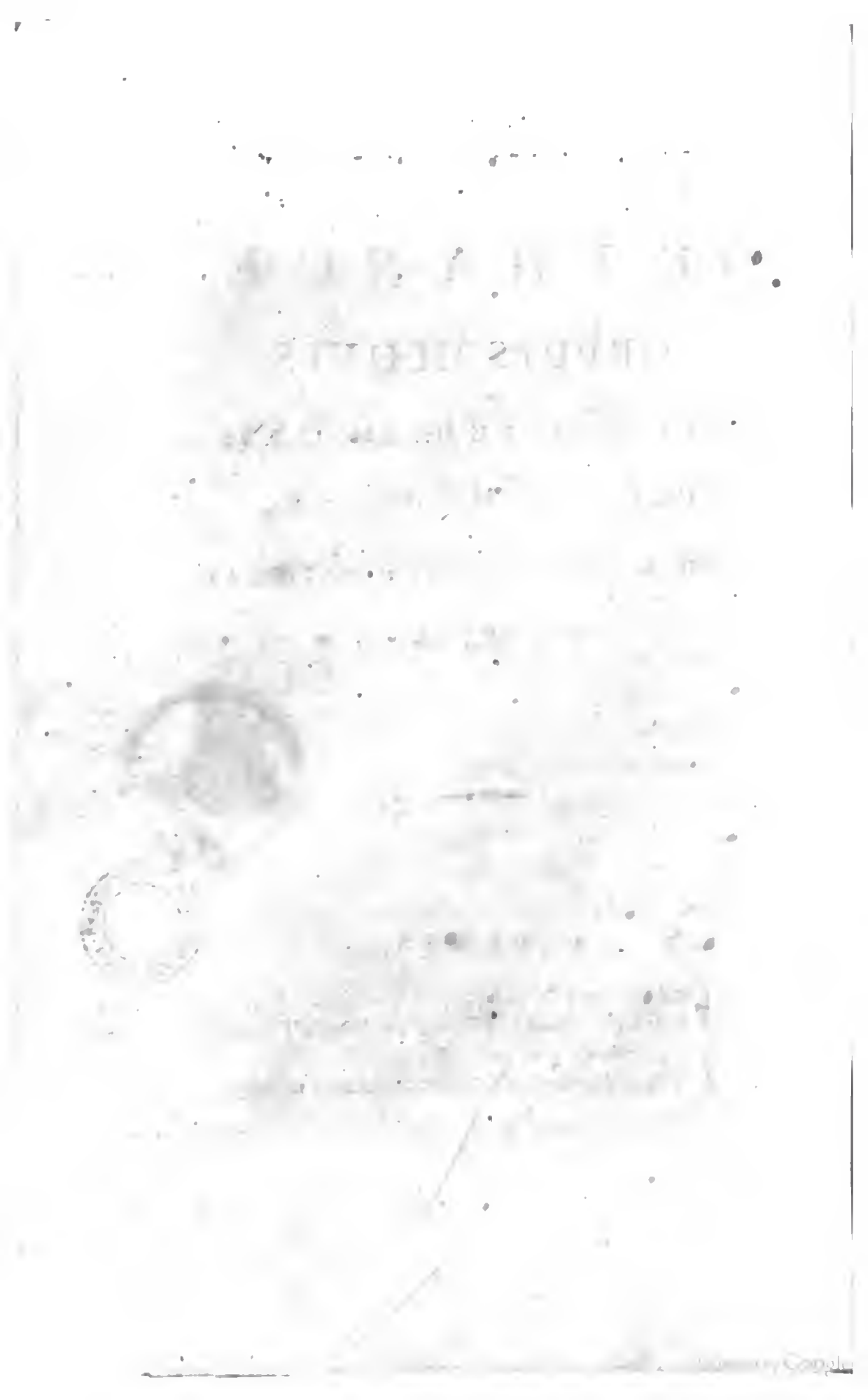

HISTOIRE

DE FRANCE.

SUITE

DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

TANDIS qu'on traitoit, en secret, les préliminaires pour les négociations, le temps d'ouvrir la campagne arrivoit. Les ministres Torys n'étant pas assez sûrs du succès de ces négociations, ni assez affermis dans les places auxquelles on venoit de les élever, n'osèrent point, par un coup d'éclat, déplacer un général qui, disposant des forces de la Hollande et de l'Empire, pourroit devenir redoutable dans sa vengeance. Il fallut donc se résoudre à laisser partir ce redoutable Marlboroug, au mois de février, pour la Haye, afin d'y faire les préparatifs pour la campagne. Les armées n'étoient pas encore prêtes à se mettre en marche, lorsque l'empereur Joseph Ier

mourut, laissant les états de la maison d'Autriche, l'Empire et ses prétentions sur la monarchie d'Espagne, à son frère l'archiduc Charles, qui, reconnu roi d'Espagne un moment par les alliés, avoit été chassé de ses prétendus états, par les armes victorieuses du duc de Vendôme. On crut, et il étoit naturel de croire, que la mort de l'empereur Joseph 1er faciliteroit le grand ouvrage de la paix. L'objet principal de la Hollande et de l'Angleterre étoit de maintenir la balance de l'Europe et de s'opposer à l'agrandissement de la maison de Bourbon, par l'acquisition de la monarchie d'Espagne. Les mêmes motifs alloient désormais exister par rapport à la maison d'Autriche, dont la haute ambition et l'extrême envie de dominer n'étoient pas moins à redouter, si la dignité impériale, les états autrichiens, Naples, la Sicile, la Lombardie, l'Espagne et l'Amérique, se réunissoient dans la même maison, et ne formoient plus qu'une seule monarchie. Voilà ce que Louis XIV voulut prévenir, et tel auroit dû être le projet des alliés; le sien n'étoit pas de réunir les couronnes de France et d'Espagne, comme il est évident par les renonciations formelles et réciproques du roi ca-

27 avril 1711.

tholique au trône de France, et des princes du sang à celui d'Espagne, immédiatement après la paix d'Utrecht.

La mort de l'empereur n'influa en rien sur les préparatifs qu'on faisoit pour tenter les hasards d'une nouvelle campagne. Les efforts que fit Louis XIV étoient incroyables, si l'on remarque depuis combien de temps il soutenoit la guerre contre les plus formidables puissances de l'Europe, lui qui, dans les deux campagnes précédentes, paroissoit toucher au moment de son entière ruine. Son armée en Flandre, sous les ordres du maréchal de Villars, ne fut pas la moins forte de toutes celles qu'il avoit mises en campagne, et les François, toujours François, épousèrent avec ardeur la cause de leur roi, soutinrent sa gloire avec courage, et donnèrent de nouvelles preuves de leur attachement à leur souverain (1). Les talens reconnus et la valeur active du maréchal de Villars, avoient ins-

(1) On dit que lorsque le maréchal de Villars, chargé de soutenir la France qui penchoit vers sa ruine, partit pour la Flandre, madame la duchesse de Villars voulut l'engager à renoncer à porter un fardeau si dangereux. *Madame*, lui répondit le héros, *si j'ai*

piré une si grande confiance à la nation, qu'il parvint à rassembler une très-nombreuse armée, avec laquelle il campa derrière le Sanzer. Sa position étoit tellement avantageuse, qu'on ne devoit pas, sans témérité, présumer pouvoir l'y attaquer. Il avoit tiré des lignes depuis Bouchain, sur l'Escaut, le long du Sanzer et de la Scarpe, jusqu'à Arras, et delà jusqu'à Canche. Ces lignes étoient défendues par les redoutes les plus meurtrières; elles étoient vraiment imprenables; mais le général s'affoiblit, par la fatale nécessité où il fut de renforcer l'électeur de Bavière sur le Rhin, en lui faisant parvenir des détachemens, dont tous deux avoient le plus grand besoin. Marlboroug avoit dessein de forcer les lignes de l'armée françoise, et sa gloire, ce semble, exigeoit qu'il remportât une nouvelle victoire, pour raffermir son crédit chancelant dans sa patrie, qui, en applaudissant à ses brillans succès, commençoit à en apercevoir le danger. On craignoit que Marlbo-

---

le malheur d'être battu, j'aurai cela de commun avec les généraux qui ont commandé en Flandre avant moi; si je reviens vainqueur, ce sera une gloire que je ne partagerai avec personne.

roug, par l'audace impétueuse de son génie, ne fit un jour ce que Cromwel avoit fait par la sombre profondeur de sa politique.

Les deux armées demeurèrent dans leurs camps, depuis le 15 juin jusqu'au 12 juillet, n'étant séparées que par la Scarpe : l'armée françoise formoit une espèce de cercle en-deçà d'Arras, sa droite étoit à Monchi-Pren, et sa gauche à Duisan. Celle des alliés étoit campée en decà de Lens, la droite à Liévin, la gauche à Hénin-Lietard. La disposition avantageuse du maréchal de Villars inquiétoit considérablement les alliés, parce qu'on avoit élevé, près d'Arleux, une digue qui rendoit inutiles les moulins de Douai, et empêchoit au-dessous de cette ville la navigation de la Scarpe. Les ennemis essayèrent, par deux reprises, d'enlever un petit château et une redoute qui couvroient la digue : sans être découragés par leur peu de succès, ils revinrent une troisième fois à la charge, avec huit mille hommes, et enlevèrent ces deux postes, après la plus vigoureuse résistance : voulant les fortifier, Marlboroug laissa, pour couvrir les travailleurs, douze escadrons et dix bataillons qui y campèrent ; le maréchal de Villars résolut de les emporter.

Il chargea de cette importante commission le comte de Gassion, qui eut l'adresse d'arriver près des alliés, sans avoir été découvert. Il avoit rangé sa cavalerie sur quatre lignes, dont la première attaqua le camp ennemi, avec tant de furie que le détachement des alliés fut battu, dispersé et vivement poursuivi jusqu'auprès de Douai. La perte des François fut peu considérable, la victoire complète, mais infructueuse. Marlboroug, par une feinte dont il fit usage alors, trompa la vigilance éclairée du maréchal de Villars, et cette feinte fut regardée comme le plus grand coup de maître de cet habile général : s'étant approché, à moins de deux lieues, des lignes de l'armée françoise, il fit préparer un grand nombre de fascines, laissant soupçonner qu'il alloit attaquer les François. Villars rassembla ses principales forces de ce côté-là, s'attendant à une bataille : Il apprit avec surprise que les généraux Cadogan et Hompesch avoient passé le Sanzer à Vitri, et que le duc de Marlboroug étoit près d'Arleux : sûr dès-lors du dessein des alliés, Villars décampa avec toute son armée, à la pointe du jour, et se mettant lui-même à la tête de la maison du roi, il se hâta avec

tant de diligence, qu'à midi il se trouva à la vue de Marlboroug, qui venoit de joindre le comte de Hompesch. Cette jonction, aussi fatale qu'imprévue, força le maréchal de Villars à se retirer du côté de Cambrai, et les ennemis passèrent les lignes de l'armée françoise. Les historiens françois ont tenté de déguiser cette disgrâce du maréchal, mais ce héros prouva qu'il méritoit un autre sort, par la franchise avec laquelle il convint qu'il avoit été trompé, et par l'éloge qu'il fit de Marlboroug, en avouant, avec la candeur d'un homme vrai, que ce général l'avoit emporté sur lui par la supériorité de ses talens.

Le duc de Marlboroug, fier du succès qu'il venoit d'obtenir, forma le hardi projet d'assiéger Bouchain, ville très-petite à la vérité, mais importante par sa position, environnée de marais, bien fortifiée et défendue par une nombreuse garnison. Le maréchal de Villars tenta tous les moyens qui dépendoient de lui pour sauver Bouchain, fit tous ses efforts pour faire échouer les ennemis et pour effacer la tache faite à sa réputation par le malheureux passage des lignes. Ses détachemens remportèrent plusieurs avantages sur

les fourageurs des alliés. Les hussards françois battirent, près de Cambrai, les hussards de l'ennemi. Le comte de Coigny attaqua vers Landrecie et battit complétement sept escadrons qui défendoient un fourrage que les ennemis formoient dans le voisinage de Paix.

Presque tous les fourrageurs furent enlevés avec les comtes d'Herbach et de Wasnaer. Le dernier août, le marquis de Château-Morand remporta un autre avantage; le maréchal de Villars avoit fait construire deux ponts sur l'Escaut, entre Iwi et Etrun. Pendant la nuit, le marquis passa la rivière avec trois mille fantassins, et tomba, à minuit, sur quatre bataillons ennemis postés à Hordain, en tua la plus grande partie, fit plusieurs prisonniers, au nombre desquels se trouvoit le major général Borck. Ces différens avantages furent encore secondés par les fréquentes sorties de la garnison. Ils retardèrent, à la vérité, la prise de Bouchain, mais ne l'empêchèrent point.

Les talens du duc de Marlboroug avoient brillé d'un nouvel éclat au siége de cette ville; il forma des lignes, éleva des forts, dressa des batteries, fit construire une digue à travers un marais profond, et s'avança, avec

avec tant de rapidité, que, vingt jours après l'ouverture de la tranchée, la garnison, composée de quatre mille hommes, fut forcée de se rendre prisonnière. Suivant les historiens françois, la manière dont Bouchain fut pris n'est pas propre à honorer le duc de Marlboroug. Selon eux, la garnison ayant demandé à capituler, on le refusa, et, contre les droits de la guerre respectés par toutes les nations, on exigea qu'elle se rendît prisonnière. Les François, ayant rejeté cette humiliante condition, firent feu de nouveau. Les assiégeans leur promirent, à minuit, de les laisser sortir en liberté; ne soupçonnant pas même la trahison, on leur confia le côté d'une porte; mais dès le moment qu'ils s'en furent emparés, ils forcèrent la barrière et se rendirent maîtres de la ville.

Sans vouloir concilier les récits opposés des historiens, souvent guidés, et sur-tout alors, par des préjugés nationaux, nous observerons que la prise de Bouchain fut le dernier exploit du formidable duc de Marlboroug. Il seroit fâcheux pour ce héros, qu'il ternît la gloire de tous les autres, aux yeux de la probité, qui juge sans pitié le grand homme qui s'est avili par une trahison; son éloignement dis.

sipa l'espèce de nuage qui, jusqu'alors, avoit obscurci la gloire du maréchal de Villars. Les armées commencèrent à se séparer; mais avant que de mettre ses troupes en quartier d'hiver, Villars ruina la communication par eau avec Lille, Douai et Tournai. Cette opération fut faite par le maréchal de Montesquiou.

La mort de l'empereur, qui, en Allemagne, devoit produire des événemens intéressans, n'en produisit aucun, au grand étonnement de l'Europe. Les armées se bornèrent à s'observer, et à chercher des situations avantageuses pour leur subsistance. L'élection d'un nouvel empereur fixoit alors toute l'attention des nations belligérantes. Le 12 octobre, l'archiduc Charles fut élu, malgré les protestations des électeurs de Cologne et de Bavière. Il ne fut reconnu ni par la France, ni par l'Espagne. En Italie, le duc de Savoie passa le Mont-Cénis. Un détachement attaqua plusieurs régimens françois qui se rendirent à l'armée, campée près de Montmélian; le duc de Berwick qui la commandoit, traversa, pendant le reste de la campagne, tous les desseins du duc de Savoie, qui voulut vainement reprendre le château de Miolan,

où il n'y avoit que cinquante hommes de garnison. L'Espagne ne présente point d'événemens propres à retarder ou à accélérer les communes opérations de la guerre. L'armée du duc de Vendôme, malgré l'éclat de ses rapides succès pendant la campagne précédente, dépérissoit: il osa cependant attaquer le général Staremberg, qui s'étoit avancé au prato de Rey: l'ennemi, après avoir disputé ce poste avec opiniâtreté, l'abandonna. Le duc fit ensuite défiler un très-fort détachement qui alla assiéger le château d'Ardena, qui, après avoir opposé la plus valeureuse résistance, fut enfin secouru par le général de l'empereur. Les assiégeans, dans un combat long, sanglant et opiniâtre, perdirent deux mille hommes, tout leur bagage, leurs munitions et leur artillerie.

Malgré le mauvais état de la marine française, Louis XIV arracha, plutôt qu'il n'obtint, quelques faveurs de la fortune. Le sieur Sans, parti de Calais avec trois vaisseaux de guerre et trois armateurs, au mois de janvier, trouva, sur sa route, une flotte de vaisseaux marchands anglois qui revenoient de la Virginie, escortés par deux vaisseaux de guerre. Sans fit fuir ces derniers; deux

vaisseaux marchands échouèrent à la côte d'Angleterre, et Sans fit entrer dans le port de Dunkerque quatorze prises considérables par leur richesse. L'entreprise sur une escadre angloise à Vado ne fut pas moins glorieuse, quoiqu'elle ne procura aucun avantage. M. Laigle, avec quatre frégates, attaqua trois vaisseaux de guerre anglois, qui faisoient partie d'une escadre destinée à escorter un convoi pour Barcelonne; le combat fut violent, et les Anglois alloient fuir, lorsque l'arrivée subite de dix autres vaisseaux força le commandant françois de renoncer à ses espérances. Un des vaisseaux, aux ordres du sieur de Marquisan, fut vivement poursuivi jusqu'au golfe de la Specia, par six vaisseaux, dont un de soixante-quatre canons le joignit, malgré le feu meurtrier qu'on fit des deux côtés; les vaisseaux furent tellement désemparés, qu'ils furent contraints de se retirer. Dans les mers de Corse, deux galères françoises s'emparèrent d'un vaisseau hollandois, monté de trente-six canons.

Daniel, Journal histor. de Louis XIV.

Les armes françoises avoient plus de bonheur dans l'Amérique méridionale et septentrionale (1). Une flotte angloise commandée

(1) Nos lecteurs nous pardonneront sans doute de

par l'amiral Walker, échoua dans son expédition contre Quebec, et le fameux Dugué-Trouin, dans son entreprise contre Rio-Janeiro au Brésil, trompa l'espérance du public par un succès qu'on ne devait pas naturellement en attendre. Ce héros commandoit une escadre de sept vaisseaux de ligne, de six fré-

---

n'être dans cet ouvrage que l'écho de tous les historiens dans les détails militaires que nous rapportons, et dont nous sentons nous-mêmes toute la sécheresse, mais dont nous ne pouvons nous dissimuler toute l'utilité. Si cette partie de l'histoire d'un conquérant peut et doit même déplaire à une certaine classe de lecteurs, il faut avouer aussi que nos jeunes officiers, destinés à commander un jour, peuvent y trouver une école, dans la noble et périlleuse profession qu'ils ont choisie. Si Newton, se promenant dans son jardin, et voyant une pomme tomber à ses pieds, conçut la première idée d'un système fameux, pourquoi nos militaires, dans des détails, quoiqu'arides, ne trouveroient-ils pas une idée que leur génie féconderoit, et qui ensuite feroit éclore les fruits dont, pour le public, le premier germe est toujours inconnu; exiger que ces détails ne soient pas rendus avec l'aridité qui les caractérise; vouloir y trouver l'élégance fleurie du style oratoire, ne seroit-ce pas imiter le bourgeois gentilhomme de Molière, qui, ayant imaginé cette phrase simple et naturelle... *Belle marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour....* veut absolument qu'on change cette même phrase pour lui donner plus d'éclat?

gates, de trente à quarante canons, d'une galiote à bombes, avec deux mille cinq cents soldats. Il arriva dans la baie de Rio-Janeiro, le 21 septembre, et se hâta de faire tous les préparatifs nécessaires pour débarquer. La ville, bâtie le long de la baie et au centre de trois hautes montagnes garnies de forts et de batteries, étoit encore redoutable par la force de ses fortifications. Il y avoit, à la vérité, quelques endroits de la rade qui étoient exposés à une descente; mais le gouverneur portugais, prévenu depuis quinze jours, qu'il serait attaqué, s'empressa de défendre ces endroits foibles, par des batteries et des retranchemens considérables. Les historiens françois prétendent que le gouverneur avoit treize mille hommes. Le feu continuel des forts et des batteries n'empêcha point que l'escadre du chevalier de Courserac n'entrât de force dans le port, quoique défendu par une nombreuse artillerie et par quatre vaisseaux de guerre, commandés par Gaspard Dacosta, général de la flotte portugaise. Les quatre vaisseaux portugais échouèrent et furent brûlés. Le lendemain, le sieur Goyon, à la tête de cinq cents soldats d'élite, chassa l'ennemi de l'île des Chèvres, et s'en rendit

Duguê-Trouin l'assure aussi [*Voy.* ses Mém. page 258, éd. d'Ams. de 1750.]

maître. Le jour suivant, les troupes firent leur descente, s'emparèrent de deux hauteurs et campèrent devant la ville.

Tandis qu'on travailloit à préparer les batteries, il y eut de part et d'autre plusieurs actions très-chaudes, dont les troupes françoises seules retirèrent tout l'avantage. Les batteries étant achevées, elles firent un feu si prompt, si meurtrier, que les ennemis, alarmés, abandonnèrent la ville pendant la nuit, et se sauvèrent dans les montagnes, avec tous leurs effets les plus précieux. Dugué-Trouin, sûr de cette conquête ajoutée à ses exploits, envoya dire au gouverneur, que, s'il refusoit de racheter la ville dans l'heure même, il alloit la réduire en cendres, parce qu'il étoit peu important de conserver cette colonie. Le gouverneur intimidé, offrit six cent dix mille crusades, qui furent acceptées et payées en quinze jours. La prise de Rio-Janeiro coûta plus de vingt-cinq millions aux Portugais, et en valut sept aux armateurs(1).

Si la France jetoit encore quelques étin-

(1) A son retour de cette brillante expédition, Dugué-Trouin fut entouré par la foule, avide du plaisir de contempler un héros. Louis XIV récompensa sa valeur par une pension de 2000 livres. Il en avoit déja

celles d'une gloire qui alloit s'éteindre, sa face venoit de se couvrir des ombres profondes de la douleur publique, par la mort du dauphin, fils aîné de Louis XIV. Ce prince, adoré de la nation qu'il aimoit, mourut de la petite vérole, dans sa cinquantième année. De l'aveu de tous les peuples, on ne vit jamais un meilleur fils, un meilleur époux, un meilleur père et un meilleur prince (1). Le duc de Bourgogne eut, après lui, le titre de dauphin, et mourut au commencement de l'année suivante, honoré des éloges et des regrets de la nation. Le titre de dauphin échut, après sa mort, au duc de Bretagne, son fils aîné, qui, étant mort à l'âge de cinq ans, laissa la qualité de dauphin et d'héritier présomptif de la couronne de France, au duc d'Anjou, qui n'avoit que deux ans. Louis XIV et la France

obtenu une de 1000 livres, en 1707. Dugué-Trouin écrivit alors au ministre, pour le prier de faire tomber cette pension sur Saint-Auban, son capitaine, qui avoit eu une cuisse emportée. Il disoit, dans sa lettre : *Je suis trop récompensé si j'obtiens l'avancement de mes officiers.* Ce grand homme, par ses exploits, fut le Ruiter de la France. Il mourut à Paris en 1736.

(1) Le duc d'Anjou, son fils, étant monté sur le trône d'Espagne, on prétend qu'il n'aspiroit plus, le reste de sa vie, qu'à pouvoir dire : *Le roi mon père, et le roi mon fils.*

firent une nouvelle perte, par la mort du maréchal de Boufflers. Ce grand homme, dont le mérite supérieur est gravé dans les fastes de sa patrie, qu'il servit pendant quarante ans, mourut à Fontainebleau, couvert des éloges de ses amis et de ses ennemis (1). Le jeune duc de Boufflers, son fils, lui succéda dans le gouvernement de Flandre et de Hainaut.

Pendant les opérations de la campagne, les négociations avoient toujours secrétement leur cours entre les ministres de la France et ceux de l'Angleterre; par l'entremise de l'abbé Gauthier, renard rusé, connoissant à fond tous les détours de la politique la plus

(1) Nous croyons devoir rapporter ici un trait trop honorable à la mémoire de ce grand homme, pour le négliger. Le roi Guillaume ayant pris Namur en 1695, arrêta Boufflers prisonnier contre la foi des conventions qu'on venoit de faire. Etonné de l'injustice d'un pareil procédé, le maréchal, que la gloire venoit de couronner à la défense de la place, demanda le motif de cette noire perfidie. On lui répondit qu'on en agissoit ainsi par représailles de la garnison de Dixmudes et de Deinse, que les François avoient retenue malgré les capitulations. *Si cela est*, dit Boufflers, *on doit arrêter ma garnison et non moi. Monsieur*, lui répondit-on, *l'on vous estime plus que dix mille hommes.*

subtile. Il étoit revenu en France avec Prior, qui avoit été secrétaire des comtes de Portland et de Jersey, ambassadeurs à la cour de Versailles (1). Prior, dont la renommée avoit publié le talent pour la poésie, Prior employa tout son esprit, toute la séduction de ses manières insinuantes, pour plaire aux ministres françois, et accélérer la paix si ardemment desirée, quoiqu'en secret, par les puissances qui jusqu'alors s'y étoient opposées; mais comme on avoit limité ses instructions, son zèle et son talent devinrent inutiles. Il n'étoit autorisé qu'à communiquer les demandes de l'Angleterre, à recevoir la réponse du roi, et à bien observer, sur-tout, s'il étoit vrai que le roi d'Espagne avoit donné à son grand-père plein pouvoir d'agir en son nom.

Prior arriva *incognito* à Fontainebleau, communiqua les propositions des ministres anglois, et exigea une réponse décisive, avant que de se prêter à aucune négociation. La reine demandoit une barrière pour la Hol-

(1) Cet homme, généralement estimé dans sa patrie, naquit à Londres, en 1664, d'un menuisier. Après la mort de son père, il fut sous la conduite d'un oncle, qui étoit cabaretier. On peut le compter au nombre des favoris de la fortune, mais aussi étoit-il bien digne de ses faveurs.

lande, dans les Pays-Bas; une autre pour l'empereur, sur le Rhin; la restitution de ce qu'on avoit enlevé au duc de Savoie, et l'entière cession des villes mentionnées dans ses traités avec ses alliés : elle exigeoit aussi que le titre de la reine seroit reconnu, ainsi que la succession à la couronne dans la ligne protestante de la maison d'Hanovre; que Dunkerque seroit démoli; que Port-Mahon et Gibraltar demeureroient aux Anglois; que l'Assiento, ou le commerce des nègres, lui seroit totalement remis; que l'Angleterre jouiroit de tous les avantages attachés à la liberté du commerce en Espagne; que l'île de Terre-Neuve seroit cédée à l'Angleterre, ainsi que la baie d'Hudson; qu'on lui donneroit quelques villes de sûreté en Amérique; qu'on assureroit le commerce des Hollandois; enfin que les couronnes de France et d'Espagne ne seroient jamais réunies. L'empereur, en mourant, avoit totalement changé le système politique de la Grande-Bretagne, qui, n'ayant plus les mêmes intérêts, n'ambitionnoit plus de détrôner Philippe pour la troisième fois, en sacrifiant son argent, ses troupes, et peut-être sa gloire. On convint que l'on observeroit inviolablement le secret, jusqu'au mo-

ment où le consentement formel des deux parties permettroit de le rompre. Il étoit impossible que Louis XIV acceptât ces dures conditions, sans procurer au commerce des Anglois les plus grands avantages, aux dépens de celui de la France, ajoutons, et même de celui de toute l'Europe; les rejeter avec la fierté hautaine que Louis s'étoit permise dans les jours brillans de sa gloire, étoit un parti dangereux que son affoiblissement alors ne lui permettoit pas de prendre. Dès l'instant, toute négociation cessoit, sans laisser aucune espérance qu'on pût en entamer de nouvelles. Dans cette alternative cruelle, il fallut que Louis XIV se résolût à gagner du temps. Les mêmes historiens qui vantent la constance héroïque de ce souverain, disent, en parlant de l'humiliation où il étoit réduit, que *la nécessité de ses affaires l'y avoit déja tout accoutumé* (1).

Persuadé qu'une négociation, que les puissances belligérantes desirent avec la même ardeur, fait évanouir un grand nombre de difficultés, et que les pouvoirs accordés à

(1) Nous laissons aux lecteurs le soin de lever cette contradiction. Nous avouons n'avoir pu y réussir.

ceux qu'on en avoit chargés, étoient trop bornés pour qu'il en pût résulter une entière conclusion, Louis XIV se détermina à négocier à Londres même. M. Ménager, député de la ville de Rouen au conseil du commerce, homme aussi connu par sa prudence que par sa profonde intelligence dans les affaires, fut chargé, par Louis, de cette commission aussi délicate qu'importante. Il se rendit d'abord en Angleterre, avec l'envoyé anglois, muni d'un plein pouvoir pour régler les préliminaires du traité. Comme la cession de l'île de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson pouvoit totalement ruiner le commerce et la marine de la France, Ménager avoit ordre de se servir du plein pouvoir de son maître, et de céder, à la rigueur, Plaisance et Terre-Neuve, avec des ménagemens, et sous certaines conditions, s'il devoit en résulter, l'objet important, le rétablissement de la paix(1).

A son arrivée à Londres, le plénipotentiaire françois tint une conférence avec le duc Shrewsbury, les comtes de Durmourth, d'Oxford et de Saint-Jean. Après les dé-

(1) C'est un problême historique que nous laissons à résoudre aux philosophes, de savoir si les premières

bats ordinaires qu'une méfiance réciproque semble autoriser dans des circonstances si épineuses, Ménager réussit à faire signer quelques préliminaires. Le ministre françois fut ensuite présenté à la reine, à Windsor, en vertu d'un ordre particulier qu'il avoit de présenter ses hommages à cette princesse, si quelque circonstance l'exigeoit. Il restoit une difficulté à vaincre; c'est que Louis n'avoit pas encore reconnu Anne pour reine de la

---

années du règne de Louis XIV ont été aussi brillantes et aussi utiles à la nation que les dernières lui ont été honteuses et funestes. A la mort de Louvois le roi ne sentit pas qu'il avoit perdu un grand ministre, parce que jusqu'à la paix de Riswick, il suivit constamment le plan de Louvois. Mais Louvois n'en avoit point pour la guerre de la succession d'Espagne, et l'on s'aperçut qu'il n'étoit plus. On ne trouva dans aucun des sujets qu'on essaya depuis, cet esprit de détail, qui ne nuisoit point à la grandeur des vues; cette prompte exécution malgré la multiplicité des ressorts; cette fermeté à maintenir la discipline militaire; ce profond secret qui avoit fait passer de si cruelles nuits à l'ombrageux Guillaume; ces instructions savantes qui dirigeoient un général et qui ne gênoient que Turenne; cette connoissance des hommes qui les démêloit et les employoit à propos. On ne retrouva plus cet enfant de Machiavel, moitié courtisan, moitié citoyen, né, ce me semble, pour l'oppression et pour la gloire de sa patrie.

Grande-Bretagne. Cet obstacle, grave dans tout autre moment, fut regardé comme léger dans celui-ci, où il étoit question d'amener un traité si nécessaire à la France, et si desiré de l'Angleterre. Ménager fut accueilli avec honneur. La reine le chargea de faire ses complimens au roi, et de l'assurer qu'elle alloit faire tous ses efforts pour accélérer une négociation si vivement attendue. En le renvoyant en France, elle lui dit : « Je n'aime « point la guerre; je ferai tout ce que je pour- « rai pour conclure la paix avec toute la dili- « gence possible; je serai bien aise de vivre « en bonne intelligence avec le roi, auquel je « suis alliée de si près par le sang, et j'es- « père qu'après la paix il y aura une union « plus étroite entre nous, à la faveur d'une « amitié parfaite. » Vers ce temps-là, le maréchal de Tallard fut relâché (1), et obtint, sur sa parole, la permission de revenir en France. Selon quelques historiens, ce général ne fut renvoyé dans sa patrie que pour avoir contribué aux premières ouvertures de

(1) Ce général voulant à la bataille d'Hostecht rallier ses escadrons dispersés, et ayant, à cause de la foiblesse de sa vue, pris un corps ennemi pour un corps de ses troupes, avoit été fait prisonnier et envoyé en Angleterre.

la paix. Quelque vraisemblable que soit cette opinion, elle est cependant fausse et formellement démentie par Torcy, dont l'autorité est généralement respectée.

On rappela de Hollande le comte de Straffort, qui y avoit résidé comme ambassadeur. Il fut renvoyé à la Haye, quand Ménager partit pour la France. On le chargea de communiquer au pensionnaire Heinsius, les préliminaires signés entre la France et l'Angleterre, avec l'approbation de la reine, et de fixer le lieu où les plénipotentiaires des puissances intéressées s'assembleroient. Il fut chargé d'assurer le plénipotentiaire, que la reine n'avoit accordé aucune condition préjudiciable aux états généraux, dont l'approbation étoit d'autant plus importante, qu'un refus de leur part replongeoit l'Europe dans tous les malheurs de la guerre. Il eut ordre d'ajouter que cette princesse étoit absolument déterminée à conclure la paix avec ses alliés. On communiqua aussi les préliminaires au comte de Galas, ambassadeur de la cour de Vienne à celle de Londres. Il en fut tellement indigné, que, pour faire naître la révolte parmi le peuple, il les fit traduire en Anglois et insérer dans les papiers publics.

Cet

Cet outrage, que sa dignité n'autorisoit pas, faillit de renverser le grand édifice de la paix qu'on élevoit à tant de frais. Il lui fut défendu de paroître à la cour. Le secret avec lequel on avoit traité cette négociation, intimida les Hollandois, qui soupçonnèrent de la ruse où il n'y avoit que de la bonne foi (1). Ils dépêchèrent aussitôt M. Buys à Londres, en qualité d'envoyé extraordinaire, pour obtenir d'Anne qu'elle changeât de résolution. Il partit plein d'espérance, bien résolu, ou d'annuller la négociation, ou du moins de faire continuer la guerre, en ruinant le nouveau ministère.

Les états généraux ne virent point, sans la plus vive indignation, que l'Angleterre eût réglé les préliminaires : c'étoit peu respecter le titre qu'ils s'étoient arrogés d'être les ar-

(1) Georges, duc et électeur de Bavière, depuis roi d'Angleterre, sous le nom de Georges 1er., étoit persuadé que les principaux ministres du dernier règne avoient eu des projets contraires à ses intérêts. Il s'étoit persuadé que, sous le prétexte de la paix, ils ne s'étoient unis à la France que pour préparer le rétablissement du fils de Jacques II. Mais la conduite des ministres ayant été examinée par des gens intéressés à les perdre, dans l'espérance de les remplacer, fut trouvée irréprochable.

bitres de l'Europe. Buys parut le plus propre à ramener les négociations en Hollande. On brava toute décence dans les déclarations que firent les Hollandois contre les ministres anglois : on les peignit comme des traîtres envers leur patrie et envers leurs alliés; accusation visiblement démentie par les procédés secrets, mais de bonne foi de part et d'autre, employés dans le cours des négociations. Les états, espérant que la Hollande, au moment de la paix, seroit le théâtre où ils joueroient le premier rôle, se livrèrent à tous les excès, dès que leur orgueilleuse espérance s'évanouit, en apprenant que la reine avoit déclaré qu'elle regarderoit tout délai de la part des Provinces-Unies, comme un refus de ses propositions. Buys, animé par ses compatriotes, s'éleva avec autant de feu que d'indiscrétion, contre les nouveaux ministres ; il intrigua avec les Whigs, pour empêcher, ou tout au moins, retarder le traité et renverser le ministère anglois. Étroitement lié avec Bothmer, envoyé d'Hanovre, il eut part à toutes les intrigues qui naquirent, se croisèrent et s'embrouillèrent, pour appeler d'abord le duc d'Hanovre en Angleterre, et ensuite pour inviter le prince Eugène à s'y rendre. L'invin-

cible fermeté de la reine, et le peu de succès des cabales formées contre ses ministres, alarmèrent enfin les états, et les forcèrent à consentir que l'ouverture du congrès se fît à Utrecht, le 12 janvier 1712.

Pendant qu'on préparoit les conférences pour l'ouverture du congrès à Utrecht, Louis XIV ne crut pas avoir à craindre ni les demandes exorbitantes de l'empereur, ni les vaines prétentions des états généraux. En liaison étroite et sincère avec la Grande-Bretagne, en bonne intelligence avec la reine, il fut persuadé, et devoit l'être, qu'avec le temps, les alliés se verroient forcés à souscrire aux conditions que le ministère anglois jugeroit équitables; et, dans cette circonstance, ce ministère étoit vraiment l'arbitre de l'Europe. Le poids de la guerre avoit pesé particulièrement sur l'Angleterre. Le Portugal, la Hollande, les princes d'Allemagne n'avoient pas fourni leur contingent; tous étoient arriérés : ils sentoient leur impuissance à continuer la guerre sans l'argent, sans les troupes, et sur-tout sans le génie du fameux général de la reine. Cependant, quoiqu'on eût fixé l'ouverture du congrès au 12, elle ne se fit à Utrecht que le 29 janvier.

Les plénipotentiaires de France furent le maréchal d'Uxelles, l'abbé de Polignac (1) et M. Ménager. De la part de la reine d'Angleterre, l'évêque de Bristol et le comte de Strafford ; de la part des états généraux, MM. Buysel Van-der-Dussen, pour la province de Hollande, avec des députés de chacune des autres provinces. Les plénipotentiaires de l'empereur, du duc de Savoie et des autres alliés, paroissant avoir des idées opposées à celles de la reine et à celles de Louis XIV, n'arrivèrent au congrès qu'avec un regret qu'ils ne prirent pas même la peine de dissimuler. Les Hollandois se comportèrent comme un peuple forcé de participer à une négociation qui lui déplaît (2).

---

(1) Ce ministre ayant conservé du ressentiment contre la hauteur arrogante qu'avoient employé les états dans les conférences de Gertruidenberg, leur dit avec fierté : *Non, Messieurs, nous ne sortirons pas d'ici, nous traiterons chez vous, nous traiterons de vous, nous traiterons sans vous.* [*Voyez les Mémoires du temps.*]

(2) Cependant quelques historiens anglois prétendent que les états auroient cédé plutôt, s'ils n'en avoient été empêchés par le prince Eugène, qui vouloit de la gloire, et par le duc de Marlborong, qui vouloit et de la gloire et de l'argent.

Digitized by Google

La passion pour la guerre sembloit être la passion dominante des Hollandois qui, jusqu'alors, avoient préféré leur commerce à la gloire, et leurs matelots à leurs soldats. Pourque leurs ministres changeassent de conduite, il falloit que l'Angleterre prît un ton imposant, que ses bonnes intentions justifioient, et que ses députés s'expliquassent avec une fermeté plus décisive. Les ministres françois attendoient, avec la plus vive impatience, M. Prior, l'ange de paix, et seul instruit des sentimens secrets de la reine, qui n'avoit pas cru devoir en informer ses ministres; mais on envoya à sa place M. Harley, cousin du grand trésorier, avec des instructions qui engagèrent les plénipotentiaires de la reine à déclarer que cet ambassadeur étoit chargé de demandes si importantes au bien de toutes les puissances belligérantes, qu'il falloit, ou les lui accorder, ou terminer la négociation. On prétend qu'une de ces demandes se trouvoit dans un mémoire particulier, par l'abbé Gauthier; elle avoit pour objet les sûretés que les cours de Versailles et de Madrid devoient donner, que les deux couronnes ne seroient jamais réunies. Cette demande

surprit étrangement les ministres anglois, quand ils virent que les ambassadeurs françois n'avoient aucun pouvoir pour traiter cet article. Louis XIV avoit écrit au secrétaire Saint-Jean, que la renonciation qu'on exigeoit, blessoit les lois fondamentales du royaume, mais que sur un objet aussi intéressant, il avoit consulté Philippe son petit-fils. Gaultier apprit alors aux ministres du congrès, la cause du retardement qu'on éprouvoit, c'est que le roi d'Espagne n'avoit pas encore répondu. Louis prévoyant les nouvelles difficultés qui devoient résulter de la mort du dauphin et de tant d'autres princes du sang, écrivit à Philippe, dès le mois de mars, s'en rapportant à lui, sur l'alternative de continuer la guerre, ou de renoncer au trône de France : il lui conseilloit d'observer, avec la plus grande attention, l'état présent de la France et celui de l'Espagne, les foibles moyens qui restoient pour continuer la guerre, de consulter sa propre inclination, et de se décider en conséquence. On suspendit les négociations jusqu'à l'arrivée de la réponse du roi d'Espagne, parce que les alliés regardoient ce point comme essentiel, pour empêcher le puissant

agrandissement de la maison de Bourbon. Louis pressa son petit-fils de prendre l'une ou l'autre résolution, persuadé que son incertitude à cet égard, ne pouvoit qu'alarmer les puissances qu'on avoit à se rendre favorables pour le bien général. Le silence du roi d'Espagne ne pouvoit qu'animer les esprits déja aigris; Louis XIV proposa que le réglement de la succession d'Espagne, approuvé et publié dans l'assemblée des Cortes ou états de Castille et d'Aragon, seroit reçu par les alliés, comme une sûreté suffisante contre l'union des deux couronnes. Cette proposition fut rejetée; on n'y trouva point une sûreté absolue sur un article d'une si grande importance. Le congrès alloit se rompre; pour en éviter la rupture, Louis XIV, dans une lettre aux ministres anglois, proposa une autre alternative; c'étoit qu'en supposant que le roi d'Espagne refusât de renoncer aux droits de sa naissance et à ses prétentions à la couronne de France, le roi Très-Chrétien prendroit avec la reine d'Angleterre tous les moyens qu'on jugeroit nécessaires pour déterminer Philippe, et amener la conclusion d'une paix déja fort avancée.

On doit présumer combien cette démarche coûta à la fierté de Louis XIV, mais il voyoit que sans elle, les feux de la guerre alloient rallumer l'incendie de l'Europe, et il se résolut à la faire avec la bonne foi qui présidoit à toutes ses actions; car il est à remarquer qu'au travers le manége de la politique, Louis eut toujours la droiture d'un honnête homme. Peu de souverains ont mérité cet éloge. M. de Saint-Jean fit la réponse; elle renfermoit de nouvelles assurances que la reine seroit charmée d'une paix que Louis XIV trouveroit lui-même équitable, que desirant satisfaire le roi d'Espagne, elle laissoit à présent au choix de ce monarque, ou de renoncer aux droits de sa naissance, et de conserver la monarchie d'Espagne avec les Indes, ou de renoncer à celles-ci pour assurer son droit à la couronne de France, et d'avoir en échange de l'Espagne et des Indes, le royaume de Sicile, dont il étoit en possession, le royaume de Naples, avec les duchés de Savoie, de Montferrat et de Mantoue, et qu'au cas que lui, ou quelqu'un de ses descendans, parvînt à la couronne de France, ces états y seroient annexés, à la réserve de la Sicile qui seroit cédée à la maison d'Au-

triche : suivant ce projet, le duc de Savoie changeoit ses états avec avantage pour l'Espagne et les Indes.

Le congrès suspendu attendoit, en murmurant, la résolution définitive du roi d'Espagne, qui enfin prit le parti de renoncer à toutes ses prétentions à la couronne de France, plutôt que d'abandonner le trône d'Espagne, sur lequel il étoit monté à travers les plus grands obstacles, qu'on l'en avoit fait descendre, et que Vendôme lui avoit enfin rendu par le succès de la bataille de Villa-Viciosa, donnée en 1710. La parfaite union qui régnoit entre Louis XIV et la reine Anne, autorisoit ce souverain à parler désormais, aux turbulens Hollandois, sur un ton qu'assurément il n'avoit pas aux conférences de Gertruidenberg. Voyant l'opiniâtreté avec laquelle les alliés insistoient sur leurs chimériques préliminaires, il écrivit à ses ministres, pour leur communiquer la réponse du roi d'Espagne, et les informer que les Anglois ne se laisseroient pas amuser plus long-temps par la proposition d'une suspension d'armes; il ajoutoit qu'il seroit inutile d'inventer de nouveaux expédiens qui pussent plaire aux alliés. « C'en seroit un fort mau-

« vais, dit-il, d'offrir des villes de sûreté « aux Hollandois; le temps de flatter leur « orgueil est passé, et désormais, pendant « que je traite avec eux de bonne foi, je dois « le faire avec la dignité qui me convient. » Ce n'est pas ainsi que Louis XIV parloit aux conférences de la Haye et de Gertruidenberg; tant il est vrai que, même les plus grands rois sont, comme des hommes ordinaires, forcés de céder à l'empire des circonstances.

Cependant la saison de rouvrir la campagne étoit venue. Villars commanda toujours en Flandre une armée que Louis XIV s'étoit efforcé de nouveau à mettre en bon état, autant que le permettoit la situation malheureuse dans laquelle se trouvoit son royaume. Un point essentiel, c'est qu'on comptoit absolument sur le changement de mesures, et sur-tout de général; Marlboroug, si long-temps la terreur de la cour de Versailles et de celle de Madrid, avoit été remplacé par le duc d'Ormont, à qui l'on donna des instructions propres à avilir l'ame d'un gentilhomme; cependant, avant qu'il eût pris le commandement des troupes angloises, le comte d'Albemarle, général de l'armée

hollandoise, bombarda Arras, réduisit un des faubourgs en cendres, mit le feu à plusieurs maisons de la ville et se retira. Le duc d'Ormont joignit le prince Eugène à Tournai, mais avec l'ordre exprès de ne point s'engager à une bataille, ni d'agir offensivement: Villars qui ne l'ignoroit pas, en se relâchant de sa vigilance ordinaire, fournit au prince Eugène l'occasion d'assiéger le Quesnoi. On ouvrit la tranchée, et le duc d'Ormont couvroit le siége; mais une suspension d'armes, signée entre le roi de France et la reine d'Angleterre, fit faire au duc d'Ormont une opération qu'on n'attendoit pas: il sépara de l'armée des alliés, ses Anglois et les troupes étrangères payées par la Grande-Bretagne.

Le prince Eugène continua le siége du Quesnoi, avec une telle vigueur, que la place se rendit le 4 juillet, après avoir soutenu trois semaines de siége. Quelques temps après, ce général, voulant se signaler par un coup d'éclat, aux yeux des alliés, détacha le général Grovesteins, avec quinze cents chevaux, pour entrer en France. Ce général pénétra en Champagne, passa la Meuse, la Moselle et la Sarre, et se retira à Traesbach, avec un très-riche butin, et une grande quantité

d'otages, après avoir levé de fortes contributions jusqu'aux murailles de Metz. Le succès de cette entreprise hardie répandit la consternation à Paris et à Versailles. Dès que Villars eut appris la marche du général hollandois, il usa de représailles, en envoyant un parti qui s'avança au-delà de Berg-op-zoom, tomba dans l'île de Tholen et la ravagea. La suspension d'armes entre l'Angleterre et la France ayant été rendue publique, on remit la ville et les forts de Dunkerque à de nouvelles troupes angloises qui y débarquèrent sous les ordres du général Hill : les vaisseaux et les galères de Louis XIV restèrent dans ce port, l'intendant et les magistrats continuèrent l'exercice de leurs fonctions, mais la garnison se retira à Bergue-Saint-Winox.

Le prince Eugène assiégea Landrecie. Il avoit engagé les troupes étrangères à la solde de la Grande-Bretagne, à refuser d'obéir aux ordres du duc d'Ormont. Mais l'activité vigilante de Villars, et l'infériorité des troupes de l'Empire, forcèrent Eugène à lever le siége. Le comte d'Albemarle étoit campé avec dix-sept bataillons et quatorze escadrons pour couvrir les lignes : l'Escaut les séparoit

de l'aile droite du prince Eugène. Ce général avoit étendu ses lignes depuis l'Escaut jusqu'à la Scarpe, pour assurer ses convois contre les garnisons de Cambrai et de Valenciennes, et pour couvrir ses magasins de Marchiennes. Villars résolut de s'emparer de ces magasins et de forcer le camp de Denain : il s'avança jusqu'à Châtillon pour attaquer en apparence les alliés devant Landrecie. Pour mieux donner le change aux ennemis, il avoit jeté des ponts sur la rivière. Le prince Eugène, qu'on trompoit si difficilement, persuadé qu'il vouloit l'attaquer, fit lever un retranchement devant son aile droite, y posta le général Fagel, avec quarante bataillons, et retira sa droite du côté de Landrecie. Il se trouvoit par cette opération, à trois lieues de Denain; Villars, voyant le succès de sa feinte, se hâta d'exécuter son projet. Sur le soir, il ordonna au comte de Broglio de s'avancer avec quarante escadrons, le long de la Selle, et de garder si soigneusement tous les postes de cette petite rivière, que les alliés ne pussent être instruits de la marche de l'armée; une tentative, inventée avec adresse et conduite avec prudence par le maréchal, devoit réussir et réussit.

Ce général avoit attaqué et forcé les lignes entre Neufville et Denain, avant que le prince Eugène eût le temps de pouvoir les secourir. Après s'être emparé de cinq cents chariots de pain, placés derrière les lignes, et avoir fait prisonnière la garde qui étoit de cinq cents chevaux et d'autant de fantassins, Villars mena son infanterie contre les retranchemens de Denain, défendus par dix-sept bataillons. Les alliés résistèrent avec force, mais le maréchal les attaqua avec tant de violence, qu'après un combat sanglant, les François s'emparèrent du camp, passèrent tout au fil de l'épée, et firent une horrible boucherie (1). Une partie des ennemis s'étoit retirée dans le village et dans l'abbaye; ils

Le 24 juillet 1712.

(1) Le projet de forcer dix-sept bataillons retranchés sur l'Escant, parut déplaire à quelqnes officiers, qui accusoient Villars d'une témérité qui pouvoit être funeste. « Messieurs, leur dit ce héros, les ennemis « sont plus forts que nous, ils sont même retranchés; « mais nous sommes François, il y va de l'honneur « de la nation; il faut aujourd'hui vaincre ou mourir, « et je vais moi-même vous en donner l'exemple. [*Mémoires du temps.*]

Il faut observer, avec Voltaire, que le prince Eugène étoit supérieur de vingt mille hommes à l'armée de Villars. Il l'étoit encore par sa position, par l'a-

y furent encore assaillis et poussés si vigoureusement, que, voulant se sauver en fuyant, ils se noyèrent dans l'Escaut. De dix-sept bataillons il n'échappa que quatre cents hommes. Vers la fin du combat, le prince Eugène arriva avec des troupes fraîches, et se présenta devant le pont de Prouvi, défendu par Albergoti; quoique l'attaque qu'il en fit fût très-vive, il fut cependant si bien reçu qu'il fut contraint de se retirer, après avoir perdu quatre bataillons. Selon les historiens françois, si le maréchal de Villars s'étoit opiniâtré à continuer l'attaque, il auroit fait

---

bondance de ses magasins, et par neuf ans de victoires. [*Œuvres compl. tom.* XXIII, *pag.* 386.]

Villars, victorieux à Denain, fut réellement le sauveur de la France. Louis XIV qui, alors humilié comme roi, souffroit encore comme père, par la mort précipitée du duc, de la duchesse de Borgogne, et de celle de leur fils aîné, portés dans le même tombeau, au moment où il ne restait de cette auguste famille qu'un enfant moribond; Louis XIV, plutôt terrassé qu'écrasé par tant d'infortunes, [qu'on nous permette cette expression] dit au maréchal d'Harcourt, que si ses armées éprouvoient un nouveau malheur, il convoqueroit toute la noblesse de son royaume, qu'il la conduiroit à l'ennemi, malgré son âge de soixante-quatorze ans, et qu'il périroit à la tête.

périr le reste de l'armée, et infailliblement la guerre finissoit : d'autres prétendent qu'il se seroit saisi du pont ; tous conviennent que les députés des états généraux l'empêchèrent de continuer cette entreprise. La perte des François fut peu considérable : le marquis de Tourville fut tué, et plusieurs officiers de distinction furent blessés. Cette victoire inespérée ralluma le feu du courage des François qui, depuis bien du temps, n'en avoient pas remporté dans les Pays-Bas ; en ornant le front de Villars de nouveaux lauriers ; elle fit briller sa réputation d'un nouvel éclat, et apprit en même temps aux alliés combien leurs forces étoient insuffisantes, dès que l'Angleterre retiroit la main qui les protégeoit.

Marchiennes se rendit ensuite, après la plus vive résistance ; Villars y trouva cent pièces de canon, trois cents chariots et une prodigieuse quantité de munitions de guerre et de bouche : une perte aussi grande troubla les alliés dans l'exécution des projets qu'ils se flattoient de voir bientôt réussir. Les Hollandois sérieusement alarmés, et voyant, comme Louis XIV le leur avoit écrit, que *le temps de flatter leur orgueil étoit passé*, commencèrent

cèrent à tourner leurs vues vers la paix, qu'eux seuls dans leur arrogante prospérité, avoient retardée pour hâter leurs résolutions encore incertaines, parce qu'il est triste d'être réduit à n'être plus qu'une république de marchands, après s'être vanté si hautement du titre fastueux d'*arbitres de l'Europe*. Villars investit Douai et le fort de Scarpe; le fort fut enlevé en douze jours de tranchée ouverte, et la garnison faite prisonnière de guerre. On lâcha alors les écluses pour faire écouler les eaux, et l'on poussa les approches contre la ville. La garnison, forte de plus de trois mille hommes, se rendit, au bout de treize jours prisonnière, et aux mêmes conditions que les alliés avoient accordées à celle du Quesnoi. Le duc de Bourbon assista à ce siége : le courage héroïque du jeune duc, et ses grandes libéralités, enflammèrent les troupes (1); le jour même que Douai se rendit (8 septembre) le marquis de Saint-Fremont investit le Quesnoi. Le lendemain le maréchal de Villars arriva, et couvrit le

(1) Ce duc peut être compté parmi le petit nombre des grands qui se sont honorés, en honorant les gens de lettres de leur amitié.

siége avec son armée, que la victoire de Denain, malgré ses pertes, sembloit avoir fortifiée. Il la posta avec tant d'avantage que le prince Eugène, aussi fameux par la hardiesse que par l'éclat de ses exploits, n'osa tenter de secourir cette place comme il s'en étoit flatté : les assiégés firent une belle défense, mais sans succès.

Le 4 octobre, ils se rendirent prisonniers de guerre, au nombre de deux mille hommes, et le maréchal fit alors la plus importante et peut-être la plus brillante de ses conquêtes. Le prince Eugène y avoit déposé son artillerie, en levant le siége de Landrecie. Villars s'en empara. Elle consistoit en seize grosses pièces de canon, un grand nombre d'autres de moindre calibre, quatorze mortiers, quatre ou cinq cents milliers de poudre, de grenades, d'outils et de provisions de toute espèce. Malgré la rigueur de la saison, le maréchal de Villars, dont l'ambition étoit moins de vaincre que de mourir en guerrier à la tête de ses troupes (1),

(1) Etant malade à Turin, son confesseur l'exhortant à la mort, lui dit que Dieu lui avoit accordé de plus grandes grâces qu'au maréchal de Berwick qui venoit d'être tué d'un coup de canon au siége de Philis-

crut que la réduction de Bouchain seroit un nouveau trophée ajouté à ceux de cette heureuse campagne. Les alliés en avoient augmenté considérablement les fortifications. La garnison consistoit en quatre bataillons; mais rien ne put résister à la bouillante activité de Villars qui se rendit maître de cette place importante. Les alliés, pour tout dédommagement, furent réduits au fort de la Kenoque, où il n'y avoit que cent cinquante François : ce fort fut surpris par un détachement sorti d'Ostende.

Rien à cette époque de remarquable en Allemagne. Le duc de Wittemberg attaqua les lignes des François, mais sans succès. Les Allemands, plus heureux en Italie, forcèrent la garnison du Fort-Philippe de se rendre à discrétion, après avoir vigoureusement résisté près de deux mois : la ville de Porto-Ercole se rendit dans le même temps. La campagne d'Espagne n'offre rien de mémorable : le parti de l'archiduc se tenoit absolument sur la défensive, et Philippe né-

---

bourg. . . . . *Quoi!* répondit le héros mourant, *il est mort de cette manière? j'ai toujours dit qu'il étoit plus heureux que moi.* [Voyez les Mém. du temps.]

gligea le moment de mettre à profit sa supériorité. On entreprit, on leva plusieurs siéges: le plus remarquable fut celui de Campo-Major en Portugal, par le marquis de Bai, le 27 octobre. Il pressa vivement cette place pendant vingt-deux jours de tranchée ouverte; il avoit déja fait brèche, mais les pluies continuelles ne lui permirent pas de la perfectionner. Malgré cet obstacle, il fit donner l'assaut, mais la valeureuse résistance des assiégés le rendant inutile, le marquis fut forcé de se retirer. La campagne finit par la suspension d'armes entre l'Espagne et le Portugal, publiée à Madrid et à Lisbonne.

Louis XIV, fortement occupé du soin de la conclusion de la paix, veilloit sur tous les obstacles qui pourroient la détruire, ou même la retarder. Il résolut de contraindre, par les plus vigoureux efforts en Flandre, l'empereur et les Provinces-Unies à accéder à la tranquillité de l'Europe, en acceptant les propositions offertes aux conférences du congrès d'Utrecht. Dès ce moment, il tourna ses vues du côté de sa marine, qui pouvoit devenir encore puissante, depuis l'armistice avec la Grande-Bretagne. On forma une expédition contre Saint-Jago, la principale des îles

du Cap-Vert. Dans ce dessein, on arma une escadre à Toulon, commandée par le sieur Cassart. Il vint mouiller devant le port de la Praie, fit débarquer mille hommes, et sommer la garnison du fort, qui se rendit sans nulle résistance. Le lendemain, il arriva devant la ville de Saint-Jago. La fierté de sa contenance en imposa au gouverneur, qui se hâta de rendre la place, quoiqu'elle fût de très-difficile accès, et qu'il y eût dans l'île dix ou douze mille hommes en état de porter les armes. Le gouverneur convint de payer, dans trois jours, soixante mille piastres pour racheter la ville et les forts; mais violant ensuite la capitulation, il se sauva dans les montagnes, avec les principaux habitans. Le sieur Cassart attendit six jours, pour lui laisser le temps de faire ses réflexions; mais ne voyant rien paroître, il fit sauter les forts, crever quarante canons de fer, et enleva dix-sept canons de bronze, deux cents barils de poudre, une grande quantité de marchandises, et plus de quatre cents nègres qui, sans qu'on devine pourquoi, ne s'enfuirent point avec les autres habitans (1). Il abandonna le reste à

(1) Ce trait rappelle la fable du mulet que son

ses troupes, qui pillèrent la ville et y mirent le feu. Le sieur Cassart fit voile ensuite vers Surinam, colonie hollandoise, dans l'Amérique méridionale. Il assiégea la ville et le fort, et força le gouverneur à lui payer huit cent mille florins, pour les racheter. Il détacha ensuite la frégate *la Méduse*, pour aller mettre à contribution la colonie hollandoise de Berbice, sur la même côte; il en exigea trois cent quinze mille florins.

Daniel, Journal, Histor. de Louis XIV, pag. 111, 341-342.

Ces lueurs de succès étoient trop foibles pour que Louis XIV ne se hâtat point de donner la tranquillité et du pain à ses sujets qu'il avoit affamés. Deux fois sa santé étoit altérée. Ses grands généraux ou étoient morts, ou avoient vieilli dans l'exécution de ses projets ambitieux. Le dernier, élève de Condé et de Turenne, Catinat, venoit de mourir, dans son château de Saint-Gratien, en héros et en philosophe. Cette perte fatale fut suivie de celle de Louis-Joseph, duc de Vendôme (1),

1712.

maître battoit impitoyablement, parce qu'il refusoit de fuir les ennemis qui approchoient. « *Hé! que me feront-ils de plus?* répondit l'animal.

(1) « Le roi d'Espagne, dit le président Hénaut, « lui avoit accordé le même rang qu'avoit don Jean

que ses seules campagnes en Italie rendront immortel.

Le but principal de Louis XIV étoit de finir ses différens avec l'Angleterre; mais des difficultés qu'on ne prévoyoit pas, et qui s'élevèrent par rapport au commerce et aux limites que les deux puissances avoient en Amérique, en retardèrent la conclusion. Les fréquentes conférences entre le duc de Shrewsbury et M. Prior, entraînèrent de longs débats : enfin les choses s'accommodèrent au profit de la France, à la satisfaction de son roi et à celle de ses sujets. Les deux cours furent prêtes à signer les traités. Le ministère anglois en fit part aux autres ministres des alliés. Le comte de Zinzendorf s'efforça, mais vainement, de

---

« d'Autriche, et il étoit traité comme prince de sa « maison. » Cet historien ajoute : « Les talens émi- « nens de M. de Vendôme pour la guerre; son cou- « rage et sa bonté faisoient aisément reconnoître en lui « le petit-fils d'Henri IV. » [*Pag.* 412, *édit.* XLIV.]

Ajoutons, d'après Voltaire : « Intrépide comme lui, « doux, bienfaisant, sans faste, ne connoissant ni « l'envie, ni la haine, ni la vengeance, il n'étoit fier « qu'avec des princes. Père des soldats, ils auroient « donné leur vie pour le tirer d'un mauvais pas, lors- « que son génie ardent l'y précipitoit. »

faire naître des obstacles. Louis, à la prière des plénipotentiaires anglois, lui accorda que l'empereur auroit, jusqu'au premier juin, le temps d'examiner s'il vouloit accepter les propositions de la France; mais la crainte de ralentir l'ardeur de ses troupes, que le succès de la campagne avoit rallumée, ne lui permit pas de consentir à une suspension d'armes.

Le procédé de la reine Anne révolta les états généraux. Dès que le duc d'Ormont eut retiré son armée de devant le Quesnoi, ils en conclurent que toutes les troupes soldées par l'Angleterre seroient perdues pour les alliés, et que, quels que seroient les succès du prince, la Hollande étoit exposée aux plus grands dangers. Ils exhalèrent leur mécontentement en reproches violens contre la perfidie des plénipotentiaires du ministère anglois : mais aussi lâches dans l'adversité qui les menaçoit, qu'insolens dans une prospérité qu'ils devoient à Marlborough et au prince Eugène, ils tremblèrent de se voir exposés à la vengeance d'un ennemi irrité et tout-puissant, dont ils avoient osé outrager la dignité aux conférences de Gertruidenberg. Leur courage se ranima dès qu'ils surent que les troupes étran-

gères avoient refusé d'obéir au duc d'Ormont; mais ce vain phosphore d'espérance s'éteignit bientôt. La levée du siége de Landrecie, la défaite de Denain et la prise de Douai, ainsi que celles de Bouchain et du Quesnoi, rendoient enfin à Louis XIV toute sa supériorité, et prouvoient l'impossibilité de continuer la guerre, sans les armes de la Grande-Bretagne. Tous les brillans projets dont le prince Eugène avoit nourri leur opiniâtre aversion pour la paix, venoient de s'évanouir. Abandonnés à leur foiblesse, ils ouvrirent enfin les yeux, et leurs ministres eurent ordre de prendre des mesures bien différentes de celles que l'orgueil des grands succès avoit dictées ci-devant à la république.

Les états généraux furent alors forcés de s'adresser aux ministres de la Grande-Bretagne, pour engager ceux de France à reprendre les conférences si long-temps interrompues. On sait que cette interruption, nuisible à toutes les puissances, sans qu'aucune en convînt, avoit pour cause l'orgueilleuse obstination des plénipotentiaires hollandois, qui ne vouloient recevoir les réponses des ambassadeurs françois que par écrit. Ils renoncèrent à cette prétention, et Louis, à

la prière des ministres anglois, voulut bien qu'on renouât les conférences. Le comte de Zinzendorf, qui étoit à la Haye, se rendit en poste à Utrecht, au moment qu'il sut qu'on employoit la médiation des Anglois pour renouveler les conférences. Dès qu'il fut arrivé, il se servit de toute son adresse pour ranimer les esprits abattus des fiers républicains, par les plus vives exhortations. Il prouva, ou crut prouver, qu'il étoit de l'intérêt des Provinces-Unies de temporiser; leur assurant que le prince Eugène étoit en marche pour combattre Villars. Ses remontrances firent quelque impression sur les ministres; mais ce qui contribua le plus à retarder le renouvellement de la négociation, ce fut un incident qui, peu important en lui-même, éloigna cependant le jour si desiré de la paix. Le fait que nous allons rapporter fourniroit un chapitre dans l'*Histoire philosophique des grands événemens causés par de petits faits* (1), si un homme de lettres

(1) Nous avons vu dans cet ouvrage qu'une paire de gants refusée à la reine Anne, par l'altière duchesse de Marlboroug, changea tout le système politique des puissances belligérantes.

avoit le courage et le talent de traiter ce beau sujet. Le comte de Rechteren, député de la province d'Over-Issel, prétendit qu'en passant devant la maison de M. Ménager, ses domestiques avoient été insultés par les gestes indécens de ceux de ce ministre. Le comte, indigné, s'en plaignit à M. Ménager, et demanda satisfaction de l'outrage fait à sa dignité. Le ministre françois répondit, par écrit, qu'il étoit très-éloigné de souffrir que ses domestiques fissent la moindre offense à personne, et particulièrement aux gens de M. le comte de Rechteren; qu'il étoit prêt de livrer ceux qu'on auroit vu commettre ces indécences, et qu'on prouveroit être coupables.

M. de Rechteren étoit parti pour la Haye, avant qu'on ne reçût cette réponse. A son retour, il envoya un secrétaire à M. Ménager, pour lui demander une seconde fois satisfaction, et il reçut la réponse précédente. Le comte convint qu'il n'avoit pas vu les grimaces indécentes, mais que néanmoins il enverroit ses laquais chez M. Ménager, reconnoître ceux dont il avoit à se plaindre. M. Ménager, se promenant avec d'autres ministres rencontra le comte de Rechteren, et, après les complimens d'usage, le comte dit à

M. Ménager, qu'il attendoit toujours la satisfaction qu'il lui avoit demandée, et exigea que ses gens se rendissent à la maison de ce ministre, pour découvrir ceux qui les avoient offensés. Sur le refus de cette proposition, M. de Rechteren dit : « *Le maître et les valets se feront « donc justice ; je suis revêtu du caractère « d'un souverain aussi bien que vous, et je « ne suis pas homme à souffrir des insultes.* » Il parla ensuite hollandois à quelques gens de sa livrée, qui, l'instant d'après, maltraitèrent et d'injures et de coups, ceux de M. Ménager, en les menaçant d'employer le couteau dans la suite (1). On se plaignit à M. de Rechteren de la violence d'un procédé aussi révoltant ; il répondit tout haut : « *Toutes « les fois qu'ils le feront, je les récompen- « serai ; et s'ils ne le faisoient pas, je les « chasserois* ».

Ses collègues firent tous leurs efforts pour justifier sa conduite ; et voyant leur impuis-

(1) Il paroît que M. le comte de Rechteren donna ordre, en hollandois, à ses laquais, de maltraiter indistinctement ceux de M. Ménager, puisque nous venons de voir qu'il avoua ne pas connoître les coupables. Nous allons voir le motif de son étrange conduite.

sance à y réussir, ils prirent le parti de nier que le comte de Rechteren eût dit ce qu'ils avoient tous entendu, et ce qu'ils avoient voulu tous excuser. Ils demandèrent que le tout fût regardé comme une querelle de valets à valets, et prièrent les ministres de France de s'en rapporter à la décision des ministres de la Grande-Bretagne, sans intéresser, dans cette misérable affaire, ni le roi, ni les Provinces-Unies. Ménager voulut bien accepter la médiation de l'Angleterre, et continua cependant à demander satisfaction, et à rejeter les excuses des Etats. Ceux-ci prétendirent que M. de Rechteren avoit trop bu, quand il s'étoit permis une imprudence aussi condamnable; mais l'ambassadeur françois exigeoit qu'il fît satisfaction de sang-froid: les difficultés augmentèrent de toutes parts, et pouvoient devenir dangereuses; M. Ménager informa le roi de toute cette affaire.

Maintenant, levons la toile, et nous verrons les deux ministres et leurs laquais jouer la comédie sur le théâtre d'Utrecht. Qui l'auroit deviné? Cette conduite des deux ministres n'étoit qu'un artifice inventé de concert, et où chacun suivoit ou son intérêt, ou le bien de la chose, pour retarder les conférences qui dé-

plaisaient également à M. Ménager et à M. le comte de Rechteren. Le premier n'ignorait pas que son maître, dans son ressentiment, voulait humilier les états généraux, dont l'orgueil avoit presque égalé le sien, dans des jours où le prince Eugène et Marlboroug les faisoient triompher, et où la France avoit perdu Turenne et Condé. Un nouveau motif, c'est que M. Ménager étoit chargé, par le roi, d'éloigner les conférences avec les ministres hollandois, jusqu'au moment où tout seroit entièrement terminé avec la reine d'Angleterre. De son côté, M. de Rechteren ne desiroit point la paix, tant par reconnoissance pour l'empereur, qui l'avoit fait comte, que par intérêt pour ses frères, honorés et chargés d'emplois lucratifs à l'armée. Il fit continuellement tous ses efforts pour dissuader la province d'Over-Issel de contracter aucun engagement que de concert avec l'empereur.

Louis XIV chargea ses ministres de demander aux états généraux si M. de Rechteren avoit suivi leurs ordres dans la violence que ses domestiques avoient commise, et dans les discours outrageans qu'il s'étoit permis lui-même; ou si ce procédé, si étrange dans les circonstances présentes, venoit seulement de

son chef, par quelque motif que ce fût : si les états généraux les avouoient, il étoit évident que les ministres françois ne pouvoient plus rester en sûreté à Utrecht ; s'il avoit agi de son chef, la justice exigeoit que la Hollande désavouât sa conduite. Enfin, Louis XIV vouloit que M. de Rechteren fût rappelé, et qu'on donnât sa place à un autre ambassadeur.

Après cette mortification qu'on fit essuyer aux états généraux, les conférences reprirent leur cours. La France demandoit la restitution de Lille, comme un équivalent, pour la démolition de Dunkerque. Elle exceptoit Condé, Maubeuge et Tournai de la barrière que la Hollande exigeoit ; le roi n'oublioit pas les intérêts du duc de Bavière, son fidèle allié, et enfin les ministres hollandois furent forcés de rendre Lille à son maître (1). Quant à la restitution de Tournai, cet article fit naître beaucoup de difficultés, parce que les ambas-

(1) C'est au siége de cette ville, défendue par le duc de Boufflers, et emportée par le prince Eugène, que ce général lui dit : « Je suis fort glorieux d'avoir pris « Lille, mais j'aimerois encore mieux l'avoir défendu « comme vous. » Le roi le récompensa comme s'il eût gagné une bataille.

sadeurs hollandois et anglois s'y opposèrent de concert. Enfin, Louis XIV crut devoir ne pas déplaire à la reine Anne, et l'on cessa d'insister sur Tournai, quoique le roi eût sur cette ville des prétentions fondées que le succès peut-être pouvoit couronner. Il desiroit, avec plus d'ardeur que jamais, la paix que la misère de son royaume, sa santé chancelante, son grand âge et la crainte d'une minorité rendoient, à tant d'égards, nécessaire.

1713. (1) Le 29 janvier, les ambassadeurs terminèrent le traité qui fixoit la barrière pour les états généraux, et celui où Louis XIV reconnoissoit la succession à la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante. Peu après, on signa un traité, ou convention, pour la neutralité de l'Italie, pour l'évacuation, tant de la Catalogne que des îles Minorque et d'Ivica. Il sembloit qu'on n'eût plus d'obstacles à vaincre, après tant de sacrifices, pour terminer une guerre qui accabloit toutes les puissances belligérantes; mais l'empereur et plu-

(1) C'est pour la seconde fois que nous supplions nos lecteurs de nous pardonner la sécheresse des détails dans lesquels nous allons entrer. Il nous suffit qu'ils puissent être utiles pour ne pas les supprimer.

sieurs

sieurs princes de l'Empire, s'obstinèrent à refuser le plan qu'on proposoit pour la paix générale : quant aux traités de paix avec l'Espagne et les autres cours qui acceptoient le plan proposé, comme cette discussion pouvoit devenir longue et épineuse, on prit le parti de conclure la paix entre la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies, la Savoie et les autres alliés. Les traités avec les ambassadeurs de la Grande-Bretagne, de Savoie, de Portugal et des états généraux, furent signés le 11 avril 1713. Le traité de commerce entre l'Angleterre et la France, avoit été ratifié, deux jours avant, par la reine et le parlement.

Hénaut, page 875. Daniel, four. hist. p. m. 334, et suiv.

On convint, dans le traité avec le Portugal, que si on avoit pris quelques places, ou bâti quelques forts dans les colonies hors de l'Europe, ces places seroient rendues et ces forts démolis : on reconnut que les deux bords et la navigation de la rivière des Amazones appartiendroient, en toute propriété et souveraineté, à sa majesté portugaise, et Louis XIV, en sa faveur, se désista de ses droits et prétentions sur le Cap-Nord.

Par le traité avec le roi de Prusse, on lui abandonnoit la ville de Gueldre ainsi qu'une

partie du haut quartier de la Gueldre espagnole, le pays de Kessel et le bailliage de Kréekenbecck. Le roi le reconnoissoit pour souverain seigneur de la principauté de Neufchâtel et de Vallengin, et accordoit aux habitans de jouir, en France, des mêmes droits et priviléges que les autres pays de la Suisse. De son côté, le roi de Prusse renonçoit à perpétuité, à tous droits sur la principauté d'Orange et sur les lieux et seigneuries de la succession de Châlons et de Chastelblein. Ce monarque se chargeoit, comme équivalent, de satisfaire les héritiers du feu prince de Nassau-Frise; par cet article, on laissoit encore au roi de Prusse la liberté de revêtir du nom de principauté d'Orange, la partie de la Gueldre qu'on lui abandonnoit, et de retenir le titre et les armes de cette principauté. Deux autres articles méritent d'être rapportés: par le premier, Louis XIV, tant en son nom qu'en celui du roi d'Espagne, promit qu'on donneroit désormais au roi de Prusse le titre de majesté; et qu'on rendroit à ses ministres tous les honneurs qu'on rendoit à ceux des têtes couronnées; par le second, le roi de Prusse promit de rendre la ville de Kimberg à l'archevêché de Cologne, dès que la paix de l'Empire se roit

conclue, mais sans préjudice de ses prétentions contre cet archevêché.

Dans le traité avec la Savoie, on confirma au duc la cession du royaume de Sicile, avec le titre de roi; et au défaut du roi d'Espagne et de sa postérité, on lui abandonna la succession au trône d'Espagne et des Indes, tant pour lui que pour ses descendans mâles. On régla la frontière de France et celle de Savoie, de manière que les sommets des Alpes servissent à l'avenir, de limites fixes. Pour cet effet, le duc de Savoie céda à Louis XIV la vallée de Barcelonette et ses dépendances; et ce monarque restitua au duc le duché de Savoie, le comté de Nice, et lui remit la vallée de Pragelas, avec les forts d'Exiles et de Fenestrelles, en un mot, tout le pays le long des Alpes, avec le Piémont.

La renonciation du roi catholique à la couronne de France, et celle des ducs de Berri et d'Orléans à la couronne d'Espagne et des Indes, entrèrent dans le traité avec l'Angleterre et la Hollande; chacun de ces traités eut aussi ses conditions particulières. Celles du traité conclu avec les états généraux se réduisent à quatre chefs principaux; le premier et le second renferment ce que Louis promit de

céder aux Provinces-Unies, pour la maison d'Autriche, dans les Pays-Bas, et ce que les Provinces-Unies promirent de remettre au roi dans les mêmes pays; le troisième et le quatrième regardent l'électeur de Cologne et le landgrave de Hesse-Cassel. Le roi s'engagea à rendre aux états, pour la maison d'Autriche, tout ce que la France et ses alliés occupoient des Pays-Bas espagnols que le feu roi d'Espagne possédoit. Suivant le traité de Riswick, on stipula cependant que la maison d'Autriche n'en jouiroit qu'après qu'elle seroit convenue avec les états généraux, sur la barrière; que le roi de Prusse retiendroit tout ce qui venoit de lui être accordé par le traité conclu avec lui; qu'on réserveroit dans les duchés de Luxembourg et de Limbourg, une terre de trente mille écus de revenu, et qu'on l'érigeroit en principauté pour la princesse des Ursins (1), femme dévorée d'ambition, qui,

(1) Cet article fut d'abord négligé, et ensuite totalement oublié. Philippe v ayant épousé en secondes noces Elisabeth Farnèse, fille et héritière du duc de Parme, cette princesse signala son avénement à la couronne, en chassant la princesse des Ursins, qui mourut à Rome en 1712, où d'abord le pape ne vouloit pas la recevoir.

par caractère, se plaisoit dans l'ombre qui couvre toujours les intrigues de cour, dans l'espérance d'y trouver un rang et de la fortune. Elle avoit plusieurs fois rompu les négociations pour la paix, par ses chimériques projets.

Reprenons. Il fut convenu que l'électeur de Bavière seroit dédommagé des pertes qu'il avoit souffertes, qu'il seroit rétabli dans le rang de neuvième électeur, et dans les états qu'il possédoit dans l'Empire, excepté le haut Palatinat; qu'il seroit mis en possession de l'île de Sardaigne, avec le titre de roi; et que, jusqu'à ce que tous ces articles fussent accomplis, il retiendroit la souveraineté et les revenus de la ville et du duché de Luxembourg, de la ville et du comté de Namur et de Charleroi. Le roi promit encore de faire d'autres cessions aux états pour la maison d'Autriche, à condition que, dans tous ces lieux, la religion catholique seroit conservée dans l'état où elle étoit avant la guerre, que les magistrats ne pourroient être que catholiques, et qu'on laisseroit les ecclésiastiques, les religieux et l'ordre de Malthe en possession de leurs revenus. Les états promirent réciproquement de remettre au roi la ville et la

châtellenie de Lille, le pays de Laleu, la Gorgue, Air, Béthune, Saint-Venant, et le fort François : par rapport à l'électeur de Cologne, le roi se chargea de l'engager à faire raser les fortifications de Bonne, trois mois après son rétablissement, et à condition que les états généraux laissassent, tant dans la ville et le château de Hui, que dans la citadelle de Liége, les garnisons qu'ils y entretiendroient à leurs dépens. Le roi promit de consentir que la ville de Saint-Goar et la forteresse de Rhinfels demeurassent au landgrave de Hesse et à ses successeurs, pourvu qu'on y maintînt l'exercice de la religion catholique, et qu'on donnât un équivalent au prince de Hesse-Rhinfels.

Par le traité avec la Grande-Bretagne, le roi reconnut la succession à la couronne dans la ligne protestante de la maison d'Hanovre, consentit à la démolition des fortifications et du port de Dunkerque, et céda, en Amérique, la baie d'Hudson et l'Acadie. L'Espagne céda Gibraltar et Port-Mahon à la Grande-Bretagne, et accorda aux Anglois, pour le commerce de l'Amérique, des priviléges refusés aux François qui avoient mis Philippe V sur le trône. Parmi les articles glorieux à la reine

Anne, il faut compter d'avoir fait consentir Louis XIV à faire sortir de prison ceux de ses propres sujets qui y étoient retenus pour leur religion; c'étoit rappeler que, maître des François, il en étoit encore le père; c'étoit donner à l'Europe un exemple touchant, qui, si on s'en étoit servi dans les guerres précédentes entre les féroces protestans et les catholiques plus féroces encore, auroit arrêté des torrens de sang; enfin, dit M. de Voltaire, c'étoit faire servir ses avantages à de nobles vues, apprendre à un grand roi à gouverner ses sujets, et suivre les sentimens de l'humanité, au milieu du labyrinthe tortueux de la politique (1).

C'est ainsi que la paix fut enfin accordée à l'Europe ensanglantée et incendiée depuis si long-temps, parce qu'un souverain tout-puissant dans ses états, voulut l'être aussi, par des conquêtes, dans des états tranquilles qui n'étoient pas les siens (2); cependant l'Em-

(1) Ces braves et infortunés soldats, sans égard pour leurs honorables blessures, étoient condamnés aux galères.

(2) Louis XIV n'étoit pas cruel, mais séduit par le fatal éclat d'une gloire qui devoit l'immortaliser, il voyoit tranquillement les champs couverts des plus horribles ravages.

pire et l'Espagne refusoient de conclure cette paix si ardemment desirée. Soit confiance dans le génie du prince Eugène pour la guerre, soit fausses vues du conseil de Vienne, Charles VI ne voulut point consentir au traité d'Utrecht, dans l'espoir, malgré les disgrâces de la campagne précédente, d'obtenir des conditions plus avantageuses. Cet espoir fut vain. Il éprouva, avec dépit sans doute, que son orgueil et ses forces n'étoient rien, quand elles n'étoient pas secondées par l'argent, et les troupes de l'Angleterre, commandées par un Marlboroug. Son opiniâtreté ne lui attira que des revers humilians. Villars, couronné de lauriers par sa dernière victoire sur le général de l'Empire le plus redouté, s'avance pour en cueillir de nouveaux, en faisant tête au prince Eugène, et en rétablissant la gloire de la nation par de nouvelles conquêtes. Le prince se campa près de Philisbourg au-delà du Rhin, Villars vint, par une marche forcée et très-secrète, se poster le long de ce même fleuve, en-deçà, s'étendant depuis la chaussée de Philisbourg jusqu'à Spire, ce qui priva Landau, qu'on vouloit attaquer, de toute espérance de secours.

Cette ville fut investie le 12 juin, et la tran-

chée ouverte, douze jours après, sous le commandement du maréchal de Bezons. Dans le même temps, le maréchal de Villars, plus enflammé que jamais du desir de se signaler, fit attaquer la ville et le château de Kicfersternteren, et M. Dillon força la garnison, composée de sept cents hommes, à se rendre prisonnière de guerre. Il prit ensuite le château de Wolstein. Ces expéditions ne retardèrent point le siége de Landau; Bezons pressa la garnison avec tant d'ardeur, disposa ses batteries avec tant d'art, fit un feu si meurtrier, qu'il se prépara, le 20 août, à donner l'assaut, ce qui força le prince Alexandre de Wiltimberg à se rendre prisonnier avec la garnison composée de cinq mille cinq cents hommes. Comme tous les postes furent enlevés, et les logemens faits l'épée à la main, les François perdirent trois mille hommes en s'emparant de cette ville. Malgré cette perte, ce siége contribua à augmenter la gloire des armes françoises, et fut un acheminement à un coup décisif, qui pouvoit faire regretter à l'empereur d'avoir refusé de signer le traité d'Utrecht, comme les autres puissances alliées.

Villars, à qui une victoire inspiroit le desir ardent d'en remporter une nouvelle, ré-

solut d'attaquer la forte ville de Fribourg; mais avant que d'exécuter son hardi projet, il falloit commencer par forcer les lignes qui s'étendoient depuis Horneberg jusqu'aux ouvrages avancés de Fribourg. Le général Vaubelille étoit retranché sur une haute montgne nommée le *Roscof*, avec dix-sept bataillons et un corps de cavalerie, pour garder ces lignes, que l'avantage de leur situation rendoit presque inaccessible; mais le maréchal, bien résolu de braver des difficultés dignes de son habileté et de son courage, après différentes marches pour cacher son projet, arriva, le 20 septembre, à la vue des lignes du côté de Fribourg, et fit tous les préparatifs nécessaires pour les attaquer. Le comte d'Estrades et le duc de Mortemar conduisoient la colonne de la gauche; le chevalier d'Asfeld et le sieur de Guerchois, celle du centre; le comte du Bourg et le marquis de Silli, celle de la droite. Villars, l'ame de l'armée, vola partout où se trouvoient le péril et la gloire, et où sa présence étoit nécessaire pour animer l'ardeur de ses troupes. Les Impériaux résistèrent aux trois attaques; mais vigoureusement poussés par les François, ils furent forcés de plier et de prendre la fuite. Les lignes

furent emportées, et les ennemis chassés, au milieu des flots de sang répandu par leur vive résistance. La colonne de la droite, qui avoit en tête le camp retranché sur le Roscof, n'arracha la victoire qu'après avoir surmonté les plus dangereux obstacles. Cette montagne étoit si escarpée, que les soldats ne la gravissoient qu'avec beaucoup de peine; mais le maréchal de Villars, blessé plusieurs fois, s'y fit porter. Sa présence enflamma le courage de ses troupes; et à l'entrée de la nuit, elles s'emparèrent, et du retranchement et des lignes. Cette éclatante victoire (1) donna au maréchal la facilité de former le siége de Fribourg, capitale de l'Autriche antérieure, qu'il fit aussitôt investir.

Jamais place ne fut attaquée et défendue avec plus de furie. Le baron d'Arsch, qui y commandoit, prouva, par son habileté et son courage, qu'il étoit digne du héros qu'il avoit pour ennemi. On ouvrit la tranchée le 30 sep-

(1) L'empereur dut s'apercevoir, pour la deuxième fois, que si son général étoit invincible pour tout autre, il ne l'étoit point pour Villars, dont les lauriers s'entrelaçoient, sur son front, aux lauriers enlevés à Denain à ce même général.

tembre. Malgré le feu terrible des batteries, les assiégés firent de vives et fréquentes sorties; ils reprirent, dans une, un logement, et se saisirent de la tête des boyaux; mais ils en furent aussitôt chassés par le chevalier de Pezeux. Le même jour, ils firent une nouvelle sortie vers le soir, au moment même où les grenadiers partoient de la tranchée pour attaquer une lunette et le chemin couvert. Ils furent renversés du premier choc, et on continua les attaques conduites par le comte du Bourg et par le sieur Valori, ingénieur en chef. La résistance opiniâtre des assiégés les rendit des plus meurtrières : enfin le maréchal étant accouru, la lunette fut emportée, et les soldats qu'elle renfermoit, pris ou tués. On se saisit aussi du chemin couvert, et l'on s'y logea. On perdit, dans ces deux attaques, environ mille hommes. Le reste du mois d'octobre fut employé à détourner les eaux dont les ennemis avoient rempli le fossé, à faire brèche et à construire les ponts pour l'assaut, à travers le feu continuel que faisoient les assiégés : enfin le premier novembre, tout étant préparé pour l'assaut, le baron d'Arsch, qui s'étoit retiré dans le château, manda au maréchal qu'il lui abandonnoit la ville avec deux

mille blessés ou malades. Villars ayant pris possession de cette place, attaqua le château avec tant de vigueur, qu'il se rendit le 16, après que le baron d'Arsch eut dépêché un courrier au prince Eugène. Villars, par la réduction d'une ville aussi importante que Fribourg, rétablit la réputation des armes françoises, termina la guerre, et fit la paix avec l'empereur, par le traité que le prince Eugène et lui firent à Rastadt. On a remarqué que c'étoit peut-être la première fois qu'on avoit vu deux généraux opposés au sortir d'une campagne, traiter au nom de leurs maîtres. Avant de parler de ce traité célèbre, et par ce qu'il contenoit, et par le nom des deux grands hommes qu'on en avoit chargés, jetons nos regards sur la Catalogne, où l'empereur avoit encore une armée.

Le comte de Staremberg, qui, depuis le mois d'octobre 1712 tenoit Gironne bloquée, fut forcé de se retirer au commencement de janvier, en apprenant que le maréchal de Berwick s'avançoit pour le combattre. Ce général avoit déja passé le Ter; ce qui contraignit Staremberg à décamper avec tant de précipitation, qu'il laissa, dans sa fuite, quatre pièces de canon, plusieurs chariots et une

grande quantité de farine et de munitions. Il avoit perdu quinze cents hommes durant le blocus, de sorte que la fortune qui abandonnoit l'empereur en Allemagne, l'abandonnoit encore en Espagne, en dépit de sa fière ambition, et malgré le prince Eugène, dont les talens supérieurs étoient désormais inutiles. L'arrivée du maréchal de Berwick obligea les Impériaux d'évacuer Cervera, et fit naître une révolte à Barcelonne, en faveur du roi catholique. Le peuple étoit si irrité contre la maison d'Autriche, que l'impératrice, qui résidoit dans la ville, se vit forcée d'y faire entrer quelques régimens pour sa sûreté. Ces troupes n'en imposèrent point aux mutins. Pendant plusieurs nuits, des bandes de révoltés crièrent dans les rues, *vive Philippe V!* On attacha ses armes à l'hôtel de ville, et l'on n'eut pas honte d'afficher d'injurieuses pasquinades à la porte de son palais. Sans doute que ces pasquinades venoient de la main des soldats ivres ou forcenés; mais pourquoi leur chef ne l'arrêta-t-il point? L'impératrice déclara alors aux magistrats que les affaires de sa majesté impériale le faisoit renoncer à ses prétentions sur la couronne d'Espagne. Cette déclaration causa le plus grand tu-

multe. Les Catalans, connus par une inconstance qui les distingue des autres peuples, oublièrent sans motif leur ressentiment contre la maison d'Autriche, et mirent autant d'ardeur à retenir les Allemands dans leurs murailles, qu'ils en avoient mis à précipiter leur départ. L'impératrice ne parvint à calmer la sédition, qu'en menaçant de faire entrer les troupes françoises et espagnoles (1).

Daniel, Jour. historique, p. m. 355. Hénaut, page 877.

Heureusement pour l'Europe, et sur-tout pour l'Allemagne, le feu de la guerre s'éteignoit de toutes parts. L'empereur, enfin convaincu de l'impuissance de ses armes contre la France, fut forcé d'accepter des conditions bien moins avantageuses que celles que son imprudence avoit rejetées au traité d'Utrecht. Ses villes avoient été prises, ses troupes battues dans deux campagnes consécutives, et son général, le plus grand capitaine de l'Europe, voyoit ses lauriers flétris par le souffle empoisonné de l'envie (2). Ses

(1) Nous nous rapportons d'autant plus volontiers à cet historien, nommé par le roi son historiographe de France, que le président Hénaut assure qu'il *étoit impartial, et plus instruit que bien des gens ne l'ont cru.*

(2) De nouveaux succès, dans une époque antérieure

ennemis, jaloux de l'éclat de sa gloire, intriguoient au conseil de Vienne pour le perdre. Villars dit au prince, à leur première entrevue à Rastadt, « Monsieur, nous ne sommes « point ennemis; vos ennemis sont à Vienne, « et les miens à Versailles. » Le nom de ces deux ministres indique assez leur caractère; la franchise présida à leurs conférences: on n'y parla point des droits que l'empereur réclamoit sur le trône d'Espagne. La paix étoit devenue trop nécessaire à l'empire ébranlé par ses pertes, pour qu'on la retardât en exigeant le titre illusoire de roi d'Espagne. Il faut remarquer que Louis XIV, d'après la magnanimité de son caractère, protégea toujours les droits

---

à celle où nous sommes parvenus, irritèrent les fureurs de cette infernale envie. Elle alloit triompher; le prince de retour à Vienne, quoique vainqueur, ou plutôt parce qu'il étoit vainqueur, fut mis aux arrêts. On lui demanda son épée.., *La voilà*, dit ce héros, *puisque l'empereur la demande; elle est encore fumante du sang de ses ennemis. Je consens de ne plus la reprendre, si je ne puis continuer à l'employer à son service.* L'empereur touché de la générosité d'Eugène, lui remit un écrit par lequel il pouvoit désormais, à la tête de ses troupes, se conduire comme il le jugeroit à propos. Ce trait fit remuer tous les serpens de l'envie dans le cœur de ses lâches ennemis.

des

des princes et des états de l'Empire, même dans le temps où, épuisé par une guerre ruineuse, il sembloit n'avoir plus de ressources. Il fit ériger un huitième électorat à Munster, en faveur de la maison de Bavière. Le traité de Nimègue confirma celui de Westphalie. Par celui de Riswick, il fit rendre tous les biens du cardinal de Furstemberg. Par le traité d'Utrecht et de Rastadt, il fit rétablir deux électeurs; en un mot, il donna la loi à l'Empire, comme il l'avoit reçue de l'Angleterre.

Les conditions particulières signées par Eugène et par Villars, furent, 1°. que le roi rendroit à l'empereur le fort de Kell, Fribourg avec tous les forts qui en dépendent, le Vieux-Brisach, avec toutes ses dépendances à la droite du Rhin, mais que celles qui sont à la gauche de ce fleuve demeureroient au roi avec le fort du Mortier; 2°. que les fortifications de Bitsch et de Hombourg, le fort de Salingen avec les fortifications faites vis-à-vis d'Huningue, le fort de la Pile et les autres jusqu'au fort Louis exclusivement, seroient rasés, et que le fort Louis demeureroit au roi; 3°. que le roi exécuteroit le traité de Riswick et rendroit tout ce

qui avoit été pris ou confisqué sur quelque place ou état; 4°. que le roi garderoit Landau et ses dépendances, comme il en jouissoit avant la guerre. L'empereur s'engageoit à obtenir le consentement de l'Empire; 5°. que le roi reconnoîtroit la dignité électorale dans la maison de Hanovre; 6°. que les électeurs de Cologne et de Bavière seroient rétablis par l'empereur, dans tous leurs états, dignités, prérogatives et droits, comme ils en avoient joui avant que la guerre ne s'allumât. En vertu de cet article, le Haut-Palatinat, qui avoit été excepté dans le traité conclu avec la Hollande, fut rendu à l'électeur de Bavière; mais en vertu de l'article suivant, la Sardaigne, qui lui étoit destinée, demeura à l'empereur; 7°. que le roi laisseroit jouir tranquillement l'empereur, des états qu'il possédoit actuellement en Italie; 8°. que l'empereur rendroit promptement justice aux ducs de Guastalla et de la Mirandole et au prince Castiglione, sur leurs prétentions; 9°. qu'on tiendroit dans une ville de Suisse des conférences pour régler et mettre en forme le traité avec l'empire, quand tous les princes auroient donné leur consentement aux conditions spécifiées dans celui-ci. En

conséquence, la paix avec l'empereur fut publiée à Paris le 19 avril. Observons que Louis XIV, après une infinité de défaites cruelles, et de disgrâces humiliantes, obtint des conditions plus avantageuses que celles qu'on lui avoit offertes, après une suite rapide de victoires les plus signalées dont parle l'histoire. En effet, en comparant les traités d'Utrecht et de Riswick, on voit qu'aucune des puissances ne fit une seule acquisition après une guerre longue et sanglante qui avoit ravagé presque toute l'Europe. Telle est la bizarrerie du sort qui semble gouverner l'univers : matière féconde en réflexions singulières que fera sans doute tout lecteur philosophe.

Louis XIV jouissoit à peine des douceurs de la paix, à peine le calme avoit succédé au fracas des armes, qu'il eut encore à gémir, en perdant le duc de Berri, mort à Marly le 4 mai : par sa mort le duc d'Orléans devenoit l'héritier présomptif de la couronne, après le jeune dauphin, en vertu de la renonciation solemnelle du roi d'Espagne : privé de ses enfans qu'il aimoit, Louis redoubla de tendresse pour le comte de Toulouse et le duc du Maine, ses fils légitimés.

Hénaut, p. 879. Il donna un édit enregistré le 4 août, par lequel il leur donnoit les droits, les honneurs, le rang et le nom de princes du sang, et assuroit la couronne à leur maison, au défaut de tous les princes du sang de France; cet édit fut confirmé par une déclaration rendue le 23 mai de l'année suivante.

Le 12 août la reine Anne mourut (1), et l'électeur d'Hanovre lui succéda sous le nom de Georges 1er. Les François à cette époque étoient si peu aimés des Anglois, dont le caractère inconstant, orageux, ressemble aux vagues agitées de l'île qu'ils habitent, que M. d'Iberville, envoyé de France, fut forcé de s'adresser au duc d'Ormont, général en chef des forces de l'Angleterre, et de lui demander des gardes pour le mettre à l'abri des outrages de la turbulente populace : il assura en même temps « que son

(1) Anne, fille de Jacques II, roi d'Angleterre, naquit en 1664. Cette princesse n'avoit point le génie d'Elisabeth, ni ses brillantes qualités. Un inconcevable fonds de bonté qui alloit jusqu'à l'aveuglement, troubla la tranquillité de son règne. Ses sujets l'appeloient *la bonne reine Anne*. Les chagrins et l'usage des liqueurs fortes qu'elle tenoit de son époux, abrégèrent ses jours, et affoiblirent l'éclat de ses vertus.

« maître avoit dessein d'observer inviolable-« ment le traité d'Utrecht, particulièrement « en ce qui concernoit la succession à la « couronne dans la maison d'Hanovre. « Les Anglois, dans cette assertion équivoque pour eux, ne voyoient qu'une preuve de la duplicité de la cour de Versailles. Dans le temps même, disoient-ils, qu'on donnoit cette assurance perfide, Jacques II avoit été reçu en France et y étoit mort. On avoit accordé à sa veuve et à son fils, les honneurs de la royauté; on jetoit les semences de la révolte dans la Grande-Bretagne. Nous ne déciderons point si cette imputation est fondée; les faits prononceront.

Le comte de Peterborough, qui étoit en France, reçut de la cour les assurances les plus formelles de la résolution où elle étoit de maintenir les droits de la maison d'Hanovre. M. d'Iberville reçut une lettre du marquis de Torci, au nom du roi, dont voici les expressions : « que sa majesté très-chré-« tienne ayant appris qu'on faisoit courir le « bruit qu'elle avoit dessein de faire des « changemens relatifs aux renonciations ré-« cemment portées dans les traités, le roi « jugeoit à propos de déclarer, ainsi qu'il

« l'avoit déja fait au comte de Péterborough, « que ces bruits étoient faux et sans fonde- « ment, que le roi d'Espagne ayant envoyé « le cardinal *del Guidice*, en qualité d'am- « bassadeur en France, sa majesté Très- « Chrétienne avoit prié le roi, son petit-fils, « de le rappeler, pour ne point donner d'om- « brage; que l'électeur d'Hanovre, ayant, « quelque temps avant la mort de la reine, « fait dire à sa majesté que quand il seroit « appelé à la succession à la couronne de « la Grande-Bretagne, il étoit dans le des- « sein de cultiver la bonne intelligence avec « sa majesté Très-Chrétienne; le roi de son « côté, assuroit les lords-régens qu'il feroit » tout ce qui dépendroit de lui pour entre- « tenir la bonne union et l'amitié entre les « deux couronnes.

Cette lettre faite pour appaiser les murmures, ne les calma point. La conduite de la France, dans ces circonstances, faisoit naître des soupçons propres à alarmer la politique la moins éclairée. On étoit convenu, par le traité d'Utrecht, que Louis XIV feroit démolir les fortifications de Dunkerque et combler le port, rompre les digues et écluses, avec cette condition expresse que ces forti-

fications, ports, digues et écluses ne pourroient jamais être rétablis. Cette démolition ne fut achevée qu'au mois de juillet 1714; mais il faut observer, qu'en même temps, ce qui justifie presque les alarmes des Anglois, que l'on détruisoit ce port que l'Angleterre a toujours redouté, la cour de France en faisoit creuser un autre destiné à lui être supérieur; elle fit élargir le canal de Mardick, et au moyen des écluses, on auroit eu un port plus profond que celui de Dunkerque. Le ministère anglois voyoit cette infraction sans s'y opposer, parce qu'il n'en prévoyoit pas les dangereuses conséquences; de sorte que si la reine Anne eût vécu quelques années de plus, les François auroient bâti une nouvelle place maritme sans trouver le moindre obstacle. Dès que le roi Georges Ier fut monté sur le trône, il tourna ses regards vers un objet aussi intéressant. M. Prior qui étoit alors à Paris, eut ordre de présenter un mémoire sur ce sujet. Le roi d'Angleterre et ses ministres, apparemment devenus plus éclairés, furent mécontens de la réponse de Louis XIV. Georges Ier rappela M. Prior et envoya le comte de Slairs à Paris, avec l'ordre précis de ne prendre ni audience, ni

caractère, avant que l'affaire ne fût terminée à la satisfaction du roi et de la nation britannique. Après beaucoup de conférences et un grand nombre de mémoires présentés sur ce sujet, les travaux de Mardick discontinuèrent.

Un auteur célèbre rapporte que le comte de Slairs demanda une audience particulière à cet égard, qu'il parla au roi avec une véhémence plus qu'indiscrète, que Louis ne l'interrompit point, mais que dès qu'il eut achevé, ce monarque lui dit: « Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez « moi, quelquefois chez les autres, ne m'en « faites pas souvenir ». Un auteur plus célèbre encore (Voltaire) remarque à ce sujet, « qu'il sait de science certaine que jamais « Louis XIV ne fit une réponse si peu convenable. Il ajoute que Louis n'avoit jamais été « le maître chez les Anglois. Il l'étoit chez lui, « mais il s'agissoit de savoir s'il étoit le maître « d'éluder un traité auquel il devoit son repos et peut-être une grande partie de son « royaume.

La main du temps appesantissoit la couronne sur la tête de ce monarque que le grand âge avoit affoiblie. Le 12 août il fut incom-

modé. On traitoit de sciatique une douleur qu'il ressentoit à la jambe et à la cuisse; se trouvant mieux quelques jours après, il voulut dîner en public. Il voulut, dit le président, qu'on ne peut trop citer; parce qu'un historien, vraiment impartial, est presque un phénomène. Il voulut, « faire lui-même la « revue de la gendarmerie qui s'étoit rendue « dans l'avant-cour du château de Versailles; « mais sa santé ne le lui ayant pas permis, « il chargea le duc du Maine de faire cette « revue le 22 août, au champ de Mars près « de Paris ». Le comte de Stairs étoit alors ambassadeur d'Angleterre en France, et la révolte qui s'étoit élevée en Ecosse, faisoit croire à ce prince qu'il lui importoit qu'on fût convaincu qu'il étoit la seule puissance en Europe dont l'amitié ou l'inimitié pouvoit être utile ou préjudiciable à la maison d'Hanovre; dans cette vue, il ne prit jamais ouvertement les intérêts du prétendant, mais il fit parade, devant le comte de Stairs, d'une santé qu'il n'avoit plus. Le comte n'en fut pas la dupe. Le mal augmenta, la gangrène se manifesta, et Louis XIV mourut avec fermeté, le premier septembre à huit heures du matin, âgé de soixante dix-sept ans, dans la

soixante-treizième année de son règne.

Les bas-reliefs. Un homme de lettres a dit: (1) « Louis XIV « meurt, sa cendre n'enfante point de rois, « comme celle d'Alexandre (2). Un foible « enfant de cinq ans est l'atlas sur lequel il « dépose ce faix énorme de gloire qu'il sou- « tint pendant un règne de soixante-treize « ans (3). Examinez comme l'on a saisi dans « ce bas-relief, l'inconstance attachée à la « nature de l'homme. Louis XIV expire; tous « les adorateurs ont fui. La pierre sépulcrale, « en se fermant, vient d'éteindre l'encensoir

---

(1) Ce grand roi, à qui l'on ne peut reprocher que l'excès de son ambition, naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1658, de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. On sait qu'il fut surnommé *Dieu-donné*, parce que ses sujets le regardèrent comme un présent du ciel accordé à leurs vœux, après vingt deux ans de stérilité de la reine.

(2) Il ressembloit beaucoup à ce roi de Macédoine, par la passion effrénée pour les conquêtes. Tous deux ont été honorés du titre de *Grand*. Maintenant on s'accoutume à l'appeler tout simplement Louis XIV.

(3) Nous avons vu que cette assertion n'est pas rigoureusement vraie. Certes, les rayons de sa gloire pâlissoient, quand on étoit obligé d'employer l'adresse pour lui cacher ses pertes, sous le poids desquelles il auroit succombé. La nouvelle de la prise de Turin pensa lui coûter la vie.

« que la France tenoit dans ses mains. Vi-
« vant, ce monarque d'un geste fait trembler
« les nations; mort, ses moindres volontés
« sont à peine respectées (1); Louis XIV au
« tombeau reste seul avec son nom ».

Louis XIV étoit dit-on le plus bel homme de son royaume; il savoit parfaitement ses exercices. Magnifique en tout, il le fut sur-tout dans l'encouragement qu'il donna aux sciences et aux arts. On prétend cependant que les pensions qu'il faisoit aux gens de lettres, ne montoient qu'à sept mille livres sterling par an. Quoi qu'il en soit, il étoit en cela le modèle des souverains ses contemporains, qui renoncèrent à la gloire de l'imiter. Né avec un tempérament robuste et une complexion amoureuse, il falloit que son jeune cœur eût un tendre attachement. Si la reine, sa mère, n'eût pas pris tous les moyens possibles de l'en empêcher, on assure qu'il eût épousé sa première maîtresse, mademoiselle de Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Sa seconde maîtresse fut mademoiselle de la Valière: cette

(1) A peine!... Assurément elles ne le furent point du tout quand le parlement osa casser son testament comme il avoit cassé le testament de Louis XIII.

douce et touchante duchesse eut deux enfans de Louis XIV, mademoiselle de Blois et le comte de Vermandois, qui ressemblèrent à leur aimable mère, par le tendre intérêt qu'inspiroit la bonté de leur caractère. Le célèbre Mignard l'ayant peinte, elle voulut être au milieu de ses deux enfans, tenant un chalumeau à la main, d'où pend une bulle de savon, autour de laquelle est écrit, *sic transit gloria mundi.* Le Brun la peignit en Madelaine, et cette femme respectable imita sincèrement la pécheresse dans ses austérités, comme elle l'avoit imitée dans ses foiblesses. Quelque temps avant sa mort, arrivée en 1710, elle disoit : *Il ne peut plus y avoir de repos pour moi sur la terre. Que mon exil est long!*.... Tout le monde sera du sentiment de ce bon religieux à qui elle avoit fait l'aumône. Il lui dit d'un ton pénétré : *Ah! madame, vous serez sauvée, car il n'est pas possible que Dieu laisse périr une personne qui donne si libéralement l'aumône pour l'amour de lui.*

Madame de Montespan succéda à la duchesse de la Vallière. Cette marquise régna avec empire : elle aima le roi par excès, et se déshonora par sa vile passion pour l'argent :

elle avoit ordonné, par son testament, que ses entrailles seroient portées à la communauté de Saint-Joseph; mais la puanteur horrible qu'elles exhaloient, étoit si dangereuse, que les capucins, dit-on, les firent jeter aux chiens. Dans le moment qu'on apprit cet événement à la cour, un courtisan s'écria : *Des entrailles ! Est-ce qu'elle en avoit?* Après madame de Montespan, Louis s'attacha à la duchesse de Fontanges. La hauteur, la bizarrerie et la prodigalité formoient son caractère : elle dépensoit cent mille écus par mois. *Belle comme un ange*, dit l'abbé Choisi, *mais sotte comme un panier* (1).

Louis XIV regrettant la Valière qui l'avoit rendu heureux, et dédaignant les caractères étranges de madame de Montespan et de la duchesse de Fontanges, s'attacha de cœur à

(1) On lui appliqua ces deux vers de Malherbe :

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Elle mourut en 1681, des suites d'une couche, et les courtisans assurèrent qu'on l'avoit empoisonnée. Il est singulier que les courtisans françois, si gais, si légers, si bons même par caractère, aient toujours recours au poignard ou au poison pour expliquer les événemens funestes arrivés à Paris ou à Versailles.

madame de Maintenon. Cette femme illustre épousa son roi : elle étoit femme du burlesque Scaron, dont elle étoit veuve lorsqu'elle vint à la cour jouer le rôle le plus brillant. On lui doit l'immortel établissement de Saint-Cyr. La veuve de Louis XIV avoit souvent dans sa chambre des demoiselles à qui elle enseignoit les élémens de la religion, à lire, à écrire, à travailler, avec la douce sérénité qu'on a pour toutes les choses qu'on fait par goût. Cette dame, dont le sort fut vraiment étonnant, mourut en 1719, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, pleurée à Saint-Cyr, dont elle étoit la mère, et des pauvres, dont elle étoit la bienfaitrice. Après sa mort, on a imprimé ses lettres en neuf volumes; il semble qu'elle ait prévu qu'un jour on les rendroit publiques. Son style, disent les auteurs du *Nouveau Dictionnaire historique*, « est « froid, précis, austère, et plutôt celui d'un « auteur, mais d'un bon auteur, que celui « d'une femme. » Ses lettres sont pourtant plus précieuses qu'on ne pense : elles découvrent un mélange de religion et de galanterie, de dignité et de foiblesse qui se trouve si souvent dans le cœur humain, et qui se rencontroit quelquefois dans celui de Louis XIV. Ce

Tom. v, pag. 446, article *Maintenon.*

prince, qui eut tant d'enfans de ses maîtresses, n'en eut point de madame de Maintenon.

La France, pendant près de neuf cents ans, avoit été plongée dans la barbarie, et déchirée par des factions et des guerres civiles; elle n'avoit ni lois, ni coutumes, ni langage fixe. La noblesse ne connoissoit que la guerre et l'oisiveté. Les ecclésiastiques, par leurs mœurs, ne scandalisoient personne, parce que personne n'avoit des mœurs. La corruption entouroit l'autel, et le trône et le peuple sans industrie, languissoit dans la misère la plus déplorable, sans avoir même assez de courage pour se reprocher l'état d'avilissement dans lequel il étoit tombé. Louis XIV monte enfin sur le trône, et, comme un astre favorable, chasse au loin l'épais nuage qui couvroit son royaume. Ce fut par l'introduction des arts et des sciences que la France parut sortir du tombeau. L'académie des expériences, établie à Florence, par Léopold de Médicis, et la société royale de Londres, inspirèrent à M. Colbert l'idée d'une académie des sciences, qui fût utile à leurs progrès (1).

(1) Sa maison même fut le berceau de l'académie des inscriptions.

On prodigua les soins et les dépenses pour engager de grands hommes à honorer cette académie de leur présence. Colbert fit venir d'Italie Dominique Cassini (1), et Huyghens, de Hollande (2), en leur offrant de fortes pensions (3), un état tranquille et la protection du roi. Les physiciens, en s'éclairant, renoncèrent à la découverte de la pierre philosophale, et les astronomes, rendus à la raison, ne prédirent plus par l'inspection des astres. On cultiva toutes les parties des sciences, sur-tout celles qui intéressent le genre humain, la société et l'agrandissement du com-

(1) Colbert écrivoit au savant Isaac Vossius: « *Quoi-* « *que le roi ne soit pas votre souverain, recevez cette* « *lettre de change comme une marque de son estime* « *et de sa protection.* [Voyez les Mém. du temps.]

(2) Cet astronome, après avoir tracé dans Nice une méridienne plus exacte, et par conséquent plus utile que toutes les méridiennes connues jusqu'alors, descendit du ciel sur la terre, pour régler les différens que les inondations fréquentes du Pô occasionnoient entre Ferrare et Bologne. Ce grand astronome est mort en 1712, âgé de 88 ans.

(3) Ce profond physicien, reçu à la société royale de Londres, et fait par son génie pour honorer toutes les académies de l'Europe, mourut à la Haye, en 1695, à l'âge de 66 ans.

merce.

merce. On rouvrit les écoles depuis si long-temps désertes. Celles de médecine furent peuplées par de jeunes élèves à qui la nature avoit donné du talent. On établit dans toutes les universités de France, un professeur de droit françois. Insensiblement l'esprit de sagesse, comme un jour pur, chassoit les préjugés bizarres et les idées superstitieuses qui avoient si long-temps troublé la raison et tenu les esprits dans un vil esclavage. C'est à cette raison naissante que Voltaire attribue cette célèbre déclaration de Louis XIV, de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. Cette déclaration que Louis XIII n'eût pas osé rendre, honore à la fois, et le jugement et l'humanité du monarque.

Cependant la saine philosophie ne suivoit pas en France la marche rapide qu'elle avoit prise dans d'autres pays. L'Angleterre étoit supérieure à la France pour la géométrie, l'astronomie, la physique et la mécanique. Quant aux ouvrages d'éloquence, de poésie, de littérature, de goût et d'agrémens, les François se disent les législateurs de l'Europe. L'Angleterre a produit, à la vérité, un Spencer, un Sidney, un Shakespeare et un Mil-

ton; mais le goût étoit encore loin d'être universel, et le mérite du sublime poëte aveugle ne fut reconnu que lorsque la critique de M. Addisson le fit sentir au public.

Colbert, le Mécène de tous les arts, fonda une académie de peinture; école qui a produit des chefs-d'œuvres dignes de Raphaël et le Titien. Quant à la sculpture, les François y ont excellé, comme le prouvent les bains d'Apollon à Versailles, le tombeau du cardinal de Richelieu dans la chapelle de Sorbonne, et la statue équestre de Louis XIV à Bordeaux.

Colbert savoit que la culture de l'esprit ne suffit pas pour rendre un royaume respectable; il pensa à l'enrichir, persuadé que l'aisance, le bon ordre et l'industrie sont indispensables pour rendre le bonheur du peuple durable. Il commença par décharger les peuples des droits onéreux, en augmentant la recette par le bon ordre. Les grands chemins furent applanis, réparés et mis à l'abri des coups des scélérats qui les infestoient. On ne creusa le beau canal de Languedoc, que pour animer et favoriser l'industrie (1). L'ordon-

(1) Ce canal ne fut entrepris, disent les historiens, que pour la communication des deux mers. Il y trans-

nance civile parut d'abord ; ensuite le code des eaux et forêts, les statuts pour les manufactures ; l'ordonnance criminelle, le code du commerce et celui de la marine.

Pour animer l'industrie (ici nous ne sommes que les échos de tous les historiens français, nous avons dédaigné les libelles atroces ou platement absurdes, que l'envie, dans ses ténèbres, se permit contre ce grand homme), Colbert persuada au roi d'encourager les mariages dans les campagnes, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiroient à l'âge de vingt ans ; et tout père de famille qui avoit dix enfans, en étoit exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnoit plus à l'état par le travail de ses en-

---

porta jusques dans le cœur de la France les denrées et les marchandises de toutes les parties du monde. On voit que Colbert étoit conquérant comme son maître, mais dans un genre qui lui mérita l'admiration de l'Europe. Il faut observer que ce ministre est le seul qui mourut dans son emploi. Cependant la populace, après sa mort, entraînée par une rage aveugle, accourut pour le déterrer à Saint Eustache et le mettre en pièces, mais les bons citoyens frémirent de cette frénésie, et pensèrent comme la postérité. Il disoit à sa femme, dans les derniers momens de sa vie : « Vous ne me laisserez donc pas même le temps de mourir ? »

fans, qu'il n'eût pu donner en payant une taille odieuse et ruineuse. Colbert établit des manufactures de soie dans tout le royaume. On fabriqua des draps fins à Abbeville. Louis avançoit au manufacturier deux mille livres pour chaque métier battant, outre des gratifications propres à faire fleurir le talent. Les tapis de Turquie et de Perse, admirés depuis si long-temps de toute l'Europe, furent surpassés à la Savonnerie, et les tapisseries de Flandre furent égalées par celles des Gobelins, pour le dessin et pour la beauté des patrons : enfin les fabriques de bas, de belles glaces, de faïence, et généralement toute espèce de manufacture, fut instituée, éclairée, enrichie, protégée, et bientôt portée à une perfection qu'il semble qu'on ne devoit pas espérer. Création, perfection, telle étoit la devise honorable de ce siècle. On l'a comparé à ceux d'Alexandre, d'Auguste et du pape Léon X; mais cette comparaison ne pouvoit être qu'une ignorante ou basse flatterie de ces siècles d'ailleurs fameux.

Louis XIV fit veiller, avec le plus grand soin, sur la discipline militaire; tous les jours on inventoit quelque manœuvre, ou quelqu'arme nouvelle; l'usage de la baïonnette

au bout du fusil fut institué par ce monarque, et rendit l'infanterie impénétrable, dit un écrivain; cependant si l'armée ennemie a aussi une infanterie avec la baïonnette au bout du fusil, comment espérer de la pénétrer. Rappelons-nous la célèbre colonne de la bataille de Fontenoi, et ce problème de tactique sera bientôt éclairci. La manière dont on emploie l'artillerie de nos jours est due toute entière à ce souverain. Il fonda des écoles à Douai, à Metz, à Strasbourg. « Et « le régiment d'artillerie, dit Voltaire, fut « enfin rempli d'officiers presque tous ca« pables de bien conduire un siége. » Il forma un régiment de bombardiers et un de hussards. Les compagnies de cadets furent entretenues dans presque toutes les places frontières; on leur y enseignoit les mathématiques, le dessin et tous les exercices militaires. Il institua l'ordre de Saint-Louis pour récompenser le mérite, et fonda l'hôtel des Invalides pour servir de retraite aux infirmes, aux blessés et à ceux qui avoient vieilli dans le service; monument paternel qui honore la cendre de ce souverain. C'est à cet établissement qu'il doit la réunion de la force et du courage.

Louis XIV n'en donna pas moins tous ses

soins pour rendre sa marine respectable. L'accroissement du commerce et de la navigation fut un séminaire de mariniers; et ses flottes, en récompense, protégèrent efficacement le commerce. La rage des guerres civiles, et la fausse politique, du moins à cet égard, du cardinal Mazarin avoient fait périr la marine françoise. Quand Colbert fut élevé au ministère, on ne trouvoit dans les ports déserts que quelques vaisseaux pourris. Avant même que ce ministre eût fait connoître l'éminence de ses talens, Louis avoit soupçonné la nécessité d'une forte marine; dès qu'il se mit à la tête du gouvernement, il essaya de former des forces maritimes. On eut alors une escadre françoise faite des conquêtes de l'Afrique, et en 1667 la France, devenue redoutable, comptoit, dans ses ports, soixante vaisseaux de guerre. C'est par ces efforts, aussi utiles que glorieux, que Louis XIV s'empara de l'empire de la mer et se sentit assez de force pour le conserver malgré les puissances qui prétendoient en être en possession. Dès-lors il défendit avec hauteur que ses vaisseaux baissassent le pavillon devant celui d'Angleterre. Vainement Charles II et son conseil insistèrent sur un droit dont ils

avoient joui jusqu'alors, la fermeté du roi fut invincible, et désormais le fier pavillon anglois rendit hommage aux vaisseaux françois.

En vertu de la préséance solemnelle accordée quelques années auparavant, il maintint sa supériorité sur l'Espagne, il voulut que le pavillon des amiraux espagnols se baissât devant le sien, et ses ordres furent respectés. On enrôla et l'on classa les matelots qui devoient servir tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales, et bientôt on en compta soixante mille de classés. Le nombre augmenta d'année en année, et en 1681, la France voyoit avec orgueil deux cents vaisseaux de guerre, avec leurs alléges et trente galères dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être: enfin il se trouva cent soixante-six mille hommes classés pour tous les divers services de la marine. Mille gentilshommes, ou enfans de famille, faisoient la fonction de soldats sur les vaisseaux, et s'instruisoient, dans les ports, de tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre. Ils étoient sur mer ce que les cadets étoient sur terre. On bâtit la ville et le port de Rochefort; on établit des conseils de construction dans les ports, pour donner aux

vaisseaux la forme la plus avantageuse. On éleva cinq arsenaux de marine, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grâce et à Brest. M. Savari assure qu'il y avoit, en 1681, deux cent quatre-vingt-quatorze vaisseaux de roi, si l'on compte les frégates, les brûlots, les galiotes à bombes et les pinques. La dépense de l'entretien, pour six mois, étoit évaluée à sept millions deux cent soixante-douze mille et quatre-vingt-une livres; cette somme seroit portée de nos jours à celle de douze millions neuf cent quatre-vingt-treize mille neuf cent vingt livres. Il paroît, ajoute M. Savari, que la France pourroit aujourd'hui entretenir une flotte semblable avec la même somme, les appointemens des officiers de mer n'ayant point été augmentés, malgré la diminution de la valeur des espèces. Tout ce qu'il y auroit de dépense au-delà, ne regarderoit que la construction de l'équipement. La France, qu'on comptoit ci-devant parmi les puissances maritimes les plus foibles, devint enfin redoutable à l'Angleterre et à la Hollande. Ses flottes brillantes et terribles se signalèrent bientôt par des victoires remportées sur les flottes combinées des maîtres de la mer, dont jusqu'alors ils avoient été les tyrans. Cette

puissance se seroit toujours maintenue avec éclat, si des ordres de la cour n'avoient forcé le vaillant Tourville à hasarder le destin de la France à la fatale journée de la Hogue. La marine reçut alors un coup mortel.

Quand Colbert entra dans le ministère, il eut à surmonter les obstacles les plus difficiles pour rétablir les finances. La France, épuisée et accablée sous le poids des guerres civiles et étrangères, gémissoit dans la misère la plus profonde. Il falloit un prodige pour la guérir de ses mortelles blessures, et le génie de Colbert fit encore ce prodige qu'on ne pouvoit espérer, ce semble, sans témérité. Les revenus de la couronne ne montoient qu'à soixante-dix millions, en comptant l'argent à vingt-sept livres le marc; à sa mort, ils montoient à cent dix-sept millions. Colbert fut le premier ministre qui conçut, étudia et perfectionna la constitution des finances. Forcé de fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens et des plaisirs de la cour, il fut contraint d'employer les ressources les plus contraires à son système, qu'il ne pouvoit pas établir aussi long-temps que Louis seroit ambitieux, et la cour plongée dans le luxe le plus fastueux et dans les plaisirs les plus rui-

neux. On le força à rétablir ce que d'abord il avoit voulu abolir pour jamais, impôts provisoires, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages, enfin tout ce qui soutient un royaume pendant quelque temps, et l'obère pendant plusieurs années. Louis ne possédoit que peu de domaines particuliers; le commerce étoit presqu'oublié, et l'industrie éteinte; il ne restoit donc pour augmenter les revenus, que des impôts aisés à percevoir et également répartis. Le grand objet de la politique de Colbert, étoit de favoriser la population, d'encourager la culture des terres, le travail industrieux et le commerce.

Ce ministre avoit une si grande appréhension de livrer la France aux traitans, qu'il fit ériger une chambre de justice contre ces avides et viles sang-sues de la nation; et après la dissolution de cette chambre, il obtint un arrêt du conseil qui ordonnoit peine de mort contre ceux qui avanceroient de l'argent sur de nouveaux impôts. Mais les besoins publics, devenus urgens, arrêtèrent l'exécution de ses sages mesures. Il faut remarquer que la France n'a pas moins d'obligation à ce grand homme, pour le bien qu'il lui fit que pour celui qu'on l'empêcha de lui faire. Cet éloge

mérité commence et finit avec lui. Après sa mort, la longue guerre qu'il fallut alimenter pour soutenir les droits du duc d'Anjou à la monarchie d'Espagne, contraignit des ministres qui n'avoient point ses talens, à recourir à tous les expédiens possibles, pour fournir aux plus fortes dépenses. On fit des changemens dans la valeur des monnoies, et on porta celle du marc d'argent à quarante livres idéales. Cette opération ressembloit à un feu propre à réchauffer les membres engourdis de l'administration, mais devoit finir par la tuer. Sous le ministère de Chamillard, le roi ne recevoit presque que la moitié d'un marc pour un marc entier. Celui qui devoit vingt-sept livres en 1683, donnoit un marc; et celui qui devoit quarante livres en 1710, ne donnoit qu'à peu près ce même marc. Desmarets, son successeur, à qui il manqua le génie de Colbert dont il étoit neveu, ne put guérir un mal que tout rendoit incurable. On essaya, mais sans succès, de renouveler le système éblouissant, mais ruineux de Chamillard, en payant en billets de crédit. Comme ils étoient décriés, on ne les escompta plus qu'à cinquante pour cent de perte. Cette plaie de l'état s'accrut d'une manière si désespérante,

que Louis XIV, malgré l'égalité avec laquelle il avoit fait la paix à Utrecht, et quoiqu'il eût donné la loi à l'empereur, laissa à sa mort, deux milliards six cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc.

Ajoutons le dernier trait à ce tableau du règne de Louis XIV. Chez tous les peuples où domine la religion catholique, il est presqu'impossible de refréner l'ardente ambition des prêtres, ainsi que de tarir la source des richesses énormes des moines, sans blesser le respect qu'on leur doit pour que l'exercice de leurs fonctions sacrées ait de l'influence sur les mœurs du peuple; car les gens éclairés par l'éducation et par l'usage du monde, n'ont pas besoin, pour avoir des mœurs, de s'abaisser à mendier le secours des prêtres et des moines. Louis XIV eût le rare mérite de soumettre les ecclésiastiques sans blesser les droits de l'épiscopat, et de les faire contribuer aux besoins de l'état, en respectant leurs priviléges, que des temps insensés avoient rendus nombreux et redoutables. Louis conserva cependant l'appel comme d'abus à son parlement, des ordonnances ecclésiastiques, chaque fois que ces ordonnances intéresseroient la jurisdiction royale. Le clergé, selon les circonstances,

regardoit ce monarque, tantôt comme l'ennemi, et tantôt comme le protecteur de l'église. Il n'étoit ni l'un ni l'autre, il n'étoit que juste avec une fermeté digne de l'élévation de son caractère. Le droit de régale, en vertu duquel les rois de France sont en possession de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse, pendant la vacance du siége, et d'administrer à leur gré les revenus de l'évêché, lui fut disputé par les deux prélats les plus vertueux du royaume. Louis XIV ne craignit point de faire valoir ses droits, et les deux évêques excommunièrent les pourvus en régale. Vainement le pape se mêla de cette querelle; Louis saisit leur temporel pour maintenir son autorité, et tout fut fini.

Il seroit difficile d'approuver, et impossible de justifier sa conduite à l'égard de ses sujets, à qui l'amour des nouveautés, sans doute, et les maux dont on les accabloit, firent choisir dans presque toute l'Europe, un culte qui n'étoit pas le sien. La politique, de concert avec la religion, condamnoient les persécutions, parce que le fanatisme odieux marchoit avec autant d'audace que d'impunité à la tête de leurs persécuteurs. En adoptant ce système, la France se dépeupla, et l'Angleterre et la

Hollande s'enrichirent d'artisans industrieux. Louis XIV, aux défauts près que l'ambition fait germer dans le cœur d'un souverain né conquérant, fut le roi le plus magnifique, le plus généreux et le plus illustre de son siècle. Jetez un coup-d'œil sur les princes qui alors occupoient les trônes de l'Europe, et jugez. Votre jugement, s'il est impartial, sera celui de la postérité.

DE LA SORBONNE,

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

QUELQUES siècles avant l'établissement de la Sorbonne, la théologie avoit déja fait les progrès les plus rapides en France, et c'est ce qui devoit naturellement arriver dans un pays où l'on ne savoit encore ni lire, ni écrire. Parmi ceux qui se distinguèrent dans cette science, on remarque deux hommes dont les noms parviendront à la postérité. Le premier est Pierre *Lombard* qui, armé de toutes les forces de la dialectique de son

temps, soutenoit que *Christus secundùm quod est homo, non est aliquid.* « Le Christ, « en tant qu'il est homme, n'est pas quelque « chose. » Le second est *Abailard*, si connu par ses talens, ses amours et ses malheurs. On trouve dans les écrits de cet amant d'Héloïse, une opinion qui dut paroître bien étrange dans le siècle où il vivoit. C'est qu'*un homme ne doit rien croire sans de bonnes raisons.* Cinq ou six mille disciples assistoient aux leçons qu'il donnoit dans des plaines. « Tant d'éclat lui valut une persécution de « trente ans. Dans ses ennuis, dit M. l'abbé « Duvernet, il voulut se faire turc; il finit « par se faire moine, et mourut marmiton « dans un couvent (1).

---

(1) Voyez l'histoire de la Sorbonne, que l'équité et la reconnoissance veulent que nous déclarions être notre principal guide dans l'écrit que nous publions. « Cette histoire, dit l'auteur, étoit achevée il y a quinze ans, mais les gens à préjugés parloient si haut, et leurs arrêts étoient si bêtes et si barbares, que nous n'osâmes en hasarder l'impression..... En 1779, nous entamâmes, il est vrai, une négociation pour faire imprimer cette histoire en Hollande; mais l'homme à qui nous fûmes adressés, trompa indignement notre attente,

On sait que sous Philippe-Auguste, les écoles de Paris, partagées entre quatre facultés, de médecine, de droit, des arts et de théologie, prirent le titre pompeux d'*Université*. Les médecins s'appeloient alors physiciens: il fut défendu, sous peine d'excommunication, d'assister à leurs leçons. Il semble que les papes pressentirent déja qu'un jour la physique, en éclairant les peuples, leur montreroit la foiblesse des fondemens

---

et ce ne fut qu'après beaucoup de sollicitudes, que nous parvînmes à recouvrer notre manuscrit. A peine fut-il en notre possession que la police s'en empara, suivant le droit qu'elle en avoit..... On nous mena à la Bastille et notre ouvrage fut enseveli l'espace de trois ans dans le greffe du commissaire *Chenon*; de ce greffe, il passa dans une des cavernes de la police, où il resta prisonnier pendant cinq ans. Quand la raison et le courage ont eu, de concert, renversé les murs de la Bastille, et avec cet odieux château, l'ancien régime de la police; quand sur les honteux décombres du despotisme, la philosophie, d'une main sûre et hardie, eut arboré l'étendart de la liberté, on a vu naître le règne de la justice, et dès la première aurore de ce règne, le manuscrit de l'*Histoire de la Sorbonne* nous a été restitué sans la moindre difficulté. »

sur

sur lesquels s'élève le trône pontifical. Le droit civil, le seul qu'on auroit dû enseigner, fut aussi défendu dans les écoles de Paris, tant on craignoit que ce droit n'apprît à l'homme à connoître les siens: on lui substitua le droit canon, c'est-à-dire un recueil de bulles éparses qu'Isidore rassembla, et qu'un fripon de moine falsifia sous le titre de *Concorde des canons discordans*. Les professeurs enseignoient par-tout où ils pouvoient, et l'on vit souvent, dit Pasquier, dans une même maison, *Ecole de droit et Ecole de putasserie*. A mesure que, comme une contagion, l'esprit de dispute se répandit dans toutes les provinces, on y vit pulluler des moines nouveaux et des erreurs nouvelles; les propagateurs de ces hérésies s'appeloient *Caïares*, *Patarins*, *Frérots*, *etc.* La faculté des arts l'emporta sur ses rivales, non par la science, mais par le nombre de ses écoliers: on fut obligé de la diviser en quatre classes, qu'on appela modestement *les Nations*. On construisit quatre salles pour les contenir, c'est-à-dire quatre enceintes de murailles absolument nues. C'est là que les *Quatre Nations*, assises sur des bottes de paille, étudioient la philo-

sophie d'Aristote, dont il fut, dans la suite ordonné, par arrêt du parlement, de suivre les principes, sous peine de mort, et à laquelle on est maintenant forcé de renoncer,
1245 à sous peine d'ennui (1).

1255. Il est beau, sans doute, de voir Saint Louis, qui fonda la Sorbonne, assis au pied d'un chêne dans la forêt de Vincennes, rendre à tous ses sujets la justice que refusent souvent ceux qui sont payés pour en être les ministres; mais combien ce bon roi n'est-il pas à plaindre, lorsque, revenu d'Egypte, où il n'a gagné que la peste, il se rembarque pour la Syrie, où il perd son temps, sa réputation, son armée et ses trésors!

Si l'on ne considère ce souverain plus que dévot, que comme le pénitent d'un moine,

---

(1) Qu'est-ce que la philosophie? Mille voix s'élèvent pour en donner la définition. Ecoutons celle du bon sens, que dans ce siècle nous sommes menacés de perdre à force d'esprit, elle nous dira..... La philosophie est la réunion de la pratique de la vertu dans tous les états de la vie, et de la connoissance de la vérité dans toutes les sciences humaines. Nos voyageurs nous parlent d'une statue trouvée dans un temple aux Indes : on lisoit sur son cœur *Vertu*, et sur son front *Vérité*. Voilà l'emblême de la philosophie.

ayant, dit-on, à ses gages, un fouetteur par qui il se faisoit déchirer les épaules pour plaire à Dieu, on conviendra qu'il étoit plus digne de végéter dans la cellule d'un chartreux, que d'habiter le palais d'un roi. Les moines après s'être emparés de la confiance de cet infortuné Louis IX, parvinrent à lui déranger tellement le cerveau, qu'il écrivit au pape Alexandre IV, pour le prier d'établir l'inquisition en France, disent les auteurs du *Nouveau Dictionnaire historique*, que nous citons avec confiance, parce que cet ouvrage paroît mériter de plus en plus celle du public, à mesure qu'il en paroît une nouvelle édition.

Le pape envoya des inquisiteurs au moine couronné; heureusement l'infamie et la cruauté des excès auxquels ils se livrèrent, apprirent aux François combien leur ministère étoit redoutable. Leur tribunal, dit M. Duvernet, fut proscrit comme on proscriroit une chambre infernale présidée par les ministres de satan.

Saint Louis après avoir voulu se faire moine en 1255, après avoir donné un soufflet à son fils aîné, dont le bon sens s'étoit révolté contre les Jacobins qui avoient égaré

l'esprit de son père, donna, l'année suivante, à Robert Sorbon, son confesseur, un emplacement dans la rue Coupe-gorge, où avoient été autrefois les écuries de la cour, pour y fonder une école de théologie qu'on appeloit *la science de Dieu*; ce Robert Sorbon, qui, né dans la pauvreté, ne put jamais parvenir à faire connoître aucun de ses parens, mangeoit quelquefois avec le roi, et, fier de l'humilité de son pénitent qu'il voyoit tous les jours prosterné à ses pieds, osoit se permettre, contre les plus grands seigneurs de la cour, les railleries les plus injurieuses, comme si, en attaquant la noblesse de leur origine, il avoit voulu se venger de la bassesse de la sienne.

Si, en lisant les écrits publiés sur la Sorbonne, nous fixons nos regards sur les différentes époques que précédèrent celle sur laquelle nous donnerons quelques détails, nous verrons presque toujours cette école de théologie donner des leçons odieuses ou ridicules. Parcourons-les rapidement.

1407. Charles VIII devient fou. Le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne se disputent l'autorité royale. Ennemis implacables plutôt que rivaux généreux, ils remplissent la France de

sang et de crimes, sous prétexte d'en assurer la paix. Désespérant enfin de réussir par la force, ils ont recours à la ruse. Les deux princes se rendent à l'église des Augustins pour se réconcilier. Ils entendent la même messe. Ils prononcent sur une hostie consacrée le serment de leur réconciliation; ils partagent cette hostie et s'en communient. Ils signent ensuite un acte de confraternité; tout ce que l'honneur et la religion ont de plus sacré est solemnellement employé, et trois jours après, le duc de Bourgogne fait massacrer le duc d'Orléans à coups de hache et de massue. Le lendemain il assiste à ses funérailles les larmes aux yeux, et porte, avec tous les signes de la douleur la plus profonde, un des coins du drap mortuaire. La consternation se répand dans tout Paris. C'est alors que Jean Petit, docteur de Sorbonne, qui avoit long-temps vécu des aumônes de la maison de Bourgogne, monte en chaire, fait l'apologie de l'assassin du duc d'Orléans, en douze argumens, en l'honneur des douze apôtres. Il est vrai que ce docteur de Sorbonne, en prêchant son exécrable doctrine, n'étoit que l'écho de Saint Thomas, surnommé l'*Ange de l'école*, qui dit, en termes formels,

« *Qui ad libertatem patriæ, tyrannum occi-* « *dit, laudem et præmium accipit* ». « Celui « qui, pour le salut de la patrie, poignarde « un tyran, est digne de louanges et de ré- « compenses. *Liv.* 2 *des Sentences*, *Dis-* « *tinction*, *quarante-quatrième*, *question* 2. Mais il est vrai aussi, comme l'a observé Voltaire, que si cet Ange de l'école revenoit sur la terre, et qu'il refusât de se rétracter, il pourroit bien, après avoir été un saint dans l'autre monde, être pendu dans celui-ci. Ajoutons qu'il le mériteroit.

1430. La valeureuse Jeanne d'Arc, après avoir mis sur la tête de son roi, la couronne dont il se rendit indigne (1), tombe entre les mains des ennemis de la patrie que son courage avoit sauvée, et la Sorbonne, à qui ils avoient envoyé de l'or, leur envoie seize de ses docteurs qui assistent au supplice de celle qu'ils ont déclaré hérétique, et témoignent leur barbare joie, en voyant leur victime expirer dans les flammes, tandis que le bailli de Rouen,

(1) Charles VII, surnommé *le Victorieux*, par ses favoris, par ses maîtresses, et que la postérité surnommera *l'ingrat*, ne devoit-il pas rassembler toutes ses forces pour arracher au bûcher l'héroïne qui lui avoit conquis presque tout son royaume.

n'ayant pas la force de prononcer la sentence, ne peut que dire, d'une voix étouffée, *menez-là*, et que le bourreau, tremblant, égaré, pleure en mettant le feu au bûcher, fuit, et court se jeter au pieds d'un prêtre, pour obtenir l'absolution d'un crime qui n'en étoit pas un pour lui. La sentence de cette jeune et vertueuse guerrière avoit été portée par un docteur en théologie nommé *Pierre Cauchon* qui, à force de bassesses, s'étoit élevé au trône pontifical de Beauvais, d'où ses diocésains l'avoient chassé, comme traître à la patrie qu'il avoit vendue aux Anglois, et qu'on appeloit par-tout l'*indigne prêtre*, l'*indigne évêque*, l'*indigne homme*.

1455

Des fous parviennent à faire croire à d'autres fous, qu'ils sont sorciers, et la Sorbonne a la bêtise atroce de les faire jeter dans les flammes, et de constater ainsi l'existence de la sorcellerie, dont elle auroit dû montrer la ridicule absurdité. On prenoit alors des sorciers par-tout où on pouvoit. On en découvrit un, même parmi les docteurs de Sorbonne. « C'est ce qu'assurément, dit l'abbé « Duvernet, on ne trouveroit pas de nos jours « parmi eux. Ce sorcier se nommoit Guil- « laume Edelin. Il étoit l'amant secret d'une

« dame de qualité, et dans les bras de cette « belle femme, il rioit des erreurs de ses « confrères en théologie. Malheureusement « cette dame devint grosse. Ce fut un grand « scandale. Elle crut sauver son honneur, en « disant que le docteur Edelin l'avoit ensor- « celée. Dans un sens cela étoit vrai. Une « jeune dame qui a reçu une bonne éduca- « tion n'accorde jamais ses faveurs, que préa- « lablement, elle n'ait été fortement ensor- « celée par l'amour ..... Edelin fut mis dans « un cachot de l'Officialité d'Evreux. On lui « donna la question, en présence d'un inqui- « siteur de la foi, pour avoir l'aveu de son « crime. On lui promit sa grâce s'il s'avouoit « sorcier. Le pauvre sorboniste, pour sauver « sa vie, convint qu'il avoit renoncé à Dieu, « qu'il alloit au sabat, en chevauchant, sur « un balai, qu'il avoit vu et adoré le diable, « sous la figure d'un bouc, et qu'il lui avoit « baisé le derrière. *Deo renuntiavisse dia-* « *bolum hirci figurâ visum et podici ejus* « *oscula dedisse.* (*Historiæ de Spectris.*)

Cependant soyons justes, et convenons que la Sorbonne dans son décret contre les sorciers, surordonne à la volonté de Dieu, le pouvoir qu'il laisse au diable, de faire des

tours de passe-passe, comme de nouer l'aiguillette; de faire pleuvoir des chenilles; de faire mourir les poules, en les couvrant de poux; d'entrer dans le corps des filles pour les faire danser, ou pour les faire pisser au lit; de changer les femmes en chèvres, et les hommes en loups-garous, et autres petites espiégleries de ce genre.

Quand il fut question d'examiner, sous Henri II, si l'on admettroit en France l'institut des jésuites, la Sorbonne s'y opposa, et fit bien (1). Mais devineroit-on facilement les motifs de son opposition? Les voici : Que les jésuites ne chantent point à l'église; qu'ils n'observent point le silence dans les maisons, qu'ils ne se singularisent point dans le boire et dans le manger (2); enfin c'est, qu'ils s'ap- 1540.

(1) Lisez l'article *Jésuites* dans l'*Encyclopédie* de Paris.

(2) Les moines franciscains qui parurent vers la fin du treizième siècle étoient bien dignes d'être accueillis par la Sorbonne. Ils prétendoient que le pain qu'ils mangeoient et l'eau qu'ils buvoient ne leur appartenoient pas. Cela n'étoit que ridicule, mais ce qui est atroce, c'est que des juges de Marseille condamnèrent au feu quatre franciscains qui se laissèrent brûler plutôt que de convenir que ce qu'ils mangeoient étoit à eux.

pellent *jésuites*, c'est-à-dire, *compagnons de Jésus*. En plaidant contr'eux, *Pasquier* les appeloit *compagnons* du diable. Si depuis on les nomma encore compagnons de Jésus, ce fut par allusion aux deux qui l'accompagnèrent sur la croix. Il faut observer que la Sorbonne, selon les circonstances, regardoit les jésuites, tantôt comme des scélérats, *personas fascinorosas*, et tantôt comme des religieux vénérables, *patres venerabiles*.

1564. Les Guises, qui feignoient de descendre de la race de Charlemagne, conspirent contre Henri III, qu'ils veulent faire regarder comme l'usurpateur de la couronne de France, et c'est un docteur de Sorbonne qui, après avoir écrit, en vers détestables, la vie privée de ce monarque, à qui il reproche le péché d'Onias et le crime de Sodôme, se met à la tête de la conspiration. Ce docteur s'appeloit Pellevé. Les Guises, à qui le fanatisme effréné de ce prêtre pouvoit être utile, lui procurèrent successivement un office de conseiller au parlement, l'évêché d'Amiens, l'archevêché de Sens, celui de Reims, et enfin le chapeau de cardinal. Le peuple, dès qu'il fut élevé à cette dignité, n'appela plus cet élève du *collége de la pouillerie*, que *le cardinal pelé*.

La conspiration se découvrit; le sorboniste cardinal la renoua, en s'associant Salcede, gentilhomme espagnol; qui, dans cette conspiration, ne vit qu'un moyen d'arriver à la fortune. Elle se découvrit encore. Salcede fut écartelé, et son complice, protégé par les Guises, continua de jouir paisiblement des honneurs attachés au cardinalat.

Les Guises, dont l'ambition de monter sur le trône s'enflammoit à proportion des obstacles qui les en éloignoient, formèrent une ligue qu'on appeloit *la Sainte-Union*; et trois docteur de Sorbonne, à qui l'on avoit promis de troquer leurs bonnets contre des mîtres, se déclarèrent publiquement les hérauts de cette *Sainte-Union*.

Nous croyons devoir citer ici les noms de ces trois docteurs, pour que la postérité les couvre de toute l'horreur dont ils sont dignes. Le premier s'appeloit *Prévot*. Après avoir apostasié, il s'étoit fait calviniste. Devenu ministre du Saint-Evangile, il fit un enfant à sa servante, qui étoit sa cousine. Accusé de vol et d'inceste, il abandonna, pour éviter la potence, la nouvelle religion qu'il avoit embrassée, et revint, dans sa patrie, se rejeter dans le giron de l'Eglise romaine, où il fut

pourvu d'un canonicat de Soissons. Ses confrères ne le nommoient que le docteur *trousse-chambrière* (1).

Le second de ces docteurs séditieux s'appeloit *Launai*. Les mémoires du temps, qui ne reprochent rien à la pureté de ses mœurs, l'accusent d'une espèce de rage fanatique, bien plus dangereuse pour les peuples que les foiblesses, dit M. Duvernet, d'un prêtre dominé par les ardeurs de son tempérament. La passion d'un prêtre amoureux n'est qu'un scandale qui cessera d'en être un, quand on aura aboli le célibat ecclésiastique, comme il en est question au moment où nous traçons ces lignes, et où les vœux de la partie du clergé la plus éclairée se réunissent à ceux de la nation. La rage du fanatisme ne produit que le crime et le carnage.

Le docteur *Boucher* étoit le troisième de ces scélérats en soutane. Il n'avoit qu'un œil. Cette difformité, qui lui donnoit un air fa-

(1) Un autre sorboniste s'appeloit le docteur *B*.... Ce sobriquet désigne assez le genre de débauche auquel ce prêtre se livroit. On voit que dans ce siècle les plaisanteries ordurières du libertinage se mêloient aux actes les plus affreux du fanatisme.

rouche, le fit appeler *le Polyphême de la Sorbonne*. Ce théologien, dit M. Duvernet, étoit neveu d'un conseiller, l'opprobre de la magistrature. Convaincu d'avoir fabriqué des arrêts en faveur des plaideurs qui le payoient, le parlement le condamna à faire, à genoux, amende honorable devant les chambres assemblées, et à être ensuite chassé de Paris. Ce fut en Sorbonne, dans la chambre du neveu de ce magistrat proscrit et déshonoré, que *Hotteman*, autre séditieux, *Prévot* et *Launai*, tinrent leur première assemblée. C'est là qu'après avoir invoqué le secours du Saint-Esprit, ils posèrent la première pierre de cette ligue célèbre, qui fit tant de ravages dans Paris.

Valois régnoit encore, et ses mains incertaines,
De l'état ébranlé laissoient flotter les rênes;
Ses esprits languissoient par la crainte abattus,
Ou plutôt, en effet, Valois ne régnoit plus.

Nous citons ces vers de la Henriade, parce qu'il est rare qu'un fait puisse être rendu avec tout le charme de la poésie, sans blesser la vérité de l'histoire. Voltaire réunit ici le pinceau de Virgile à la plume de Suétone.

Henri III voulant au moins édifier par des

actes de dévotion un peuple qu'il écrasoit sous le fardeau des impôts, indique une procession solemnelle pour le jour de l'Annonciation. Les confrères divisés en trois bandes, les *bleus*, les *blancs* et les *noirs*, chantant en faux-bourdon les litanies de la Vierge, accoutrés d'un sac de toile, la tête enveloppée d'un capuchon pointu, le visage couvert d'une espèce de masque, le corps ceint d'une corde à laquelle pendoit un fouet de ficelle remplie de gros nœuds, et marchant deux à deux, se rendirent à Notre-Dame. Le duc de Guise portoit la croix; Mayenne, son frère, étoit maître des cérémonies. Le roi, sans escorte, et vêtu comme un simple confrère, n'avoit rien qui le distinguât. Les Guises, pour l'empêcher de veiller sur le gouvernement dont ils cherchoient à se rendre maîtres, le secondoient volontiers dans ses parties de dévotion comme dans ses parties de débauches, dont ils instruisoient ensuite les prédicateurs qui, dans leurs chaires, en faisoient des peintures propres à rendre le monarque aussi méprisable que ridicule. « J'ai été averti de bon « lieu, s'écrioit un de ces sermonneurs, que « hier au soir, vendredi, la broche tournoit « pour le souper de ces gros pénitens, et qu'a-

« près avoir mangé le gras chapon, ils eu-
« rent, pour collation de nuit, le petit ten-
« dron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! mal-
« heureux hypocrites! vous vous moquez de
« Dieu sous le masque, et portez, par conte-
« nance, un fouet à votre ceinture. Ce n'est
« pas-là, de par Dieu, qu'il faudroit le por-
« ter; c'est sur votre dos et sur vos épaules,
« et vous en étriller bien fort (1). »

Henri III se décide enfin à faire poignarder 1589.
le duc de Guise, qui, voulant arracher la cou-
ronne du front de son roi, pour la placer sur
le sien, et élever le tribunal de l'Inquisition
en France, devoit lui déplaire. Les ligueurs,
effrayés de ce coup d'autorité, chancellent,
depuis la perte de leur chef, dans le projet
qu'ils avoient formé. Dans leur irrésolution,
ils adressent une requête à la Sorbonne, pour

(1) Ce sermonneur étoit un insolent, sans doute, mais du moins n'étoit-il pas un calomniateur, comme l'étoient alors la plupart des gens de son métier. L'histoire atteste que les pénitens *bleus*, *blancs* et *noirs*, après cette procession, en l'honneur de la Sainte-Vierge, allèrent souper avec des filles de joie, et rirent dans leurs bras de leurs mascarades et des momeries de leur roi.

apprendre d'elle le parti qu'ils doivent prendre ; et cette école, où l'on enseigne *la science de Dieu*, répond à leur requête, en déclarant légitimes tous les moyens de vengeance, sans en exclure même l'assassinat. Ce décret enivre le peuple plus que jamais du poison du fanatisme ; il foule aux pieds les écussons du souverain ; il couvre de boue ses statues. L'université mène en procession ses nombreux écoliers : chacun d'eux, en entrant dans l'église, renverse son cierge, l'éteint avec le pied, et s'écrie : *Dieu éteigne ainsi la race des Valois !* Toulouse, qui, avant et depuis cette époque, s'est toujours fait distinguer des autres provinces par les fureurs de son fanatisme, crut alors s'honorer, en surpassant celui qui embrasoit la capitale. L'effigie de Henri III fut pendue à un gibet, ensuite traînée dans les rues, tandis que le peuple s'écrioit : *A cinq sous notre tyran!* Le moment approchoit où Henri III, qu'on ne faisoit mourir qu'en effigie, devoit subir la mort en effet. Le moine Clément, autorisé par le décret de la Sorbonne, affermi par les exhortations de Brusseau son confesseur, armé d'un couteau par Bourgoin son prieur, enivré par l'espérance de jouir des faveurs de

la

la belle duchesse de Montpensier, sort de son cloître, arrive à Saint-Cloud, entre dans la tente du roi, se prosterne devant lui, lui plonge son couteau dans le ventre, et meurt à ses pieds, percé de coups de hallebardes. Dès que la nouvelle de la mort du roi et du moine régicide fut répandue dans Paris, le peuple se hâta d'y allumer des feux de joie. Au bruit des chansons qui retentissoient dans toutes les rues, les Dominicains joignirent un *Te Deum*, pour remercier Dieu de leur avoir fait la faveur de choisir dans leur ordre celui qu'on appeloit le *sauveur de la France*. Son portrait, la palme du martyre à la main, fut exposé à la vénération publique, et la Sorbonne s'empresse de demander que la statue de ce saint soit élevée sur un des piliers de marbre de la cathédrale.

Après tant d'événemens qui avoient fait regarder la France comme une forêt peuplée d'insensés furieux, ce royaume jouissoit enfin des douceurs de la paix depuis quinze ans, sous les lois de Henri IV, qui, après avoir été le *vainqueur* de ses sujets, en étoit devenu le *père*. Il parut alors quelques livres qui enseignoient l'art d'assassiner les rois en conscience. Parmi ces détestables, on remarqua celui du jésuite 1606.

espagnol Mariana, qui faisoit l'apothéose de l'assassin de Henri III. *Cæso rege, ingens sibi nomen fecit*, en poignardant le roi, dit cet auteur, Clément mérite un nom immortel, et cet auteur mérite de partager l'immortalité du monstre enfroqué. La Sorbonne, qui deux ans auparavant s'étoit élevée avec tant de véhémence contre le livre *de la Sagesse*, par Charon, le contemporain, l'ami et l'émule de Montaigne, approuva, par son silence, la doctrine de Mariana, dont les abominables maximes allumèrent enfin le cerveau d'un fanatique, et lui mirent dans la main le fer sous lequel périt Henri IV et le bonheur de la France. Ce fanatique étoit Ravaillac, que deux docteurs de Sorbonne assistèrent à la mort (1). L'ame de ce misérable, repentante et absoute par ces deux prêtres, s'envola sans doute de l'échafaut dans le séjour de la félicité éternelle, et celle de Henri IV, mort sans confession?.... Il est vrai qu'il rendit ses peuples heureux pendant

(1) Voltaire dit que dans son extrême jeunesse il a connu un vieux prêtre à Péronne, qui chaque fois qu'on parloit de l'assassin, disoit en s'inclinant et en ôtant son bonnet..... *Feu M. de Ravaillac m'a souvent fait l'honneur de me dire.....*

quinze ans; mais, dit M. Duvernet, il avoit été prodigieusement sujet à ces foiblesses de tempérament, qui, d'après les principes de notre théologie, damnent la plupart des hommes. Recommandons son ame à Dieu, dit cet historien, et nous engageons nos lecteurs à joindre leurs prières aux siennes.

Le sang de Henri IV fumoit encore, lorsqu'il se forma, en France, une confédération entre le clergé séculier et régulier, pour rétablir l'empire du pontife romain, et le faire rentrer dans tous les droits d'une juris-diction qu'ils appeloient *divine*; ils aimoient mieux dépendre des caprices orgueilleux d'un despote étranger, que des lois d'un souverain que la nation avoit choisi pour maître. Le fougueux cardinal Duperron soutenoit, dans l'assemblée des états généraux, que *la puissance du pape étoit pleine et plénissime, et qu'il excommunieroit ceux qui croiroient que l'église n'a point le pouvoir de déposer les rois.* Le jésuite Suarès imprimoit, *que non-seulement les papes peuvent détrôner les rois, mais qu'ils peuvent, de droit divin, les faire mourir, après les avoir détrônés* (1). 1610 à 1625.

(1) Un pape philosophe comme Benoît XIV,

C'étoit fait de nos libertés, et la France devenoit un pays d'obédience, sans le courage d'un homme qui brava les injures, la haine et la persécution de ses confrères en théologie, pour défendre la cause de la nation et les intérêts de celui qui la gouverne. Cet homme intrépide, vertueux et savant, s'appeloit Richer. Ce docteur écrivit un petit livre de trente pages, pour réfuter cette doctrine meurtrière. Ces trente pages mirent la division dans le troupeau des sorbonistes,

---

devoit se dire quelquefois à lui-même : « Me voici successeur des Césars, assis sur le même trône où ils ont regné ; chef d'une religion qu'ils ne soupçonnoient point devoir s'étendre sur le globe. Ils dominoient par les armes, et je tiens comme eux le monde enchaîné. Ils envoyoient des édits à toute la terre, et moi j'envoie des bulles. Je tiens en main le faisceau de ces opinions qui se sont accumulées à l'aide de dix-sept siècles. Quel est mon pouvoir ?... il m'étonne moi-même. Les rois règnent par la force, par le canon, et moi, qui ose me dire infaillible, je sais ce qu'il en est. L'un me baise les pieds, l'autre me prie de délier ses péchés, je suis comme environné de fantômes, et ma place elle-même ressemble à un rêve. » [*Mon bonnet de nuit.*]

Nous touchons au moment où le cri de la liberté en réveillant nos pontifes, va faire finir leur rêve.

qui jusqu'alors s'étoit presque toujours laissé conduire par son syndic. Richelieu, dont le génie altier vouloit dominer par-tout, s'étoit rendu le bienfaiteur de la Sorbonne, pour pouvoir exercer sur ce corps de théologiens le despotisme qu'il exerçoit sur le foible Louis XIII son maître (1). Voulant se rendre le médiateur de la querelle qui divisoit les docteurs, il leur déclara que *le roi l'avoit armé d'une verge de fer pour châtier les brouillons.* Cette menace les intimida. Richer seul resta inébranlable. La terreur n'ayant point

(1) L'abbé Lavocat soutient que la Sorbonne étoit très-opulente, même dès son institution, et la preuve qu'il en donne, c'est qu'elle possédoit en propriété *quinze couverts d'argent.* L'abbé Duvernet, de son côté, prétend que les pauvres sorbonistes habitoient des masures, jusqu'au temps où Richelieu les logea dans un palais magnifique, et leur fit élever un temple auguste sur l'espèce d'antre qu'ils occupoient. L'auteur du *Despotisme des ministres en France,* remarque que ce cardinal despote étoit tellement en exécration quand il mourut, que ces cendres ne purent reposer en sûreté dans la Sorbonne, et qu'il fallut les tenir cachées pendant quelque temps, pour les soustraire au ressentiment du peuple qu'il avoit sacrifié à son roi, comme il avoit sacrifié son roi à sa grandeur personnelle.

réussi sur l'ame de ce prêtre-citoyen, il eut recours à la ruse. Richer fut invité à dîner chez le père Joseph, capucin, qu'on accusoit de ne pas croire en Dieu, mais qui, plongé dans les délices de la vie la plus voluptueuse, avoit fondé l'*Annonciade*, le plus austère de tous les ordres religieux (1). Après le repas, Richer fut conduit dans une chambre. Le père Joseph lui présenta une rétractation de son ouvrage toute dressée, et lui dit d'une voix menaçante : *C'est à présent qu'il faut rétracter votre livre, ou mourir.* « A ces « mots, deux assassins apostés sortent d'un ca- « binet voisin, se jettent sur le vieillard, et « lui tenant le poignard sur la gorge, lui font « signer la rétractation. Richer, ébranlé par « la crainte, signe en pleurant, et se retire, « offrant à Dieu les restes de sa vie, en expia- « tion d'une foiblesse à laquelle il ne survécut « que quelques mois. »

Après qu'on eut arraché, le poignard à la main, la rétractation de Richer, la Sorbonne n'hésita plus à jurer, sur le recueil des Décré-

(1) Ce moine fourbe, cruel, débauché, et le *cartouche* de son ordre, étoit le mouchard du cardinal de Richelieu.

tales des papes, qu'elle reconnoissoit la vérité de la doctrine sur la puissance indéfinie des souverains pontifes. Le docteur Filsac (et son nom mérite d'être cité) fut le seul qui vint, en Sorbonne, protester contre l'odieux serment de ses confrères; il leur déclara qu'il vouloit mourir bon François, et qu'*il sortoit de la Sorbonne comme d'une Babylone et d'une retraite de prostituées.*

Vanini, prêtre italien, ayant abandonné 1626.
sa patrie, où il vivoit dans la plus extrême misère, crut qu'il trouveroit en France les moyens d'en sortir. Cependant, quoiqu'il fût aussi instruit, qu'il étoit possible de l'être alors, dans l'astronomie, la métaphysique, la chimie, l'anatomie et la médecine, il ne trouva d'autre ressource, pour vivre en arrivant à Paris, que celle de dire des messes à cinq sous, et n'eut pour tout agrément, que celui de disputer avec les théologiens qu'il trouvoit dans les sacristies. Ces théologiens, sentant la supériorité que Vanini avoit sur eux, vengèrent leur orgueil humilié, en dénonçant à la Sorbonne, des dialogues que ce prêtre napolitain venoit de faire imprimer sous le titre *de admirandis Naturæ*. La Sorbonne, qui crut voir dans le jargon obscur de

la métaphysique de l'auteur, toutes les horreurs du pur déisme, censura le livre, ne doutant point que chaque proposition qu'elle ne comprenoit point ou qu'elle comprenoit mal, ne fût une impiété. Vanini se rendit à Toulouse, où la manie de disputer le suivit. Il s'y fit de nouveaux ennemis, qui, plus ignorans et plus dangereux que ceux de Paris, qui n'avoient condamné que son livre, condamnèrent sa personne en l'accusant d'athéisme. Ils firent plus; ayant trouvé dans sa chambre une fiole dans laquelle étoit un crapaud, ils l'accusèrent de magie, sans seulement soupçonner qu'il est impossible de ne point croire à un Dieu, et de croire au diable. Cependant Vanini alloit échapper à l'ignorance barbare de ses juges, lorsqu'ils se rappelèrent que, deux ans auparavant, la Sorbonne avoit censuré ses ouvrages. On ne crut pas qu'un homme que ce tribunal avoit jugé coupable, et qui, sur-tout, nourrissoit un crapaud dans une fiole, pût être innocent. En conséquence, le philosophe napolitain fut jeté dans un cachot. Lorsque paroissant devant ses juges, ils lui demandèrent s'il croyoit qu'il y eût un Dieu, il se baissa, ramassa un brin de paille, et le montrant à ses juges, il leur dit : *Ce*

fétu seul prouve l'existence de Dieu. Les juges, ne sentant point la force de cette belle réponse (1), le condamnèrent à expirer tout vivant dans les flammes, à l'âge de 35 ans, après qu'on lui eut coupé la langue. Cet acte d'édification se passa en 1619. *Pour peupler la terre d'athées*, dit énergiquement M. Duvernet, *on n'auroit qu'à le répéter souvent.* Il est certain qu'un philosophe, témoin du supplice de cet infortuné, eût été tenté de blasphémer (2). Qui même, de nos jours, n'éprouve point les mouvemens de la plus vive indignation contre le parlement de Toulouse, sur-tout quand on se rappelle que ce parlement, superstitieux et barbare, est le même qui, sous nos yeux, a fait rouer le ver-

(1) Le *cœli enarrant gloriam Dei*, n'est pas un argument plus convaincant.

(2) Un écrivain dont on ignore le nom, mais dont on voit la mauvaise foi, prétend que lorsqu'on ordonna à Vanini de demander pardon à Dieu, au roi et à la justice; avant de monter sur le bûcher, il répondit: *Qu'il ne croyoit point de Dieu, qu'il n'avoit jamais offensé le roi, et qu'il donnoit la justice au diable.* Le même écrivain parle ensuite d'un ouvrage de Vanini, intitulé *Amphitheatrum æternæ Providentiæ*, qui est nécessairement un traité de l'existence de Dieu.

tueux Calas. Cette scène atroce est une des dernières dont la Sorbonne ait été l'auteur ou la cause, sous le règne de Louis XIII.

On se doute bien que notre objet, dans cet écrit, n'est point de rapporter, même en abrégé, les événemens qui ont illustré ou flétri le règne de Louis XIV. Nous ne faisons ici, en quelque sorte, qu'emprunter son nom, pour servir d'époque aux différens faits par lesquels la Sorbonne a mérité le mépris ou l'estime publique, sous le règne de ce monarque. L'histoire de ce règne, par les rapports qu'elle a nécessairement avec celle de tous les autres princes ses contemporains, peut être regardée sous l'aspect d'un arbre touffu qui a ombragé la plus grande partie de l'Europe. Nous voulons ne détacher qu'une branche de cet arbre, en prenant même la précaution d'en secouer les feuilles mortes.

1651. La Sorbonne, plongée dans une espèce d'assoupissement, n'excitoit plus, depuis quelque temps, ni les sarcasmes des plaisans, ni l'indignation des gens sensés, lorsque le jésuite Garasse vint tourner vers elle les regards du public. Ce jésuite, le paillasse de son ordre, et dont le nom est devenu une injure parmi les théologiens, comme autrefois celui de *Thersite*

parmi les guerriers, et, de nos jours, celui de *Fréron* parmi les critiques, avoit eu jusqu'alors la prudence de n'attaquer que des poëtes qui ne lui répondoient que par des bons mots, ou des philosophes qui dédaignoient de lui répondre. Enhardi par le silence de ces derniers, qu'il regardoit comme une preuve de son triomphe, il osa attaquer des théologiens, hommes que, par état, il devoit savoir être les plus formidables de tous les ennemis. Il publia un livre, sous le titre de *la Somme des vérités de la religion*, qu'on appela *la Somme des erreurs de Garasse* (1). L'abbé de Saint-Cyran alloit entrer en lice pour combattre le jésuite, mais la Sorbonne prévint le combat entre les deux champions, en condamnant le livre de l'enfant de Loyola, comme l'ouvrage d'un fourbe, caché sous le vêtement d'un farceur. L'année suivante, Garasse, dont rien ne refrénoit l'intrépide impudence, publia un autre libelle, dans lequel il prétendoit que le pape devoit excommunier le roi et son ministre, pour avoir fait une alliance avec les protestans d'Allemagne. L'ardent docteur de Sorbonne, Saint-Cyran, vola dénoncer le libelle au parlement. Les jésuites, dont le crédit commençoit à s'établir à la cour, ven-

gèrent leur confrère, en obtenant un ordre de faire enfermer son ennemi dans le donjon de Vincennes, où il resta cinq ans. La Sorbonne prit la défense du docteur prisonnier, mais ne put parvenir à le faire sortir de prison.

Nous ne rapporterions pas ces événemens, en apparence, indignes de l'histoire par leur futilité minutieuse, si, dès le commencement du règne de Louis XIV, ils n'avoient occupé très-sérieusement presque la moitié de la nation, et sur-tout si l'on n'y voyoit pas l'origine secrète de cette secte de jansénistes qui, comme une vermine, s'est attachée au corps de l'état, qu'elle n'a cessé de dévorer pendant plus de cent cinquante ans.

Le docteur Arnauld, l'un de ces hommes rares, dont le génie a été perdu pour la France, par le misérable usage qu'ils en ont fait, écrivit en faveur de Saint-Cyran, son confrère, son ami, mais non rival, un ouvrage sur *la fréquente Communion* (1).

(1) N'est-il point déplorable de voir un Fénélon user son génie à composer les *Maximes des Saints*, et un Bossuet perdre son temps à les réfuter? *Ut quid perditio hæc?*

La Sorbonne se hâta d'approuver solemnellement ce livre d'un de ses enfans, qui contenoit une satire violente contre les jésuites, accusés de *surfaire* la morale dans les chairs, et de la *mettre au rabais* dans les confessionnaux.

Si Bourdaloue un peu sévère,
Nous dit, fuyez la volupté;
Escobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé.

BOILEAU.

Les jésuites répondirent que le docteur Arnauld *étoit un excommunié*, *un infame sycophante*, et c'étoit puissamment réfuter la doctrine de la *fréquente Communion*. Le père Pétau, un de ces hommes que Scaliger appeloit des *monstres d'érudition*, ne sut répondre, malgré sa monstruosité, que par ces étranges paroles : « L'auteur de la *fréquente* « *Communion* ne nous agrée pas. Il faut tirer « le nœud coulant, incontinent l'étrangler, « et avec lui tous ceux qui l'approuvent ».

Hé quoi! Pétau, d'un prêtre est-ce-là le langage?

RACINE.

La mort du cardinal de Richelieu ouvrit les portes de la prison de Saint-Cyran. Le premier usage que le docteur, que cinq ans de captivité entre des murailles solitaires, auroient dû rendre sage, fit de sa liberté, fut d'allumer dans le royaume le feu d'une guerre ecclésiastique, en tirant des ténèbres où il auroit toujours dû rester, un livre qu'un évêque d'Ypres, nommé Jansénius, avoit composé en l'honneur de Saint-Augustin, et en haine des Jésuites, ce qui devoit tout d'un coup lui donner la plus grande célébrité. La guerre des catholiques contre les protestans, avoit été celle des tigres; la guerre des jansénistes contre les molinistes, fut celle des singes. On s'égorgea dans l'une, on se ridiculisa dans l'autre, jusqu'au moment heureux où la philosophie fit finir les crimes et les singeries.

Les jésuites, pour affoiblir le trait que Saint-Cyran venoit de lancer contre eux, détachèrent du livre de Jansénius cinq propositions qu'ils dénoncèrent au Saint-Siége. Urbain VIII les censura sans faire aucune mention de leur auteur. La Sorbonne éprouva une sorte de mouvement d'oscillation qui divisa les docteurs. Plus de quatre-vingts condamnèrent ces propositions dont la plupart étoient

tronquées avec une bonne-foi théologique. Soixante autres en appelèrent au parlement, ce qui étoit aussi ridicule que si les membres de ce corps, sur une question de droit civil ou criminel, en eussent appelé à la Sorbonne.

Mazarin, très-peu curieux de lire un ouvrage où probablement il n'eût rien compris, n'en demanda pas moins, contre la Fronde dont les premiers murmures se faisoient entendre, une seconde bulle portant condamnation des cinq propositions extraites si fidèlement de Jansénius dont il n'avoit jamais entendu parler.

Le premier acte de cette farce ecclésiastique étoit à peine commencé, que des acteurs d'un rang supérieur vinrent occuper le théâtre et en chasser les bouffons. Il ne fut plus question, pendant quelque temps, que des intérêts de la politique, et des intrigues de la cour, pendant une minorité qui paroissoit devoir devenir très-orageuse. Des princes, des héros et même des héroïnes, remplacèrent les jésuites et les sorbonistes, et le public qui aime la variété dans les spectacles, se réjouit beaucoup du nouveau qu'on lui donnoit. « Un par-« lement qui lève une armée, et qui met à prix « la tête d'un ministre; un roi enfant, fugitif

« au milieu de ses états, et manquant du né-
« cessaire ; un cardinal qui, en sortant des
« bras de sa maîtresse, va siéger au parlement,
« un poignard dans sa poche ; la fille de
« Henri IV dans la misère, et demeurant au
« lit, faute de bois pour se chauffer ; Made-
« moiselle, faisant tirer le canon de la Bastille
« sur les troupes de son roi ; ce sont-là des ob-
« jets, dit M. Duvernet, un peu plus intéres-
« sans que toutes les disputes de l'école. »

La guerre de la Fronde finit, parce que le mécontentement connoît un terme ; celle du jansénisme recommença, parce que la théologomanie n'en connoît pas. Un habitué de St.-Sulpice, nommé Picoté, s'avisa de refuser les sacremens au duc de Liancourt, jusqu'à ce qu'il eût promis de rompre toute liaison avec les solitaires de Port-Royal, qu'il soupçonnoit d'être un peu corrompus par le levain du jansénisme. Arnauld qui, quoique jeune encore, étoit à la tête de ces hommes aussi vertueux que savans, s'indigne du refus qu'on fait des sacremens au duc de Liancourt son ami ; il écrit une lettre foudroyante contre l'abbé Picoté, qui la dénonce à la Sorbonne (1).

(1) On commençoit à dire alors que si on continuoit

Cette

Cette école de théologie, sans décider, sans qu'on sache pourquoi, entre l'abbé Picoté qui refusoit les sacremens, et le duc de Liancourt qui les demandoit, nomme des commissaires pour examiner la lettre d'Arnauld. Ce docteur, dans cette lettre, disoit que l'Eglise infaillible dans le droit, ne l'étoit point dans le fait; il y disoit aussi que Saint Pierre, qui avoit renié J.C. après avoir coupé une oreille à Malchus, pour en prouver la divinité, *étoit un juste à qui la grâce avoit manqué*. Deux cents docteurs régulièrement assemblés en Sorbonne, pendant cinq mois, se

---

de refuser les sacremens, on prendroit le parti de s'en passer comme dans beaucoup de pays qui n'en sont pas moins florissans. Il seroit pourtant bien triste de se passer d'une cérémonie aussi consolante. Cette réflexion nous rappelle un fragment d'une des lettres de madame de Maintenon; le voici. « A mon arrivée à Paris, j'ai « trouvé madame d'Elbeuf toujours à l'agonie; elle « répond à tous ceux qui lui parlent de Dieu, comme « elle grondoit ses laquais. En voici un extrait. Elle « se comparait à Job; le curé lui dit : *Il y a de la* « *différence en ce que vous avez eu le bonheur de re-* « *cevoir le bon Dieu.*..... Elle lui repondit, *Hé!* « *pourquoi le bonhomme Job n'a-t-il pas reçu le bon* « *Dieu? Je ne trouve pas cela bien.* «

creusèrent vainement la tête pour fixer le sens de cette proposition. Cependant soixante docteurs combattoient pour Arnauld, qui seul, par son éloquence, eût écrasé tous ses adversaires, si on n'avoit pas pris la prudente précaution de lui défendre de répondre à ceux qui seroient d'une opinion différente de la sienne. C'étoit imiter la lâcheté d'un poltron qui accable un homme de coups après l'avoir fait garrotter. Les lâches docteurs l'emportèrent enfin. Arnauld fut déclaré hérétique, et comme tel, retranché de la Sorbonne, dont lui seul faisoit toute la gloire. Cependant il n'avoit répété que ce que saint Augustin avoit écrit mille ans avant lui. *Dieu*, dit ce père de l'Eglise, *pour montrer que sans la grâce on ne peut rien, a laissé saint Pierre sans grâce.* Cette proposition étoit orthodoxe en Afrique; elle devint hérétique en France, où elle redeviendroit peut-être encore orthodoxe, si la mode de s'occuper de ces niaiseries n'étoit point absolument passée.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en plaçant ici le portrait d'Arnauld, à qui il n'a manqué que de vivre un siècle plus tard pour être un grand homme.

« Dans le monde, Arnauld eût pu être

« un grand homme d'état. On le destina à « la prêtrise pour en faire un évêque, et « il ne fut guères qu'un homme de parti. « La nature forma peu d'hommes d'un esprit « aussi juste et aussi infatigable. S'il n'eût « jamais connu la théologie, et s'il n'eût « écouté que sa seule raison, il eût pu devan- « cer Bayle par l'ascendant de son génie. Aussi « grand dialecticien que ce philosophe, mais « écrivain plus correct et plus énergique. On « met Arnauld, dans le petit nombre de ceux qui « ont un peu éclairé la société, mais on est « aussi forcé de le placer parmi ceux qui l'ont « troublée. S'il n'eût jamais écrit que pour « perfectionner la langue françoise, la science « du calcul et l'art de raisonner, il eût eu « pendant sa vie moins de célébrité, mais aussi « plus de repos, qui est préférable peut-être « à la célébrité, et il jouiroit aujourd'hui « d'une plus grande gloire. »

C'est aux séances tenues pour parvenir à condamner Arnauld, que le chancelier Séguier, témoin du temps que chaque opinant perdoit en disputant dans ces assemblées tumultueuses, ne permit à chaque docteur de n'employer qu'une demi-heure à s'expliquer. On mit en conséquence un sablier devant le syn-

dic, et ce temps, sans doute, étoit bien suffisant ; car, comme on l'a déja dit, celui qui, dans une demi-heure, ne s'explique pas clairement, ne le feroit pas pendant dix ans.

Jusqu'alors, on n'avoit admis que deux docteurs de chaque ordre mendiant, pour opiner. On en admit quarante pour constater l'hérésie d'Arnauld, ce qui fit dire par-tout, qu'en Sorbonne il étoit plus facile de censurer que de répondre, et de trouver des moines que des raisons.

La France, qui ne pouvoit se vanter que d'avoir eu des érudits, des rhéteurs, des théologiens et quelques poëtes, vit enfin paroître le premier homme de génie dont elle puisse s'honorer. Pascal, qui lançoit avec autant de force les foudres de l'éloquence qu'il manioit avec finesse le stylet de la plaisanterie, vengea Arnauld son ami, de la censure de la Sorbonne, et rendit les jésuites immortels par les ridicules dont il les accabla. Le torrent des siècles entraînera jusqu'au nom des autres religieux, celui des jésuites surnagera aussi longtemps que la langue françoise conservera son existence. Convenons, cependant, que c'est avec raison qu'on condamne la morale afrabilaire de ce vertueux misantrope, que c'est

avec raison qu'on la regarde comme celle d'un rêveur sinistre qui ne voit que des péchés dans toutes les actions des hommes, et des damnés dans tous ceux qui n'ont point entendu parler de la Judée. Après sa mort, on trouva dans la doublure de son habit, un morceau de parchemin roulé, sur lequel on lisoit ces mots : *Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob, et non des philosophes.* On dit qu'il portoit sur lui ce morceau de papier par superstition, comme un Turc porte une amulette pour gagner le ciel.

« Quoi ! mon cher Blaise (s'écrie M. Du-
« vernet d'un style digne de celui de l'écri-
« vain qu'il réfute), vous avez cru que l'Être
« éternel étoit le dieu de Jacob, qui, ainsi
« que cela étoit arrangé dans les adorables
« desseins de la Providence, escamota à son
« frère le droit d'aînesse, pour un plat de
« lentilles? le dieu d'Isaac qui faisoit paître
« des brebis, des chèvres et des ânes dans les
« déserts de l'Arabie pétrée, et vous ne vou-
« lez pas.... »

(Arrêtons-nous ici un moment pour témoigner notre surprise de ce que M. Duvernet, en parlant d'Isaac et de Jacob, n'ait rien dit d'Abraham, qui mentit deux fois,

en faisant passer deux fois sa femme pour sa sœur, à la cour de deux grands rois qui en étoient devenus éperdument amoureux, quoiqu'elle eût plus de quatre-vingts ans.) « Et vous ne voulez pas qu'il (Dieu) ait été « le dieu de Confucius, de Socrate, de Pla- « ton, de Mallebranche, de Descartes, de « Bayle, de Gassendi, et de tous ceux dont il « s'est servi pour perfectionner l'intelligence « humaine (1)? Quoi! il ne seroit pas le dieu « du philosophe Newton, qui, comme vous, « est un profond génie et un très-petit es- « prit (2). »

---

(1) Comment, à ce titre, M. Duvernet a-t-il oublié de mettre sur la liste Montesquieu, Voltaire et Rousseau? L'influence qu'ils ont eue sur leur siècle leur meritoit cet honneur, beaucoup plus, selon nous, que Gassendi et consorts.

(2) On sait que Newton, après s'être élevé, à ce que l'on croit, jusqu'à la découverte des lois de l'univers, est tombé dans l'île de Pathmos pour y commenter l'Apocalypse. Le grand Corneille, il est vrai, a traduit, en très-mauvais vers, l'*Imitation de Jésus-Christ*; mais c'étoit par ordre de son confesseur, et Newton n'alloit point à confesse. Qu'Alançar, jésuite espagnol, commente l'Apocalypse, en deux gros volumes *in-folio*, cela est dans l'ordre, mais que le philosophe Newton!..... la plume tombe des mains.

Après la mort de Mazarin, qui, comme nous l'avons dit, avoit dénoncé au pape les cinq propositions de Jansénius, et occasionné la condamnation d'Arnauld, qui soutenoit que ces cinq propositions, répréhensibles en elles-mêmes, n'étoient point dans Jansénius, les amis du docteur condamné rentrèrent en Sorbonne, et y firent proscrire deux livres bien plus dangereux que les rêveries métaphysiques de l'évêque d'Ypres. L'un étoit intitulé, *la Défense de N. S. P. le pape, et de l'emploi des Religieux mendians*, par un jésuite. Un trait pris dans ce livre suffira pour en faire connoître le but. *Nous devons obéir*, dit l'auteur, page 120, *à tout ce que le pape nous commande, sans demander raison de ce qu'il fait et de ce qu'il ordonne, croyant pour certain qu'il ne peut tromper ni être trompé.* Le second livre, publié par Moysa, aussi jésuite et confesseur de Marie-Anne d'Autriche, étoit fait pour nous prouver qu'il est permis de donner un coup de couteau à celui qui nous dit des injures, et de le tuer en cachette, si on ne le peut autrement (1);

(1) Il y a loin de cette morale au précepte de l'Evangile qui, lorsque nous avons reçu un soufflet, nous invite à présenter l'autre joue.

qu'un juge peut, en certaines circonstances, vendre sa sentence...., etc. etc. « Le théologien Moysa traitoit aussi fort au long, dit M. Duvernet, des plaisirs des maris et de ceux des amans. Il examinoit avec scrupule quelles sont les attitudes qui sont péchés mortels, et celles qui ne sont que fautes vénielles. Quels sont dans les plaisirs des sens, les raffinemens qui sont permis et ceux qui sont prohibés (1)? »

Ces deux ouvrages ayant été dénoncés à la Sorbonne, y furent flétris. Le pape Alexandre VII condamna, par une bulle, les deux censures de la Sorbonne, les seules raisonnables, peut-être, qu'elle eût faites depuis son institution, et prononça une excommunication majeure contre ceux qui oseroient s'en déclarer les défenseurs.

La fermeté courageuse de la Sorbonne contre le pape, parut faire oublier un mo-

---

(1) Il existe sur cette matière délicate un volume, grand *in-folio*, par le père Sanchez, intitulé de *Matrimonio*. C'est dans cet ouvrage qu'on examine la question, *an Spiritus Sanctus semen emisit in vase muliebri virginis Mariæ*. On dit que l'auteur en le composant, étoit toujours assis sur un bloc de marbre.

ment les torts graves et nombreux que la nation avoit à lui reprocher. Louis XIV, pour lui témoigner sa satisfaction, lui offrit la conduite du collége Mazarin. En l'acceptant, elle demanda l'éloignement des comédiens, dont le théâtre s'élevoit à côté de ce collége. Racine, devenu dévôt et ennemi du spectacle qui faisoit toute sa gloire (1), écrivoit à Boileau, qui ne feignoit d'aimer Molière, que parce qu'il le craignoit, « La nouvelle « qui fait ici le plus de bruit, c'est l'embarras « des comédiens qui sont obligés de déloger « de la rue Guénégaud, à cause que mes- « sieurs de Sorbonne, en acceptant le collége « des Quatre-Nations, ont demandé, pour « première condition, qu'on les éloignât de « ce collége. Ils ont déja marchandé des places « dans cinq ou six endroits; mais par-tout où « ils vont, c'est merveille d'entendre comme « les curés crient.... Les grands Augustins ont « été au roi pour le même sujet.... Mais on « prétend que les comédiens ont dit à sa ma- « jesté que ces mêmes Augustins, qui ne veu- 1688.

(1) On remarque que madame Racine n'avoit jamais assisté à aucune pièce de théâtre, pas même à celles de son mari.

« lent point les avoir pour voisins, sont fort « assidus spectateurs de la comédie; et qu'ils « ont même voulu vendre à la troupe des « maisons qui leur appartiennent dans la rue « d'Anjou, pour y bâtir un théâtre. »

Il n'y avoit point alors de curé dans Paris qui ne fût docteur de Sorbonne. De-là venoit l'embarras dans lequel étoit Molière de trouver un emplacement pour y élever son théâtre. L'auteur du *Tartuffe* auroit pu se venger des sorbonistes. Il n'en fit rien, et peut-être fit-il mal. Pascal n'avoit pas craint de réjouir toute la France à leurs dépens. L'historien de la Sorbonne observe qu'à Athènes et dans toutes les villes de l'Asie Mineure, il y avoit des théâtres, et que Saint-Paul, qui annonça l'Evangile dans ces villes, n'y prêcha jamais contre les spectacles.

C'est vers cette époque que, du sein des ténèbres de la superstition, Descartes fit jaillir le premier rayon de philosophie qui a éclairé la France. Hardi dans son système, mais timide dans sa conduite, il crut, pour le faire adopter par la raison, avoir besoin du suffrage de la théologie. En conséquence, il se proposa de dédier ses *Méditations* à la Sorbonne, qui craignant que, d'après les prin-

cipes du philosophe, l'esprit, en s'accoutumant à raisonner, ne se rendît plus qu'à l'évidence, refusa l'honneur qu'il vouloit lui faire. Descartes devoit s'y attendre. Une école de théologie pouvoit-elle s'empêcher de proscrire les deux vérités suivantes ?

Il faut se défaire de tout préjugé et douter de tout, avant de s'assurer d'aucune connoissance.

En philosophie, il ne faut pas se mettre en peine des conséquences qu'une opinion peut avoir pour la foi nonobstant ces conséquences ; il faut s'y arrêter, si elle semble évidente.

Ces deux grands principes suffisent pour qu'on pardonne à Descartes d'avoir fait le roman de l'ame, dont Locke nous a donné ensuite la plus fausse histoire. Ils suffisent, pour qu'on lui pardonne des erreurs de physique, qu'après sa mort, Mallebranche son ami, défendit avec plus d'éloquence que de succès, et qu'ensuite Fontenelle, son disciple, orna de toutes les grâces de son esprit.

La Sorbonne, qui s'étoit couverte d'un ridicule ineffaçable en condamnant quelques opinions de Descartes, que tous les gens sen- 1696.

sés plaçoient sur la liste très-courte des vérités qu'il est donné à la foiblesse humaine de découvrir, parut un moment faire oublier ses torts, en proscrivant l'ouvrage de Marie d'Agréda, sur les dons, grâces, prérogatives et grandeurs de la sainte Vierge. Cette merveilleuse fille s'appeloit *Coronel :* elle étoit née à Agréda, petite ville d'Espagne.

« Son père et ses frères se firent moines de « Saint-François, par ordre de Dieu, qui, « comme personne n'en doute, a toujours eu « une grande prédilection pour les religieux « de cet institut. Le même ordre fut donné à « la mère et aux sœurs de Marie, de se faire « religieuses. La maison paternelle fut ainsi « convertie en un couvent consacré à l'Im- « maculée Conception. Marie, comme la plus « sensée, fut choisie pour en être l'abbesse, « et J. C., de son côté, la choisit pour écrire « la vie de la sainte Vierge sa mère. Ce fut « pendant qu'elle dormoit qu'elle en reçut les « ordres, mais elle y résista long-temps, et « ce ne fut que d'après d'itératives révéla- « tions, et de l'exprès commandement de son « confesseur, qu'elle se décida à cette entre- « prise. Tout ce que les évangélistes nous ont « dit de la mère de Dieu, se réduit à trois ou

« quatre pages (1). Marie d'Agréda, pour « suppléer au silence des évangélistes, en « écrivit huit volumes. Un dévot ne peut « qu'être édifié de lire et d'apprendre que la « sainte Vierge, au moment de sa naissance, « fut transportée dans le ciel empyrée, qui, « probablement, est un peu au-dessus de ce- « lui où saint Paul voyagea dans une de ses « extases. Un détachement de neuf cents es- « prits fut commandé pour la garder. Douze « de ces esprits, sous la figure de beaux gar- « çons, comme des pages d'élite et de con- « fiance, faisoient auprès d'elle le service or- « dinaire. Dix-huit, tirés de la légion des « chérubins, furent chargés des ambassades. « Pour la promptitude des dépêches et la « commodité des messagers, on arc-bouta, « contre la voûte céleste, l'échelle de Jacob. « Saint Michel fut mis à la tête des domes- « tiques emplumés, pour veiller au service ; « il étoit surintendant du palais de la reine, et « il n'y eut jamais au monde de maison de « reine si bien administrée (2) ».

---

(1) Tout ce qu'ils ont dit de son père temporel se réduit à trois mots, *vir erat justus*.

(2) Lecteurs, rappelez-vous le poëme du *Paradis*

L'ouvrage de cette abbesse eut le plus grand succès en Espagne, où la chaleur du climat exalte infiniment l'imagination du sexe. Les hommes y sont attaqués de cette maladie morale, mais c'est dans un autre genre. Cervantes ne les en a pas corrigés en composant son *Don Quichotte*.

Tandis qu'à Rome on travailloit à la canonisation de Marie d'Agréda, un récollet en France, s'occupoit à traduire son œuvre mystique. Le malheur voulut que cette traduction fut dénoncée à la Sorbonne qui employa trente-neuf séances à examiner l'affaire de cette fille Agrédina. Trois évêques, poussés par les dominicains, ennemis jurés de l'Immaculée Conception, poursuivoient la condamnation de Marie d'Agréda. D'autres évêques, appuyés en Sorbonne par les cordeliers, combattoient pour elle; mais, en dépit des évêques agrédins, l'ouvrage de la sainte Espagnole fut proscrit par un décret. Les deux partis, avant de lancer la censure,

---

perdu, et vous verrez que les idées de Milton, en plusieurs endroits, se rapprochent de Marie d'Agréda, ce qui prouve que l'extrême génie avoisine quelquefois l'extrême folie.

crièrent et s'injurièrent si grossièrement, qu'au rapport d'un écrivain contemporain, *il sembloit qu'on fût dans une halle.* Il est vrai, remarque l'historien de la Sorbonne, que le bruit n'empêche point la vérité de se faire connoître. Le Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte, s'annonça aux apôtres par un grand bruit. *Et factus est repentè de cœlo sonus.* Voilà qui est sans réplique.

Les récollets, vers la fin du dernier siècle, 1697.
furent les premiers apôtres du Canada. Ayant pénétré jusqu'en Huronie, ils parvinrent, avec du temps, de la patience, de l'eau-de-vie et du vermillon, à gagner la confiance de ces sauvages, qui ne soupçonnoient point le saint motif qui les amenoit dans leurs forêts. Peu à peu, ces missionnaires réussirent à leur faire comprendre qu'il existe un grand Être qui gouverne le monde. Jamais aucun peuple, quelque grossier qu'il fût, ne s'est refusé à l'idée d'admettre l'existence d'un Dieu, sans cependant en pouvoir connoître la nature; et en cela, nous ne sommes pas plus avancés que les hommes solitaires qui errent dans les montagnes inaccessibles de l'Amérique. Ces récollets parvinrent encore à donner, quoique d'une manière un peu con-

fuse, une notion d'un petit être qui se meut en nous, et que nous appelons *ame*, quoiqu'il soit certain que l'étude de ces matières appartient à peu d'hommes. Ils purent encore, à toute force, leur faire croire qu'une première femme avoit mangé une pomme qu'on lui avoit défendue, parce qu'elle pouvoit lui donner la connoissance du bien et du mal, quoique ce fût précisément pour cela qu'on auroit dû lui ordonner d'en manger, afin qu'elle apprît à pratiquer l'un, et à éviter l'autre; mais la grande difficulté étoit de prouver à ces peuples ignorans, que trois ne font qu'un, que du vin n'est pas du vin, et d'autres vérités de cette force, que les enfans même reconnoissent dans tous les pays éclairés. Les récollets, désespérant de convertir ces Hurons, s'adressèrent à la Sorbonne, dont la réponse ne les satisfit pas. Ils implorèrent le secours des jésuites, alors les premiers convertisseurs de l'univers, et ce qui devoit arriver, arriva. Les nouveaux apôtres qu'ils firent venir dans la Huronie, commencèrent par s'emparer des habitations que les anciens occupoient; ils parvinrent ensuite à leur faire ordonner, sous les peines les plus rigoureuses, par leur protégé, M. de Lauzun, président

président de la compagnie du commerce du Canada, de sortir d'un pays dont ils se flattoient d'avoir fait la conquête.

Les jésuites se hâtèrent alors de publier le nombre prodigieux des conversions qu'ils faisoient dans ces contrées; mais les cris des récollets s'étant élevés en France contre les jésuites, la Sorbonne leur ordonna, ainsi qu'aux Hurons, de comparoître devant son tribunal. On y examina si un jésuite missionnaire pouvoit baptiser un néophite, qui, pour un verre d'eau-de-vie, ou une pincée de vermillon, consentoit à se laisser verser de l'eau froide sur la tête, en lui adressant des paroles dans une langue qu'il ne connoissoit pas. La Sorbonne décida qu'un Américain qui n'auroit point autant de connoissances qu'il en faut pour comprendre ce qu'il fait, ne pouvoit être baptisé. Les jésuites, malgré cette décision, continuèrent de baptiser et de s'enrichir dans un pays qu'ils prétendoient avoir converti.

S'il étoit plaisant de voir les Hurons en présence des sorbonistes, pour qu'ils fixassent au juste le degré d'intelligence qui leur étoit nécessaire pour pouvoir être baptisés, il ne l'étoit pas moins d'y voir appelés les Chinois, 1700.

pour savoir avec précision de quelle manière ils adoroient la Divinité dans leur pays. Les jésuites qui, depuis cent ans, avoient vécu à la Chine, dont ils savoient la langue, dont ils avoient étudié les annales, et dont ils avoient calculé et vérifié les éclipses, les seules que l'on connût alors dans le monde, prétendoient que « cet empire avoit sacrifié dans le plus « ancien temple de l'univers; qu'il avoit con- « servé, plus de deux mille ans, la connois- « sance du vrai Dieu; qu'il l'avoit honoré « d'une manière qui peut servir d'exemple « aux chrétiens; qu'enfin il pratiquoit une « morale aussi pure que sa religion, tandis « que l'Europe entière étoit encore dans l'er- « reur et la corruption. » [*Mémoires du père Lecomte.*]

Ce témoignage d'un homme plus philosophe, quoique jésuite, que missionnaire, devoit être par-tout irrécusable. Il ne le fut point en Sorbonne. Les docteurs de cette école, qui ne savent point un mot de Chinois (1), et où les premiers élémens de l'astro-

(1) Lorsque François 1er voulut former l'établissement du Collége royal, pour qu'on y enseignât les langues savantes, la Sorbonne s'y opposa.

nomie sont inconnus, prétendirent que les jésuites avoient plus mal vu, plus mal étudié, plus mal calculé, qu'eux docteurs qui n'étoient jamais sortis de leur collége.

Le docteur Boileau dénonça à ses confrères assemblés les *Mémoires du père Lecomte*. Nous allons, d'après l'abbé Duvernet, faire passer sous les yeux de nos lecteurs les principaux acteurs de la farce qui fut représentée par les sorbonistes en 1700; farce infiniment plus plaisante qu'une autre jouée sur les tréteaux de la foire, sous le titre *des Chinois à Paris*.

L'abbé Boileau fut un des juges de l'ouvrage dont il avoit été le dénonciateur. C'étoit un vieillard hargneux, d'une imagination caustique et bouffonne; il cherchoit à se venger des jésuites qui avoient fait une critique fort amère d'un de ses ouvrages. On connoît le livre singulier de ce théologien sur *les attouchemens impudiques*, et son *Histoire*, encore plus singulière, *des flagellans*; ouvrages qu'il composoit en latin, de peur, disoit-il, que les évêques ne les censurassent. Ils sont écrits du ton d'une farce des Boulevards, et faits pour être placés, entre Péronne et Lucien, dans la bibliothèque d'un

jeune mousquetaire. Despréaux, son frère, disoit de lui, que s'il n'eût pas été docteur de Sorbonne, il eût été docteur de la Comédie italienne. Il commença par déclarer que les opinions du père Lecomte avoient ébranlé son cerveau chrétien. Cet ébranlement étoit vraisemblable, et probablement duroit encore, lorsqu'il dit que les Chinois étoient des magiciens et des athées (1).

Un nommé Dupin conclut que les Chinois étoient des idolâtres qui sacrifioient au ciel, *in rotundo*, et à la terre, *in plano* (2).

L'avis de M. Lesage fut d'envoyer à la Chine douze docteurs des plus robustes, pour y voir par eux-mêmes si l'empereur et les lettrés étoient athées (3); mais ayant oublié de dire aux frais de qui se feroit la députation, le voyage n'eut pas lieu.

---

(1) Ce docteur, tout-à-fait drôle, qu'on nous permette cette expression, ne s'apercevoit point que pour être *magicien*, il faut croire au diable, et que pour y croire, il faut reconnoître un Dieu, et par conséquent n'être point un *athée*.

(2) Si nous voulions parler comme un docteur, nous dirions que ce Dupin *sacrifioit* à la folie *in profundo*.

(3) Cet avis paroît du moins un peu conforme au nom de celui qui le donnoit.

Le curé de Gonesse soutint que les jésuites étoient des renards (1), et qu'il falloit les exterminer, pour les empêcher de ravager la vigne du seigneur (2).

Le docteur Imbert dit aux adversaires des jésuites, que puisqu'ils n'avoient pas le courage d'aller convertir les Chinois, ils ne devoient point persécuter ceux qui y alloient (3).

Le docteur Berbise ajouta que le symbole de la Trinité se trouvoit dans la philosophie des Chinois, et que le général des génovéfains avoit imprimé, avec l'approbation d'un grand nombre de docteurs, les mêmes vérités qu'on condamnoit dans le P. Lecomte (4).

L'opinion du docteur Février mérite d'être citée, ainsi que les honnêtetés théologiques

---

(1) Ce qui prouve que les Chinois étoient des athées.

(2) Un curé de *Gonesse* auroit dû dire, *pour les empêcher de semer l'ivraie dans le champ du Seigneur.*

(3) On sent bien qu'une opinion aussi ridicule fut rejetée tout d'une voix.

(4) On voit que ce docteur se détournoit du chemin que ses confrères avoient pris pour proscrire les Chinois. Il fut facile de l'y ramener, en lui faisant remarquer que ce n'étoit point à MM. de Sainte-Geneviève qu'on en vouloit mais aux jésuites.

qui s'ensuivirent. « Les hommes, dit-il, ai-« ment naturellement à monter, comme les « poissons qui passent de la mer dans les « fleuves. Les enfans de Noé, en suivant la « zone tempérée, ont donc dû aller tout droit « à la Chine? » Et M. Février sortant alors une carte de l'Asie, montra avec le doigt la route que les enfans de Noé avoient tenue.

Un docteur interrompit le sage maître, et lui reprocha de comparer les hommes aux poissons. Celui-ci répond que Dieu envoie les bêtes aux hommes pour les instruire. Alors le syndic se lève, et prie les sages maîtres de ne rien dire qui ne soit digne de la compagnie. Le docteur Février réplique, en s'échauffant, que ce qu'il a dit est du sage Salomon, et que Salomon vaut bien un docteur de Sorbonne.

Le docteur Chaussemerd, de l'ordre de Saint-Dominique, prend la parole, et montre combien il est indigne d'envoyer des docteurs aux bêtes. Cette école, répond le préopinant, vaut mieux que celle des dominicains. Ayant ainsi fermé la bouche à tous les contradicteurs, il continue son discours, en soutenant que les enfans de Sem, ayant fondé le royaume de la Chine, y avoient porté la religion de Noé; car, ajouta-t-il, pourquoi ne l'y au-

roient-ils point portée? *Quare non tulissent?* et prie l'assemblée de répondre à cet argument. *Respondete ad hoc* (1).

On peut juger des lumières répandues dans les séances de la Sorbonne, par celle dont nous venons d'offrir le tableau. Ces séances n'étoient jamais composées de moins de quatre-vingts docteurs. Enfin les *Mémoires du père le Comte* furent proscrits, et le culte des Chinois, qui demeurent à trois mille lieues de la rue Saint-Jacques à Paris, fut déclaré idolâtre.

Telles furent les suites du procès que les jésuites eurent en Sorbonne, dont ils étoient les ennemis ou les défenseurs, dès que les circonstances les mettoient à portée de travailler, non *ad majorem Dei gloriam*, comme ils le disoient, mais, *ad majorem societatis gloriam*, comme ils le faisoient. Le jésuite le Tellier à qui l'audace de son caractère et sa place de confesseur du roi, permettoient tout, fit un livre aussi gros pour la forme, que plat pour le fond, dans lequel il prétendit venger ses confrères de l'humiliation qu'ils avoient subie en Sorbonne, pour avoir justifié

(1) En effet que répondre *ad hoc*?

les Chinois qui n'ont point besoin de justification. Le cardinal de Noailles, à l'instigation de quelques Sorbonistes, fit condamner à Rome l'ouvrage du père Letellier, qui, pour se venger de Noailles dont il soupçonnoit le jansénisme, fabriqua ou fit fabriquer cette fameuse bulle *Unigenitus*, l'opprobre de la nation, et l'objet de la risée de toutes les autres (1).

Qu'est-ce que la constitution *Unigenitus ?* A cette demande, dit M. Duvernet, que nous citons toujours si volontiers, parce qu'au mérite de bien penser, ce qui est rare,

(1) Si l'on nous demande qu'est-ce qu'un docteur de Sorbonne? Nous répondrons, que c'est un homme qui, pour arriver au doctorat, a eu la force, sans boire, sans manger, et sans quitter sa place, de soutenir et repousser les attaques de vingt assaillans ou ergoteurs qui, se relayant de demi-heure en demi-heure, le harcellent depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Du moment qu'à force de poumons, il est arrivé tout suant au bout de la carrière, il y est reconnu docteur. Autrefois, dit M. Duvernet, on donnoit un bonnet à chacun des assaillans; c'étoit une marque de reconnoissance de la part du récipiendaire; mais dans la suite des temps cette reconnoissance s'est convertie en argent, et les sages maîtres qui président ou assistent aux thèses, ont préféré vingt sous à un bonnet.

il joint le mérite de bien écrire, ce qui, tous les jours, devient plus rare encore (1). « J'en-
« tends du sein de la Sorbonne cent docteurs
« élever la voix, pour répondre, criant, s'inju-
« riant, parlant tous ensemble, et se char-
« geant mutuellement d'anathêmes. Le bruit
« qu'ils font m'empêche de les entendre. Je
« les interroge en particulier. La moitié des
« docteurs assure que cette bulle est un décret
« dogmatique, porté contre un livre très-dan-
« gereux, par un pape qui, ainsi que tous les
« papes, est infaillible, et qu'on doit se sou-
« mettre à ce décret, sous peine d'être excom-
« munié, persécuté, exilé dans ce monde, et
« damné dans l'autre. L'autre moitié des doc-
« teurs me dit, que cette bulle est un décret
« impie qui anéantit l'Evangile et nos libertés,
« et qui condamne un très-bon livre.... Les
« deux partis ont parlé fort long-temps. Ce
« qu'ils ont dit se renfermeroit à peine en
« cent volumes, sans y comprendre les cita-
« tions qu'ils ont faites et les injures qu'ils ont

(1) Il est facile de s'apercevoir que le nombre des penseurs augmente à mesure que la liberté de penser s'affermit, mais celui des écrivains diminue. Est-ce un bien? Faut-il préférer les fleurs aux fruits?

« prodiguées. En résumant le tout, j'ai vu que « la bulle *Unigenitus* étoit un petit écrit de « vingt pages en latin, fabriqué en France « par le jésuite Letellier, signé par Clément XI, « publié à Rome dans le champ de Flore (1), « et porté en poste, par un capucin (2), à « Louis XIV, pour bouleverser ses états, pour « être, aux jansénistes, un objet d'horreur; « aux plaisans, un sujet de vaudevilles; et « enfin, pour servir aux jésuites de prétexte « à des persécutions abominables. »

Les jésuites haïssoient le cardinal de Noailles qui, dédaignant leur protection, avoit dit: *Je veux bien être leur ami, mais non leur valet*, et qui, s'élevant par son propre mérite,

---

(1) Comme tout change! C'est dans ce champ de Flore, où l'on publie des bulles, qu'autrefois, le premier mai, les courtisanes montoient toutes nues sur le théâtre, et de là couroient dans les rues avec des flambeaux, au son des trompettes, s'efforçant à remporter le prix destiné aux scènes les plus lascives.

(2) Ce capucin s'appeloit *Thimothée*; c'étoit le courrier du molinisme. Il étoit ordinairement chargé des dépêches des jésuites. Il fit plusieurs voyages à Rome, à franc-étrier et habillé en postillon. On lui faisoit espérer d'être cardinal, ou tout au moins évêque.

avoit plu à Louis XIV sans leur suffrage.

Quand ce prince l'eut nommé à l'archevêché de Paris, il lui dépêcha un courrier. Le digne prélat, alors évêque de Châlons, représenta au roi, qu'il étoit tranquille dans son diocèse, qu'il y faisoit du bien; que probablement il n'en feroit pas à Paris, où il auroit pour ennemis les jésuites dont il n'épouseroit pas les passions (1); les jansénistes, dont il combattoit les sentimens; les quiétistes, contre lesquels il s'étoit déja déclaré, et toute la cour qui souffriroit impatiemment que la corruption des mœurs fût réprimée. *Voilà bien des ennemis*, lui dit Louis XIV, *mais vous pouvez compter sur mon autorité.* Noailles accepta, et s'en repentit. Il n'avoit pas pensé que Louis XIV, qui pouvoit commander à trois cent mille hommes de troupes, n'avoit ni le droit, ni le pouvoir de forcer un seul homme à penser comme lui et son confesseur.

C'est dans le temps où l'ame de Noailles

(1) Nous verrons dans le moment, que le jansénisme ne lui étoit pas si étranger qu'il vouloit bien le faire croire. Il y eut toujours, à cet égard, un voile sur la doctrine de ce prélat; mais ce voile étoit transparent.

flottoit, incertaine, entre le desir de remplir les devoirs onéreux de sa nouvelle dignité, et le desir bien naturel de jouir d'un calme agréable dans un rang moins orageux, que madame de Maintenon, d'abord sa bienfaitrice, et ensuite son ennemie secrète, lui écrivit une lettre dont voici quelques fragmens :

« Permettez-moi, monseigneur, de m'expliquer avec vous librement, quoique je ne dusse que vous écouter, vous obéir et prier Dieu pour vous.... Vous savez si c'est vous qui avez choisi la place que vous occupez. Vous ne pouvez donc pas douter que ce ne soit Dieu qui vous y a mis. Quel compte n'auriez-vous pas à lui rendre, si vous en sortiez de votre propre mouvement ?... Dieu vous a-t-il donné de si grands talens pour vous seul ? et parce que vous êtes entouré d'ennemis, faut-il décliner le combat ?... Que vous manque-t-il ? une bagatelle. Il n'y a contre vous qu'un soupçon; est-il impossible de l'effacer ? Tout ce qu'on dit de vous se réduit *à la protection secrète que vous accordez au parti janséniste ;* personne ne vous accuse de l'être (1). Voudriez-vous être plus long-temps

(1) Personne!.... Et les jésuites, par vengeance; et

le chef et le martyr d'un corps dont vous rougiriez d'être membre ? . , . Jamais les jésuites n'ont été plus foibles qu'ils le sont ; leurs meilleurs amis en ont pitié ; ils n'ont plus de pouvoir que dans leurs colléges. Je vois la force que vous auriez, *si ce nuage de jansénisme pouvoit se dissiper.* On est averti que vous avez un commerce direct et indirect avec *des gens qui ont été les plus acharnés pour le jansénisme*, et contre le roi. Croyez, monseigneur, que tout lui revient, et qu'il n'avoit aucun tort de vous soupçonner. Ce n'est pas sur les discours du père de la Chaise. Le bonhomme, encore un coup (1), n'a aucun crédit, . . . etc. » [*Lettres de madame de Maintenon.*]

L'archevêque de Paris avoit approuvé depuis plus de dix ans, *les réflexions morales sur l'Ancien Testament.* par le père Quesnel. Louis XIV ordonna aux évêques qui étoient à Paris, de s'assembler pour délibérer sur la bulle qui proscrivoit cent et une pro-

---

les évêques attachés à leur parti par intérêt ; et la Sorbonne, qui leur étoit dévouée par crainte.?

(1) Le bonhomme disoit cependant, en parlant de Noailles : *Je lui ferai boire jusqu'à la lie le vase de la colère de la société.*

positions extraites de l'ouvrage de l'oratorien. Ils nommèrent une commission choisie parmi les docteurs de Sorbonne, et mirent l'archevêque de Paris à leur tête. Ce prélat vit le piége et l'évita. Comment, en effet, eût-il pu, sans se compromettre par une contradiction formelle, censurer cent et une propositions d'un ouvrage qu'il avoit constamment honoré de l'approbation la plus solemnelle. Il refusa de présider aux séances des commissaires, *pour éviter*, disoit-il, *des altercations indécentes*. Huit évêques se séparèrent de l'assemblée où l'on traitoit une affaire qui n'étoit, suivant Silleri, évêque de Soissons, *qu'un mystère d'iniquité*. On doit remarquer l'avis de l'évêque du Mans, homme d'un sens droit, d'un caractère simple et d'une conduite irréprochable. « Je n'ai jamais lu, » dit-il, le livre des *Réflexions morales*, mais « j'en ai entendu dire beaucoup de bien. Plu« sieurs saints évêques l'ont approuvé, et ce« pendant le pape le condamne. Cette contra« riété forme un grand embarras. Quelques « évêques ont opiné qu'il falloit défendre « l'Ecriture-Sainte, à cause de son obscurité. « La bulle n'est pas moins obscure, il fau« droit aussi en interdire la lecture. »

Il faut convenir que si l'avis de ce sage prélat avoit été suivi, il eût épargné à la France, pendant plus d'un siècle, les injures, les ridicules, les libelles, les exils et les emprisonnemens qui ont déshonoré le royaume. C'est ce même évêque, dont la mémoire doit être chérie de tous les gens sensés qui, témoin des efforts qu'on faisoit pour perdre Noailles, disoit : *Si nous mettons la foi à couvert, nous n'y mettons point la bonne foi.*

Enfin, après de longs débats, où la Sorbonne se signala, quarante évêques acceptèrent la bulle, et signèrent une instruction pastorale. Huit prélats et quelques sorbonistes se hâtèrent de signer une protestation. Le roi enjoignit à ceux-ci de sortir de Paris, et défendit à Noailles de reparoître à Versailles (1). On sait la réponse de l'évêque de Vence, à qui on reprochoit d'avoir accepté la bulle, *c'est*,

(1) S'il étoit permis de jouer sur les mots, nous dirions que Louis le grand étoit petit dans cette circonstance..... Ce prince ayant témoigné au duc de Noailles combien il étoit mécontent de ce qu'il appeloit l'opiniâtreté de son oncle; et ayant ajouté que le nom de *Noailles* ne lui rappeloit que des idées fâcheuses, *Ah ! sire*, s'écria vivement le duc, *je changerai de nom si le mien déplaît à votre majesté. J'ai appris de*

dit-il, *qu'il n'étoit pas possible de faire autrement, sans s'arracher le blanc des yeux.*

L'instruction pastorale qu'on avoit jointe à la bulle, ne parut point satisfaisante. On chargea des docteurs de Sorbonne de la corriger; mais il s'éleva, des corrections qu'ils y firent, des querelles encore plus violentes que celles qu'avoit fait naître l'instruction pastorale. On avoit rapproché des mêches allumées auprès d'un baril de poudre, et le feu y prit. C'est alors que madame de Maintenon écrivit à une de ses amies. « M. le cardinal de Noailles « et moi, nous nous brouillons tous les jours « de plus en plus. Il fait des injustices à un de « mes amis, qui me révolteroient s'il les fai- « soit à mon laquais. » Cet ami de madame de Maintenon étoit l'évêque de Chartres, qui étoit devenu son directeur en chef, et s'étoit emparé de la confiance entière qu'elle avoit eue

---

mes pères à n'avoir jamais d'autres volontés que celle de mes maîtres. Comme l'orgueil de Louis XIV dut sourire à cette réponse, qui peint l'ame d'un courtisan dans toute sa bassesse! L'auteur dramatique qui auroit le *courtisan* à mettre sur la scène, se féliciteroit de l'avoir inventé. C'est un de ces mots que Moliere eût recueilli.

jusqu'alors

jusqu'alors dans l'archevêque de Paris, qui, dans une instruction pastorale, avoit eu la foiblesse de s'en venger.

Le pape, irrité de voir que la bulle n'étoit plus qu'un objet de raillerie, lança un décret contre l'archevêque, qui étoit aimé de tout Paris. Les plaisans, pour venger cet archevêque, mirent le décret du pape en chansons. Dans aucune époque de l'histoire de France, dit M. Duvernet, si on en excepte le temps orageux et facétieux de la Fronde, on ne vit en France un plus grand débordement de couplets et d'épigrammes contre le souverain pontife, contre la Sorbonne, contre les jésuites, contre la bulle et contre les évêques qui l'avoient acceptée.

Le jésuite le Tellier, parvenu au poste éminent de confesseur de Louis XIV, gouvernoit entièrement son pénitent, devenu dévot, imbécille et persécuteur, *Sans être théologien*, disoit-il un jour à l'abbé de Polignac, *je vois que le cardinal de Noailles est hérétique, mais je le pousserai à bout.* La digne occupation pour un monarque dont le peuple alors gémissoit, écrasé sous le poids des impôts, et dont les ambassadeurs humiliés, courboient la tête devant quelques bourgeois de

la Hollande, qu'il avoit aussi orgueilleusement bravée qu'injustement ravagée !

La *bulle Unigenitus*, qui avoit armé une partie du haut clergé contre l'autre, fut encore une pomme de discorde jetée dans le sein de la Sorbonne. C'étoit les querelles des goujats de l'armée, après les combats des généraux. L'histoire de ces querelles contiendroit plus de volumes que l'Encyclopédie. On pourroit la réduire à vingt pages, si on vouloit n'en rapporter que ce qu'elle renferme d'intéressant : peut-être même ces vingt pages seroient-elles maintenant inutiles, à moins qu'on ne les conservât comme un monument des excès jusqu'où peut se porter la sottise humaine.

Louis XIV envoie la bulle en Sorbonne, avec une lettre par laquelle il lui ordonnoit de l'enregistrer. Les docteurs, avant de la transcrire, voulurent la lire ; ce qui n'étoit pas toujours arrivé quand il étoit question d'enregistrement. Cette lecture produisit l'effet qu'elle devoit naturellement produire sur des personnes aussi différentes dans leurs opinions que dans leurs caractères. Tandis que des docteurs s'écrioient, voilà qui est abominable ! c'est renverser l'Eglise et la Sorbonne !

d'autres, plus paisibles, répondoient à ces cris, en disant, voilà la véritable doctrine! voilà ce que nos pères ont toujours cru!

Louis XIV, irrité plus que jamais contre la Sorbonne, lui envoya une seconde lettre dont le sens étoit, *lisez, enregistrez et croyez, je vous l'ordonne, car tel est notre plaisir.* C'étoit ordonner à des malades de se bien porter, et le despotisme le plus absolu ne va point jusque-là. Cependant plusieurs docteurs, ou sages, ou pusillanimes, voyant les nuages s'élever de Versailles et se réunir sur leurs têtes, prirent le parti de la retraite; d'autres restèrent *pour honorer*, disoient-ils, *de leur présence, les funérailles de la liberté de la Sorbonne.*

Maintenant que l'historien, assis sur une des pierres de la Bastille, peut donner un libre cours à sa plume, nous dirons que le père Quesnel n'avoit composé ses *Réflexions morales*, que pour renverser le trône pontifical, en flétrissant les excommunications dont la cour de Rome avoit fait un si long, si étrange et si déplorable abus; et sous cet aspect, son livre mérite la reconnoissance de la France et le suffrage de la philosophie. Si cet oratorien, au langage de la raison, a joint le

jargon de l'école sur la grâce *versatile*, *efficace*, *concomitante*, etc. etc., plaignons-le d'avoir traité une matière où l'on risque de dire des absurdités sur un mystère qui cesseroit d'en être un, s'il pouvoit être compris.

Le décret de la Sorbonne sur la bulle fut enfin rédigé, imprimé et publié, et les cris de la discorde retentirent plus que jamais sous les voûtes de cette école de théologie (1). Le père Letellier fit sortir de Paris, par lettre de cachet, un grand nombre de docteurs. L'abbé Boileau dit que *ces lettres de cachet étoient des lettres de noblesse*. Ce bon mot lui en attira une qui l'exila pendant deux ans, et lui laissa le temps de regretter sa roture.

Louis XIV mourut et convint, à ses derniers momens, qu'il n'avoit jamais rien compris dans l'affaire de cette bulle qu'il avoit fait enregistrer en Sorbonne, avec toute la plénitude de son autorité. Cet aveu semble annoncer le repentir qui troubla le monarque

(1) En montrant au savant Casaubon la salle où les sorbonistes soutiennent des thèses, on lui disoit fièrement : *Savez-vous qu'il y a plus de deux cents ans que l'on dispute ici ?* Il demanda : *Qu'y a-t-on décidé ?*

mourant; mais Letellier le tranquillisa, en se chargeant d'être sa caution auprès de Dieu.

LOUIS XV.

LOUIS XIV n'étoit plus, et la nation, soulevant enfin le poids du despotisme le plus orgueilleux, signala les premiers jours de sa liberté en outrageant avec gaîté la mémoire du monarque qu'elle avoit adoré. On couvrit d'inscriptions plaisantes les monumens adulateurs que la servitude lui avoit élevés. Les prêtres qui accompagnoient son convoi, furent troublés dans leurs prières, par des chansons satiriques, qu'on appelleroit scandaleuses, si la mort d'un roi oppresseur, malgré tout l'éclat de son règne, n'étoit pas une fête publique. Cependant, comme si les François eussent craint de n'avoir plus de maître, ce n'est qu'avec la plus douloureuse inquiétude qu'ils jetoient leurs regards sur un trône qui ne devoit être occupé que par un enfant de cinq ans, dont la santé chancelante annonçoit une fin prochaine; singulière contradiction entre 1715.

leurs couplets, leurs craintes et leur nouvelle tendresse.

Après le désastre de la famille royale qui, dans l'espace de dix mois, venoit de voir mourir, de la même maladie, une dauphine et trois dauphins, l'état désespéré de l'enfant roi, fit accuser d'un crime de plus le seul homme de la nation à qui ce crime pouvoit être utile. On soupçonna le duc d'Orléans d'être l'auteur secret de ces pertes rapides; et lorsqu'on sut que ce prince, en subtilisant des liqueurs, avoit composé, dans les momens de loisir qu'il donnoit aux sciences, des breuvages jusqu'alors inconnus, on ne douta plus qu'il ne fût un empoisonneur régicide, quand il n'étoit qu'un chimiste. Cependant, comme l'observe Saint-Simon, n'étoit-il pas ridicule de penser qu'on pût faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvoit les venger? C'est avec raison qu'on a remarqué que les soins paternels que le duc d'Orléans prit constamment de la foible santé du jeune Louis XV, forment un argument sans réplique, qui confond la calomnie; mais ce raisonnement, aujourd'hui victorieux, ne l'étoit pas alors pour les contemporains, à qui le caractère du duc

d'Orléans étoit encore caché sous un voile que la main seule du temps devoit lever.

Le duc d'Orléans, parvenu à se faire déclarer régent (au mépris des lois de la nation, qui seule a le droit de nommer à cette place) par le parlement, dont il avoit alarmé la timidité en remplissant la grand'salle d'officiers armés sous leurs habits, et dont il avoit séduit l'orgueil, en lui restituant la permission de faire de *sages remontrances*, que Louis XIV lui avoit ôtée pendant soixante ans, fit cependant chérir la régence, par un édit qui prouve que c'est du tombeau de ce prince dévot et persécuteur, que s'éleva, en France, l'aurore de cette philosophie qui maintenant brille dans toute l'Europe (1).

Cet édit rendit la liberté à un grand nombre

(1) En applaudissant à l'objet de l'édit du régent, il n'en est pas moins vrai que le parlement n'avoit pas le droit de l'élever à ce rang suprême. On lit dans les *Mémoires de Richelieu* un fait qui prouve qu'alors même cette vérité étoit reconnue. « Le duc de Chartres, « qui faisoit alors ses études, ayant apporté à son père « un ouvrage qui traitoit *des droits de la nation* « pour le choix d'un régent, montra à son père qu'il « ne l'étoit que par *usurpation*, le parlement n'ayant « aucun droit de l'adjuger, et la naissance n'étant pas « un droit assez incontestable. » *Tom.* II, *pag.* 220.

de personnes qu'on avoit jetées dans les prisons, et dont le crime, ou plutôt la folie, étoit de s'être opiniâtré à ne vouloir point accepter la bulle *Unigenitus*, depuis si longtemps le fléau de la nation et l'objet de la risée de toutes les autres. Parmi ces victimes, nous ne nommerons que le marquis d'Aremberg, qui, à l'âge de soixante-dix ans, sortit de la Bastille où il étoit depuis douze ans, pour avoir, par humanité, contribué à l'évasion du père Quesnel, retenu prisonnier dans le palais de l'archevêque de Malines.

Les jésuites jouissoient alors d'un pouvoir que, même de nos jours, on a peine encore à comprendre; ils sentirent combien le régent, par cet acte de vigueur, venoit d'y porter atteinte; ils se hâtèrent d'employer tous les moyens d'affoiblir le coup que le régent venoit de porter à la société : un d'entr'eux prononça contre lui un sermon séditieux, dont voici un fragment :

« Hélas ! mes très-chers frères, ce pieux « monarque (Louis XIV) est mort dans un « temps où nous avions besoin de lui plus que « jamais, pour la destruction de l'hérésie ; il « n'a pas plutôt été décédé, que quinze jours « après on a vu des gens que la sagesse du

« roi avoit fait mettre dans les cachots et « dans les fers, pour porter la peine due à « leurs crimes et à leur rebellion, en sortir « avec éclat, pour s'élever aux plus grandes « dignités.... N'est-il pas surprenant que ceux « qui sont à la tête des affaires renversent au- « jourd'hui ce que la sagesse de sa majesté « avoit établi ? n'est-il pas étonnant de voir « un petit homme, bouffi d'orgueil, sans « science et sans mérite, gouverner mainte- « nant la religion et l'état ? »

Le nom de ce prédicateur factieux doit être d'autant plus conservé, qu'il a laissé des imitateurs. Il se nommoit le père de la Motte, et jouissoit, par l'utilité de son ardent fanatisme, d'un rang distingué dans sa compagnie. Le duc d'Orléans ne daigna point le punir, et cette noble clémence mérite le plus grand éloge, dans un moment où la voix séditieuse d'un vil moine pouvoit nuire aux opérations du gouvernement que le génie du régent se proposoit d'établir.

Le nouveau mouvement que la main de ce prince alloit donner à la machine de l'état, fut un moment retardé par une contestation entre les ducs et pairs et le parlement de Paris, qui, le lendemain de la mort de

Louis XIV, avoit statué que si quelques-uns de ces ducs et pairs refusoient, en opinant, de se tenir découverts, le premier président ne compteroit point leurs voix : de sorte que la conclusion des affaires les plus graves, examinées dans le premier sénat de la nation, alloit dépendre de la loi solemnelle qui décideroit si les ducs et pairs, dans leurs séances au parlement, auroient leur chapeau sur la tête ou à la main.

Un arrêt du conseil de la régence leur conserva l'auguste prérogative qu'ils réclamoient; mais le parlement se croyant humilié par cet arrêt, envoya des députés au Palais-Royal, qui n'en sortirent qu'à deux heures après-minuit, ayant eu la satisfaction de voir le régent déchirer lui-même, en leur présence, l'original de cet arrêt, qu'il prétendoit lui avoir été surpris; il vouloit même en jeter les morceaux dans le feu, mais les gens du roi s'en emparèrent, pour les montrer au parlement, aussi fier de posséder ces chiffons déchirés, que l'est une armée des drapeaux qu'elle a enlevés à l'ennemi.

Deux ans après, les circonstances changèrent, et le régent, trop foible encore pour les maîtriser, changea avec elles. Il fit solem-

nellement enregistrer, dans un lit de justice, une déclaration du roi, alors âgé de six ans, par laquelle ce roi enfant rendoit aux ducs et pairs la jouissance des prérogatives dont on les avoit dépouillés. Il leur fut permis de parler, le chapeau sur la tête, aux présidens à mortier, pour qui c'étoit alors la plus grande humiliation que l'orgueil puéril de la robe pût éprouver. Cependant le parlement ne se crut point vaincu; il se hâta de présenter au régent un mémoire bien savant, bien long, bien ennuyeux, dans lequel, en examinant l'origine de la plupart des ducs et pairs, on prouvoit victorieusement que leurs familles s'étoient entées sur d'autres, et s'en étoient approprié les noms et les armes, et que la robe enfin avoit ses illustrations comme l'épée. Le parlement disoit dans son mémoire qui fit alors grande sensation, « que Maximi-« lien de Béthune étoit un homme de néant, « descendant d'un aventurier; — que de « Luynes venoit d'un avocat de Mornas; — « que Giraud Bastel, apothicaire de Viviers, « étoit la tige des Crussol; — que les Neu-« ville-Villeroy sortoient d'un marchand de « poissons, contrôleur de la bouche de Fran-« çois Ier; — que les Boulainvilliers, Bouf-

« flers et Lauzun n'étoient connus, il y a « cent ans, qu'autour des villages qui les ont « vus naître ; — que les Noailles viennent « d'un domestique de Pierre Roger, qui les « anoblit, et érigea en fief un petit coin de la « petite terre de Noailles ; — que Charles de « la Porte, maréchal de la Meilleraye, père « du feu duc de Mazarin, étoit fils d'un avo- « cat au parlement de Paris, dont le père « étoit apothicaire à Partenai ; — que le duc « d'Harcourt sortoit d'un bâtard d'un évêque « de Bayeux ; — que Cantien de Villars étoit « greffier de Condrieux, de même que son « père, Claude de Villars, etc. etc. etc. Telle « est l'extraction, disoit le parlement, d'une « partie considérable des pairs du royaume. »

Le régent, dont le temps et le génie devoient être employés à des objets plus graves, remit sagement à la majorité du roi, la décision des droits des deux parties. Aujourd'hui, que nous n'avons plus ni ducs et pairs, ni parlemens, la question qui les divisoit ne paroît-elle pas une vraie dispute de sots enfans qui voudroient s'arracher des parcheminș?

1716. L'établissement d'une chambre de justice dans la capitale et dans les provinces, pour punir ceux qui, par leurs déprédations dans

les finances, avoient volé à l'état une somme excédant cent soixante millions, fut une des premières opérations par laquelle le régent témoigna le desir qu'il avoit d'alléger le fardeau qui accabloit le royaume : elle fut infructueuse. « Les abus de cette chambre « furent tels, dit le duc de Richelieu, qu'il ne « rentra dans les coffres du roi que soixante-« dix millions, tandis qu'on pouvoit en exiger « trois cents, même sans appauvrir les trai-« tans (1). » On voyoit le mal ; on en découvrit bientôt la cause dans la trahison des favoris, des maîtresses, et même des juges qui vendoient la réduction des taxes auxquelles les déprédateurs avoient été condamnés. La faveur et la protection s'achetoient au rabais. On rapporte qu'un partisan taxé à 1,200,000 livres, répondit à un seigneur qui lui offroit de l'en faire décharger pour 300,000 livres, *ma foi, monsieur le comte, vous venez trop tard; j'ai fait mon marché avec madame, pour 150,000 livres.*

(1) Le peu de changement qui paroît dans l'énorme dépense des traitans, disoit M. de Noailles, le luxe insolent qui règne chez eux, prouvent que les taxes ne les ont que légérement effleurés.

Lorsque la chambre de justice fut établie à Rouen, un nommé M. Loutte en mourut de frayeur. Un prêtre de Saint-Sulpice fut moins effrayé et plus adroit. Il avoit sous son nom, à l'Hôtel de Ville de Paris, une somme de 300,000 livres qui appartenoit à ce Bourvalais, dont le premier métier avoit été celui que les Savoyards exercent sur le Pont-Neuf, et qui, avec beaucoup d'intelligence et point de scrupule, étoit devenu l'un des plus riches particuliers du royaume. L'honnête ecclésiastique en avertit la chambre ardente, qui confisqua d'abord cette somme, et lui en laissa cent mille livres, pour son droit d'avis.

Parmi les financiers accusés de s'être enrichis par des voies coupables, on nomme le fameux Samuël Bernard; mais ce banquier produisit les ordres du feu roi, en vertu desquels il avoit fait sortir du royaume un grand nombre de voitures chargées d'or et d'argent. La révision qu'on fit de ses comptes, attesta son innocence et la prodigalité ruineuse du monarque qui, sacrifiant tout à la nation, sacrifioit ensuite la nation elle-même à sa grandeur personnelle.

Les financiers, pendant l'orage imprévu qui venoit de fondre sur eux, disoient aux jé-

suites, menacés d'être chassés du royaume, pour leur conduite séditieuse dans presque toutes les provinces, *prenons courage ; ces gros temps passeront : il n'y a que les honnêtes gens qu'on persécute*, et la prédiction s'accomplit. La chambre ardente fut supprimée un an après son institution : elle étoit devenu odieuse, disent les *Mémoires de Richelieu*, depuis que les traitans, irrités des taxes, l'avoient perdue dans l'esprit public, en dévoilant eux-mêmes ses malversations, et en taxant à leur tour les maîtresses et les favoris qui avoient vendu leur protection. La plupart des peines afflictives, dont les plus coupables agioteurs avoient été frappés, furent même remises à ceux qui avoient encore quelque faveur.

Les financiers n'en devinrent que plus riches, et les jésuites plus turbulens. C'est à cette époque que les juifs offrirent plusieurs millions pour avoir la liberté de s'établir à Paris, et d'y bâtir une synagogue. On ne conçoit pas comment, dans la détresse où se trouvoit le royaume, une pareille offre a pu être rejetée. Le peuple hébreu, autrefois le plus remuant des peuples, en étoit alors, comme aujourd'hui, le plus paisible. Uni-

quement occupé du commerce, il ne prend aucune part aux querelles qui troublent les nations ; il vit au milieu d'elles, comme leur étant absolument étranger. « Les juifs, dit « un de nos écrivains, sont établis en Italie, « en Angleterre, en Hollande, et même dans « le comtat d'Avignon ; ils n'y causent aucun « trouble : il semble qu'ils pouvoient, sans « inconvénient respirer l'air de France, aug- « menter nos consommations et notre indus- « trie. » L'offre que firent les juifs au régent, ne seroit sûrement pas refusée maintenant par l'assemblée nationale, dès qu'il n'en coûteroit à l'état que la permission de célébrer leur sabat dans une synagogue bâtie à leurs frais. L'état civil qu'on vient d'accorder aux enfans de Luther et de Calvin, fait espérer qu'on accordera le même avantage, ou plutôt qu'on rendra la même justice aux enfans d'Abraham, d'Isaac et de Jacob (1).

(1) La nation a décrété, par la voix de ses représentans, que les juifs jouiroient du droit de citoyen actif. La liberté dans son passage a renversé un des obstacles qui empêchoient que les peuples ne fissent plus qu'une seule famille, qu'on appellera un jour *le genre humain.*

Le

Le duc d'Orléans, dans une lettre écrite à Fénélon, et qui parut imprimée dans celles de cet archevêque, lui demandoit *si on pouvoit prouver qu'il y eût un Dieu, qu'il eût créé le monde, qu'il exigeât un culte, etc.* Avec un pareil scepticisme, ce prince devoit regarder, avec le même mépris, ou du moins avec la même indifférence, les principes théologiques des molinistes et des jansénistes. Après avoir fait sortir une foule de ces derniers des prisons où Louis XIV, sa femme et les jésuites les avoient fait renfermer, il ne crut pas, par ménagement pour le clergé, dont il avoit besoin au commencement de son administration, devoir empêcher qu'on y traînât un nombre plus considérable encore de protestans, dont il plaignoit la situation et dont il regrettoit l'active industrie. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit arrivé des ministres à Clérac, pour y faire, dans les campagnes, les exercices de leur communion, M. de Courson se rendit aussitôt dans cette ville, suivi d'une compagnie de dragons et d'une de cavalerie; comme il croyoit y trouver des gens armés, il avoit donné à ses soldats l'ordre de faire feu sur les rebelles; mais désespéré de ne

voir qu'une troupe d'hommes, de femmes et d'enfans qui venoient au-devant de lui en chantant des pseaumes, en mauvais vers, il est vrai, mais en criant *vive le roi* de tout leur cœur, il se borna à les faire charger de chaînes : la plupart n'étoient que des ouvriers qui ne savoient ni lire ni écrire, et qu'on prenoit pour des ministres. Parmi les femmes, on cite Marie Fabre, veuve avec sept enfans, et tenant cabaret, qui fut condamnée à être rasée, à faire amende honorable et à être renfermée le reste de ses jours, pour avoir reçu chez elle quelques personnes qui en sortirent en chantant les cantiques du roi David. Nous rapportons ce trait, parce qu'il indique la borne où l'esprit de la nation étoit alors arrêté, et que la philosophie a reculée si loin, malgré les efforts du fanatisme.

Il fallut tout le crédit du roi d'Angleterre, que le régent, dans sa position, étoit forcé de ménager presqu'autant que le clergé, pour qu'il accordât l'élargissement de soixante personnes que l'attachement à leur religion avoit fait condamner aux galères.

Nous prions nos lecteurs de nous pardonner ces détails peu importans, en appa-

rence, dans la vaste scène de l'histoire, mais que nous croyons propre à faire connoître l'esprit humain, dans les différens rôles que l'opinion lui fait jouer à différentes époques, sur le théâtre de l'univers. Cette méthode nous paroît préférable à celle d'un prolixe et savant bénédictin, dont la plume aride narre toujours et ne peint jamais.

La faveur inespérée que le duc d'Orléans accordoit aux jansénistes, alarma le pape qui, dans une congrégation de cardinaux, tenue solemnellement dans le palais Quirinal, s'emporta contre les prélats anti-constitutionnaires, contre le prince qui paroissoit les protéger, et même contre toute la France, en se servant de ces termes dans la déclaration : *l'exécrable opiniâtreté des François.* Le régent crut qu'une conduite vigoureuse ébranleroit le trône pontifical, que le moment où l'on cesseroit de le craindre, seroit celui où il craindroit lui-même, et ce prince, philosophe dans un temps où la philosophie germoit à peine, ne se trompa point dans son opinion. La première nomination qu'il fit aux bénéfices, fit triompher les partisans du P. Quesnel, dont le cardinal de Noailles, dans la crainte de déplaire à Louis XIV,

avoit feint de rejeter la doctrine; les abbés de Lorraine, Bossuet, de Tourouvre et d'Entragues furent faits évêques; tous quatre étoient de la secte de cet opiniâtre et vertueux prélat; le pape indigné refusa les bulles à l'abbé Bossuet, *propter mores pravos*; à l'abbé Tourouvre, *quia suspectus in hœresi jansenianâ*, et à l'abbé d'Entragues, *propter supinam ignorantiam*. Il paroît que ce dernier abbé est le même que celui qui, sorti d'une *noble* origine, comme on disoit alors, fit hautement à Paris, à l'âge de soixante-cinq ans, l'abjuration la plus solemnelle dans le temps même que le fameux Laws renonçoit au protestantisme et devenoit marguillier d'honneur à Saint Roch, sa paroisse. Laws abandonnoit la religion de son pays, pour augmenter sa fortune, en entrant dans le ministère; et l'abbé d'Entragues, en abjurant la sienne pour embrasser celle d'un pays étranger, renonçoit à l'état opulent que sa naissance lui promettoit.

La nomination aux bénéfices avoit soulevé les évêques contre d'autres évêques. La Sorbonne, moliniste sous Louis XIV, étoit devenue janséniste sous le régent. Le parlement avoit eu la foiblesse de se mêler de

ses querelles scolastiques; une grêle de libelles ennuyeux, quoique satyriques, pleuvoit sur Paris qui n'étoit plus qu'une cité argumentante, remplie de disputeurs et de théologiens. Les évêques faisoient des mandemens, dit le duc de Richelieu, et le parlement les condamnoit; s'ils répliquoient, le bourreau s'en mêloit, et brûloit les répliques. Les cardinaux de Bissy et de Rohan, les jésuites et les sulpiciens poussoient un parti; l'autre étoit conduit par Noailles, l'Oratoire et le parlement.

Quoique les affaires de l'Eglise, malgré leur futilité, eussent alors une importance que le régent daignoit leur donner, le public, cependant, fixa son attention sur le procès que les princes du sang intentèrent au duc du Maine et au comte de Toulouse, fils légitimés de Louis XIV, qui, par son édit du mois de juillet 1714, déclaroit que la couronne leur appartiendroit ainsi qu'à leurs descendans, au cas que le sang de la famille royale vînt à tarir. La décision de cette querelle intéressoit toute la France, menacée de se voir arracher le plus beau de ses droits, celui de disposer d'elle-même; et que cet édit, donné par un despote, au mépris des lois de la nation, éloi- 1717.

gnoit pour jamais du trône les familles illustres par leurs talens ou leurs vertus, sur qui son choix pourroit tomber.

Le régent, charmé de voir dégrader ceux que la vieille cour lui avoit donné pour concurrens, étoit trop éclairé pour paroître dans cette affaire, quoiqu'il en fût l'âme. Il eut l'adresse de laisser aux princes du sang le soin de défendre ses intérêts, en soutenant les leurs. Il craignoit d'ailleurs, que le roi, devenu majeur, n'adoptât les principes de son prédécesseur, et qu'il ne se fît des ennemis irréconciliables de ceux à qui il auroit vainement voulu arracher la grande prérogative qu'ils réclamoient, en vertu du feu roi. Le régent nomma des commissaires pour examiner cette importante contestation. La France, comme dans toutes les affaires majeures, se divisa en deux parts, et fut inondée d'écrits pour et contre les princes légitimés, dans le nombre desquels on distingua le mémoire des princes bâtards, composé par Davisart, avocat général du parlement de Toulouse, qui avoit la confiance de madame du Maine.

« Cette princesse qui, disent les *mémoires* « *de Richelieu*, joignoit la théorie à la pra- « tique, dans cette grande affaire, se faisoit

« envoyer des milliers de volumes sur l'His-
« toire de France. On alla fouiller dans nos
« vieilles chroniques, pour déterrer quelques
« prérogatives des bâtards des souverains; et
« les jésuites, qui, pour flatter Louis XIV, ma-
« dame de Maintenon et ses élèves chéris,
« avoient commandé l'Histoire de France de
« leur père Daniel, donnèrent à mâdame
« Dumaine un répertoire contenant trois mille
« quatre cents citations, tant véritables que
« fausses, ou fondées sur des monumens apo-
« cryphes, en faveur des princes bâtards.
« Madame du Maine étudioit ces passages,
« et les appliquoit, à tous propos, à l'objet
« de la conversation. Toute la cour étoit de-
« venue si savante, qu'on n'y parloit plus que
« des affaires des princes légitimés, enfans
« de Louis XIV, et des bâtards de Charibert,
« de Clotaire et des plus anciens rois de la
« monarchie françoise. »

Pendant qu'on discutoit la question avec la plus grande chaleur, on fit entendre adroitement aux défenseurs des princes légitimés; qu'il seroit facile de faire déclarer leurs cliens, fils du marquis de Montespan, selon cette maxime universellement reçue : *is est hæres quem nuptiæ demonstrant.* Le duc du Maine

et le comte de Toulouse ne pouvant pas nier que tout enfant, né d'une mère dont le mari est vivant, est censé légitime, et appartenir à l'un et à l'autre, furent forcés de renoncer à leurs prétentions; et ce même parlement, qui avoit enregistré l'édit du feu roi, quand il redoutoit sa puissance absolue, enregistra celui qui l'annulloit, sans aucune remontrance, quoique la permission d'en faire lui eût été rendue par le régent, lorsque ce prince voulut bien paroître avoir besoin de son suffrage.

Ce fut alors qu'on établit cette compagnie du Mississipi, dont le projet, plus séduisant que solide, devoit acquitter les dettes immenses de l'état. Cinquante millions formoient le fonds avec lequel la nation alloit entreprendre un commerce jusqu'alors inconnu. Les actions devoient s'acheter avec des *billets d'état.* Cette spéculation parut si spécieuse, qu'il y eut d'abord trente millions de souscrits.

Le duc d'Orléans, à qui la santé chancelante de Louis XV laissoit l'espérance de devenir l'héritier présomptif de la couronne, que le roi d'Espagne auroit pu réclamer à la mort du jeune prince, avoit eu l'adresse de s'allier avec les Anglois, pour s'en faire un ap-

pui. Le roi d'Angleterre, de son côté, jouissant depuis peu de la royauté qu'un héros (*le prétendant*) lui disputoit, se hâta de conclure une alliance si favorable à ses intérêts, de sorte que les deux princes, dans des circonstances à peu près semblables, avoient besoin d'être secourus, l'un pour monter sur le trône, l'autre pour n'en pas descendre.

Le régent, parvenu, par de nombreux édits, à faire refluer sous ses mains presque tout l'argent du royaume, fit battre de nouvelles monnoies. Le louis d'or fut porté à trente-six livres; et ceux qui avoient des *billets d'état*, furent contraints de le recevoir sur ce taux; on les força même, sous des peines graves, à porter toutes les espèces à la monnoie. C'est que le peuple qu'on avoit séduit d'abord, et ensuite tyrannisé, venoit de se voir enlever deux cents millions. Le parlement crut enfin devoir s'opposer à des procédés si violens; mais le régent voulut être obéi, et il le fut.

La révolte du parlement, ou plutôt son opposition aux volontés absolues du duc d'Orléans, l'humiliation que les constitutionnaires venoient d'éprouver dans le triomphe subit des jansénistes, l'humiliation plus grande en-

core des partisans des princes légitimés, à qui Louis XV, en révoquant l'édit de Louis XIV, avoit ôté l'espoir de voir un jour le sceptre dans les mains de leurs descendans, le murmure de la nation, dupe et victime de sa crédule avidité à s'enrichir dans le commerce royal qui la ruinoit, tout fit croire à la cour de Madrid, que, sous une régence aussi orageuse, il seroit facile d'en supplanter le chef. C'est alors que Philippe V, roi d'Espagne, dont le moindre défaut étoit de soumettre sa volonté à celle d'un ministre, d'un favori, d'un confesseur, ou même d'une nourrice, prêta son nom à la conjuration contre le duc d'Orléans, dont l'auteur véritable, quoique secret, étoit le cardinal Albéroni.

Ce prélat, qui, fils d'un jardinier, et clerc-sonneur des cloches d'une paroisse de village, étoit parvenu à régner sur son maître, comme autrefois Richelieu sur le sien, voulut surpasser ce ministre qui n'avoit qu'abaissé l'Autriche, en donnant à l'Espagne, que son génie avoit déja rendue florissante et formidable, une supériorité qu'elle n'avoit jamais eue sur les autres nations. Pour réussir dans un projet dont l'audace n'excluoit pas le succès, il se lia avec le baron de Gortz, ministre de Suède,

dont l'ambition vouloit se rendre célèbre, en incendiant l'Europe, comme autrefois Erostrate en brûlant le temple d'Ephèse. Le ministre d'Espagne eut la politique d'occuper les forces de l'Angleterre à empêcher les efforts du prétendant qu'il vouloit replacer sur le trône de ses pères, et d'allumer en France une guerre civile qui lui faciliteroit les moyens d'enlever le régent dont il ambitionnoit la place, et la personne du jeune roi, dont la santé délicate laissoit toujours au roi d'Espagne l'espérance de porter un jour la couronne de France (1).

S'il étoit nécessaire d'ajouter un nouveau chapitre à l'histoire des grands événemens par les petites causes, pour prouver l'aveugle bizarrerie de la fatalité qui semble présider aux gouvernemens humains, on citeroit

(1) Louis XV eut la petite vérole au mois d'octobre 1728. Le courrier de France ayant manqué un jour en Espagne, Philippe V supposa que son neveu étoit mort, et se hâta de donner des ordres pour partir le lendemain, renonçant, dans l'assemblée de la *junte*, à la couronne d'Espagne qu'il laissoit au prince des Asturies; mais le jour même fixé pour son départ, le courrier de France apporta la nouvelle de la convalescence de Louis XV.

celle qui fit évanouir le projet qu'Albéroni avoit conçu, de se rendre l'arbitre de l'Europe. Ivre de l'espérance de se voir à la tête de l'Espagne et de la France, il ne prévit point et ne put pas prévoir qu'une courtisane, à Paris, découvriroit son secret, comme une femme non de la même classe avoit autrefois découvert celui de Turenne. Forcé de renoncer à la place éminente où il alloit monter, l'inquiète agitation de son génie se vit réduite à faire des efforts obscurs et impuissans pour détruire la petite république de Saint-Marin.

La conduite voilée du prince de Cellamare, alors ambassadeur de Madrid à Paris, étant suspecte à l'abbé Dubois, celui-ci chargea la Fillon, dont il étoit la meilleure pratique, d'espionner la conduite de cet ambassadeur qui avoit de fréquens rendez-vous chez elle. Cette entremetteuse le mit tête à tête avec une fille adroite, qui, le querellant d'être venu tard la voir, l'obligea de s'excuser, en lui détaillant les occupations de sa journée. Eclairée par ces excuses imprudentes, la fille publique lui vola, dans sa poche, des papiers importans qu'on se hâta de communiquer au régent, qui, sortant de l'Opéra, et ne voulant pas perdre les heures marquées qu'il avoit coutume de con-

sacrer au plaisir, laissa à l'abbé Dubois le soin de les examiner.

Le lendemain, l'ambassadeur espagnol fut arrêté. Le même jour, le régent fit poursuivre le secrétaire indiscret, parti pour l'Espagne, et qu'on saisit sur la route de Poitiers, avec une valise qui renfermoit le plan de la conjuration formée contre lui. Remarquons avec Voltaire, que, dans les papiers de cette valise, il s'en trouva un où l'ambassadeur, qui ne parle toujours que de mettre le feu aux poudres, et de faire jouer les mines, parle aussi de la *miséricorde divine*. Et à qui en parloit-il? au cardinal Albéroni, homme aussi pénétré de la *miséricorde divine*, que le cardinal Dubois, son adversaire.

Dans une autre nation, et sur-tout dans un autre siècle, cette découverte eût fait ruisseler le sang sur les échafauds; mais le duc d'Orléans, éclairé par l'esprit philosophique, crut qu'il étoit digne de lui de préférer la clémence à des bourreaux. On rapporte, dans cette circonstance, un fait qui prouve la noble générosité de son ame: le chevalier de Menilles avoit été emprisonné pour avoir eu part à la conjuration d'Espagne; mais on ne pouvoit lui reprocher d'avoir trahi les per-

sonnes qui lui avoient donné leur confiance. Un marquis de Menilles, d'une autre famille, vint trouver le régent pour lui protester qu'il n'étoit ni parent, ni ami du chevalier de Menilles, *tant pis pour vous*, répondit le prince, *le chevalier de Menilles est un fort honnête homme.*

Ce n'est pas ainsi que dans le siècle précédent, l'altière autorité du cardinal de Richelieu s'étoit vengée de l'infortuné de Thou à qui l'on trancha la tête à Lyon en 1642, pour avoir été coupable du même crime que le chevalier de Menilles.

Tandis qu'on exécutoit, en Angleterre, quelques personnes soupçonnées d'avoir pris les intérêts de l'Espagne, le duc d'Orléans se borna à faire arrêter le duc de Richelieu et quelques autres seigneurs justement accusés de la même trahison. Lorsque dans un conseil de régence, l'abbé Dubois eut commencé à lire la liste des conspirateurs, le régent en interrompit la lecture, se contentant d'observer que, si on la continuoit, on seroit bien étonné d'entendre nommer des personnes qu'il avoit comblées de bienfaits.

La détention du prince de Cellamare, revêtu d'un caractère aussi sacré que celui

d'ambassadeur, étoit, dans l'ordre politique, un outrage dont il falloit tirer vengeance. Dès ce moment la guerre fut décidée entre la cour de Madrid qui demandoit une réparation, et la cour de Paris qui refusoit de la faire.

Le Maréchal de Berwik qui, par ses victoires avoit soutenu le trône ébranlé du roi d'Espagne, commandoit l'armée françoise où servoit le jeune duc de Lìria, dont le père étoit officier général dans l'armée espagnole, et dont les drapeaux, par ordre de Philippe v, portoient les armes de la France. Le jeune guerrier à qui son père, dans une lettre digne d'un Romain, avoit fortement recommandé de remplir son devoir, contre lui-même, si l'occasion s'en présentoit, s'empara de Fontarabie et de Saint-Sébastien.

Les vastes projets du cardinal Albéroni n'avoient point le succès que son ambition avoit conçu. La flotte destinée à conquérir la Sicile, fut battue par le chevalier Byng qui commandoit une flotte angloise. Une autre flotte espagnole, chargée de conduire en Ecosse le prétendant qui se faisoit nommer roi de la Grande-Bretagne, quand la situation variable de ses affaires ne le forçoit point

à se déguiser en femme, en abbé ou en mendiant, ne put y aborder. Les séditions excitées en Bretagne, expirèrent dès leur naissance, parce que les vaisseaux espagnols qui devoient y débarquer des munitions, des troupes et de l'argent, furent dissipés par des tempêtes. Trente-trois conjurés, tous (dans l'ancien style) de la plus haute naissance, s'étoient sauvés. Un d'eux, déja embarqué sur le seul vaisseau espagnol qui avoit pu arriver en Bretagne, eut peur de la mer, se fit remettre à terre, fut pris, et déclara lâchement tous ses complices, dont quatre périrent sur l'échafaud.

Le régent feignoit d'ignorer le grand projet du prince Edouard, qu'on appeloit le chevalier de *Saint-Georges*; mais toute l'Europe étoit persuadée que le duc d'Orléans ne pouvoit qu'approuver secrétement les efforts légitimes que faisoit un prince descendant d'Henri IV, pour se faire rendre le sceptre de ses aïeux. Le comte de Stairs, ambassadeur de la cour d'Angleterre à celle de France, se plaignit hautement de l'infraction du traité d'Utrecht, par lequel la France s'étoit engagée à n'accorder aucun secours au chevalier de Saint-Georges. Le duc d'Orléans ne pouvant

vant se dissimuler la justice des plaintes du comte de Stairs, prit le parti de les faire cesser, en contraignant le chevalier de Saint-Georges à quitter la France, au mépris de la parole qu'on lui avoit donnée de l'y protéger.

Le comte de Stairs, dit le citoyen Désodoards, « avoit été instruit, dans le plus grand détail, par un prêtre anglois, nommé Strycklant, un de ces hommes malheureusement si peu rares dans une profession respectable, qui, préférant la fortune à l'honneur, deviennent quelquefois la terreur, souvent le mépris, et toujours le fléau de la société, par les infames délations dont ils sont les organes. Ce prêtre, qui remplissoit, auprès du comte de Stairs, le rôle que le père Joseph, capucin, remplissoit auprès du cardinal de Richelieu, dont il étoit l'ami, le valet et l'espion, pour trahir avec plus de succès l'infortuné Saint-Georges, feignoit de lui être intimement attaché, et vendoit lâchement à l'ambassadeur d'Angleterre, les secrets qu'il en arrachoit sous le sceau sacré de la confiance. Ce scélérat, loin d'être puni de son crime, fut récompensé. Le roi Georges, après le traité de la quadruple alliance, lui fit donner, par le duc d'Orléans, l'abbaye de Préau.

Cet avide ecclésiastique ne fut pas content d'une si riche prélature ; il engagea le roi d'Angleterre à lui obtenir la nomination au cardinalat de la part du roi de Pologne ; mais le pape déclara qu'il ne déshonoreroit point le sacré collége en y admettant un traître. Forcé de renoncer à cette haute dignité, Strycklant vendit sa nomination à un abbé de Zinzendorf, qui lui fit obtenir l'évêché de Namur. Il est étonnant que Rome lui ait accordé des bulles. Un homme publiquement reconnu pour un traître, n'est-il pas aussi indigne de porter la mitre que le chapeau rouge ? »

Le concours de tant de mauvais succès, qui n'étoient encore que le présage de ceux dont l'Espagne étoit menacée, engagea Philippe v à accepter la paix qu'il avoit troublée malgré lui, aux conditions proposées par la cour de Londres, auxquelles on ajouta le renvoi du cardinal Albéroni. Cet homme, qui de particulier très-obscur étoit devenu ministre, et de simple vicaire, prince de l'Eglise, avoit touché au moment où ses mains élevoient et renversoient des trônes. On peut remarquer que, presque à la même époque, trois hommes, nés de la lie de la basse popu-

lace, furent décorés de la pourpre romaine. Albéroni, comme nous l'avons dit, étoit fils d'un sonneur des cloches d'un village, le séditieux Sala, ministre en Espagne, étoit fils d'un cocher, et l'infame Dubois, dont le père étoit apothicaire. L'auteur du *Despotisme des Ministres de France* a peint, avec autant de justesse que de rapidité, ce dernier personnage, qui a prouvé combien il est facile d'arriver aux plus grandes places par des moyens vils, et de réunir sur la même tête tous les honneurs d'une monarchie, avec tout le mépris du public.

« Une bassesse d'ame égale à sa naissance; « beaucoup d'esprit et beaucoup d'erreurs; « conduit à la fortune par un chemin d'op- « probre; une dépense conforme à la facilité « d'y satisfaire; une corruption de mœurs « analogue à son éducation; tous les vices et « pas une vertu; toutes les passions et pas un « sentiment; voluptueux sans sensualité; li- « bertin par habitude; prodigue sans généro- « sité; aucune espèce de religion; aucun prin- « cipe de morale, et point d'extérieur; tel fut « le fils d'un apothicaire, devenu archevêque, « cardinal, et premier ministre de France. »

Nous prouverons, plus bas, par des faits,

la vérité de chaque coup de pinceau de ce portrait, aussi propre à faire estimer le talent du peintre, qu'à flétrir à jamais celui qui en est l'original.

Le comte de San-Estevan fut nommé plénipotentiaire par Philippe V, pour signer, au congrès fixé à Cambrai, le traité de paix entre la France et l'Espagne. Tandis que ce monarque assignoit à son ministre mille pistoles par mois, pour sa dépense, et deux mille cinq cents pistoles pour ses équipages, la France envoyoit, chaque jour, des meubles à Cambrai, pour y préparer la salle du congrès; et ce qui prouve l'épuisement des finances dans une nation qui aime à se distinguer par un luxe effréné, c'est qu'on enleva jusqu'aux fauteuils de l'académie françoise, qui, du moins à cette époque, furent bons à quelque chose.

Nous observons ces particularités, parce que notre objet, dans cet ouvrage, est plus de peindre par des faits qui instruisent, que par des phrases qui plaisent. Nous observerons encore que cette première guerre, entreprise par Louis XV, alors âgé de douze ans, fut faite contre son oncle, que Louis XIV avoit placé sur le trône espagnol, en versant tant de

trésor et de sang, et qui, dans la suite, faillit le faire tomber du sien dans le cours désastreux des guerres qu'il eut à soutenir à la fin de son règne.

Albéroni, chassé par Philippe V, et traversant la France, osa écrire au duc d'Orléans, pour lui proposer de bouleverser l'Espagne, comme il s'étoit proposé de bouleverser la France. Le régent montra sa lettre par dérision, et ne daigna pas même y répondre. C'est ainsi que cet homme, qu'on plaçoit à la tête des plus grands ministres, et dont la profonde politique a influé sur le destin de l'Europe, ne fut plus regardé que comme un brouillon turbulent, dès que les circonstances eurent fait échouer son audacieuse entreprise. Il mourut à Rome en 1752, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, après y avoir été enfermé chez les jésuites, par ordre du pape Innocent XIII, qui le soupçonnoit d'intelligence avec l'empereur des Turcs.

La fin d'une guerre entre deux nations, qui pouvoit avoir des suites si terribles pour l'une et pour l'autre, ne fit pas plus de sensation en France, que la nouvelle d'un événement ordinaire qu'on apprendroit par une gazette. La banque établie par Laws, en son propre

nom, en 1716, et déclarée banque royale, en 1718, avoit jeté tout le royaume dans un délire épidémique qui l'entraînoit gaîment à sa perte, et dont l'histoire des autres peuples n'offre aucun exemple.

Avant de faire connoître cet étranger, qui, en méritant peut-être l'admiration de la France par la force d'un génie calculateur qui ne fut donné qu'à lui, en devint, pendant quelque temps, l'exécration, par le bouleversement qui faillit l'abymer. Nous remarquerons que Laws avoit commencé par proposer sa banque au duc de Savoie, Victor Amédée, qui reconnut aisément qu'en trompant son peuple, il auroit tout l'or de ses états; mais ce prince lui ayant demandé comment ses peuples lui fourniroient de l'argent quand ils s'en seroient totalement dépouillés, Laws, qui ne s'attendoit pas à cette sage question, en fut déconcerté, et quitta un pays dont le souverain ne vouloit être ni dupe, ni fripon. Cette réponse d'Amédée, que la république de Genève fit inscrire dans ses livres, devroit être placée au-dessus de la porte du trésor de chaque souverain, qui sera persuadé qu'il n'a d'autres richesses que celles de son peuple. Cette maxime d'éternelle vé-

rité, fut rarement adoptée en France.

Laws vint à la cour de Louis XIV offrir le même établissement qu'il avoit offert à la cour de Turin; mais Desmarets, alors contrôleur général, la rejeta, persuadé qu'une banque fondée sur la confiance publique, ne pouvoit pas réussir, quand cette confiance n'existoit plus. Il n'en étoit pas de même au commencement de la régence du duc d'Orléans. Un peuple amoureux des nouveautés, et jouissant de tous les avantages que la paix procure, permettoit au gouvernement de tenter une expérience, hardie sans doute, mais nécessaire peut-être, dans les circonstances où il se trouvoit. Cette hardiesse même flattoit le caractère entreprenant du régent, qui, dans le projet proposé, voyoit au moins la gloire de l'avoir entrepris, et dont le génie devoit arrêter les ressorts de cette machine compliquée, dès que son jeu deviendroit funeste.

Jean Laws, fils d'un coutelier à Edimbourg, vivoit, depuis son jeune âge, des escroqueries au jeu. Ayant séduit, à Londres, la fille d'un lord, et assassiné le frère de sa maîtresse qui étoit mariée, il fut condamné à périr par la main du bourreau. Obligé de

fuir de la Grande-Bretagne, chassé d'Italie, rebuté en Hollande, il n'abandonna point le plan qu'il avoit conçu d'une compagnie qui payeroit en billets les dettes d'un état, et qui se rembourseroit par les profits d'un commerce protégé par le souverain. Ce commerce, jusqu'alors inconnu, devoit faire couler dans ses coffres vides tout l'or et l'argent de ses sujets, empressés d'acheter des billets royaux, pour participer au bénéfice qu'on leur présenteroit sous l'aspect le plus séduisant. L'auteur de ce plan, sentant qu'il ne pouvoit l'exécuter avec succès que chez une nation dont le maître jouiroit d'une autorité absolue, ne douta point que la France ne fût le pays où il pourroit la faire réussir de la manière la plus brillante. « Je vois dans mes vieux ans, « dit le maréchal de Richelieu, un établisse- « ment à peu près dans le même genre, qu'on « nomme *la Caisse d'Escompte*. Cette inven- « tion me paroît excellente dans les nations « où la propriété des particuliers est sacrée ; « mais en France, où les ministres disposent « de cent mille hommes pour faire adopter la « *raison d'état*, où, par conséquent, les « fonds d'une pareille caisse, sous le titre de

« prêt, sont à la portée du besoin de l'état, « ou de la rapacité des ministres, cette caisse « d'escompte, où la fortune de tant de ci- « toyens se trouve en dépôt, sera souvent « l'objet des alarmes des citoyens. »

La banque, pour multiplier ses fonds, et les égaler aux dettes qu'elle auroit à payer, devoit créer sur elle-même un grand nombre d'actions ou d'espèces de contrats, qui donneroient le droit de partager avec elle les gains qu'elle feroit avec ses propres fonds, et avec ceux que lui fournissoit la vente de ses actions. Il devoit être libre aux actionnaires de retirer leurs fonds de la banque, en lui remettant leurs actions: le point essentiel étoit d'inspirer plus de confiance pour le papier d'état que pour l'argent, et l'on y parvint. Dès-lors on courut en foule à la banque changer ses espèces en billets, regardant comme une grâce le bonheur qu'on avoit de les y déposer; ce qui fit dire à un plaisant : *Eh ! messieurs ! ne craignez point que votre argent vous demeure ; on vous le prendra tout* (1).

(1) Cependant on craignoit tellement que les billets

Si, en voyant de nos jours un homme nouvellement enrichi, on demandoit où il a fait fortune, et qu'on répondît, *dans la rue*, cette réponse seroit inintelligible ou dérisoire : il n'en étoit pas de même alors; tout le monde en auroit compris le sens, parce que la rue *Quincampoix*, où l'on avoit établi le bureau de la banque, se nommoit en France *la Rue*, par son importance dans l'Europe, à peu près comme les Latins, dit un de nos écrivains, appeloient, par le même motif, Rome *Urbs*, *la Ville*. On jugera de la rapidité avec laquelle on montoit à la fortune dans cette *rue*, par le trait suivant. 40,000 livres, qui en avoient fait 100 en billets d'état, et qui avoient été

---

vinssent à manquer, que pour avoir la préférence, on perdoit jusqu'à trois et quatre pour cent sur l'argent qu'on portoit à la banque. On faisoit, à l'égard de ce dernier, remarque un de nos écrivains, ce qu'on pratique pour une lettre de change, on l'escomptoit. Observons maintenant que, dans le mois d'octobre de la même année, on se crut très-heureux, pour être remboursé en argent, d'escompter ces mêmes billets à quatre-vingts pour cent de perte, et jugeons si la secousse qu'on donnoit au gouvernement, pour le remettre sur sa base, ne devoit pas entièrement le renverser.

employées en actions, produisoient, au mois d'octobre 1719, jusqu'à 630,000 livres : les seigneurs vendoient leurs terres, et les dames de la cour leurs bijoux, pour acheter des contrats de banque. Tout le monde paroissoit s'enrichir, et quelques personnes, même dans l'état le plus misérable, s'enrichissoient en effet. On cite un bossu qui, en peu de jours, gagna 150,000 livres en prêtant sa bosse en pente douce, qui servoit de pupitre à la foule qui se hâtoit de signer ces précieux contrats.

On lit dans les *Mémoires de la Régence*, tom. IV, p. 50, qu'un actionnaire eut tant de bonheur, qu'il fut en état d'acheter le carrosse du maître qu'il venoit de quitter : les deux ou trois premiers jours furent employés à courir les rues. Il se fait enfin conduire dans la rue Quincampoix, et ordonne à son cocher et à ses gens de l'attendre dans la rue Bourg-l'Abbé. Les laquais entrent dans un cabaret; pour lui, après avoir acheté ou vendu quelques actions, il se met en chemin pour regagner son équipage. La pluie survint. Oubliant dans l'instant qu'il est le maître du carrosse, il monte derrière par habitude. Son cocher

s'en aperçoit, lui crie : « *Eh! monsieur! à* « *quoi pensez-vous?* Tais-toi, reprit le « maître en descendant, je ne l'ai fait que « pour voir par moi-même, combien il y peut « tenir à peu près de laquais, car il m'en faut « encore deux, et même davantage. » (1) Des faits aussi peu graves ne devroient pas se trouver dans un ouvrage sérieux; mais les regardant comme des traits qui donnent à la nation françoise une physionomie qui la distingue des autres, nous avons cru devoir les rapporter. — L'événement le plus affreux arrivé dans cette infernale rue Quincampoix, est la catastrophe du comte de *Hoorn*, qui, à l'âge de vingt-deux ans, voulant voler le porte-feuille d'un riche agioteur, le conduisit dans une auberge, l'y poignarda, et fut roué vif trois jours après. Ce jeune homme étoit allié de maisons souveraines, et même parent du régent; on crut que l'honneur que le coupable avoit de lui être allié, lui obtiendroit sa grâce; mais il répondit aux plus proches parens du

(1) Un autre laquais ayant commandé un équipage pour lui, et ayant donné 4000 livres d'arrhes, répondit, quand on lui demanda quelles armes on y mettroit; *les plus belles, toutes les plus belles.*

comte « Quand j'ai de mauvais sang, je me le « fais tirer ; ce ne sera pas le supplice, mais « l'action qui l'a mérité, qui déshonorera « votre famille. J'en partagerai la honte, cela « doit consoler les autres parens. »

Si les actionnaires, même des plus basses classes, s'élevoient si rapidement à la fortune, quel dut être celle que fit l'homme qui avoit inventé le moyen de les y faire parvenir!! Aussi Laws, dès son début, avoit-il acheté du comte d'Evreux, pour 800,000 liv., le comté de Tancarville en Normandie. Il avoit offert au prince de Carignan, 1,400,000 livres de l'hôtel de Soissons; à la marquise de Beauvron, 500,000 l. de sa terre de Lillebonne; enfin au duc de Sully, 1,700,000 livres de son marquisat de Rosni. On a dit, avec raison, que le comble de l'impudence fut lorsqu'il voulut attribuer la rapidité de cette énorme opulence à la bonté de son système, et le comble de la stupidité, lorsqu'on le crut et qu'on tâcha de l'imiter. « Je l'ai vu arriver dans les salles du « Palais-Royal, dit *Voltaire*, suivi de ducs « et pairs, de maréchaux de France et d'évê- « ques. Sa femme, ou plutôt sa maîtresse, « disoit alors, avec autant d'orgueil que « d'indécence, *je ne trouve rien de si en-*

« *nuycux qu'une duchesse.* Depuis, je l'ai « vue à Bruxelles, dit le même écrivain, aussi « humiliée qu'elle avoit été triomphante et « fière à Paris. » Il ajoute : « De telles révolu- « tions ne sont pas les objets les moins utiles de « l'histoire. »

Cependant, l'esprit de vertige qui agitoit la France, même l'Angleterre, si sage, et la Hollande si calculante, commençoit à se calmer (1) ; les anciens financiers tarissoient la banque, en tirant sur elle des sommes immenses ; et lorsque ceux que le régent appeloit des *opiniâtres*, c'est-à-dire des gens qui n'avoient pas pu se persuader que le papier valût mieux que l'argent, voulurent réaliser, et qu'on ne put les satisfaire, alors les yeux s'ouvrirent, les cris s'élevèrent, et le crédit

(1) A Londres, cette manie d'une richesse fictive, fondée sur un commerce imaginaire, ne dura qu'un an. A Amsterdam, le piége fut reconnu plutôt, et le reste des nations de l'Europe ne fut que spectateur du jeu que des charlatans faisoient jouer à l'Angleterre, à la Hollande et sur-tout à la France, qui, avide de la nouveauté dans tous les genres, se laissa séduire plus facilement.

tomba tout-à-coup (1). Le régent, en croyant le relever par des édits dignes d'un despote, lui donna la mort. L'alarme fut universelle, lorsqu'un odieux arrêt du conseil défendit à toute personne de posséder plus de 500 livres en argent monnoyé. On fit des perquisitions dans les palais, et jusques dans les maisons religieuses, quoiqu'habitées par des personnes qui font vœu de pauvreté, et c'étoit joindre la dérision à la tyrannie. Mylord Stairs, ambassadeur d'Angleterre ; disoit : « Qu'on ne pou-« voit plus douter de la catholicité de *Laws*, « puisqu'il établissoit *l'inquisition* en France, « après avoir prouvé la *transsubstantiation*, « par le changement des espèces en papier. »

On convient cependant que le régent, arrêté lui-même par l'impulsion strangulante de la roue qu'il faisoit tourner, ne pouvoit guère en affoiblir le mouvement meurtrier, sans décrier son administration et sans compromettre son autorité ; alors, comme il ar-

(1) Laws avoit fabriqué des billets de banque avec une si audacieuse impudence, que la valeur supposée des actions de la compagnie, valoit dans ce moment de démence quatre-vingt fois plus d'argent que le royaume possédoit.

rive souvent, la nation fut la victime de celui qui, en la gouvernant, savoit bien qu'il la gouvernoit mal. Le même édit, dont nous venons de parler, restreignoit aussi l'usage de l'argent, en ordonnant de ne faire qu'en papier tous les payemens au-dessus de 100 liv. On fit plus; on loua des gens affidés, qui jouèrent la comédie, en se laissant surprendre dans le cas des défenses; on les traîna dans les prisons aux yeux du peuple effrayé, et l'on récompensa en secret l'habileté plus ou moins grande avec laquelle ils avoient rendu leurs rôles. Ces cruelles parades intimidèrent les *dupes* (c'est ainsi qu'on les nommoit au Palais-Royal, où, selon l'usage du gouvernement françois, on ridiculisoit ceux qu'on spolioit). Les *dupes* se hâtèrent de convertir en papier tout l'argent déposé chez les notaires, aux constitutions et autres lieux publics; les grands, par crainte ou par adulation, imitèrent le peuple. Le chancelier de Pontchartrain envoya à la banque 57,000 louis, valant 72 livres la pièce, depuis l'étrange et subit changement opéré dans les monnoies.

Comme le tiers de la confiscation étoit accordé aux dénonciateurs de ceux qui essayoient d'échapper à l'inquisition politique

tique qu'on venoit d'établir, l'infame délation fut encouragée. Le président Lambert se présenta au duc d'Orléans, et lui dit qu'il venoit lui nommer un homme possédant 500,000 liv. en or; ce prince indigné, recule d'horreur, et s'écrie: *Ah! monsieur le président, quel diable de métier faites-vous là?* Le président répond, *mais, monseigneur, j'obéis à la loi; au surplus, que votre altesse royale se rassure et me rende justice; c'est moi-même que je viens dénoncer, dans l'espoir d'avoir la liberté de conserver au moins une partie de cette somme, que je préfère à tous les billets de banque.* Quoique le duc d'Orléans eût coutume de se permettre souvent des bons mots dans des circonstances qui ne semblent point devoir les faire naître, l'histoire ne rapporte point celui qui lui échappa sur cette étrange dénonciation. Le premier président de la chambre des comptes tint une conduite bien différente de celle du président Lambert. *Messieurs*, dit-il aux inquisiteurs du régent, *je vous déclare que j'ai 500,000 liv. en or, ils sont pour le service du roi, et je n'ai de compte à rendre qu'à sa majesté quand elle sera majeure.*

Le moment vint enfin où les billets de banque qu'on s'arrachoit avec autant de fureur que d'aveuglement, devinrent inutiles à leurs crédules possesseurs; c'est alors qu'on vit des gens, jouissant de 60,000 liv. de rente, obligés de se passer de domestique, et de vendre, *pour vivre*, leur argenterie et leurs autres derniers meubles; c'est alors qu'on vit des gens d'honneur demander, leurs contrats à la main, *la charité* qu'on leur refusoit. La cherté exorbitante des denrées vint se joindre à cette accablante misère. « Je « passai à Paris, dit l'auteur de la *Vie de* « *Philippe d'Orléans*, dans ce temps d'hor- « reur et de confusion, et je puis assurer « que le foin s'y vendoit six sous la livre, « et le reste à proportion (1). »

(1) Il semble que tout un peuple se précipitant en foule dans un bureau, pour y recevoir quelque monnoie nécessaire aux premiers besoins de la vie, en échange d'un papier décrié, que plusieurs citoyens écrasés dans cette foule et leurs cadavres portés par le peuple au Palais-Royal, devoient allumer le feu de la sédition et renverser la constitution de l'état; mais *c'étoit un jeu nouveau et prodigieux, où tous les citoyens parioient les uns contre les autres, et des joueurs acharnés*, dit Voltaire, *ne quittent point leurs*

C'est dans ce même temps qu'on donna la place de contrôleur général des finances à Laws, précisément lorsqu'il étoit impossible de la remplir avec succès. Le nouveau ministre dont la tête commençoit à se troubler, et qui voyoit le vaisseau de l'état prêt à être submergé par la tempête qu'il avoit excitée, osa cependant proposer au régent de rembourser en papier toutes les charges de judicature, comme le seul moyen qui pût rendre le roi maître des parlemens, qui s'étoient toujours opposés à son système, et que l'exil même n'avoit pas rendus plus soumis. On a remarqué que c'étoit la première fois que le parlement de Paris avoit été envoyé en exil en corps, ce qu'aucun despote ne s'étoit jamais permis; le régent qui tenoit son pouvoir du parlement, s'en servit contre lui. Quatre mille hommes vinrent assiéger, prendre et occuper le palais; on le remplit de mousquetaires, pour le garder, et cette jeunesse s'étant emparé des bancs de la grand'chambre, se divertit à copier la ma-

cartes pour troubler le gouvernement. Nous examinerons cette pensée, moins juste qu'ingénieuse, dans le chapitre suivant.

gistrature dans ses séances, nomma un président, un parquet, des avocats, et condamna à mort des chiens et des chats.

La translation du parlement à Pontoise, quoique faite avec un appareil propre à l'intimider, ne fit qu'interrompre ses fonctions, sans qu'il s'inquiétât sur les suites funestes que cette interruption pouvoit faire naître. On se regarda à Pontoise, comme à la campagne; on fit grande chère, on joua gros jeu, on donna des bals aux dames; et cette ville, par la dépense de *messieurs*, et par celle de tous ceux qu'ils entraînoient à leur suite, regagna bientôt ce qu'elle avoit perdu par les billets de banque. « Pauvres François! « s'écrie le duc de Richelieu, vous plaisantiez « alors sur les calamités publiques; des ba- « gatelles suffisoient pour occuper les Pari- « siens *de ce temps-là*. Nous les verrons sans « doute tous ces enfans s'avancer en âge, et « malheur alors à ceux qui voudront les « traiter en enfans! » La prédiction ne pouvoit pas plus heureusement s'accomplir : il y a loin du siége de la grand'chambre à celui de la Bastille.

Cependant l'orage qui bouleversoit la nation, grondoit avec une violence qui pa-

roissoit annoncer sa ruine; plus sensible à la perte de son argent qu'on lui avoit escroqué par la force et par la ruse, qu'à la perte d'une bataille qui auroit flétri sa gloire, elle ne se vengea qu'en se livrant au délire d'une fureur enfantine. A Londres, la tête de Law eut tombé sous le fer du bourreau; à Paris, on le cribla d'épigrammes très-ingénieuses, et propres, à tous égards, à amuser beaucoup les autres nations qui s'étoient garanties de l'épidémie qui ravageoit la France.

Les édits s'accumuloient avec une rapidité desordonnée, jusqu'alors inconnue dans le royaume; celui de la veille n'étoit que le présage d'un autre plus absurde et plus rigoureux qui paroissoit le lendemain. Les arrêts, édits, réglemens, déclarations, etc. qui parurent alors, forment un recueil de douze gros volumes *in*-4°. Comme ceux qu'on avoit publiés jusqu'alors, ne regardoient que l'argent comptant, on se hâta de le convertir en vaisselle, et l'on s'applaudit de la subtilité avec laquelle on échappoit au frein d'une loi tyrannique. Les historiens anglois disent que l'on trouva, par les livres des orfévres de Paris, qu'en moins de trois mois, ils avoient fait cent vingt mille dou-

zaines d'assiettes, outre les plats, dont la valeur montoit à sept millions deux cent mille livres sterling, en supposant que chaque plat valoit cinq livres sterling. Dès que le gouvernement apprit l'espèce de supercherie qu'on lui faisoit, il parut un nouvel arrêt qui défendit de faire aucune vaisselle d'or, de plus du poids d'une once: et la quantité de vaisselle d'argent fut fixée à la quantité indispensable pour les usages de la table, dans les familles de la plus haute condition; au-delà de cette quantité, on étoit menacé des punitions les plus sévères, si l'on en faisoit faire sans la permission expresse de sa majesté.

Dans toute autre nation, le peuple se seroit soulevé peut-être contre l'abus d'une autorité aussi vexatoire; on le craignit, et pour lui donner la soumission dont on avoit besoin, jusqu'à ce qu'on eût sucé toute sa substance, on lui opposa une armée nombreuse qui circonscrivit les environs de la capitale. Cependant, disent les mémoires du temps, le régent avouoit à toute sa cour, « que le peuple auroit raison s'il se soulevoit; « qu'il étoit bien bon de souffrir tant de « choses; que s'il fût né lui-même dans la

« classe du peuple, il eût voulu se distin-
« guer, en prenant la défense des François
« que le gouvernement tyrannisoit; il ajoutoit
« qu'il feroit de son mieux pour empêcher
« toute révolte, mais que si elle arrivoit à
« la suite de la banqueroute, il se rangeroit
« du côté du peuple et se mettroit à sa tête
« contre ses propres ministres. » La nation vient enfin de faire ce qu'il falloit qu'elle fît alors. Le sabre des Lambesc, le canon des Bezenval, les baïonnettes des troupes étrangères ne nous en ont point imposé. Nous avons voulu briser le joug de la tyrannie des ministres, et nous l'avons brisé.

Le dernier coup n'étoit pas encore porté. Il le fut enfin le 21 mai de cette désastreuse année. Tout l'argent monnoyé, que le système de Lawss sembloit avoir fondu dans un creuset, s'étoit écoulé dans le trésor royal (1), et la nation ruinée n'avoit plus pour toute espérance que les papiers de la banque qui, par leur valeur devoient l'enrichir, si cette banque n'eût pas été une chimère. C'est alors qu'on publia le terrible arrêt qui ré-

(1) La somme passée des mains du peuple dans celles du roi montoit à quinze cents millions de livres.

duisit par moitié les billets de banque qu'on s'engageoit d'acquitter en argent ; mais la centième partie de cet argent, qu'il auroit fallu pour rembourser la multitude infinie des créanciers de l'état, n'existant plus, ceux qui croyoient avoir au moins encore quelques chose en possédant ces funestes billets, furent enfin persuadés qu'ils n'avoient plus rien : parmi ces familles infortunées, on en vit un grand nombre qui, ayant fait, depuis long-temps, de fortes pensions à leur paroisse, éprouvèrent tout-à-coup le malheur et l'humiliation de demander elles-mêmes l'aumône à leur curé, autrefois chargé de la faire en leur nom.

Ce dernier arrêt répandit une terreur universelle, et c'est à la lueur de ce coup de foudre, que la nation consternée découvrit enfin toute l'étendue de l'affreuse misère qui la menaçoit. La fureur succéda à la consternation. On afficha des placards séditieux ; on les distribua en billets jusques dans les maisons ; on en cite un conçu en ces termes « : « Monsieur et madame, on vous donne avis « qu'on doit faire une *Saint-Barthélemi*, « samedi ou dimanche, si les affaires ne chan« gent point de face. Ne sortez, ni vous, ni

« vos domestiques : Dieu vous préserve du « feu ; faites avertir vos voisins. Ce 25 « mai 1720 ».

M. d'Argenson, à qui l'on venoit d'ôter les sceaux pour calmer la rage du peuple qui lui attribuoit la révocation d'un édit, plus fatale que l'édit même, mourut à la Madelaine de Trainel, dans une maison qu'il y avoit fait bâtir, et dont le motif apparent étoit de pouvoir s'y livrer, sans distraction, aux occupations de son ministère, mais dont le motif réel, disent les mémoires du temps, étoit la facilité de satisfaire librement, à l'âge de près de soixante-neuf ans, la passion qu'il avoit pour la supérieure de cette communauté. La vengeance du peuple s'alluma de nouveau, à la vue de son corps qu'on transportoit à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où ses ancêtres étoient enterrés. Peu s'en fallut qu'il ne fût arraché par lambeaux, et ses deux fils qui accompagnoient la pompe funèbre, dans leur carrosse, ne se sauvèrent qu'en fuyant. Moins heureux que nos *Sartines* et nos *Lenoir*, d'Argenson, accusé comme eux de contribuer à la disette par des monopoles, éprouva, sinon la vengeance, au moins l'indignation du peuple, toujours redoutable quand il a faim ....

Les dames de la place Maubert s'attroupèrent près de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le saisirent à la descente de sa voiture, le placèrent sous une gouttière qui versoit encore les restes d'une grosse pluie, et lui lavèrent sa vilaine figure, disant qu'il étoit *un démon, puisqu'une force invisible empêchoit leurs bras de l'étrangler.* Il semble qu'après cet affront public, il auroit dû mourir de honte à la place même où il venoit de l'essuyer. Point du tout: *Quand le peuple lui eut permis de s'évader*, dit le duc de Richelieu, *il entra dans l'église, sans émotion et en plaisantant....* Lecteurs! n'éprouvez-vous point, comme moi, la tentation d'arracher les pages du livre où Fontenelle a fait un si spirituel éloge de cet abominable homme? La seule chose qui pourroit faire excuser cet écrivain, c'est que, plus courtisan que philosophe, il étoit encore secrétaire d'une académie, et qu'il ne vouloit perdre ni son titre ni sa pension.

M. d'Argenson, né d'une famille illustre, mais pauvre, avoit commencé par n'être qu'un petit juge de province. Ayant vendu le peu de bien qu'il possédoit, pour acheter une charge de maître des requêtes, il obtint la

place de lieutenant de police de Paris, qui alors n'étoit nullement importante (1). On le vit s'élever tout-à-coup à la plus éminente place de la magistrature, et devenir, en entrant au ministère, la première personne de l'état près le roi. La première cause de son élévation est bien plus étrange que son élévation même, qu'il méritoit du moins par ses talens; plusieurs historiens attestent qu'il ne la dut « qu'au zèle infame avec lequel, lors-« qu'il étoit lieutenant de police, il avoit servi « le duc d'Orléans, jeune alors, dans ses dé-« bauches, soit en lui procurant les objets les « plus propres à contribuer à ses plaisirs, soit « en veillant à ce que ceux-ci ne fussent pas « troublés dans les lieux les plus suspects et les « plus dangereux, soit en couvrant d'un voile « officieux ses orgies et son libertinage, pour « que rien ne transpirât aux oreilles de « Louis XIV » qui, toute sa vie, fut amoureux et jamais libertin. Il est à remarquer que l'abbé Dubois, d'abord simple instituteur du

(1) M. de la Reynie, prédécesseur de M. d'Argenson, étant venu rendre ses devoirs au premier président de Harlay, celui-ci entr'ouvrant sa porte, ne lui dit que ces mots, *sûreté, propreté, clarté.*

duc d'Orléans, et devenu depuis ambassadeur, ministre, archevêque et cardinal, n'obtint ces dignités de l'état et de l'église, qu'en employant, en partie, le même moyen qui avoit fait la fortune de M. d'Argenson. Son zèle aussi officieux étoit encore plus délicat, puisqu'un historien, qui assure l'avoir vu, dit que, pour la sûreté de son royal élève, il faisoit l'essai des jeunes personnes qu'il avoit choisies, avant de les lui présenter. Si quelque chose pouvoit dégrader les premières dignités d'une nation, ce seroit la liste des personnes que le crime et l'infamie y ont élevées (1).

---

(1) Le mal qui agitoit la France, se faisoit sentir jusques dans les colonies. On apprit alors à Paris que M. de la Varenne, gouverneur général de la Martinique, et M. de Ricouard, intendant de cette colonie, étoient arrivés à la Rochelle, à bord d'un bâtiment marchand, sur lequel les habitans de cette île les avoient renvoyés en France, pour avoir voulu imposer un nouveau droit de trente sous par quintal de sucre. Ces colons regardant cette imposition comme vexatoire, avoient prévenu, par de lettres circulaires, tous les habitans de se trouver avec leurs armes, un certain jour, dans différens endroits de l'île indiqués dans l'avis, sous peine de voir brûler leurs habitations. Les rebelles, ou plutôt les mécontens, investirent la maison dans laquelle dînoient ensemble le gouverneur et l'intendant, les arrêtèrent prisonniers, et les conduisirent, sur-le-

Laws, l'auteur principal du renversement de l'état, devoit en être la victime. La protection du régent sauva le coupable, qui, n'ayant plus d'honneur à perdre, ne perdit que sa fortune. Le peuple, dans une émeute passagère, avoit voulu briser son carrosse et piller sa maison; mais ce peuple, aussi inconstant dans sa haine, que frivole, même au sein de la misère, s'appaisa dès qu'il vit vendre publiquement les meubles et les terres,

---

champ, à bord d'un vaisseau qui faisoit route pour l'Europe, avec défense de remettre jamais le pied dans l'île. Ce qu'on a remarqué comme singulier dans cette insurrection, c'est que les séditieux ayant exigé du militaire qu'il rendît son épée, il la rendit, et que le commissaire de parti refusa constamment de remettre la sienne. La fermeté de M. de Ricouard lui fit honneur. Les colons avoient porté la précaution jusqu'à faire accompagner le vaisseau par quelques chaloupes armées, jusqu'à douze lieues en mer, pour s'assurer de la route qu'il avoit prise, et après le départ des deux chefs, ils rentrèrent dans le devoir, dit l'auteur dont nous empruntons cette anecdote. Un philosophe demanderoit s'ils en étoient sortis en refusant de porter un joug que leur souverain seul avoit le droit de leur imposer. Nous venons de voir qu'une imposition très-légère que l'Angleterre a voulu mettre dans ses colonies en Amérique, a soulevé cette partie du globe, leur a rendu la liberté, et le monde entier a applaudi à leur triomphe.

dont quatorze étoient titrées, du fourbe habile qui l'avoit trompé, ruiné et presqu'avili par un système frauduleux dont l'influence, par contre-coup, se fait encore sentir, même de nos jours.

La France, sans argent, sans commerce, sans crédit, sans ressources, paroissoit toucher à sa perte. Cependant la nation, quoique plongée dans une morne stupeur, pouvoit, dans un moment de tressaillement, se sentir les forces du désespoir; et ce moment pouvoit être dangereux. Le régent ne craignit rien : il crut devoir donner au peuple des espérances qu'il n'avoit pas lui-même, en ne paroissant ni accablé sous le coup violent qu'on essuyoit, ni effrayé des suites qu'il pouvoit avoir. Le Palais-Royal fut ouvert comme de coutume; l'heure des plaisirs de son altesse ne fut pas même interrompue; ce prince, sans gardes (1), continua de donner ses audiences, et

(1) Il en fit cependant donner à Laws, son complice, pour le sauver des mains de quelques furieux, qui, dans l'impuissance de se venger, les tournèrent contre eux-mêmes. C'est à cette époque qu'on vit naître en France le suicide, jusqu'alors presqu'inconnu, et maintenant si commun, quoique le royaume ne soit peuplé ni de Catons, ni de Brutus.

se montra dans Paris, comme à son ordinaire. Cette intrépidité, feinte ou réelle, en imposa; et les François, en voyant la sérénité luire sur le front de celui qui les gouvernoit, crurent y voir le présage d'un calme que le bouleversement de l'état ne leur laissoit plus espérer.

Si le duc d'Orléans fut quelquefois un héros dans les champs de bataille, souvent un politique éclairé dans son administration, il faut convenir qu'il fut toujours un philosophe qui, à la connoissance générale du cœur humain, que l'étude lui avoit donnée, joignoit sur-tout, dans cette circonstance délicate, la connoissance particulière du caractère inconséquent, léger, doux et crédule de la nation qu'il avoit à conduire.

Ce prince qui, depuis que les François comptent des souverains, fut celui que la calomnie outragea avec la plus constante indignité dans tout le cours de sa vie, parce qu'il ne daignoit pas en punir les auteurs, toujours habile à se prévaloir des apparences qui s'élevoient quelquefois contre lui, se vit accusé de s'être approprié tout l'argent de la France, pour remplir le but qu'on soupçonnoit son ambition de se proposer sourde-

ment(1). Depuis, cette accusation a été complétement détruite, et par des raisons sans replique, et même par d'autres qui ne le seroient pas, si on y étoit réduit. Citons-en un exemple. Voltaire atteste l'innocence du duc d'Orléans, parce qu'il *est certain qu'il est mort endetté de sept millions exigibles*; il n'est pas moins certain qu'il est très-possible qu'un homme, après s'être emparé du bien d'un autre, en fasse un si mauvais usage pendant sa vie, qu'il se trouve ruiné à sa mort, mais doive même plus qu'il n'a jamais possédé.

Laws, dépouillé d'une fortune qui tenoit du prodige, et chargé de l'exécration publique, fut enfin forcé d'abandonner la France, et de vivre dans une obscurité égale à la splendeur dont il y avoit joui.(2) Cet homme, condamné

---

(1) Celui de réunir sur sa tête les couronnes de France et d'Espagne.

Il fut ambitieux, tout homme l'est sans doute, mais l'ambition du régent étoit trop éclairée pour tenter l'entreprise d'un projet odieux, ridicule et impossible.

(2) Cependant, comme s'il eût été nécessaire d'employer la calomnie pour faire abhorrer Laws, on feignit de croire, lorsqu'on sut qu'il étoit passé en Flandre, qu'il ne s'y étoit rendu que pour acheter quelques provinces du Pays-Bas, parce que son départ avoit été

à la

à la potence à Londres, devenu ministre à Paris, réfugié secrétement à Amsterdam, où Montesquieu ne lui vit au doigt qu'un diamant, le dernier reste de son immense richesse, vint mourir de misère à Venise, où, par une singularité remarquable, étoit né M. d'Argenson, le plus ferme soutien de son système. C'est par un semblable jeu du destin, quoique dans un genre différent, que madame de Maintenon, transplantée dès l'âge de trois ans en Amérique, et y ayant vécu dans l'indigence, en partit pour venir en France, où ayant fait fortune, elle acheta la terre de Maintenon, qu'une dame, vivant dans la plus brillante opulence, fut forcée de vendre pour aller vivre pauvre et ignorée dans cette même partie du monde, que madame de Maintenon avoit abandonnée. Ces faits, plus communs qu'on ne croit dans l'histoire, lorsqu'elle est écrite par un philosophe, sont plus propres à exercer la réflexion des lecteurs, que la description d'une bataille, ou l'énumération des articles d'un traité d'alliance, dont nos histo-

---

précédé de celui de quelques voitures chargées d'argent, qu'on reconnut dans la suite, avec regret, ne point lui appartenir.

riens, dans le siècle précédent, surchargeoient si fastidieusement leurs ouvrages.

Tandis que les malheurs causés par le dangereux établissement du système, et par la rapidité de sa chute, plus dangereuse encore, désoloient toutes les provinces du royaume, un fléau terrible vint y mettre le comble par la terreur universelle qu'il y inspira.

Il y avoit soixante et onze ans que Marseille s'étoit vue attaquée de la peste pour la dix-neuvième fois, lorsque, le 25 mai 1720, le capitaine Chataud arriva dans ce port avec un navire chargé de marchandises du Levant. On n'ignoroit pas que cette effroyable maladie dévastoit les côtes orientales de la Méditerranée. Chataud, dans sa traversée, avoit perdu sept hommes de son équipage, et plusieurs porte-faix, en transportant les marchandises dans les magasins, étoient morts subitement. Ces morts, qui devoient répandre l'alarme dans la ville, ne furent regardées par les échevins que comme les effets accidentels d'une fièvre inflammatoire. Vainement les médecins déclarèrent que la peste alloit ravager la ville. Les médecins furent regardés par le peuple comme des fripons qui cherchoient à augmenter leur crédit et leur fortune, en lui

inspirant le desir de se faire guérir d'une maladie qui n'existoit point.

Cependant la mortalité augmentoit chaque jour. L'opiniâtreté des échevins, dans leur crédule prévention, le défaut d'hôpitaux, de remèdes, et même de nourriture, tout ajoutoit aux horreurs de la peste.

Un autre malheur vint dans le même temps se joindre à celui qu'éprouvoit la Provence. Le feu consuma plus des deux tiers de la capitale de la Bretagne. Une lettre écrite de Rennes, et qui fut depuis imprimée, finissoit par ces mots..... « Je n'ose vous mander, mon-« sieur, à quoi l'on attribue cet incendie, « qu'on dit être fait le flambeau à la main. « C'est une pensée qui fait horreur.....» La voici cette pensée, dit un des historiens du duc d'Orléans; on disoit, et on le disoit assez hautement, que la Bretagne étoit la province qu'on redoutoit le plus, par ses liaisons avec l'Espagne, alors notre ennemie, ou prête à l'être, par le caractère altier des Bretons, toujours fiers des droits de souveraineté auxquels ils avoient bien voulu renoncer, et que, pour les empêcher de se soulever à l'occasion de la chute de la banque, on n'avoit trouvé que ce moyen barbare pour les forcer à rester

tranquilles. Cette calomnie, aussi atroce qu'insensée, s'évanouit d'elle-même quand on sait que la partie de Rennes qui fut brulée n'étoit alors composée que de vieilles maisons de bois, que les rues en étoient tellement étroites, qu'il s'en falloit peu que le haut des maisons ne se touchât, que mille fois on avoit dit que si le feu y prenoit, il y feroit d'affreux ravages; qu'enfin il est prouvé que l'incendie commença par la maison d'un menuisier, qui, étant ivre, avoit allumé un grand feu de copeaux pour brûler sa femme.

1721. Si le délire du système, en France, fut étonnant, celui de vouloir le justifier, ne doit pas le paroître moins; il s'est cependant trouvé des écrivains qui l'ont fait. « Le système étoit « un jeu nouveau (disent-ils), où tous les ci- « toyens parioient les uns contre les autres. « Des joueurs acharnés ne quittent point leurs « cartes pour troubler le gouvernement ». Non, sans doute. Mais quelle est la position d'une nation enviée ou redoutée par celles qui l'environnent, quand, avilie par le despotisme, et épuisée par les guerres d'un règne précédent, il ne lui reste plus, dans le peuple qui la compose, et dans les ministres, les magistrats, les princes, et même les prélats qui,

tous ensemble, la gouvernent, que des *joueurs acharnés ?* Eh ! quel peuple sur la terre a résisté à ses ennemis, quand on l'a trouvé *les cartes* à la main ? On a dit : « Ce système « éclaira les esprits, comme les guerres civiles « aiguisent les courages ». D'où il résulte que le sort qu'un état doit le plus désirer, est celui d'être livré aux horreurs des guerres civiles ; mais, n'est-ce point mettre le feu à sa maison, pour jouir du pouvoir de brûler plus facilement celles des autres, et de pareilles opinions ne doivent-elles pas être abhorrées par tous ceux qui n'ont renoncé ni aux principes de la raison, ni aux sentimens de l'humanité ?

Le système dont l'écroulement en avoit du moins écrasé l'auteur, ne laissoit cependant pas, même dans ses débris, la ressource d'en créer un nouveau qui pût en réparer le désastre. Il fallut retourner aux opérations de l'ancien gouvernement ; il fallut remettre les choses dans l'état où elles étoient avant 1719, et l'on sait quel étoit cet état, après les guerres cruelles et ruineuses de Louis XIV (1).

(1) Ce monarque laissoit la nation endettée de deux milliards soixante-six millions cent trente-huit mille livres, à 30 liv. 10 s. 6 den. le marc ; ce qui fait, valeur d'aujourd'hui, près de quatre milliards.

C'étoit, après une navigation, heureuse en apparence, ne sortir du naufrage qu'on venoit d'éprouver, que pour se retrouver dans l'île déserte qu'on avoit cru devoir abandonner; on ôta à la compagnie des Indes l'administration des revenus de l'état; on rendit au roi le bénéfice des monnoies; on rétablit les offices des receveurs généraux des finances, des payeurs et des contrôleurs des rentes, et même les fermes générales, une des plaies du corps politique, dont on se plaint depuis si long-temps, et que la révolution qui vient de s'opérer en France, a guérie à ce qu'il semble pour jamais (1).

On érigea ensuite une seconde chambre de justice, pour examiner la conduite des personnes chargées en chef, ou en sous-ordre, de l'administration de la banque, et cette seconde chambre de justice produisit le même effet que la première, c'est-à-dire qu'elle exposa au grand jour l'effroyable et secrète malversation d'une foule de fripons, sans contribuer au bien de ceux qui en avoient été

(1) Les *Samuel Bernard*, les *Bourvalet*, les *Bouret*, les *Baujeon*, tous ces monstres d'opulence ne dévoreront plus le peuple pour payer le roi, à qui la nation accorde vingt-cinq millions de revenus pour ses menus plaisirs.

les victimes. On fit un recensement de toutes les fortunes des citoyens; « ce fut, selon Voltaire, « l'opération de finance et de justice la plus « grande et la plus difficile qu'on ait jamais « faite chez aucun peuple. » Il y eut jusqu'à huit cents commis employés à ce travail, dont le résultat fut de découvrir les fortunes immenses d'un grand nombre de gens qui, jusqu'alors, avoient vécu dans l'obscurité. On cite celle d'une madame de Chaumont, qui montoit à cent vingt-sept millions.

Cette chambre de justice ne suffisant pas, on établit un autre tribunal, sous le nom de *chambre de l'Arsenal*, et l'on vit un maître des requêtes (Thalhouet), un abbé Clément, et leurs complices, convaincus d'avoir détourné à leur profit plus de trente millions (1). Ils furent condamnés à périr sur l'échafaud; mais ils évitèrent le supplice, par la raison que donnoit un approvisionneur concussionnaire de l'armée du maréchal de Villars, qui vouloit le faire pendre. « Mon général, on ne « pend pas un homme qui dispose de cent mille

(1) Cet abbé Clément déclara dans la prison, qu'il étoit marié depuis trois ans avec la veuve de son cocher, et qu'il en avoit trois enfans: c'étoit un crime alors; maintenant on veut marier le pape pour le bon exemple.

« écus à votre service. » Et, en effet, il ne le fut pas, dit J. J. Rousseau.

Un coupable, bien plus illustre, évita, d'une manière différente, la punition infame qu'il paroissoit mériter. Le duc de la Force, pair de France, membre du conseil des finances, s'étoit procuré, par son agiotage dans la rue Quincampoix, une fortune rapide que personne ne lui connoissoit; mais, craignant que les billets de banque n'eussent pas un jour la valeur qu'en effet ils n'eurent plus depuis, ce seigneur, devenu négociant, avoit imaginé de les changer en épiceries fines, dont la vente lucrative, faite sous des noms supposés, avoit encore augmenté la somme d'une richesse qui lui coûtoit si peu. Les princes et les pairs furent convoqués pour entendre la dénonciation du procureur général; dans l'indignation qu'elle excita, on opinoit déja à décréter l'accusé de prise de corps, lorsque le maréchal de Villars, qu'on soupçonnoit alors d'avoir un intérêt secret dans cette affaire, demanda et obtint que le duc de la Force fût préalablement entendu.

« Je vois avec une véritable douleur, mêlée « de quelque honte, dit le maréchal de Vil- « lars, qu'un pair de France, dont les ancêtres

« se sont distingués par leur valeur et leur « zèle pour le service de nos rois, puisse être « soupçonné d'un commerce indigne de sa « naissance. Je veux présumer qu'il se lavera « de ces indignes soupçons, et j'espère qu'il « ne sera pas dit que de nos jours il y ait eu « des personnes d'une condition distinguée, « convaincues de ce crime. Je le souhaite pour « la gloire de la nation, et je crois que c'est « servir le duc de la Force, que d'être d'une « opinion sévère. Pour sa justification, il doit « desirer qu'on mette en prison tous ceux qui « pourroient éclaircir une affaire aussi fâ- « cheuse, et être entendu lui-même.

Le duc de la Force, assigné pour être ouï, refusa d'ôter son épée devant le parlement, parce que les conseillers, accusés pour le même objet, gardoient leur robe. D'après les puériles formalités de l'étiquette françoise, on commença par décider cette contestation; et pendant qu'on s'occupoit gravement de sa décision, le temps qu'on vouloit obtenir, la protection dont on se proposoit de faire usage, les dignités du coupable qu'on crut devoir respecter, lui facilitèrent les moyens d'échapper à la vengeance de la loi.

Le duc de la Force fut cependant obligé de

se rendre au parlement, *sans épée*, et fut interrogé pendant près de cinq heures. Si on demande comment cette grave affaire se termina, le voici : Le duc de la Force fut condamné, par arrêt, *à se conduire avec plus de circonspection, et d'avoir, à l'avenir, une conduite irréprochable, comme il convenoit à sa naissance et à sa dignité de pair de France.* Les complices de ce duc furent condamnés à six mille livres de dommages-intérêts, et à tous les dépens, non pour avoir fait le commerce où le duc de la Force s'étoit enrichi, mais *pour avoir compromis l'honneur d'un duc et pair.* On respecteroit moins l'honneur d'un duc et pair coupable, maintenant que la nation met à prix la tête des princes du sang qui ont *compromis leur dignité.* Nous écrivons en 1789.

Le second coupable illustre, quoique d'un rang moins élevé que celui qu'occupoit le premier, dont on fit aussi le procès criminel à la *chambre de l'Arsenal* (1), fut M. Le-

(1) Il descendoit de François, *seigneur de la Force*, qui fut tué dans son lit, avec son fils aîné, dans l'horrible nuit de la Saint-Barthélemi, et dont le second fils échappé, quoique dans le même lit, au fer des

blanc, secrétaire d'état au département de la guerre. Ce nouveau tribunal exigeoit qu'il rendît compte des sommes très-considérables qu'on avoit confiées à sa place, et dont il prétendoit n'avoir disposé que par les ordres du régent. Il fut mis à la Bastille, resta près de deux ans dans cette odieuse et formidable prison, l'épouvantail ordinaire d'une puissance absolue qui veut, en tout, avoir raison, et n'en sortit qu'après qu'on eut reconnu son innocence. Du moins, doit-on le présumer, puisqu'il fut rétabli dans le ministère dont il étoit chargé quand on l'incarcéra. Cependant, on parloit de registres raccommodés ou altérés par un certain Sandrier qu'on avoit, disoit-on, enfermé dans une maison de campagne près de Paris, pour qu'il y travaillât, en secret, et dont, quelque temps après, on avoit trouvé le cadavre coupé par morceaux, dans le lieu le plus caché de cette même maison. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en renouvelant alors le supplice d'Enguerrand, pendu en 1315, après avoir été principal ministre de Philippe-

assassins qui crurent l'y avoir massacré, devint depuis maréchal de France et lieutenant général de l'armée de Louis XIII, en Piémont; le roi érigea son marquisat en duché.

le-Bel, on eût effrayé ceux qui, comme lui, dévorèrent, de nos jours, la substance du peuple. Louons le parlement de Provence d'avoir eu le courage de dire au roi : *Sire, ce seroit un très-grand bien que des ministres prévaricateurs fussent punis.* Voyez les remontrances de cette cour, du 19 février 1771, page 22, ligne 2.

On voit que Louis XV, approchant de sa majorité, commençoit, sous des augures funestes, un règne qui devoit se terminer d'une manière plus funeste encore. Ce prince, dès les premières années de sa jeunesse, n'annonça point qu'il fût né pour le trône, dont sa foiblesse craignoit le poids et même l'éclat, et auxquels, par goût, il eut préféré les douceurs obscures d'une vie bourgeoise (1). Ses serviteurs les plus faits pour

(1) Le cardinal de Fleury qui, en qualité de précepteur, devoit souhaiter que son jeune élève fût instruit, et qui en qualité de ministre, dont il ambitionnoit le rang, devoit desirer qu'il ne le fût pas trop, lui disoit cependant un jour..... « Si votre majesté « avoit un dauphin qui en sût plus qu'elle, il pourroit « fort bien la renvoyer avec une pension, comme il est « arrivé à Childéric..... » Louis XV lui demanda.... *Et cette pension seroit-elle forte ?*

l'apprécier, disoient : « Que le roi n'est-il né « parmi nous ? il seroit le particulier le plus « aimable, le meilleur mari, le meilleur père « et le plus honnête homme de son royaume ! » Lorsque Méhémet Effendi, ambassadeur de la Porte, vint l'assurer que sa hautesse, en sa considération, prenoit sous sa protection les religieux de Jérusalem, l'audience qu'il lui donna, ne fut pour ce prince, que l'amusement d'un enfant qui assiste au spectacle pour la première fois. Ce qui le frappa le plus, ce fut le nombre des pierreries qui couvroient les habits du musulman (1).

M. de Breslai, prêtre missionnaire chez les Algonquins, ayant, à son retour en France, conduit avec lui deux Canadiens et un petit sauvage de la Californie, les présenta au

---

(1) Ce musulman mit à profit le séjour qu'il fit à Paris, en établissant, dans son pays, des imprimeries que le divan voulut proscrire depuis [en 1786]. Ce même divan, voulant encourager les arts et les sciences, a ordonné qu'on fît, en langue turque, une traduction de l'*Encyclopédie*. Pour faciliter cette entreprise, on devoit copier toutes les planches de l'édition de Paris. En conséquence, on a fait acheter, en France et en Italie, toutes les planches qu'on a pu se procurer.

jeune prince, et lui fit la harangue suivante en style américain.

NOTRE PÈRE,

« La cour des Népissinges et des Algon-
« quins, tes enfans aînés de ceux qui sont au-
« delà du grand lac, s'est beaucoup réjouie
« d'abord que leurs yeux ont vu ton portrait
« (que Louis XV leur avoit envoyé), en les
« assurant, comme notre grand-père et ton
« bisaïeul, de ta puissante protection : ils ne
« sauroient se rassasier de le regarder, de l'ho-
« norer et de l'admirer, et leur joie devient
« d'autant plus grande, qu'ils entrevoient que
« tu seras *homme*. (Les sauvages, par *homme*,
« entendent vaillant et généreux.) Nous avons
« chargé notre père de la robe noire, d'un
« collier de porcelaine, pour t'en remercier,
« et pour te supplier, présentement que tu
« crois en esprit plus qu'en âge, le bruit s'en
« étant répandu jusqu'à nous, de te souvenir
« de ta parole, et de ne point oublier tes en-
« fans, qui veulent être toujours attachés aux
« François, tes sujets et nos alliés. »

Après ce discours, les trois sauvages, qui avoient remonté la Seine dans un canot qu'ils avoient apporté de chez eux, dansèrent de-

vant sa majesté à la manière de leur pays, et les contorsions grotesques de ces sauvages intéressèrent infiniment plus le souverain, que l'expression de leur dévouement et de leur reconnoissance. C'est ainsi que Louis XV, qui avoit dansé lui-même sur le théâtre des Tuileries, dans la comédie de l'*Inconnu*, faisoit les premiers essais de la royauté (1).

Le moment avançoit où Louis XV devoit se faire sacrer. Il se rendit à Reims le 22 octobre. Nous ne croyons point devoir nous occuper à tracer le tableau de cette vaine et pompeuse cérémonie, qu'on a cru si longtemps nécessaire à la sanction de l'autorité de nos rois. Il suffira d'en rapporter quelques particularités qui montrent les ridicules usages de la France dans cette circonstance. Le 25 octobre, l'évêque duc de Laon, et l'évêque comte de Beauvais, députés par les pairs laïcs et par les pairs ecclésiastiques, passèrent par une galerie qu'on avoit construite depuis le portail de l'église jusqu'à la

1722.

(1) Ce prince fit, en 1718, un livre intitulé *Cours des principaux fleuves de l'Europe*, avec M. de Lille, son instituteur en géographie, à peu près comme M. Guillaume faisoit du drap marron avec son teinturier.

grand'salle de l'archevêché. Étant arrivés à la porte de la chambre du roi, le chantre y frappa de son bâton. L'évêque de Laon dit qu'il demandoit *Louis Quinze*, et le prince de Turenne dit que le roi dormoit. Le chantre frappa pour la seconde fois, et le grand chambellan lui fit la même réponse ; mais le chantre ayant frappé à la porte une troisième fois, et l'évêque de Laon lui ayant dit : « *Je demande* « *Louis Quinze que Dieu nous a donné pour roi.* Les portes de la chambre furent ouvertes et le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies de France, conduisit l'évêque de Laon et l'évêque de Beauvais auprès de sa majesté, qu'ils saluèrent profondément. Le roi étoit couché sur un lit magnifique ; il étoit vêtu d'une longue camisole de satin cramoisi, garnie de galons d'or, ouverte, ainsi que sa chemise, aux endroits où sa majesté devoit recevoir les onctions ; par-dessus cette camisole, le roi avoit une longue robe de toile d'argent, et sur la tête, une toque de velours noir, garnie d'un cordon de diamans, d'un bouquet de plumes et d'une double aigrette blanche. L'évêque de Laon présenta l'eau bénite au roi ; et après les prières accoutumées, il prit sa majesté par le bras droit,

l'évêque

l'évêque de Beauvais le prit par le gauche, et l'ayant soulevé de son lit, ces deux prélats le conduisirent en procession à l'église. Dès que ce prince y fut entré, on y vit arriver la *sainte ampoule* ; elle avoit été apportée processionnellement par le grand-prieur de Saint-Remi, qui, en chappe d'or, étoit monté sur un cheval blanc. L'archevêque de Reims ayant reçu la *sainte ampoule* des mains du grand-prieur, la posa sur l'autel, après avoir fait la promesse solemnelle de la rendre.

S'il existoit encore de nos jours des lecteurs curieux des détails minutieux de cette cérémonie faite par de grands enfans, ils pourroient satisfaire leur goût, en consultant les *Mémoires de la Régence*, tome 5, pag. 1 et suiv., dont l'abbé Lenglet du Fresnoy a été le réviseur ; ils pourroient même lire *le beau livre rempli de figures gravées* qu'indique cet écrivain, et *qui témoigne* (dit-il en propres termes) *la grandeur du prince qui l'a fait faire*. Il faut convenir que la manière de se donner un roi, en l'élevant sur un pavoi, dans un champ de bataille, aux yeux de ses guerriers qu'il avoit rendus vainqueurs, a quelque chose de plus imposant que le spectacle d'un homme qu'on reconnoît pour sou-

verain dans une petite église occupée par des prêtres qui l'oignent, par des musiciens qui l'étourdissent, et par quelques grands seigneurs qui l'habillent et le déshabillent.

Un de nos historiens rapporte que le jour de la cérémonie, qui est fort longue, on présenta au roi, suivant un ancien usage, fondé sans doute sur une permission des papes, un bouillon à prendre, quoiqu'il dût communier, et que la discipline de l'église exige qu'on soit à jeun. Il n'en voulut point, malgré les instances qu'on lui fit et les exemples de ses prédécesseurs qu'on lui cita; et il faut convenir que ce trait eût été vanté avec le plus grand éloge, si la plume de l'histoire étoit encore dans la main des moines. Quoi qu'il en soit, les jours suivans le roi toucha plus de deux mille malades des écrouelles; mais on négligea de donner au public la liste de ceux qui furent guéris. On a remarqué alors que les six pairs laïques qui assistèrent au couronnement de Louis XV, étoient six princes du sang; circonstance unique jusqu'à ce temps dans l'histoire de France. On a remarqué encore que, lorsqu'au même sacre, on eut mis la couronne sur la tête de sa majesté, elle l'ôta et la déposa sur l'autel. Vai-

nement lui représenta-t-on que l'usage étoit qu'elle la portât pendant la cérémonie, elle répondit, avec une piété qui dut charmer les moines et les évêques qui l'environnoient, qu'*elle aimoit mieux en faire hommage à celui qui la lui avoit donnée*. Il paroît qu'elle avoit déja adopté le principe si ridiculement établi depuis, dans la séance au parlement, du 3 mars 1766, qu'*elle ne tenoit sa couronne que de Dieu*, comme si elle ne la tenoit pas de son peuple, dont le jour même de son sacre, et du pied des autels, elle réclame la permission de la posséder. Il est vrai qu'alors le nouveau monarque savoit très-bien qu'il ne faisoit que se conformer à un ancien usage qui ne tiroit à aucune conséquence pour le reste de son règne.

Il n'en seroit pas de même aujourd'hui. Nos lecteurs en jugeront d'après cet extrait tiré d'un papier publiquement lu et relu dans toute la France.

« Tous les citoyens éclairés sont surpris et « indignés de ce que la formule des arrêts du « conseil et des déclarations du roi conservent « encore aujourd'hui (en 1789) la prétention « d'un droit divin, par ces mots : *Louis, par « la grâce de Dieu*.... etc. Pharamond fut

« élu premier roi des Francs *par la grâce de « ses camarades*, et non *par la grâce de « Dieu*.... etc. Il faut qu'on apprenne, une « fois pour toutes, que ce sont les nations qui « font les rois, et non les rois qui font les na- « tions.... etc. Il faut donc nous parler comme « à des hommes libres et raisonnables, et « dire simplement : *Louis, roi de France*, « au lieu de *Louis, par la grâce de Dieu*, « *roi de France*, etc. ». Voyez mes *Annales patriotiques et littéraires, 1789, n°. IX, supplément, pag. première.*

1721. C'est en 1721 qu'on fit à Londres, pour la première fois, l'expérience de l'insertion de la petite vérole. On sait que, selon notre usage, nous avons rejeté cette pratique neuve et utile, et que nous l'avons généralement adoptée depuis que plusieurs princes et princesses nous en ont donné l'exemple. Les Circassiennes ont, depuis un temps immémorial, donné la petite vérole à leurs enfans, dès l'âge de six mois, en leur faisant une incision au bras, et en insérant, dans cette incision, une pustule qu'elles ont soigneusement enlevée du corps d'un autre enfant. Cette pustule fait, dans le bras où elle est insinuée, l'effet du levain dans la pâte; elle y

fermente et répand dans la masse du sang les qualités dont elle est imprégnée. Les boutons de l'enfant à qui on a donné cette petite vérole artificielle, servent à communiquer la même maladie à d'autres. C'est une circulation presque continuelle en Circassie ; et quand malheureusement il n'y a point de petite vérole dans le pays, on est aussi embarrassé, dit un de nos écrivains, qu'on l'est ailleurs dans une mauvaise année.

Ce qui a introduit en Circassie cette coutume qui a paru si long-temps étrange à d'autres peuples, doit cependant son origine à deux sentimens communs à toutes les nations, l'intérêt et l'amour maternel. L'Iroquois, le Huron, vendent la peau des animaux qu'ils ont tués, en échange des choses qu'ils ne trouvent point dans leurs forêts. Les Circassiens ne connoissent de commerce que celui des charmes de leurs filles, reconnues pour être les plus belles de presque tout l'Orient ; ils en peuplent les sérails de tous ceux qui sont assez riches pour acheter cette précieuse marchandise. Si, presque dans tous les pays, les mères se font un devoir d'inspirer la pudeur à leurs filles, et de leur cacher tout ce qui pourroit ternir l'éclat de leur

fleur virginale; en Circassie, elles se font un mérite d'apprendre aux leurs, dès leur plus tendre jeunesse, tout ce qui peut rallumer les sens éteints des maîtres dédaigneux à qui elles sont destinées, et qui, en payant leur beauté, doivent faire la fortune de leurs parens. Les Circassiens s'apercevant que les ravages qu'exerçoit la petite vérole interrompoient le principal commerce du pays, imaginèrent d'en arrêter le cours par l'inoculation. Cette pratique réussit. Les Turcs se hâtèrent de l'adopter long-temps avant qu'elle nous fût seulement connue. Il n'est point d'homme opulent à Constantinople, qui ne fasse inoculer ses enfans en les faisant sevrer. Madame Vorley Montaigu, étant avec son mari en ambassade à Constantinople, fit donner la petite vérole à un enfant dont elle étoit accouchée dans ce pays. Cette dame, de retour à Londres, fit part de son expérience à la princesse de Galles, à qui Georges 1er permit d'en faire l'épreuve sur quatre criminels condamnés à mort. La princesse de Galles ne doutant plus de l'utilité de l'insertion de la petite vérole, fit inoculer ses enfans. L'Angleterre suivit bientôt son exemple (1).

(1) Il y eut cependant en Angleterre quelques incré-

Un de nos historiens dit qu'on assure que l'inoculation est en usage à la Chine depuis cent ans. Les Chinois insèrent la petite vérole à leurs enfans d'une autre manière que nous : ils ne font point d'incision ; ils font prendre la petite vérole par le nez, comme du tabac en poudre.

Le roi étant entré dans sa quatorzième année, le duc d'Orléans, qui assistoit au réveil de sa majesté, lui demanda ses ordres pour le gouvernement de l'état, sur-tout par rapport à ses sujets exilés à l'occasion des contestations sur la bulle ; Louis XV répondit *qu'il n'avoit exilé personne.* Sur quoi, un historien s'écrie que « celui qui est capable « d'une pareille réponse, peut, dès ce moment, « être compté parmi les hommes » ; mais, remarque un autre écrivain, comme le cours des lettres de cachet recommença avec plus de violence, la réponse du monarque pourroit bien n'être qu'*une naïveté.* 1723.

Avant d'entreprendre l'histoire du règne de Louis XV, qui, à proprement parler, ne commence qu'à sa majorité, nous placerons

---

dules que toute nouveauté effraye. Un curé dit en chaire, à Londres, que *Job avoit été inoculé par le diable.*

ici quelques réflexions sur la méthode que nous croyons devoir suivre dans cet ouvrage.

Au quatorzième siècle, un certain Parasols composa cinq tragédies sur les *gestes de Jehanne, reine de Naples*, qu'il dédia au pape Clément VII, qui lui accorda le canonicat de Systeron et la prébende de Parasols, où il mourut empoisonné. Fontenelle observe que cet écrivain mourut en 1383, et Jeanne de Naples, l'héroïne de ses cinq tragédies, en 1382, de sorte qu'ayant vécu en même temps qu'elle, ses actions étoient accommodées au théâtre, à mesure qu'elles arrivoient; avoit-elle fait étrangler son mari, pour en épouser un plus aimable, il paroissoit aussitôt une tragédie sur ce sujet.

Placés dans une circonstance presque semblable à celle où se trouvoit Parasols, puisque la cendre de Louis XV fume encore au moment où nous écrivons (1), nous croyons que l'homme de lettres qui, même sans espérer la récompense, où sans craindre la punition de cette indiscrète témérité, la prendroit pour

(1) Cet ouvrage a été commencé quelques jours après la mort de Louis XV; depuis, il a été corrigé en quelques endroits, et augmenté en beaucoup d'autres.

modèle, ne réussiroit jamais à concilier le respect qu'il doit au trône, avec le respect plus grand encore, qu'il doit à la vérité. L'audace rend l'historien coupable, la flatterie le rend vil; nous espérons, en nous arrêtant aux bornes d'une sage hardiesse, ne mériter ni l'un ni l'autre reproche.

Nous n'ignorons point que bien des personnes, estimables d'ailleurs, pensent avoir sujet de se plaindre, quand des faits particuliers, quelque piquans qu'ils soient, arrêtent la marche rapide qu'elles attribuent à l'histoire (1); mais nous demandons, avec bonne foi, à quoi sert cette entraînante rapidité, si ce n'est à prouver le talent d'un Tacite? Eh! qu'importe pour le bien général qu'il existe un Tacite, quand cet homme unique n'existe que pour les maîtres de l'art? Ne vaut-il pas mieux, pour le plus grand

(1) On dit communément la *majesté* de l'histoire. C'est peut-être la *naïveté* qu'il faudroit dire; et alors Plutarque, par ses détails précieux, seroit le modèle des historiens. On demandoit à un homme de lettres, quel seroit le livre de toute l'antiquité profane qu'il voudroit conserver, s'il ne lui étoit permis de n'en sauver qu'un seul. Il répondit: *les Vies de Plutarque*.

nombre des lecteurs, dont l'historien doit se proposer l'instruction, qu'il ralentisse sa marche, pour qu'en respirant de temps en temps, ils puissent se livrer à leurs propres réflexions, louer, blâmer, apprécier enfin les faits de l'histoire, qui doit contribuer à former leurs jugemens et à régler leur conduite? D'ailleurs il nous semble que chaque nation, ayant, comme nous l'avons déja dit, une physionomie différente, devroit aussi être peinte d'une manière différente. Il nous semble qu'une histoire de France devroit être traitée autrement que Hume ou Clarendon ont traité l'histoire d'Angleterre. Bien plus, il nous semble qu'il y a, dans l'histoire de chaque nation, des époques particulières où le peintre doit changer les couleurs de sa palette. Se servira-t-on du même pinceau, à l'époque des protestans massacrés par les catholiques, qu'à celle des jansénistes injuriés et ridiculisés par les molinistes (1)?

D'après ce principe, nous avons cru que l'histoire de Louis XV devoit, à certains égards,

(1) Les batailles d'Alexandre, par Lebrun, n'ont point *le même style* que les caricatures de Calot ou de Téniers.

ne point ressembler à celle des autres souverains de la monarchie françoise, sur-tout si, comme on n'en sauroit douter, la France va se perfectionnant du côté de la légéreté, de l'inconséquence, du caprice, du fol enthousiasme, et de tous les vices brillans que les autres nations lui reprochent. Sur-tout si, depuis près d'un siècle, la neuve lumière d'une philosophie bienfaisante, sans avoir épuré la masse des mœurs, a cependant chassé les ténèbres d'une foule de préjugés ou ridicules ou cruels. On nous reprochera peut-être d'avoir semé cette histoire d'anecdotes nombreuses sur ceux que le hasard, le crime ou le génie ont élevés aux premières dignités de l'état; mais n'est-il point prouvé que *l'histoire*, comme l'a dit M. Thomas, *n'est que trop souvent un appel que la vertu fait à la postérité?* Si l'homme qui se destine à l'auguste emploi d'historien, ne respecte, avant tout, la vérité qu'il doit à cette sévère postérité qui l'attend, qu'il pose la plume. Rien ne le force d'écrire pour trahir les intérêts du genre humain.

Le 22 février, Louis XV tint un lit de justice, où il déclara sa majorité et son intention, en disant: « Messieurs, je suis venu en mon

« parlement, pour vous dire que, suivant la « loi de l'état, je veux désormais en prendre le « gouvernement. » Le duc d'Orléans, en paroissant renoncer à l'autorité qu'il devoit encore conserver quelque temps, répondit avec autant de grandeur que d'adresse, dans le moment critique où sa puissance expiroit.... « Sire, nous sommes enfin arrivés à ce jour « heureux, à ce jour qui faisoit le desir de la « nation et le mien. Je rends à un peuple pas- « sionné pour ses maîtres, un roi dont les « vertus et les lumières ont prévenu l'âge, et « lui répondent déja de son bonheur. Je remets « à votre majesté le royaume aussi tranquille « et, j'ose le dire, plus assuré d'un repos plus « durable qu'il ne l'étoit alors. J'ai tâché de « réparer ce que de longues guerres avoient « apporté d'altération dans les finances, et si « je n'ai pu encore achever l'ouvrage, je m'en « console par la gloire que vous aurez de le « consommer. J'ai cherché dans votre propre « maison une alliance pour votre majesté qui, « en fortifiant encore les nœuds du sang entre « les deux nations puissantes, les liât plus « étroitement d'intérêt l'une à l'autre, et af- « fermît leur commune tranquillité. J'ai mé- « nagé les droits sacrés de votre couronne;

« j'ai hâté la cérémonie de votre sacre, pour « augmenter, s'il étoit possible, l'amour et le « respect de vos sujets pour votre personne, « et leur en faire même une religion. Dieu a « béni mes soins et mon travail. Je n'en de- « mande d'autre récompense à votre majesté, « que le bonheur de ses peuples. Rendez-les « heureux, sire, en les gouvernant avec cet « esprit de sagesse et de justice qui fait le ca- « ractère des grands rois, et qui, comme tout « nous le promet, fera particulièrement le « vôtre. »

Le roi répondit : « Mon oncle, je ne me « proposerai jamais d'autre gloire que le bon- « heur de mes sujets, qui a été le seul objet de « votre régence. C'est pour y travailler avec « succès que je desire que vous présidiez, « après moi, à tous mes conseils. »

Ce lit de justice n'eut aucune influence sur le sort du royaume, ruiné, mais tranquille. D'ailleurs, est-ce dans l'appareil fastueux d'une cérémonie d'usage, qu'on connoît les véritables sentimens d'un roi, sur-tout d'un roi de quatorze ans? Souvent même, dans un âge plus avancé, ses paroles lui sont dictées par ses ministres, ses maîtresses ou son confesseur. Ce n'est que dans l'intérieur de son

palais, qu'il déclare à l'oreille d'un homme de confiance, sa vraie façon de penser sur le rôle qu'on vient de lui faire jouer devant le public.

Le duc d'Orléans qui, par la majorité du roi, venoit de perdre la régence, sans en perdre l'autorité, offrit à sa majesté le cardinal Dubois, pour qu'elle ratifiât le choix qu'il en avoit fait pour être son premier ministre.

Cet enfant de la fortune étoit le fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde. Il s'étoit marié jeune, dans un village du Limosin, avec une jolie paysanne; la misère les obligea de se séparer. Ils convinrent, de bon accord, que la jeune femme, qui n'avoit que ses charmes, gagneroit sa vie comme elle pourroit, et que le mari qui n'avoit rien, iroit chercher la fortune à Paris; il trouva, dans la suite, le moyen d'enlever la feuille du registre de célébration, et la minute du notaire, craignant la révélation d'un engagement qui passoit *les libertés de l'église gallicane*. Il partit, et, en très-peu de temps, de simple précepteur du duc de Chartres, dont il gagna la confiance par la conformité de ses goûts, pour la débauche et la nouveauté, avec ceux du jeune prince, on le vit chargé de titres

d'honneur, dont la liste nous a paru curieuse. Il fut d'abord conseiller d'état, et devint ensuite, à différentes époques, cardinal, archevêque-duc de Cambrai, prince de l'Empire, ambassadeur plénipotentiaire, abbé de Saint-Just, de Nogent-sur-Couci, de Bourgueil, de Cercamp, de Bergnez Saint-Vinoc, de Saint-Bertin; premier ministre, secrétaire d'état pour les affaires étrangères, grand maître des courriers, postes et relais de France, secrétaire de la chambre et du cabinet; un des quarante de l'académie françoise (1), honoraire de l'académie royale des sciences, de celle de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et enfin président de l'assemblée générale du clergé, tenue peu de temps avant sa mort, pour éclaircir les af-

(1) On frémit de surprise et d'indignation, quand on entend le philosophe Fontenelle dire en pleine académie, en parlant des titres de l'infame Dubois, pour y être reçu.... « Personne ne savoit mieux que moi, quo « vous y auriez apporté ceux que nous préférons tou- « jours à tous les autres. » Au reste, souvenons-nous qu'on lui fit de magnifiques funérailles, qu'on frappa même une médaille à son honneur, et ne nous soulevons plus contre les Romains, qui permirent à leurs empereurs de décerner des honneurs funèbres à leurs infames favoris. Jamais la gaîté françoise ne justifiera une pareille abomination.

faires de la constitution, qu'il n'étoit pas même capable d'entendre, au cas cependant qu'il fût possible d'y entendre quelque chose (1). Dubois, sans son argent comptant (évalué à deux millions) et un mobilier très-somptueux, avoit trois cent mille livres de revenu. Cet homme, né dans un village, de parens inconnus, voulut faire le duc d'Orléans, qui par sa naissance pouvoit monter sur le trône, son légataire universel; mais ce prince n'accepta que la vaisselle d'or que Dubois avoit fait faire pour les repas de cérémonie.

L'élévation aussi rapide qu'étonnante de Dubois, prêtoit naturellement à la plaisanterie, en France sur-tout. A un souper du régent, le comte de Nocé dit à son altesse royale, « *vous en pouvez faire tout ce que* « *vous voudrez, mais vous n'en ferez ja-* « *mais un honnête homme.* »

(1) Parmi les actes de cette auguste assemblée, on en remarque un qu'elle auroit bien dû tenir secret. C'est la pension de cent écus, donnée à un savetier nommé Nutelet, qu'on disoit être un des plus zélés partisans de la bulle, et qui s'étoit distingué par un grand nombre de conversions dans les gens de sa classe. Les appelans s'en vengèrent par une estampe, où ce savetier étoit représenté recousant les morceaux de la constitution déchirée.

Nocé fut exilé en vingt-quatre heures. A la mort de son favori, le régent écrivit au courtisan disgracié, ... *morte la bête, mort le venin. Je t'attends ce soir à souper au Palais-Royal.* A ce trait qui peint le caractère du régent, nous en joindrons un second dans le même genre. Après la mort du cardinal Dubois, il rappela de l'exil le duc de Noailles, qu'il avoit toujours aimé autant qu'il l'estimoit. A la première entrevue, ce prince l'embrasse tendrement; il lui proteste que sa disgrace n'est venue que *de ce coquin de cardinal Dubois.* Voyez les *Mémoires du duc de Noailles.*

Voltaire, dont le coup d'œil saisit toujours le côté plaisant des objets qui même le sont le moins, prétend que le duc d'Orléans « se « jouoit de son prémier ministre, et ressem- « bloit à ce pape (l'auteur ne le nomme point) « qui fit son porte-singe cardinal. Tout se « tournoit en gaîté dans la régence du duc « d'Orléans; c'étoit le même esprit que du « temps de la Fronde, à la guerre civile près: « ce caractère de la nation, le régent l'avoit « fait renaître après la sévère tristesse des « dernières années de Louis XIV.» Dubois fut fait archevêque de Cambrai en 1720; ce fut

alors que, demandant à celui qui le sacroit, préalablement la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, les quatre-mineurs et la tonsure, le célébrant qui, à ce qu'il paroît, entendoit aussi très-bien la plaisanterie, s'écria, quoiqu'aux pieds des autels, *ne vous faudra-t-il pas encore le baptême?* On dit, du moins, que c'étoit le jour de sa première communion (1). Qui croiroit que ce célébrant étoit l'éloquent et vertueux Massillon, qui, la tête nouvellement décorée de la mitre, s'avilit en prêtant ses mains pour en mettre une sur le front du nouvel archevêque (2)? Le régent, par une sorte de

(1) Le sacre se fit au Val-de-Grâce; toute la cour y fut invitée et s'y trouva. Des protestans même y assistèrent, dans une lanterne opposée à celle où étoit le régent, dont les grands officiers faisoient les honneurs de cette farce ecclésiastique. Le duc de Saint-Simon se vantoit d'être le seul homme titré que *Dubois eût assez respecté pour l'excepter de l'invitation.*

(2) La Beaumelle, dans ses *Mémoires*, aussi ingénieux que peu fidèles, de madame de Maintenon, prétend que Louis XIV fit donner un bénéfice à l'abbé Dubois, que personne ne connoissoit alors, parce qu'il *ne s'attache point aux femmes qu'il aime*, disoit ce monarque, *qu'il ne s'enivre point quand il boit, et qu'il*

pudeur, refusoit de contribuer à la nomination de son favori. *Toi, archevêque, miséricorde !* s'écrioit-il. Celui-ci lut la liste de tous les mauvais sujets que lui et le jésuite le Tellier avoient donnés à l'église, et le prince ne fut plus embarrassé que sur le choix du prélat qui auroit l'effronterie de prostituer son ministère à cette scandaleuse cérémonie: *Oh! qu'à cela ne tienne*, reprit Dubois, *j'ai mon sacre tout prêt : votre premier aumônier, l'archevêque de Reims; il est dans votre antichambre, je vais vous l'amener, il sera charmé de la préférence;* et Dubois monta au trône archiépiscopal, malgré le refus, peu politique de l'intrépide archevêque de Noailles, indigné du confrère qu'on lui associoit dans une des premières dignités de la hiérarchie ecclésiastique; peut-être aussi le refus de ce prélat avoit-il pour motif la faveur que Dubois avoit fait rendre

---

ne perd jamais quand il joue. Il faut convenir que voilà un mérite bien étrange pour mériter un bénéfice. Au reste, l'abbé Dubois n'étoit ni joueur, ni buveur; son plus grand vice est nommé, en toutes lettres, dans l'épitaphe qu'on lut pendant quelque temps sur son tombeau, à la paroisse Saint-Honoré, à Paris.

par le régent aux jésuites, ses ennemis les plus dangereux. D'un autre côté, le pape Innocent XIII fut moins difficile que l'archevêque de Paris, quand on voulut couvrir Dubois de la pourpre romaine, et précisément par le motif contraire : Dubois avoit contribué au nouveau triomphe des jésuites qu'il protégeoit, sur les jansénistes qu'il haïssoit ; et voilà comme le peuple ignore toujours les causes particulières des événemens qui excitent son mépris ou son indignation.

Dans le temps où Dubois craignoit que le régent ne voulût point lui faire obtenir l'archevêché de Cambrai, il s'imagina d'employer, à cet égard, la recommandation du roi d'Angleterre, à qui il avoit rendu service par le traité de la triple alliance : il chargea Destouches, plus connu par ses comédies que par ses négociations, et qui étoit alors à Londres, de cette étrange proposition. Le monarque anglois éclata de rire, et dit à l'auteur comique : *Eh ! comment voulez-vous qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque en France ? Le régent en rira, et sûrement n'en fera rien. Pardonnez-moi, sire*, dit Destouches, *il en rira, mais il le fera* ; et le régent le fit ainsi.

Dubois ayant arraché plutôt qu'obtenu du cardinal de Noailles, son mandement d'acceptation de la bulle *Unigenitus*, et étant enfin parvenu à la faire enregistrer au parlement, se crut des titres pour que Rome joignît à la mitre qu'elle lui avoit donnée, le chapeau de cardinal auquel son ambition se bornoit, désespérant d'obtenir jamais la tiare. Le pape Clément XI étant mort, et le jésuite Lafitau, s'introduisant toutes les nuits, à l'aide d'une fausse clef, à travers cinq corps de gardes, dans le conclave qu'on tenoit pour l'élection d'un nouveau pontife, fit offrir, par l'abbé de Tencin, au cardinal de Conti, de le placer sur le trône pontifical, par la faction de la France, s'il vouloit s'engager par écrit d'élever, après sa nomination, l'abbé Dubois au cardinalat; le marché fut fait et signé; mais le nouveau pape, refusant, après son exaltation, de déshonorer le cardinalat en l'accordant à un sujet couvert du mépris général, Tencin le menaça de rendre son écrit public; le Saint Père effrayé, ne voulut point scandaliser l'église, et Dubois devint cardinal (1).

(1) Le duc d'Orléans en présentant au roi le nou-

On dit que cette ridicule éminence s'étant éveillé, plus tard qu'à son ordinaire, le premier jour de Pâques qui suivit sa promotion, s'emporta, en jurant, contre ses valets qui l'avoient laissé dormir si long-temps, un jour où il devoit dire la messe, mais que s'étant fait habiller avec précipitation, et toujours en jurant, et ayant fait appeler un secrétaire, il oublia d'aller dire sa messe et même de l'entendre. Monté au rang le plus élevé de l'Eglise, après la tiare, il ne manquoit à Dubois que de parvenir au rang le plus élevé de l'état, après la couronne; il y parvint, et fut présenté à Louis XV, par le régent, en qualité de premier ministre.

C'est une prétention des cardinaux de siéger immédiatement après les princes du sang, avant les autres membres du conseil: le cardinal de Rohan en avoit déja donné

---

veau cardinal, lui dit: « Sire, j'ai l'honneur de vous « présenter l'archevêque de Cambrai, au zèle de qui « votre majesté doit la tranquillité de son état et la « paix de l'Eglise de France, qui, sans lui, alloit être « déchirée par un schisme cruel. Le pape, pour re- « connoître des services aussi importans, vient de le « récompenser du chapeau de cardinal. » Le roi lui donna la calotte quelques jours après.

l'exemple, qui occasionna des plaintes, qu'on renouvela plus vivement, quand le cardinal Dubois voulut l'imiter; les réclamans ne parurent même pas au conseil ce jour-là, et à la sortie, le cardinal de Noailles, qui n'aimoit point la moderne éminence, lui dit : « Monsieur, cette journée sera fa-« meuse dans l'histoire; on n'oubliera point « que votre entrée dans le conseil en a fait « déserter tous les grands du royaume. »

Ce cardinal mourut d'une suite de ses débauches : la veille de sa mort, il se confessa à un récollet, par déférence pour son maître, qui lui représenta en termes énergiques, dit-on, qu'il étoit à tous deux de leur honneur qu'il en fît au moins semblant : cependant, « ne voulant point, dit Voltaire, « être fatigué dans ses derniers momens, par « des pratiques de religion, il prétexta qu'il « y avoit, pour les cardinaux, un cérémo-« nial particulier, et qu'un cardinal ne re-« cevoit pas l'extrême-onction et le viatique « comme un autre homme. Le curé alla aux « informations, et pendant ce temps Dubois « mourut le 29 août 1723. On rit de sa mort, « comme de son ministère : tel est le goût « des François, accoutumés à rire de tout. »

Cet infame prélat, rongé depuis long-temps d'une maladie honteuse, achevoit sa vie dans les douleurs les plus cuisantes; le venin qui circuloit dans son sang, se jeta dans une partie de son corps; il fallut en faire l'amputation. Après l'opération, on observa qu'il demanda à considérer encore la partie qu'il avoit fallu lui couper, que cette vue lui fit grincer des dents et occasionna des contorsions hideuses dans toute sa physionomie. « Cette scène effrayante, « dit le duc de Richelieu, fut terminée par « l'appareil des saintes huiles qu'un prêtre « apporta au défaut de l'Eucharistie, et tout « ce qu'il y eut de personnes religieuses dans « la chambre du mourant, eut le temps « d'être consterné de voir sur la même « table, les instrumens du crime, confondus « avec ceux de la religion. Le régent qui « observoit autour du lit, la marche de la « maladie, en parla en ces termes, à Nocé. « Dubois a consenti enfin à se laisser faire « eunuque noir; l'orage qui menace, va faire « périr mon drôle, et demain, sans doute, « tu auras de mes nouvelles. »

Dubois mourut sans avoir fait aucune disposition testamentaire sur les biens immenses

dont il jouissoit; ils passèrent à son frère, qui, ayant jusqu'alors exercé la médecine, avec toute la modestie convenable à cette profession qui n'enrichit point quand on n'est point déhonté charlatan, se trouva tout d'un coup et sans l'avoir prévu, le plus riche particulier du royaume.

Par une singularité qui distingue la France des autres états où l'on se confesse encore, la place de confesseur du roi y est d'une très-grande importance, par les effets bizarres ou funestes qu'elle produit, quand elle est occupée par un homme adroit, dont le pénitent est un roi enfant, ou imbécille, ou superstitieux; l'abbé de Fleury, à qui l'on avoit donné cette espèce de ministère secret, et qu'il avoit rempli dignement, parce qu'il n'étoit ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain, s'en démit, lorsque la vieillesse l'empêcha d'en remplir les fonctions. Le P. Linière, jésuite, lui succéda, et tout le parti janséniste frémit, en voyant ce poste rempli par un confrère du P. Letellier, qui l'avoit persécuté avec un si fougueux et si opiniâtre acharnement. Les molinistes, de leur côté, bénirent l'heureux moment qui, en leur permettant de reprendre le cours de

leurs persécutions, alloit relever les trophées qui signalèrent leurs victoires sous Louis XIV, et que la main du régent avoit presque renversés. Le P. Linières étant venu présenter ses respects au cardinal de Noailles, qui refusoit constamment de se déclarer l'apôtre du jansénisme, parce qu'il craignoit d'en devenir le martyr, s'écria, du plus loin qu'il vit arriver le jésuite, « Vous demandez « des pouvoirs, mon père, je ne puis vous « en donner, et je suis bien aise de vous no- « tifier, en personne, que je vous défends « de confesser le roi; j'aurois bien des rai- « sons à vous apporter de mon refus, mais « je suis maintenant trop enrhumé. » La maréchale de Noailles, sa sœur, *qui n'étoit point enrhumée*, prit la parole, et accabla le jésuite de toutes les duretés que se permet une femme en colère. Il fut moins maltraité par madame l'abbesse de Chelles, lorsqu'il vint lui faire un long compliment : « Mon « père, lui répondit-elle, puisqu'il falloit « nécessairement que ce fût un jésuite qui « fût confesseur du roi, j'aime autant que ce « soit vous qu'un autre; mais je ne puis « vous dissimuler que je suis fâchée de voir « un jésuite dans cette place, car vous devez

« savoir que je n'aime point ceux de votre « compagnie; je la crains pourtant un peu : « vous voyez que je suis bonne françoise. »

Cette *bonne françoise* se seroit-elle bornée à craindre *un peu*, si elle eût prévu les excès où s'est portée depuis cette compagnie de Jésus, en ébranlant les trônes de Portugal, d'Espagne et de France, soit par ses propres mains, soit par celles dont elle dirigeoit les coups?

Cependant le cardinal de Noailles soutint son refus envers le régent, et même envers le roi; il ne croyoit pas que sa conscience lui permît d'abandonner celle du roi à un enfant d'Ignace, quoique, par une inconséquence digne d'un chef de parti, il n'empêchât point que le duc d'Orléans eût un jésuite pour confesseur : il est vrai que l'usage que ce prince en faisoit ne pouvoit guères le rendre redoutable. Quoi qu'il en soit, le père de Linières se vit forcé d'aller habiter Pontoise, et Louis XV voulut bien se rendre à Saint-Cyr, où ce jésuite lui administra enfin le sacrement de pénitence. On obtint ensuite un bref du pape, qui permettoit au roi de se choisir un confesseur, approuvé de l'Ordinaire, et qui déclaroit très-sérieusement que sa majesté

n'étoit d'aucun diocèse en particulier. Quand le cardinal de Noailles vit qu'on avoit pris le parti de se passer de sa permission, il prit celui de ne plus la refuser, et d'abandonner le roi à son mauvais sort. Nous sentons bien que ces détails sont peu importans pour la postérité ; mais il importe qu'elle connoisse le caractère individuel des François, et c'est par ces détails qu'on peut y réussir. Nous nous dispenserons désormais de prévenir nos lecteurs sur ce sujet.

Après la mort du cardinal Dubois, le duc d'Orléans ne crut point se compromettre en succédant à son favori, dans la place de premier ministre (1). Si la régence de ce prince fut censurée en France, à certains égards, son administration mérita les éloges de toutes les

(1) Voici quelques traits qui peignent ce ministre. Une bassesse d'ame égale à sa naissance; une corruption de mœurs analogue à son éducation; une dépense conforme à la facilité d'y satisfaire : tous les vices, et pas une vertu; toutes les passions, et pas un sentiment; voluptueux, sans sensualité; libertin par habitude, prodigue sans générosité : tel fut le fils d'un apothicaire, qui, en devenant premier ministre de France, trouva le secret de réunir sur la même tête, tous les honneurs d'une monarchie et tout le mépris du public.

autres nations, sur-tout, lorsqu'ayant aboli la compagnie d'Ostende, établie par l'empereur, et qui nuisoit principalement aux puissances maritimes, qui, blessées par cette infraction aux traités du commerce, y formèrent les plus vives oppositions; elle empêcha, par sa prudence et par sa fermeté, que le feu de la guerre ne s'allumât dans la plus grande partie de l'Europe; car, s'il est beau aux yeux de la gloire de soutenir une guerre qu'on termine par des triomphes, il est encore plus beau à ceux de l'humanité d'éviter les horreurs qu'elles doivent nécessairement faire naître.

Le 24 janvier, on apprit en France l'abdication que Philippe v venoit de faire de la couronne d'Espagne, en faveur du prince des Asturies, son fils. Ce monarque, dont la tête étoit affoiblie par les vapeurs du bigotisme que lui faisoit respirer le père d'Aubenton, son confesseur, lui avoit confié son secret. D'Aubenton, que cette démarche fit trembler, parce qu'elle le forçoit à quitter une cour où il dominoit, pour aller vivre dans l'obscurité d'une retraite où il perdroit, non sa place, mais le pouvoir d'exercer le crédit qu'elle lui donnoit, se hâta de révéler au duc d'Orléans

le secret que son pénitent avoit déposé dans son sein.

Le régent, au-dessus de cette perfidie, renvoya la lettre de d'Aubenton au roi d'Espagne. Ce monarque la montra froidement à son confesseur, qui tomba évanoui, et mourut de saisissement. Philippe v, avant de descendre du trône, pour y placer son fils, avoit établi une *junte*, pour gouverner la monarchie sous l'autorité du jeune roi, qui décéda huit mois après son avénement à la couronne. Ce prince, qui, dans sa retraite de saint Ildefonce, s'étoit enfin aperçu du tort qu'il avoit eu d'y renoncer, se rendit à Madrid pour la reprendre. Mais la *junte*, jouissant à peine de l'autorité souveraine qu'elle ne vouloit pas perdre, lui fit entendre, par l'organe du jésuite Bermudès, son nouveau confesseur, que, pour le repos de sa conscience, il falloit, avant d'exécuter son projet, consulter des casuistes qui s'assemblèrent dans la maison des jésuites, et qui décidèrent que Philippe v ne pouvoit plus remonter sur le trône.

La reine, femme de ce scrupuleux monarque, désespérée de cette décision, fit tous ses efforts pour qu'elle n'eût aucun effet. « Elle « reprocha, en présence du roi, au jésuite

« Bermudès, dit un de nos historiens, qu'il « étoit un homme qui, sous le masque de la « religion, trahissoit les intérêts de la famille « royale. Le roi étoit seul avec la reine, le « jésuite Bermudès et la senora Louisia, « nourrice de la reine. Cette femme, pleine « d'une noble hardiesse, dit au roi qu'il « étoit honteux qu'il se laissât gouverner par « un fripon, et qu'il abandonnât son fils « et son royaume à une minorité dont la « *junte* pouvoit profiter pour anéantir l'au- « torité royale. Cette *Louisia* parloit avec « tant de véhémence, que la reine, s'aper- « cevant que le roi pâlissoit, lui dit: *Nour- « rice, taisez-vous, vous feriez mourir le roi « de chagrin.... S'il meurt*, reprit la cou- « rageuse nourrice, *ce n'est qu'un homme « de perdu; mais s'il abandonne le gouver- « nement de son peuple, tandis qu'il est en « état de porter la couronne, il sera respon- « sable de la perte de son royaume et du « malheur de sa famille.* »

Quatre souverains, dans l'espace d'un siècle, renoncèrent à la couronne. Christine, reine de Suède; Casimir, roi de Pologne; Victor Amédée, roi de Sardaigne; et Philippe V, roi d'Espagne; ces quatre souverains, qui se

ressemblèrent en renonçant au trône, se ressemblèrent encore dans le regret qu'ils eurent d'y avoir renoncé.

Depuis l'heureuse extinction du système de Laws, les fermes générales étoient en régie, la seconde opération du ministre, fut de les affermer à une compagnie d'adjudicataires choisis, qui s'engagèrent d'en rendre au roi cinquante-cinq millions, par année, et c'est à cette époque qu'on fixe le rang, quoique subalterne, que les fermiers généraux tiennent dans la constitution de l'état : c'est cette ferme qui aujourd'hui monte à plus de soixante millions. Voltaire prête au duc d'Orléans un projet dont aucun des historiens ses prédécesseurs n'a parlé : c'est celui de rappeler Laws, de rétablir le système, d'en rectifier les abus, et d'en augmenter les avantages. Cet écrivain, dont l'opinion respectable en littérature, mérite d'être examinée dans les matières historiques, prétend que la contemplation continuelle de cette grande entreprise, et celle des orages qu'elle alloit exciter, affoiblirent la santé de ce prince, que les plaisirs de la table et de l'amour avoient déja dérangée (1).

(1) Il seroit difficile de donner la liste des maîtresses

Quoique

Quoique le duc d'Orléans eût une santé très-robuste, il étoit difficile, selon d'autres écrivains, qu'elle ne succombât bientôt sous l'excès du travail dont il s'étoit chargé depuis la mort du Cardinal Dubois. Ce prince se plaignoit, depuis deux mois, d'une pesanteur de tête, occasionnée, dit-on, par sa trop grande application aux affaires. Le duc de Noailles le trouvant très-changé le 1er décembre, lui conseilla de se faire saigner, il lui répondit, je n'en ai pas le temps. En finissant une audience qu'il venoit de donner, il étoit entré dans son cabinet, où, trouvant madame la duchesse de Phalaris, sa maîtresse, il lui dit: *Je suis bien aise de vous voir; vous m'égayerez avec vos contes, j'ai grand mal à la tête.* A peine fut-il seul avec cette dame, qu'il resta sans mouvement et sans connoissance. Il n'y avoit au château, ni médecin, ni chirurgien. On avertit madame la duchesse d'Orléans, qui, lorsqu'elle arriva, le trouva expiré. Comme ce prince mourut

---

de ce prince, lui-même n'y eut pas réussi. On sait seulement que la première fut une comédienne, et que son premier bâtard connu, fut l'abbé de Saint-Albin, depuis archevêque de Cambrai, et l'un des successeurs de Fénélon dans cette dignité ecclésiastique.

dans les bras de sa maîtresse, on lut dans une gazette étrangère, qu'*il étoit mort, assisté de son confesseur ordinaire.* C'est ainsi que la malignité s'égayoit sur un héros, un philosophe, un ministre et un régent, dont l'administration et le génie seront mémorables à jamais, lorsqu'après avoir résisté pendant huit ans à tous les périls d'une régence orageuse, on la termine par le repeuplement des provinces, la culture des terres, le rétablissement du commerce, l'acquit des dettes de l'état, la prospérité des arts, et la paix entre des factions religieuses, autant cependant qu'il est possible de la faire naître entre des enfans furieux, on a mérité de voir son nom gravé sur la colonne que l'immortalité élève au génie. Voltaire que nous citons si volontiers, quoiqu'avec défiance, sur des sujets plus importans, dit que « de toute la race de Hen« ri IV, Philippe d'Orléans fut celui qui « lui ressembla le plus. Il en avoit la valeur, « la bonté, l'indulgence, la gaîté, la faci« lité, la franchise, avec un esprit plus cul« tivé. (1) Sa physionomie, incomparable-

(1) Dès sa première jeunesse, il étonna par ses progrès dans la musique, l'architecture, la sculpture et la

« ment plus gracieuse, étoit cependant celle « de Henri IV. Il se plaisoit quelquefois à « mettre une fraise, et c'étoit Henri IV em- « belli ». Ajoutons, avec le même écrivain,

---

peinture. A Meudon, on voit, dans le dôme d'un salon, une peinture de ce prince, que beaucoup de connoisseurs ont attribuée aux peintres les plus célèbres de France et même d'Italie. Nous avons parlé de ses découvertes en chimie, dont la calomnie essaya de tirer un si horrible parti. Il cultiva les belles-lettres, et sur-tout la poésie, à l'exemple de ces anciens Troubadours que l'histoire compte parmi les souverains; et si l'on en juge par quelques pièces saillantes qui lui sont échappées, il eût été le rival et le vainqueur des comtes de la Marche, d'Anjou, de Provence, des ducs de Bretagne, de Brabant, dont s'honore le premier âge de la littérature françoise. Il faut cependant en convenir, on lui reproche d'avoir lu des livres où la religion n'est pas respectée, comme bien des gens veulent ou feignent de vouloir qu'elle le soit. « Je n'oserois pour- « tant pas assurer qu'il eût tout-à-fait pris son parti; « mais il doutoit, et son esprit pénétrant lui fournissoit « plus de difficultés qu'il n'en pouvoit résoudre, dit un « des historiens de la vie de ce prince. » Quel parti prendront donc ceux qui n'ont point les lumières de cet *esprit pénétrant ?*

Le seul défaut, qui peut-être n'en est pas un qu'on puisse reprocher au duc d'Orléans, est un excès de bienfaisance qui ne lui permettoit point de refuser personne, sur-tout le cardinal Dubois, le plus corrupteur et le plus corrompu des hommes.

que c'étoit un prince à qui l'on ne pouvoit reprocher que son goût ardent pour les plaisirs et pour les nouveautés, et convenons qu'en cela, il étoit digne d'être le représentant de la nation françoise.

Le duc de Bourbon n'attendit point que le premier ministre fût mort, pour tenter d'occuper sa place ; il monte chez le roi, la demande, l'obtient, et en deux minutes, se voit maître du royaume et du roi, qui ne sort de tutelle que pour rentrer dans une autre. Le premier acte de l'autorité du nouveau ministre, fut d'arborer l'étendard de l'intolérance, sur lequel étoit écrit: *Révocation de l'édit de Nantes*. Nous parlons de cet édit barbare qui confisque les biens et flétrit la mémoire de ceux qui mourroient sans avoir reçu les sacremens de l'Eglise, et qui déclare les protestans incapables de posséder non-seulement les offices de judicature et de municipalité, ceux de greffiers, notaires, procureurs, huissiers et sergens, mais aussi d'exercer les professions de médecins, de chirurgiens, d'apothicaires, de sages-femmes, de libraires et d'imprimeurs. C'étoit joindre le comble du ridicule au comble de la cruauté. Si lorsque les protestans des Cévènes et du Languedoc refu-

soient de payer le dixième, lorsque le conseil de conscience, composé de membres du clergé, étoit avide de se signaler par ce zèle qui brûle tout ce qu'il touche, on eût pris la crainte d'une révolte, pour prétexte de la persécution, on se fût au moins sauvé sous l'apparence de vouloir veiller au bien de l'état. Mais, depuis huit ans, les religionnaires étoient tranquilles, et cet étrange conseil de conscience n'existoit plus (1). Il étoit naturel qu'on se rappelât

(1) On voit que le duc de Bourbon n'avoit pas même le motif odieux qu'avoit Louis XIV, lorsqu'il publia son sanglant édit de la révocation de l'édit de Nantes; car ce monarque, comme je l'ai fait remarquer, « vit « moins dans les sectaires des sujets opposés à une « religion qu'il professoit, que des rebelles qui avoient « osé apporter la plus légère résistance à sa volonté « tyrannique, il adopta, par instinct, des dogmes ri- « goureux et des maximes avilissantes, en ce qu'elles « favorisoient son orgueilleux despotisme. Lorsqu'a- « près la révocation de l'édit de Nantes, le cé- « lèbre Duquesne alla prendre congé du roi, voulant « se retirer en Angleterre, Louis XIV lui dit : *Je suis « fâché, M. Duquesne, que ma religion m'empêche « de vous faire du bien . . . La mienne, sire*, répon- « dit Duquesne, *ne m'a jamais empêché de bien servir « mon prince.* » L'an deux mille quatre cent quarante, tom. 1, pag. 272.

Le mot de Louis XIV étoit digne de n'être admiré que

que le duc d'Orléans, même dans les troubles apparens dont nous venons de parler, avoit refréné la fureur du clergé, et tiré des galères quatre-vingts de ces infortunés, en leur accordant l'entière liberté de sortir du royaume, et de se retirer où bon leur sembleroit. Ce contraste rendit le nouveau ministre odieux, et fit perdre à la France, comme sous Louis XIV, une foule de sujets nécessaires à son commerce et à sa population, que les puissances étrangères s'empressèrent d'attirer dans leurs états, où ils augmentèrent l'industrie et l'abondance. Au commencement d'octobre, la Suède publia un manifeste pour inviter les protestans françois à transporter leurs talens dans ce pays. L'auteur du *Journal historique de Louis XV*, qui, dans son plan séchement chronologique, s'interdit toute réflexion, en fait cependant une sur l'édit odieux du duc de Bourbon, et la voici : « La cessation des guerres ci-« viles et la tranquillité intérieure, sont « peut-être une compensation suffisante des « pertes qu'a fait la population et le com-

---

par son confesseur, et la réponse de Duquesne méritoit l'éloge de tous les gens éclairés.

« merce. » Comme si, sans affoiblir la population, et sans ruiner le commerce, on n'eût pas fait cesser les guerres civiles, et régner la tranquillité publique en proscrivant l'intolérance qui l'a si souvent troublée! Une faute si blâmable dans l'économie politique fut suivie d'une déclaration portant imposition du cinquantième du revenu de tous les biens, payable pendant douze années. Cet édit publié dans un temps de paix, fit murmurer le peuple; mais l'apareil formidable d'un lit de justice, en l'épouvantant le fit taire; le duc de Bourbon réduisit ensuite le louis d'or de vingt-sept, à vingt-quatre livres. Cette réduction, ayant occasionné des pertes dans le commerce, les murmures recommencèrent; le désordre s'accrut tellement dans Paris, parmi les vols et les meurtres journaliers, qu'on craignit un soulèvement. Mais on y fit entrer des troupes, et à l'aspect des baïonnettes, les Parisiens virent bien qu'ils avoient tort et se calmèrent. 1725.

C'est au duc de Bourbon qu'il faut attribuer le renvoi de l'infante d'Espagne, venue en France en 1722, pour en épouser le jeune souverain. Cet outrage fait à un monarque, oncle du roi, étoit d'autant plus gratuit,

qu'on ne se le permettoit que pour marier le roi avec la fille d'un prince détrôné. L'ambassadeur espagnol, justement indigné, s'écria que *jamais l'Espagne n'auroit assez de sang pour venger l'injure qu'on lui faisoit.* Le duc de Bourbon répondit à la menace par un compliment, en lui disant que *la France n'auroit jamais assez de larmes pour pleurer l'éloignement d'une princesse qu'elle adoroit* (1). C'est sans justice et sans raison qu'on prétexta l'extrême jeunesse de la princesse, alors âgée de sept ans, et qu'on feignit de vouloir satisfaire l'impatience de la nation à se voir un héritier du trône. La nation n'avoit point l'impatience qu'on lui prêtoit; elle s'intéressoit à la petite princesse, et ne la vit point retourner en Espagne sans le plus vif regret. Il est peut-être à remarquer

(1) La France parut, dans cette circonstance, oublier son caractère de douceur et de politesse, car l'infante fut renvoyée sans qu'on pressentît son père et sa mère sur son renvoi. On n'adoucit même pas la dureté de cette démarche, par la plus légère excuse, procédé qui seroit révoltant, même entre des personnes d'une condition infiniment plus inférieure. Cette infante, en descendant du trône de France, monta du moins sur celui de Portugal.

que Louis XV, qui, jusqu'en 1721, avoit constamment gardé le silence dans tous les conseils où il avoit présidé, l'interrompit alors, pour déclarer qu'il étoit très-satisfait de son mariage proposé avec l'infante d'Espagne, et qu'il y donnoit volontiers son consentement : ainsi, le desir de la nation et celui de son souverain n'arrêtèrent point l'ambition du duc de Bourbon, qui, en alliant le roi à une maison aussi puissante que celle d'Espagne, craignit de perdre l'autorité absolue qu'il avoit sur le jeune prince. D'ailleurs, quelle faute grave ne commettoit-on pas en politique, par une alliance qui, loin d'être jamais utile, pouvoit un jour devenir onéreuse, comme elle le devint en effet ? Assurément, lorsque le régent, sur ce que le roi Stanislas, chassé du trône par Pierre le Grand, s'étoit réfugié à Weissembourg, dans l'Alsace françoise, répondit à M. Sum, envoyé du roi Auguste, qui s'en plaignoit, *Monsieur, mandez au roi, votre maître, que la France a toujours été l'asyle des princes malheureux* ; il ne s'attendoit pas que la fille de ce même Stanislas feroit expulser la fille du roi d'Espagne, et viendroit prendre sa place ; et Stanislas, après sa fuite de la Pologne, trouvant sa fille

égarée et abandonnée dans l'auge d'une écurie de village, ne prévoyoit point la subite et brillante prospérité de cette enfant ; et voilà comme l'histoire prouve que nous sommes des aveugles conduits dans le chemin de la vie, par une destinée qui paroît plus inexplicable encore.

Dès que le roi d'Espagne apprit l'affront qu'on venoit de lui faire en France, il rappela les ambassadeurs qu'il avoit à Cambrai, et le congrès fut dissous. Le baron de Riperda, son ministre à Vienne, fut chargé de terminer ouvertement, avec l'empereur, des traités négociés secrétement, quoique les ministres des deux cours parussent très-divisés aux yeux de toutes les autres. En conséquence, Philippe V fit conclure à Vienne, en un seul jour, trois traités ; un avec l'Empire, et deux avec l'empereur. Ce monarque, pour se venger de l'affront fait à sa fille, étonna toute l'Europe, en contractant une alliance dangereuse avec le plus redoutable de ses rivaux à la couronne d'Espagne. C'est ainsi que les nations sont bouleversées ou prêtes à l'être, quand ceux qui les gouvernent éprouvent un moment d'humeur bien ou mal fondée. A cette alliance entre la cour de Madrid et celle

de Vienne, la France opposa la sienne avec l'Angleterre et le roi de Prusse, et les ravages de la guerre alloient se renouveler. Le réglement sur le cérémonial entre les ministres, est le seul acte qui soit sorti des mains des plus grands politiques de l'Europe, assemblés à ce congrès depuis quinze mois : tel est l'empire inconcevable de l'étiquette en France. En voici un autre exemple dans un genre différent. Le 11 novembre 1724, il survint une contestation entre les officiers des gardes-du-corps et ceux des gens d'armes et chevaux-légers de la garde, pour la place que chacun d'eux devoit occuper près du carrosse de sa majesté, et cette contestation pouvoit avoir des suites sanglantes; aussi nos historiens louent-ils la haute sagesse avec laquelle Louis XV fit un réglement qui porte que les officiers des gardes marcheront à droite et à gauche du carrosse, à la hauteur des roues de derrière, et les officiers des gens d'armes, chevaux-légers et mousquetaires, à la hauteur des roues de devant; les uns et les autres de manière que les portières fussent libres, et qu'ils laissassent au peuple la liberté de voir son maître. Ce qu'il y a d'étonnant dans une nation comme la nôtre, c'est

que la contestation n'ait pas continué jusqu'à ce que sa majesté ait fixé, par un édit solemnel, la préférence entre les roues de derrière et celles de devant de son carrosse. Cependant si l'on fait un jour un traité de l'étiquette en France, on remarquera, sans doute avec satisfaction, qu'à l'ouverture du congrès de Soissons, le 14 juin 1728, le cardinal de Fleury, le marquis de Fénélon et le comte de Brancas, plénipotentiaires de France, reçurent à la porte de la salle de cette ville, ceux des autres puissances, et que, sans autre cérémonie, ils allèrent s'asseoir sur les fauteuils qui leur étoient préparés autour d'une table qu'on avoit eu la sagesse de faire d'une forme tellement ronde, qu'il n'y avoit ni haut ni bas bout.

Le duc de Bourbon, que la fièvre de l'ambition dévoroit, conçut le projet de donner pour femme au roi la princesse de Vermandois sa sœur, qui, se laissant gouverner par l'empire qu'il croyoit avoir sur elle, lui laisseroit la facilité de gouverner le monarque lui-même. La marquise de Prie courut en poste à Fontevrault, la prévenir sur le rang auguste qu'elle alloit occuper; mais la fière religieuse, indignée que son frère lui eût en-

voyé pour ambassadrice la fille d'un vil traitant, devenue sa maîtresse, rejeta son offre avec mépris. On la laissa faire la dédaigneuse dans son couvent, et mourir le front ceint d'une guimpe, au lieu d'une couronne qu'on lui présentoit.

Son frère, toujours décidé à ne donner au roi, presqu'encore enfant, qu'une femme dont il pût gouverner l'esprit à son gré, jeta enfin les yeux sur Marie, fille de Stanislas Leczinski, deux fois détrôné, et qui ne manqueroit pas, par reconnoissance, de le seconder dans ses vues.

L'évêque de Fréjus, éclairé par son ambition secrète sur celle du duc de Bourbon, dont il convoitoit sourdement la place dans le ministère, ne crut cependant pas devoir s'opposer à une alliance, bien sûr d'annuller, sans se compromettre, tous les avantages que son rival se proposoit d'en retirer. Louis XV épousa donc, le 4 septembre, la princesse que le duc d'Orléans avoit épousée le 15 août, par procuration; et celle dont le comte d'Estrées, simple colonel, avoit refusé la main, monta sur le trône le plus brillant de l'Europe (1).

(1) On remarquera sans doute ici que, dans l'espace

La jeune reine, élevée dans le malheur dès le berceau, rendoit, par ses vertus, ses infortunes intéressantes : elle fut peut-être de toutes les reines de France, celle dont on parla le moins, et qu'on estima le plus.

Les François virent enfin, dans le mariage du roi, le moment précurseur de celui qui devant donner au trône un héritier qu'ils désiroient, comme s'ils craignoient de manquer un jour de maître, leur avoit fait renvoyer l'infante d'Espagne, dont la trop grande jeunesse pouvoit faire languir leurs desirs. Cependant (qu'il nous soit permis d'anticiper ici les époques) la reine, au lieu d'un dauphin, n'accoucha que de deux princesses, près de deux ans après le jour de son mariage. L'attente de la nation fut trompée, et le roi

---

de quelques mois, on vit, en France, trois princesses, dont une fut expulsée du trône qu'un traité solemnel lui avoit accordé, une qui refusa d'y monter, par un caprice orgueilleux, et une qui, en effet, y monta, quoiqu'elle n'y parût nullement destinée. Observons encore que la paysanne célèbre, Catherine Alexiowna, d'abord maîtresse, et ensuite épouse de Pierre le Grand, avoit été, le 18 mai de l'année précédente, déclarée impératrice de toutes les Russies, en présence et par ordre de ce souverain.

se vit réduit, dans sa lettre à l'archevêque de Paris sur ce triste sujet, à lui ordonner des prières publiques pour qu'il plût au ciel de lui accorder un dauphin. Le ciel fut inexorable. Le 28 août 1728, la reine accoucha d'une troisième princesse, quoiqu'elle eût communié, ainsi que son auguste époux, dans l'intention expresse d'avoir un dauphin.

Le duc de Bourbon, mortifié de ce que, lorsqu'il travailloit avec le roi aux affaires d'état, Fleury y assistât toujours, et de ce que, lorsque l'évêque faisoit signer au roi des ordres pour l'église, lui, premier ministre, ne s'y trouvât point, craignit dès-lors l'ascendant de celui qui commençoit à partager son autorité, et résolut sa perte. On engagea un jour le roi à tenir son petit conseil sur des objets peu importans; et quand l'évêque s'y présenta, la porte lui fut fermée. Fleury ignorant si cet affront étoit autorisé par le roi, se hâta de se retirer au village d'Issi, entre Paris et Versailles, dans une petite maison, son refuge ordinaire quand il étoit mécontent, ou qu'il feignoit de l'être. Cette fuite adroite et modeste du précepteur, qui connoissoit l'attachement que son élève avoit pour lui, parut faire triompher un moment les partisans

du prince ministre ; « mais, dit Voltaire, ce « fut une seconde journée des *Dupes*, sem- « blable à cette journée si connue, dans la- « quelle le cardinal de Mazarin, chassé par « Marie de Médicis et ses autres ennemis, les « chassa tous à son tour ».

Le jeune monarque, privé de son précepteur qu'il aimoit pour la douceur de son caractère, et qu'il estimoit pour son désintéressement, fut réellement affligé de sa retraite, et le redemanda vivement, non pas comme un enfant (1), mais comme un souverain qui commence à s'apercevoir qu'il est fait pour l'être. Le duc de Bourbon fut chargé d'écrire lui-même au précepteur, pour le prier, de la part du roi, à revenir, et l'on de-

(1) Le duc d'Orléans ayant puni de l'exil, en 1721, le maréchal de Villeroi qui s'étoit opposé à ce que son altesse royale entretînt Louis XV sans témoins, comme il en avoit le droit par sa qualité de gouverneur du jeune prince, et Fleury, son précepteur, s'étant retiré de la cour avec précipitation, quoique volontairement, Louis XV pleura, poussa le dépit jusqu'à casser les vitres; il ne voulut plus ni manger, ni dormir, dès qu'il apprit qu'on venoit de lui enlever deux personnes qu'il aimoit, ou qu'il croyoit aimer, dans un âge où l'on n'aime rien, sur-tout quand on est roi.

vine

vine quel mouvement de rage dut s'élever dans le cœur du ministre, dont une pareille humiliation présageoit la chute. Ce petit événement devint, à l'instant même, le sujet le plus intéressant de toutes les conversations de Paris, quoiqu'on assure qu'il ne parut alors ni vaudevilles ni gravures. Cependant Voltaire dit qu'il remarqua que ce petit démêlé domestique fit plus d'impression sur les esprits, que n'en firent depuis toutes les nouvelles d'une guerre funeste à la France et à l'Europe. Voici ses expressions : « ... On s'agi-« toit, on s'interrogeoit, on parloit avec « égarement, avec défiance. Les uns desi-« roient une grande révolution; les autres la « craignoient; tout étoit en alarmes ». Transportons-nous à Londres le jour où Cromwel fit tomber la tête de son souverain sur un échafaud. Se serviroit-on d'autres couleurs que de celles de Voltaire, pour peindre l'inquiète agitation des Anglois, au moment de la catastrophe terrible dont nous parlons? Ici, il ne s'agit que du retour à la cour du précepteur d'un roi presqu'encore enfant; mais aussi c'est l'histoire de France que nous écrivons.

Le précepteur, toujours calme, reparut à Versailles avec un front serein, n'exigea

point de satisfaction, et on la lui fit; ne demanda point vengeance, et l'obtint. On sait que le destin du génie qui préside à la maison de Condé, fut toujours d'être accablé et humilié par des prêtres. La fierté de Henri de Condé avoit fléchi sous l'autorité suprême du cardinal de Richelieu. Le grand Condé avoit été emprisonné par le cardinal Mazarin, et le duc de Bourbon, arrière petit-fils de ce héros, fut exilé par Fleury, évêque de Fréjus. Ce prélat, n'ignorant point que Louis XV, par la foiblesse de son caractère, étoit incapable de disgracier en face le duc de Bourbon, prit le parti de creuser sous terre pour renverser le colosse qu'il appréhendoit. Le ministre tomba au moment où tout devoit, ce semble, affermir son empire. La lettre de cachet étoit déja expédiée, le matin où le duc de Bourbon, 11 juin 1726, vint prendre, à son ordinaire, les ordres du roi, qui partoit pour la chasse. Louis XV, malgré ce qui devoit se passer, n'en accueillit pas moins obligeamment son premier ministre, dont la sécurité motivée auroit dû lui donner quelques remords. Sa majesté dissimula jusqu'à l'honorer de ses caresses; elle lui demanda, avec une intrépide fausseté dont rien jusqu'alors n'auroit pu la

faire soupçonner, si elle ne le verroit point durant ce voyage, qui devoit durer plusieurs jours; s'il ne viendroit point chasser avec elle, lui recommandant de ne *la point faire attendre pour souper.*

Le même jour, le duc de Charost, dont les ordres étoient signés la veille, se rendit, sur les sept heures du soir, à l'appartement du duc de Bourbon, et lui remit une lettre de cachet conçue en ces termes : « Je vous or- « donne, sous peine de désobéissance, de « vous rendre à Chantilly, et d'y demeurer « jusqu'à nouvel ordre ».

La dissimulation du rusé vieillard parut toute simple ; celle du jeune prince ne le parut pas. On dit alors, pour justifier l'élève qui n'avoit jamais agi par lui-même, que, dans cette circonstance, il n'avoit fait que suivre la leçon de son précepteur. D'autres prétendirent que l'odieuse maxime d'un des ancêtres du roi, *qui ne sait point dissimuler ne sait point régner*, inventée pour les grandes occasions, étoit toujours appliquée aux petites. Fleury, aussi tranquille dans son triomphe, qu'il avoit paru l'être dans la disgrâce dont il s'étoit cru menacé, refusa, avec une feinte simplicité, la place de premier mi-

nistre que lui offrit sa majesté, bien persuadé que l'empire qu'il avoit sur elle, lui en laisseroit toute l'autorité, sans en courir les dangers. Il ne marchoit point vers le but que sa sourde ambition vouloit atteindre; il s'y insinuoit (que ces expressions nous soient permises) par la souple tortuosité d'un caractère aménitеux qui voiloit son secret aux regards les plus pénétrans. Ses démarches auroient même paru contraires à son projet, s'il eût été possible de le lui soupçonner. Voyez l'adresse avec laquelle il engage Louis XV à faire ordonner des prières dans nos églises, pour obtenir du ciel la force de gouverner son royaume par lui-même, sachant très-bien que son royal élève n'avoit alors d'autre passion que celle de la chasse, qu'il conserva toute sa vie. Quoi qu'il en soit, tous les évêques du royaume se hâtèrent de remplir la pieuse intention du monarque, et applaudirent la sagesse prématurée du moderne Joas.

On connoît bien plus, en France, les ministères orageux du cardinal de Richelieu, sous Louis XIII, et celui du cardinal Mazarin, sous Louis XIV, que celui du cardinal de Fleury, sous Louis XV. Le premier de ces mi-

nistres eût pu choisir, pour emblême, un lion fier et terrible ; le second, un renard avide et rusé ; et le troisième, une paisible et douce colombe, portant la branche d'olivier, après le déluge de calamités dont la France avoit été inondée.

Rien, ce semble, ne manquoit à la gloire de Fleury, que de devenir cardinal. Le duc de Bourbon avoit chargé, sous le secret, le cardinal de Polignac, ambassadeur à Rome, d'empêcher qu'on envoyât ce chapeau si ardemment desiré par tout ecclésiastique romain, dès qu'il a la plus légère espérance de s'en voir décoré : il arriva enfin, et Fleury le reçut, en s'épanchant en complimens respectueux, comme lorsqu'il avoit reçu la place de ministre d'état. Quand le roi, toujours charmé de son précepteur, lui proposa l'archevêché de Reims, comme un siége de la première dignité, Fleury, toujours modeste, refusa d'être premier duc et pair de France ; il ne voulut accepter que l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, simple bénéfice de 70,000 livres de rente, et fit mettre son refus de l'archevêché dans toutes les gazettes. Cependant, après sa promotion au cardinalat, il ne paroît point qu'il ait renoncé à cette abbaye. 1726.

Fénélon, plus scrupuleux, se démit de celle de Saint-Valerie, lorsqu'il fut nommé archevêque de Cambrai, persuadé qu'il ne pouvoit posséder aucun bénéfice avec son archevêché; mais Fleury n'étoit pas Fénélon. Si le ministère du précepteur de Louis XV eût pu être rempli par le précepteur du duc de Bourgogne, c'eût été un spectacle digne des regards de toute l'Europe, que celui de la France gouvernée par l'auteur du Télémaque : mais Fénélon étoit philosophe; il fut exilé.

Si la grandeur du cardinal ministre fut singulière, en ce qu'ayant commencé si tard (1), elle dura si long-temps sans aucun nuage, sa modération et la douceur de ses mœurs ne le furent pas moins. « On sait, dit « un de nos écrivains, quelles étoient les ri- « chesses et la magnificence du cardinal d'Am- « boise, qui aspiroit à la tiare, et la simpli- « cité arrogante de Ximénès, qui levoit des « armées à ses dépens, et qui, vêtu en moine, « disoit qu'avec son cordon il conduiroit les

(1) Né dans une petite province méridionale de la France, de parens, sinon obscurs, au moins peu connus, il vint à Paris à l'âge de six ans, et parvint au ministère à soixante-treize.

« grands d'Espagne. On connoît les richesses « prodigieuses accumulées par Mazarin (2). Il « restoit au cardinal de Fleury la distinction « de la modestie, ou du moins l'art d'en em- « prunter le masque ».

L'époque où nous sommes parvenus est la seconde du règne de Louis XV, qui la commença par l'abolition du cinquantième qu'il avoit imposé, ou plutôt que le duc de Bourbon lui avoit fait imposer l'année précédente, dans un lit de justice; et la nation combla d'éloges le monarque qui signaloit l'aurore de son gouvernement par un bienfait. Le nouveau ministre laissa la France tranquillement réparer ses pertes, sans qu'aucune innovation vînt obstruer les canaux du commerce, qui commença, dans son cours, à faire circuler de nouvelles richesses, qu'on ne craignoit plus de voir se changer en papiers. Étranger à toute opération systématique de finances, et incapable d'être commis 1727. 1728. 1729.

(2) On a dû se former une idée des richesses de ce ministre, en observant que la duchesse de Mazarin, son héritière, s'occupa pendant plus de huit jours à jeter des poignées d'or et d'argent par les fenêtres de son hôtel, pour appaiser la fureur du peuple, à qui elle se vit forcée de faire cette restitution.

d'un bureau, quoique capable de gouverner le royaume, il en laissa les affaires intérieures se remettre, par degrés, de la commotion violente qu'elles avoient éprouvée. Quant aux affaires politiques, son bonheur fût d'être parvenu au ministère dans un moment de calme pour la nation, et sa gloire, de l'y avoir maintenu, tant qu'il a dépendu de lui. Cependant, quelques nuages élevés au-dessus des cours de Madrid et de Londres, menaçoient de troubler la sérénité dont jouissoit l'Europe. L'Angleterre, que le traité de l'Espagne avec l'empereur alarmoit sur ses possessions de la Méditerranée, avoit provisionnellement envoyé une escadre, pour porter des renforts aux garnisons de Gibraltar et de Mahon. Les Espagnols s'effrayèrent; mais la guerre n'étant pas déclarée, ils cachèrent leur effroi sous les apparences de la confiance qu'ils n'avoient plus. Ils rendirent au chef de l'escadre angloise les visites et les honneurs usités, après avoir pris la précaution de garnir de troupes toute la côte, pour tranquilliser l'alarme des peuples. D'un autre côté, le sieur Palm, résident de l'empereur à Londres, avoit reçu ordre de sortir, sous huitaine, de la Grande-Bretagne, pour avoir

présenté un mémoire à sa majesté britannique, dans lequel on l'accusoit de mensonge, lorsqu'elle avoit informé son parlement de l'intention secrète de l'empereur et du roi d'Espagne, de rétablir le prétendant sur le trône. L'empereur, par représailles, avoit envoyé aux ministres d'Angleterre à Vienne, ordre d'en sortir dans vingt-quatre heures. De ces personnalités pouvoient naître des guerres plus cruelles que celles excitées par les plus puissans intérêts. La dextérité du cardinal de Fleury éteignit ces étincelles qui pouvoient incendier l'Europe. Cependant, l'Espagne toujours inquiète, faisoit encore des difficultés; mais la réconciliation qui se fit dans ce temps entre les cours de Versailles et de Madrid, donna à la première l'autorité qui lui manquoit pour réussir dans son projet. Ce fut Louis XV qui écrivit le premier à sa majesté catholique, une lettre de félicitation sur l'heureux accouchement de la reine d'Espagne, qui venoit de mettre au monde un infant. L'auguste oncle fut sensible à cette avance, et le cordon bleu qu'on envoya au nouveau-né, devint le nœud qui unit les deux souverains. Le cardinal de Fleury profita habilement de cette circonstance, pour déta-

cher sa majesté catholique de l'empereur, dont un moment de mécontentement, à l'occasion du renvoi de l'infante sa fille, lui avoit fait presque mendier l'alliance, et pour lui en faire contracter une bien plus importante à ses intérêts, avec la France et l'Angleterre. De cette conduite adroite du ministère françois, il résulta, entre les trois cours, le traité de Séville, auquel les états généraux, particulièrement intéressés à l'abolition de la compagnie d'Ostende, se hâtèrent de se réunir. On vit alors la paix, le commerce et les arts briller dans toutes les nations, et faire naître dans l'Europe le bonheur dont elle jouit si rarement.

1730. Dans le temps où différentes puissances font tous leurs efforts pour monter sur le trône, ou pour s'y soutenir, ou pour en posséder un nouveau, la Savoie donne le spectacle d'un souverain qui veut descendre du sien à l'âge de soixante-quatre ans, après y avoir vécu l'espace de cinquante. Nous parlons de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, qui, tour-à-tour l'allié et l'ennemi de la France, abdiqua, par fantaisie, une couronne que, par caprice, il se repentit, un an après, d'avoir déposée, excité par sa maî-

tresse, devenue sa femme, qui s'ennuyoit dans la retraite où tous deux s'étoient confinés (1). Il employa vainement la force, pour arracher à son fils les droits souverains qu'il lui avoit cédés, et qu'il ne réclamoit que pour plaire à une femme qui l'avoit subjugué. Il mourut depuis en prison en 1732. « Il est très-« faux, dit Voltaire, que la cour de France « voulut envoyer vingt mille hommes pour « défendre le père contre le fils. Ni l'abdica-« tion de ce roi, ni sa tentative pour reprendre « le sceptre, ni sa prison, ni sa mort, ne cau-« sèrent le moindre mouvement chez les na-« tions voisines. Ce fut un terrible événement « qui n'eut aucune suite. »

Un autre écrivain prétend que Louis XV, petit-fils du roi Victor, devoit prendre la dé-

(1) Cette maîtresse étoit la marquise de Saint-Sébastien. Nous convenons qu'il est des historiens qui prétendent que Victor-Amédée ne fut jamais son amant, et que ce roi, souvent trompé par les femmes, n'épousa celle-ci que pour sa vertu. Le maréchal de Villars dit dans ses mémoires, qu'elle avoit 55 ans lorsqu'elle se maria; mais l'auteur du journal de Louis XV assure qu'il l'aimait, et cette contradiction prouve très-bien l'accord qui règne entre certains historiens, même sur des objets de la plus facile discussion.

fense de son grand-père, qu'il se seroit couvert de gloire, en allant lui-même à son secours, à la tête d'une armée, et accuse de foiblesse la politique du cardinal de Fleury, qui craignit une guerre peu dangereuse, et dont l'Europe eût respecté le motif. Il ajoute que le roi Charles, fils de Victor, ayant été trompé par d'indignes ministres qui calomnièrent son père, en eût reconnu l'innocence, et ne se fût plus opposé à son projet de reprendre sa couronne, qu'il ne lui croyoit inspiré que par la marquise de Saint-Sébastien; mais, demande un troisième historien, pourquoi veut-on que le roi de France, que le cardinal de Fleury aient été mieux instruits, et qu'ils aient connu l'innocence de Victor-Amédée, si son propre fils ne l'a reconnue que lorsqu'il étoit trop tard? Et s'ils ne la connoissoient pas, devoient-ils épouser sa querelle, et déclarer la guerre au roi de Sardaigne, qu'on avoit alors le plus grand intérêt de ménager, parce qu'on vouloit faire avec lui un traité qu'on fit en effet en 1733, et qui fut très-avantageux, tant à la France qu'à l'Espagne, à qui l'on venoit nouvellement de s'allier, pour le bonheur commun des deux puissances? Au reste, nous laissons aux histo-

riens de la Savoie le soin de résoudre ce problême historique.

C'est au cardinal de Fleury qu'on doit l'arrêt du conseil, portant une fixation raisonnable et proportionnelle des anciennes espèces de matières d'or et d'argent; source pure d'où devoit couler le commerce presque tari. Ce réglement devint une des causes de la renaissante prospérité de la France; et quoiqu'il ne fût point l'opération d'un ministère de génie, il n'a point obtenu néanmoins l'éloge qu'il méritoit. Cependant, s'il contribua d'un côté au bien général, c'est avec raison qu'on l'accusa d'avoir ruiné un nombre considérable de familles, en réduisant une quantité de rentes viagères, sous le prétexte qu'elles provenoient de papiers acquis à vil prix, comme si ces rentes, déja réduites à quatre pour cent, n'eussent pas dû être d'autant plus respectées, que la misère des temps avoit nécessité à prendre cet emploi offert et garanti par le souverain. Le cardinal de Fleury, pour effacer la tache que ce manque de foi imprimoit sur sa conduite, en accusa le contrôleur général, et le sacrifia sans remords, content dès que les murmures du peuple ne troubloient point sa tranquillité, qu'il préféroit à tout.

1731. Tandis que la France jouissoit d'un calme que lui procuroit le génie pacifique de son nouveau ministre, le souffle d'un fanatisme, heureusement plus ridicule que dangereux, y produisoit des ondulations qui en agitoient la surface. Les guerres de religion se rallumoient plus que jamais. Les mandemens d'évêques et les écrits satiriques, les instructions pastorales et les gravures, les édits des souverains et les chansons, se renouveloient chaque jour, avec une animosité qui laissoit à peine apercevoir quelle faction remportoit la victoire. Il paroît cependant que les jésuites étoient les plus habiles à faire des conversions, sur-tout parmi les femmes; et les jansénistes n'ayant plus ni la plume de Pascal, ni la protection du régent pour les défendre, paroissoient enfin toucher au moment de leur déroute; le diacre Pâris étoit mort (1); on commençoit à convenir

(1) Entr'autres traits édifians, cités dans la vie de M. Paris, son historien rapporte, avec la candeur d'un benêt; que ce diacre étoit quelquefois deux années entières sans faire ses Pâques; que, dans un codicile, signé peu de temps avant sa mort, il avoit fait part de ses biens à de pauvres prêtres, pour leur ôter la tentation de dire souvent la messe; que, dans son enfance, il se

que les convulsions horribles qu'on se donnoit sur la tombe de ce saint homme, étoient pires que les maladies dont on imploroit la guérison; ses miracles, n'avoient plus la même vogue, il ne s'en faisoit même plus, depuis que le roi avoit défendu qu'il s'en fît; et le bon Rollin, cet illustre recteur de l'université, n'alloit plus, depuis la clôture du cimetière Saint-Médard, comme il en convient naïvement dans ses lettres, prier à genoux, selon sa coutume, au pied du tombeau du saint diacre (1).

Cependant un conseiller au parlement,

---

réjouissoit à brûler de la paille dans une cheminée, pour mettre le feu au collége de Nanterre; qu'il avoit été deux fois chassé de la maison paternelle; qu'il haïssoit, sur-tout cordialement, les jésuites; et que, peu de temps avant sa fin, il avoit prononcé ces paroles prophétiques: *On ne peut trop les démasquer.*

(1) Les miracles de M. Pâris, dont plusieurs sont attestés dans deux requêtes signées par vingt-trois curés de Paris, étoient d'une espèce singulière. Là, disent les mémoires du temps, c'étoit une fille guérie d'une sorte d'hydropisie, que le cours ordinaire de neuf mois avoit fait disparoître. Ici, c'étoit un œil recouvré, qu'un oculiste s'étoit offert de guérir, mais avec la perte de l'autre œil, dont le même oculiste n'avoit pas osé garantir la guérison, etc. etc.

nommé Carré de Mongeron, fit un recueil *in*-4°. de miracles attestés par quatre mille personnes qui n'étoient ni trompeuses ni trompées; il alla à Versailles, attendit le roi sur son passage, se mit à genoux, et lui présenta son *in*-4° de miracles, qu'on a depuis commentés en quatorze volumes aussi *in*-4°. Le roi reçut son livre, le donna au cardinal de Fleury, alors à la tête des molinistes, et quelques jours après, Carré fut renfermé à la Bastille. Ce conseiller, emprisonné à Paris, eût été brûlé à Lisbonne, mais n'eût été que sifflé à Londres, parce que dans cette ville on ne punit point ce qui n'est que ridicule.

La trompette de la renommée jansénienne étoit muette, depuis que M. Héraut, lieutenant de police, ayant découvert un des imprimeurs des *Nouvelles ecclésiastiques*, l'avoit fait mettre au carcan, et avoit condamné trois de ses compagnons à un bannissement perpétuel (1). Enfin, la colonne

(1) Cette gazette satyrico-théologique, qui, dit-on, existe encore de nos jours, fit faire de vaines recherches, pendant l'espace de deux ans, pour en découvrir les auteurs, imprimeurs et distributeurs, quoiqu'elle parût régulièrement chaque semaine. On raconte « qu'une fois qui,

qui, depuis si long-temps, soutenoit le fanatique édifice dont Jansénius avoit jeté les fondemens, que Quesnel avoit élevé, et que Pascal avoit décoré, s'ébranle et tombe tout-à-coup, au grand étonnement de tous ceux qui se battoient pour la bulle, ou qui s'en amusoient.

Le cardinal de Noailles, jusqu'alors si respectable par sa naissance, par sa place, par son âge, et si estimable par son mérite, par la droiture de ses intentions et par la pureté de ses mœurs, ternit enfin, en un instant, l'éclat de quarante ans de gloire, en acceptant, par un mandement, la constitution *Unigenitus*, en condamnant le livre des *Réflexions morales* de Quesnel, et les

---

« quelqu'un fit un pari avec M. Héraut, lieutenant de « police, que cette gazette entreroit dans Paris, par « telle barrière, tel jour, à telle heure, et échapperoit « à la vigilance des commis. En effet, suivant toutes « les indications requises, et sur-tout au lieu indiqué, « se présente un homme qu'on arrête, qu'on fouille « avec la plus grande exactitude, mais inutilement: on « n'avoit point fait attention à un barbet qu'il avoit « avec lui, et éduqué pour ce manége. C'étoit un chien « ordinaire, qui, sous une peau hérissée de poil, dont « il étoit recouvert, portoit une quantité de ces feuilles « légères. »

cent et une Propositions qui en avoient été extraites, et en révoquant son Instruction pastorale du 14 janvier 1719, ainsi que tout ce qui avoit été publié, en son nom, de contraire à cette dernière acceptation. Dès que cet événement imprévu se répandit à Rome, le pape, dans le premier transport de sa joie, en fit part solemnellement au sacré collége, comme autrefois, dans la même ville, on annonçoit aux sénateurs assemblés, la victoire qu'un héros venoit de remporter contre les ennemis de la patrie; il ordonna le jour même, des actions de grâces, fit exposer son Saint-Sacrement dans toutes les basiliques dédiées à la Vierge, ouvrir les trésors de l'église, et accorda des indulgences à la capitale, qui ne s'y attendoit pas, et qui se hâta d'en profiter: le jubilé de l'année sainte, quoiqu'ouvert depuis près de quatre ans dans le reste du royaume, avoit été refusé à Paris, et dans le diocèse, à cause du levain d'hérésie qu'on reprochoit au prélat si subitement converti (1). Dès que sa catholicité fut re-

(1) C'est dans ce temps où la France faisoit pénitence pour obtenir la rémission de ses péchés et les bénédic-

connue, Benoît XIII se hâta de lui permettre de dispenser les biens spirituels de ce saint temps, et l'on connut plus que jamais l'efficacité d'un jubilé, pour ramener un peuple à la pureté des mœurs, lorsqu'il vient de recevoir de Dieu, par le ministère de celui qui le représente sur la terre, des grâces et des bénédictions si rarement accordées.

Le cardinal de Noailles, humilié par les honneurs que lui décernoit la cour de Rome, et qu'il savoit ne devoir qu'à une démarche qu'il regardoit comme une apostasie, repoussant comme autant d'outrages, les éloges qu'on faisoit de sa défection d'une secte qui le respectoit comme son chef, et dont il avoit toujours été le plus intrépide défenseur, mourut six mois après, le 19 avril 1730, de dépit, de douleur et de honte, à l'âge de soixante-dix-huit ans. On prétend que,

---

tions du ciel, qu'elle fut affligée d'une longue sécheresse qui fit craindre pour les biens de la terre. Le parlement, le 24 avril, rendit un arrêt, par lequel il ordonna que la châsse de sainte Geneviève seroit découverte pour obtenir de la pluie par l'intercession de cette sainte. On ne dit point si une pluie abondante confirma plus que jamais le pouvoir de cette patrone de Paris, qui fit si long-temps en France la pluie et le beau temps.

vers les derniers jours de sa vie, ce prélat s'étoit laissé gouverner par des gens attachés à la cour; mais comment l'homme qui avoit résisté au despotisme altier de Louis XIV, s'étoit-il laissé séduire par des espions?

Tel étoit l'état des choses par rapport à la constitution, au commencement du ministère du cardinal de Fleury, qui n'ayant ni l'ignorance du cardinal Dubois sur ces matières qu'il n'entendoit point, ni le coup d'œil philosophique du régent qui les méprisoit, eut la foiblesse de céder à l'impulsion des jésuites, en croyant ne céder qu'à son propre mouvement. S'il ne fut point persécuteur, il permit la persécution, et cette faute doit être marquée sur la liste de celles qu'on a le droit de lui reprocher pendant le long cours de son administration.

L'événement le plus remarquable arrivé dans ce temps, est le concile provincial qu'il fit tenir dans le palais de l'archevêque d'Embrun, et qui, provoqué par des menées sourdes et des motifs odieux, fut appelé le *brigandage d'Embrun*. Un des historiens de Louis XV dit qu'il n'y avoit pas eu une semblable assemblée depuis le concile de Trente. Il se trompe; car Benoît XIII avoit aussi fait

tenir un concile à Rome, en 1725; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il avoit eu le même objet que celui d'Embrun, c'est-à-dire qu'on s'y étoit proposé d'y faire confirmer la bulle *Unigenitus*. Il paroît que le Saint-Esprit ne présida ni à l'un, ni à l'autre de ces conciles, puisqu'ils ne réussirent, ni l'un ni l'autre, dans le dessein qu'ils s'étoient proposé. Ajoutons que l'ouverture de ce concile se fit par la dénonciation de l'Instruction pastorale du vertueux Soanen, évêque de Senez, pénitent du père Quesnel, admiré par Fénélon, qui le regardoit comme le premier modèle de l'éloquence de la chaire, après Massillon (1), et respecté dans son diocèse par son inépuisable bienfaisance (2). Cette Instruction pastorale y fut condamnée, comme *contenant des maximes séditieuses et des erreurs capitales*, et sur-tout comme étant injurieuse à la bulle *Unigenitus*. Ce prélat, plus ferme que le cardinal de Noailles, qui a besoin de toutes les actions de sa vie, pour

(1) On le comptoit parmi les quatre prédicateurs les plus célèbres de sa congrégation; on les appeloit *les quatre Evangélistes*.

(2) Un pauvre se présente un jour à lui: le charitable évêque, n'ayant point d'argent, lui donna son anneau

qu'on lui en pardonne la dernière, n'hésita point à reconnoître son ouvrage, et à soutenir que les propositions qu'il contenoit étoient conformes à ses sentimens, et qu'il étoit résolu de n'y pas renoncer. Le concile rendit aussitôt une sentence qui déclaroit l'évêque rebelle suspens de toute jurisdiction épiscopale. M. de Soanen en ayant appelé au pape, le roi, gouverné par son ministre que les jésuites gouvernoient, l'exila à l'abbaye de la Chaise-Dieu, dans les montagnes de l'Auvergne, où, plus grand dans son exil que sur son siége épiscopal, sa fermeté le rendit un héros dans son parti, et lui mérita l'estime de ceux qui ne pensoient pas comme lui.

Le germe des passions n'étoit pas encore éclos dans le cœur adolescent de Louis XV. Ce timide monarque, que d'infames courtisans n'avoient pas encore perverti, se livra, lorsque la reine accoucha d'un fils, à l'ignoble joie d'un simple bourgeois qui s'abandonne aux premiers mouvemens de la nature. L'alégresse de la France, dont la naissance d'un dauphin assuroit dit-on le repos, se propagea, même jusques chez les autres nations. Les états généraux firent présent d'une médaille d'or de

cent ducats, au courrier que M. Van-Hocy, leur ambassadeur, envoya à la Haye. On en frappa une à Paris, sur laquelle étoient représentés le roi et la reine. Au revers, on voyoit la terre assise sur un globe, tenant le dauphin entre ses bras, avec cette légende : *Vota orbis, les vœux de l'univers.* Cependant Fleury, plus jaloux que jamais de se conserver la puissance royale, dont il ne paroissoit pas même le dépositaire, en laissoit toute la pompe au jeune prince dont il caressoit la vanité, et qui, à son âge et d'après son caractère, ne desiroit rien au-delà : aussi, fut-ce une fête très-amusante pour sa majesté, que celle où elle arma chevalier M. Morosini, ambassadeur de Venise, en lui donnant l'accolade, suivant l'usage de l'antique chevalerie, et en lui faisant présent d'une épée très-riche et d'un baudrier d'étoffe d'or, tandis que les autres sénateurs ne la portoient que d'une étoffe noire. C'étoit beaucoup, sans doute, pour le cardinal de Fleury, de s'être imperceptiblement emparé de l'autorité souveraine; mais ce n'étoit pas tout, il falloit qu'il éloignât de son royal pupille ceux qui, par leur naissance, leur caractère ou leur génie, auroient pu le remplacer, et c'est en quoi il réus-

sit. Depuis qu'il avoit si subtilement fait disgracier le duc de Bourbon, son rival dans le ministère, il ne craignoit parmi les princes du sang, alors à la cour, que le comte de Charolois, aussi connu par l'étendue de ses connoissances dans tous les genres, que par la férocité de ses mœurs (1). Le prince de Conti, plein d'esprit, jaloux de son rang, aimant la guerre, et prodigue à l'excès (2); et enfin

(1) C'est une tradition constante, dit un historien, que ce prince, dans sa jeunesse, goûtoit un plaisir barbare à tuer un homme, comme les enfans à écraser une mouche; mais, quand il demandoit sa grâce, le meurtre n'étoit jamais que l'effet du hasard, ou de la nécessité. Un jour, en lui en accordant une pareille, le roi lui dit: « *La voilà: je vous déclare en même temps que « la grâce de celui qui vous tuera est toute prête.* »

(2) C'est ce prince qui, son écuyer lui ayant dit qu'il n'y avoit plus de fourrage pour son écurie, fit venir son intendant pour s'en plaindre; mais celui-ci s'étant excusé sur ce qu'il n'y avoit plus d'argent chez le trésorier, et sur ce qu'il n'avoit plus de crédit que chez les fournisseurs de bouche: *Eh bien!* dit le prince, *qu'on donne des poulardes à mes chevaux.* L'inventaire de ce prince a été fort singulier. On dit qu'il avoit la fantaisie de se faire donner la tabatière ou la bague de toute femme qu'il honoroit de sa couche; qu'il étiquetoit ensuite ces bagatelles du nom de la propriétaire,

le duc du Maine, dont on connoissoit la capacité pour le gouvernement, et l'asservissement à sa femme, qui, dit-on, lui donna publiquement un soufflet, le jour qu'il eut la foiblesse de se laisser dépouiller des droits que Louis XIV lui avoit donnés, quand le duc d'Orléans s'empara de la régence du royaume. Heureusement le roi ne s'attacha qu'au comte de Clermont, qui, élevé avec sa majesté, n'avoit point acquis plus de lumières qu'elle, et ne s'occupoit que de fêtes et de filles, et au comte de Toulouse, qui, ayant des mœurs douces et régulières, étoit incapable d'éprouver aucune passion forte qui pût alarmer son éminence. Destiné, par sa naissance, à vivre dans l'éclat tumultueux de la cour, il eut volontiers circonscrit sa vie dans le cercle d'une société des classes inférieures. Les princesses, pour qui le roi paroissoit prendre le plus d'intérêt, n'étoient pas propres à alarmer l'ambition du ministre. La première étoit la reine,

---

et qu'à sa mort on lui trouva huit cents tabatières et quatre mille bagues. C'eût été un tour abominable que le renvoi de ces bijoux aux personnes à qui ils avoient appartenus.

mais elle vivoit sous la direction d'un jésuite, et cet ordre étoit dévoué au cardinal, qui autorisoit sa persécution contre les jansénistes. Une des principales parmi les autres, étoit mademoiselle de Charolois, qui, faite pour l'amour, par sa beauté, ses grâces et son extrême sensibilité, s'y livroit toute entière : elle avoit eu beaucoup d'amans, et faisoit des enfans presque tous les ans, sans beaucoup plus de mystère qu'une fille d'opéra. Cependant, pour la forme, on la disoit malade pendant les six semaines, et toute la cour, d'accord sur ce point, envoyoit savoir de ses nouvelles (1). S'étant ensuite mariée secrétement à un seigneur, sans pouvoir le déclarer hautement son époux, elle étoit dans la dépendance du cardinal, parce qu'elle avoit besoin de lui pour obtenir de sa majesté l'approbation de son mariage clandestin. Dans la petite société de dames que Louis XV avoit formée, on compte sur-tout madame la comtesse de

(1) Un Suisse, peu instruit de l'usage de la cour, et qu'elle avoit depuis peu, répondit un jour à ceux qui venoient : « *La princesse se porte aussi bien que son état le permet, et l'enfant aussi.*

Toulouse, qui lui avoit servi de mère, et qui, en encourageant sa timidité, lui avoit appris à parler, et à bien parler. Cette petite cour se tenoit à Rambouillet, chez le comte de Toulouse. Le roi, content dans cette Thébaïde délicieuse, parce qu'il y étoit libre, et que loin des incommodités de la grandeur, il se livroit aux saillies d'une gaîté charmante, animoit la conversation, cherchoit à plaire, et devenoit le plus aimable des François, dès qu'il oublioit qu'il en étoit le maître. Un trait suffira pour faire connoître le genre de familiarité qui régnoit dans ces petites assemblées, et le voici.

« Une des dames (mademoiselle de Sens) « qui étoit enceinte, éprouva tout-à-coup « les douleurs préliminaires d'un travail pro- « chain. On fut effrayé; et ne pouvant la « transporter à Paris, on envoya chercher, « en diligence, un accoucheur. Le roi étoit « dans la plus grande peine. *Enfin*, dit sa « majesté, *si l'opération presse, qui s'en « chargera?* Le sieur de la Peyronie, le pre- « mier chirurgien, répondit : *Sire, ce sera « moi; j'ai accouché autrefois. Oui*, dit « mademoiselle de Charolois, *mais cet exer- « cice demande de la pratique. Vous n'êtes*

« *peut-être plus au fait.... N'ayez aucune in-*
« *quiétude, mademoiselle*, répondit-il un
« peu piqué du doute injurieux à son amour-
« propre, *on n'oublie pas plus à les ôter*
« *qu'à les faire.* Son altesse, furieuse, rou-
« git; et de peur de laisser échapper son in-
« dignation devant le roi, sortit. L'Esculape
« sentit l'indécence, ou plutôt l'imprudence
« de son propos, et malgré tout son esprit,
« étoit fort embarrassé, lorsque, jetant ses
« regards honteux sur le monarque, il le
« vit rire; ce qui le rassura. On détermina
« bientôt mademoiselle de Sens à en faire au-
« tant. »

Le cardinal de Fleury, qui n'assistoit point à ces royales orgies, mais qui étoit instruit de tout ce qui s'y passoit, découvrit que le jeune roi prenoit pour le beau sexe un goût qui pouvoit, sur-tout pour lui, devenir dangereux, si le monarque élevoit au rang de sa maîtresse, une femme jeune, aimable, adroite, ambitieuse et capable de le gouverner. Dès-lors les lisières avec lesquelles il avoit conduit son élève, échappoient de ses mains, et son empire finissoit. Il prit le parti de déterminer le penchant encore vague du roi, en faveur de la comtesse de Mailli, qui

n'avoit aucune des qualités qu'il redoutoit, et à qui il étoit sûr de faire promettre qu'elle s'en tiendroit aux honneurs du mouchoir, et se contenteroit de contribuer aux plaisirs du roi, sans se mêler de ses affaires. Le malheur qu'il ne craignoit alors que pour lui, n'arriva dans la suite que trop tôt pour la France. Observons ici que, parmi les princes de la maison de Bourbon qui se sont distingués par leur amour pour les femmes, le duc d'Orléans est le seul qui, les aimant avec une passion effrénée, ne leur permit jamais d'influer sur l'administration de l'état (1).

Reportons maintenant nos regards sur celle du cardinal de Fleury (2), qui la commença

(1) La comtesse de Sabran ayant voulu mettre à profit un instant de débauche, pour interroger le régent sur quelque affaire d'état, il la mena devant une glace, et lui dit... *Regarde-toi... et voi si c'est à un aussi joli visage qu'il faut parler d'affaires.*

(2) Ce cardinal pouvoit savoir, par expérience, quelle influence peut avoir une femme sur un homme qui gouverne l'état, s'il est vrai qu'il eut pour maîtresse la princesse de Savoie-Carignan, qui le gouvernoit, à qui il confioit tous les secrets de l'état, et sans les conseils de laquelle il ne décidoit rien. Cette femme avoit quarante-cinq ans; Fleury étoit presque nonagénaire.

par le rétablissement de la ville de Sainte-Menehould, que le feu avoit détruite en 1719. M. Lescalopier, intendant de la province de Champagne, en posa la première pierre le 9 août 1726; on mit dans cette pierre une médaille d'argent et une inscription, pour transmettre à la postérité l'événement et le nom du monarque fondateur et bienfaiteur. Fleury, par une vue politique qu'on ne peut qu'approuver dans un état dont la constitution exigeoit encore un pouvoir suprême et indivisible, supprima, pour la seconde fois, la charge de colonel général de l'infanterie françoise, dont M. le duc d'Orléans donna sa démission le 3 décembre 1731. C'étoit le régent qui avoit rétabli cette dignité pour son fils, qui, par toutes les petites pratiques d'une religion superstitieuse, méritoit moins de se voir le chef des troupes françoises, que celui d'un troupeau de moines. Par la suppression de cette charge, on ôtoit, à celui qui en étoit revêtu, un pouvoir immense, d'autant plus redoutable, dans une monarchie, que celui qui le possède doit approcher le plus près du trône.

Tout le monde sait dans quel délabrement il laissa tomber la marine, dont il ne conce-

voit pas la moindre opération, et qui, quoique dans un temps de paix, pouvoit, d'un moment à l'autre, occasionner le bouleversement du royaume. Tout le monde lui en a fait les plus justes reproches, et jusqu'à présent il ne s'est pas encore trouvé un écrivain, du moins connu, qui ait assez présumé de ses forces, pour oser hasarder la justification du ministre à cet égard.

Dès 1721, le roi avoit ordonné qu'il fût élevé au collége des jésuites de Paris, à ses frais, dix jeunes gens françois, dans l'étude des langues latines et orientales, pour servir de truchemens à ses consuls dans les Échelles du Levant. Avant cet utile établissement, les François étoient exposés à l'ignorance ou à la perfidie d'interprêtes étrangers : il n'étoit jusqu'alors que politique, le ministre le rendit également littéraire, en formant à Constantinople un collége où les jeunes François s'occuperoient à traduire les livres du pays. En 1729, M. l'abbé Surin avoit été envoyé à Constantinople et dans tout le Levant, pour y acheter les divers manuscrits grecs, turcs, arabes ou persans qu'il pourroit acquérir. Cette bibliothèque fut augmentée dès 1732, de dix mille manuscrits. On frappa une mé-

daille pour constater l'existence de ce riche trésor, et tous les savans s'empressèrent d'honorer, par leurs éloges, un établissement qui, en éclairant leur carrière, en reculoit les bornes. Peut-être même Fleury doit-il à leur reconnoissance la modération avec laquelle on a jugé différentes parties de son administration ; tant il est vrai que ceux qui prétendent à la renommée, doivent favoriser ceux qui, dans la postérité, en seront les seuls dispensateurs.

C'est à ce ministre qu'on doit les premiers embellissemens et l'utilité, toujours croissante, du *Jardin du Roi*. On peut dire, dans le sens figuré, comme dans le sens littéral, que ce jardin, jusqu'alors si négligé, fleurit sous ses pas. Dès le moment qu'il eut déterminé sa majesté à le mettre dans le département du secrétaire d'état de sa maison, on y fit des dépenses très-considérables, tant pour rassembler de toutes parts un grand nombre de plantes, de simples et d'arbres étrangers, que pour la construction des bâtimens et serres nécessaires à leur conservation. On y admira bientôt un très-beau cabinet d'histoire naturelle, et deux herbiers les plus complets de l'Europe. On y institua, chaque année,

année, des cours gratuits de botanique, de chimie et d'anatomie, où les partisans empressés de s'instruire dans chacune de ces sciences, peuvent assister avec autant d'agrément que d'utilité.

Ce qui rendra mémorable, dans l'histoire des sciences, le ministère du cardinal de Fleury, c'est la hardiesse avec laquelle ce prêtre conçut le projet de déterminer la figure de la terre, dont devoit résulter tant de connoissances importantes à la navigation.

Tout étoit paisible dans le Midi et dans le Nord, lorsque la mort du roi de Pologne, Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, replongea l'Europe dans de nouveaux malheurs. Cette mort fit renaître les espérances de Stanislas, beau-père de Louis XV, qui en effet déclara qu'il ne souffriroit pas qu'aucune puissance s'opposât à la liberté de l'élection d'un nouveau roi de Pologne, c'est-à-dire, qu'il empêcheroit qu'on en élût d'autre que Stanislas; d'un autre côté, l'empereur Charles VI étoit résolu d'employer ses armes et celles de la Russie, pour que l'élection se fît en faveur de son gendre, fils du dernier roi de Pologne; et le cardinal de Fleury, balancé entre le 1733.

desir de conserver la paix, et celui d'éviter par la guerre le reproche qu'eût mérité Louis XV, en ne rendant point à son beau-père un trône qu'il avoit déja possédé, flotta dans une indécision qui fit la perte de ce dernier. Cependant, pour ménager les apparences, il parvint par ses intrigues à faire déclarer à la diète, tenue à Varsovie, que les seuls piastes, ou gentils-hommes Polonois, nés de père et de mère catholiques, pourroient prétendre à la couronne, et que personne, autre que le primat, qu'il avoit mis dans ses intérêts, ne pourroit proclamer le roi, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie. Cette diète, gouvernée par le ministre de France, avoit fixé l'élection au 25 août, pour que Stanislas eût le temps de se rendre en Pologne : il étoit parti en poste ; mais, pour donner le change à ses ennemis, on publia, sans affectation, qu'une escadre partie de Brest pour la mer Baltique, portoit le futur monarque. Dans une circonstance où, par timidité, on se servoit de la ruse, quand c'étoit la force que, par honneur, il eût fallu employer, on joua la comédie, au point de faire embarquer un seigneur françois, revêtu de

tout le costume nécessaire à lui donner la plus exacte ressemblance.

Stanislas traversa l'Allemagne, déguisé, se rendit à Varsovie, se cacha quelques jours chez l'ambassadeur de France, et quand il se montra, fut reçu du public avec les acclamations de la joie la plus vive, parce que les Polonois qui connoissant les qualités personnelles de ce prince, ne doutoient point que leurs priviléges ne fussent respectés par un roi, né leur concitoyen. D'un autre côté, les Polonois n'ignorant point que le feu roi avoit violé les *pacta conventa*, et le soupçonnant d'avoir voulu rendre sa couronne héréditaire, ne doutoient point que le fils, en succédant à son père, ne succédât à sa conduite et à son projet; cependant, tandis que Stanislas étoit proclamé de la manière la plus légale et la plus solemnelle, quelques partisans peu nombreux de l'électeur de Saxe, mais soutenus par les armes de l'empereur, lui déférèrent la couronne. C'est alors que le cardinal de Fleury, toujours incertain sur le parti qu'il devoit prendre, parce qu'il ne vouloit, ni avoir la honte d'abandonner entièrement Stanislas, ni hasarder de grandes

forces pour le soutenir, dans la crainte d'inquiéter l'Angleterre, qu'un grand appareil de guerre maritime eût alarmée, envoya à Dantzick où Stanislas s'étoit réfugié, après l'entrée des Russes à Varsovie, une escadre de quinze cents hommes, commandée par la Motte, simple brigadier : cet officier ne crut pas que sa commission fût sérieuse, sur-tout, quand, arrivé à Dantzick, il eut observé, et la situation de cette ville et la position des assiégeans; ne doutant plus alors qu'il y auroit, non-seulement de la témérité, mais de la folie à opposer son escadre à dix mille escadres Russes, il alla relâcher en Danemarck. Le comte de Plélo, ambassadeur de France auprès du roi de Danemarck, crut sa nation humiliée par cette retraite. « C'étoit un jeune homme, dit « Voltaire, qui joignoit à l'étude des belles- « lettres et de la philosophie, des sentimens « héroïques dignes d'une meilleure fortune. « Il résolut de secourir Dantzick contre une « armée avec cette petite troupe, ou d'y pé- « rir; il écrivit, avant de s'embarquer, une « lettre à l'un des secrétaires d'état, laquelle « finissoit par ces mots : *Je suis sûr que « je n'en reviendrai pas ; je vous recom- « mande ma femme et mes enfans.* Il arriva à

« la rade de Dantzick, débarqua, et attaqua « l'armée russe; il y périt percé de coups, « comme il l'avoit prévu : sa lettre arriva avec « la nouvelle de sa mort. »

Dantzick fut pris, et Stanislas dont la tête avoit été mise à prix par le comte de Munick, général de l'armée russe, se sauva, déguisé en matelot, à travers les plus grands périls, et souffrit tout ce que peut souffrir un roi fugitif dans une terre ennemie. Ce comte de Munick, qui poursuivoit si cruellement l'infortuné monarque, fut, peu de temps après, exilé dans le fond de la Sibérie, où il vécut vingt ans dans la plus affreuse misère. Il reparut ensuite à la cour de Pétersbourg, dans l'éclat le plus brillant, et Stanislas remonta sur le trône qu'il méritoit par ses malheurs, ses talens et ses vertus. 1734.

Ce prince avoit été déja élu roi de Pologne d'une voix unanime, à l'exception d'un magnat qui lui avoit refusé son suffrage, et qui, sortant de l'assemblée, s'étoit retiré à quelque distance du lieu de l'élection, avec les troupes qu'il avoit amenées. La faute que commit alors ce souverain, fut celle de ne s'être pas mis, dans le moment même, à la tête de la Pospolite, comme on l'en pressoit, et de mar-

cher droit à cet adversaire dont il pouvoit si facilement tailler les troupes en pièces. Mais, dit l'auteur de sa vie (M. Aubert), il répondit qu'*il ne vouloit ni s'assurer une couronne, aux dépens de la vie de ses sujets, ni se mettre dans le cas de marquer son avénement au trône par l'effusion de leur sang.* Cette conduite si opposée aux maximes de la politique ordinaire, suffiroit pour placer Stanislas dans le très-petit nombre des rois qui ont mérité de l'être. L'orgueilleux Louis XIV punissoit par le fer et par le feu, des fautes infiniment moins grandes que celle du magnat polonois qui, après tout, jouissoit du droit que lui donnoit sa patrie d'accorder ou de refuser sa voix à celui qu'on vouloit lui donner pour souverain.

La conduite de la France, pendant cette campagne, fit douter si le roi très-chrétien, et le cardinal son ministre, agissoient de bonne foi en faveur du monarque qui venoit de perdre le trône pour la seconde fois. Quoi qu'il en soit, Louis XV déclara, l'année suivante, qu'il vouloit se mettre à la tête d'une armée contre les Impériaux et les Moscovites; mais s'étant allié avec l'Espagne et la Sardaigne, et son ministre ayant eu l'adresse de

faire observer la neutralité à l'Angleterre et à la Hollande, dont il avoit appaisé les inquiétudes, il résolut d'employer ses généraux à porter sa vengeance en Allemagne seulement, les Moscovites étant trop éloignés des coups qu'il auroit voulu leur porter. En conséquence, une armée françoise s'avança sur le Rhin, et s'empara de Traerbach, sous la conduite du comte, depuis duc de Bélisle. Le duc de Berwick assiégea Philisbourg avec soixante mille hommes, et fut tué d'un coup de canon en visitant la tranchée (1). Le marquis d'Asfeld lui succéda dans le commandement de l'armée, et prit la ville le 12 juin, tandis que le prince Eugène, qui commandoit les Impériaux, fut si mal soutenu par la cour de Vienne, qu'il se vit forcé de rester oisif dans son camp fortifié de Heilbron. Dans le temps qu'une armée françoise étoit maîtresse sur le Rhin, le maréchal de Villars, déclaré géné-

(1) Ce héros étoit fils naturel de Jacques v, duc d'Yorck, depuis, roi d'Angleterre, et d'Arabelle Churchil, sœur du duc de Marlboroug. Telle fut l'étoile de cette maison de Churchil, dit Montesquieu, « qu'il « en sortit deux hommes, dont l'un, dans le même « temps, fut destiné à ébranler, et les deux autres à sou- « tenir les deux grandes monarchies de l'Europe. »

ralissime des armées françoises, espagnoles et piémontoises, en Italie, termina sa brillante carrière à quatre-vingt-deux ans, après s'être saisi de Milan (1). Le maréchal de Coigni, son successeur, gagna deux batailles, tandis que le duc de Mortemar, général de l'armée espagnole, remporta une victoire dans le royaume de Naples, à Bitonto, dont il eut le surnom. On sait que les Espagnols, à l'exemple des anciens Romains, accordent, comme une récompense honorable, le nom de l'endroit où l'on s'est distingué, et ces noms, dans la suite, doivent faire des titres d'une noblesse incontestable. Les Impériaux eurent cependant un avantage qui, n'ayant duré qu'un moment, fut plus flatteur pour l'amour-propre du prince de Wurtemberg qui les commandoit, qu'utile au succès de leurs affaires. Les armées avoient changé de position; et s'étant approchées chacune de Guastalla,

(1) Son confesseur, l'exhortant à la mort, lui dit que Dieu lui avoit fait une plus grande grâce qu'au maréchal de Berwick, qui avoit été tué d'un coup de canon... *Quoi!* dit ce héros expirant, *il est mort de cette manière? Je l'ai toujours bien dit qu'il étoit plus heureux que moi.*

dix mille Impériaux s'avancent sur la Secchia. On sollicite le maréchal de Broglio, général des François, de garnir un poste à la vue de l'ennemi, qu'il soutenoit hors d'insulte par la disposition du terrain. Il s'obstine à rejeter cet avis, et se livre au sommeil avec la même sécurité que s'il dormoit dans son hôtel à Paris. Il y avoit deux heures qu'il reposoit, lorsqu'il est réveillé en sursaut par le bruit des armes et par les cris des combattans. C'est en vain qu'il se dispose à se mettre en état de voler où le péril l'appelle. L'attaque avoit été si bien combinée, qu'après avoir forcé un détachement de cinquante hommes qui gardoient le gué, les ennemis passent la rivière, traversent son quartier, et pénètrent jusqu'à sa tente. Broglio, en chemise, est trop heureux de se sauver et d'abandonner tout. Cette petite disgrâce, dit un historien, suite nécessaire de son imprudence, fournit matière, pendant quelques jours, aux bons mots des soldats; mais comme sa bravoure n'étoit pas équivoque, sa réputation n'en souffrit pas, et la victoire que ce maréchal remporta à la bataille de Guastalla fut la suite de cet échec qu'il brûloit de réparer. C'est à cette action que le duc de la Trémouille, colonel

du régiment de Champagne, menant sa troupe à la charge, eut le malheur de tomber, et d'être pendant un temps considérable foulé aux pieds des chevaux qui lui passoient sur le corps. Il fut enfin tiré de là, malgré lui, dans un état déplorable, qui cependant n'eut aucune suite. Comme il étoit un des plus beaux hommes qu'il fût possible de voir, et qu'il étoit accusé de s'aimer autant qu'une femme, on crut que, tremblant pour sa beauté, il s'étoit laissé tomber volontairement dans un fossé, préférant le danger presqu'inévitable d'être tué, au malheur d'être défiguré (1).

L'empereur qui venoit de perdre presque toute l'Italie, pour avoir voulu donner un roi à la Pologne, sans qu'il pût en résulter le moindre bien pour ses intérêts, s'empressa d'accepter la paix que lui présentoit la France victorieuse; par cette paix on assignoit à François, duc de Lorraine, l'héritage de Médicis, qu'on avoit auparavant accordé à dom Carlos, et le dernier duc de

(1) *Anecdotes de Perse*, attribuées au duc de Nivernois, qui s'en est toujours défendu.

Toscane, près de sa fin, demandoit *si on ne lui donneroit pas un troisième héritier, et quel enfant l'Empire et la France vouloient lui faire ?* Par cette paix, Stanislas renonçoit au royaume qu'il avoit possédé deux fois, et que la politique timide du cardinal de Fleury n'avoit pu lui conserver. Tout ce que fit ce ministre, fut de lui faire avoir en dédommagement le duché de Lorraine, à condition qu'il seroit à sa mort reversible à la France.

Dans le temps que la France, quoique victorieuse, devoit ménager l'Angleterre qui venoit de lui rendre le service de garder la neutralité dans la guerre entreprise pour placer Stanislas sur le trône, et continuée ensuite en Allemagne et en Italie, pour venger l'affront de l'en avoir fait descendre, il parut un édit qui, étrange par son objet, pouvoit devenir dangereux par ses suites: cet édit, qui ordonnoit à tous les Anglois sans emploi, de sortir incessamment de France, sous peine d'être envoyés aux galères, fut exécuté si rigoureusement, qu'en peu de jours les prisons de Paris furent remplies d'Anglois, dont le seul crime étant d'être de leur nation, se trouvèrent sans 1736.

secours et sans ressource. Le comte de Waldegrave, ambassadeur d'Angleterre à Paris, justement indigné contre cette proscription inouie, parvint enfin à obtenir une explication de l'ordonnance qui la restreignit aux vagabonds sans profession, et déclara libres les seigneurs qui voyageoient avec leur suite, ainsi que tous ceux qui avoient de la fortune. Le roi, en publiant cet édit, descendoit au rôle, nécessaire sans doute, mais subalterne de lieutenant de police, qui veille sur les petits désordres qui se passent dans les rues.

1736. L'empereur qui, pour avoir voulu procurer un royaume à l'électeur de Saxe son gendre, en avoit perdu deux, et une grande partie de l'Italie, se crut dédommagé de tout par un article dont il s'étoit constamment occupé depuis plus de vingt ans. Ayant réussi à faire garantir le fameux acte de succession, appelé la *Sanction-pragmatique* (1) par l'Angleterre, la Hollande, la

(1) Cette Sanction pragmatique, devant, dans peu, occasionner une guerre violente, dont nous aurons beaucoup à parler, nous croyons devoir en donner ici, à nos lecteurs, une notion aussi détaillée qu'exacte.

Russie, le Danemarck, les états de l'Empire, il étoit enfin parvenu à y faire accéder la France, par le traité de paix avec cette

---

L'empereur Charles VI, prévoyant que tous les états qu'il possédoit seroient divisés, et que plusieurs princes auroient droit d'en revendiquer des portions considérables, si lui, ou ses successeurs venoient à mourir sans enfans mâles, avoit fait, le 19 avril 1713, en présence de tous ses conseillers d'état, assemblés à Vienne dans la salle du conseil, une loi par laquelle il ordonnoit l'indivisibilité de toutes ses terres, principautés et états; et qu'après sa mort, ses enfans mâles, nés de légitime mariage, les posséderoient en entier par droit de succession; et, au défaut de mâles, qu'ils appartiendroient de même à ses filles, nées de légitime mariage, selon l'ordre de primogéniture; qu'au défaut d'enfans mâles et femelles de sa majesté impériale, ledit droit de succession indivisible, passeroit de la même façon aux filles de l'empereur Joseph son frère; et au défaut de la branche Caroline régnante, et de la branche Joséphine, aux sœurs de sa majeste impériale. L'empereur n'ayant point d'enfans, lorsqu'il fit cette loi, qui ne fut point promulguée, et qui resta, pour ainsi dire, dans l'intérieur de son palais, elle ne causa aucune sensation dans l'Europe: mais, le 6 décembre 1724, l'empereur, après l'avoir fait rédiger de nouveau, dans les termes les plus favorables aux archiduchesses ses filles, la fit publier sous le nom de *Sanction pragmatique*. Il s'étoit assuré, dès l'année 1719, de la renonciation de la princesse électorale de Saxe, fille de l'empereur Joseph; et le 3 octobre 1722, de celle de la princesse électorale de Bavière. Mais la

puissance, et ne doutoit plus que les dispotions de son testament ne fussent désormais inattaquables. Le prince Eugène avoit jeté un coup d'œil plus juste, lorsqu'il lui avoit dit, peu de temps avant de mourir, qu'*il falloit avoir deux cent mille hommes et point de garantie.* C'est ainsi, à peu près, que Turenne répondoit à quelqu'un qui lui disoit que la seule chose nécessaire pour vaincre, étoit le secours du ciel : *J'ai remarqué que le ciel étoit toujours du côté où il y avoit le plus de canons.*

M. Orri venoit de monter, de la place de contrôleur des finances, au grade de ministre d'état. On sait que depuis Laws, dont le système ruina la France qu'il pouvoit enrichir, s'il eût été mieux combiné, la compagnie des Indes étoit devenue une société de fermiers plutôt que de négocians. M. Orri tenta le projet de lui donner un éclat qu'elle n'avoit jamais eu. Ce ministre, dont la probité pas-

---

France, l'Espagne, et sur-tout les électeurs de Saxe et de Bavière, voyant l'empereur sans héritiers mâles, sentirent la conséquence d'un acte qui les excluoit d'une succession sur laquelle ils avoient, de leur chef, de grandes prétentions; et nous verrons dans peu ce qui en résulta.

soit pour misantropie, perdoit le fruit de ses vertus par une rudesse de caractère qu'il justifioit en disant un jour à un de ses commis qui lui reprochoit sa brutalité : « Comment cela « pourroit-il être autrement ? sur cent per- « sonnes que je vois par jour, cinquante me « prennent pour un sot, et cinquante pour « un fripon. » Un caractère plus doux n'auroit-il pas pu prouver qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre ?

Quoi qu'il en soit, il trouva le secret d'augmenter les forces de la compagnie des Indes, et d'en confier la conduite à des personnes dont les talens jouissoient de la réputation la mieux méritée. M. Dumas fut envoyé à Poudichéri; les fortifications qu'il fit élever autour de cette ville, en avoient fait un fort si respectable, que lorsque les Marates, dit M. Desodoars-Fantin, commandés par Ragogi-Boussolo, firent, quelques années après, une irruption dans le Carnate, Chanda-Saeb, alors Rajah de Trichenapali, y envoya sa femme, ses enfans et ses trésors, pour les mettre en sûreté pendant la guerre.

Le général des Marates ayant vaincu, demanda qu'on les livrât. Dumas lui fit répondre que « tant que les Mogols avoient

« été les maîtres de ces contrées, ils avoient « toujours traité les François avec la consi- « dération due à l'une des plus illustres na- « tions de l'univers, et qu'elle se faisoit « gloire de protéger à son tour ses bienfai- « teurs » : il ajouta, « qu'il n'étoit point dans « le caractère de ce peuple magnanime, « d'abandonner des femmes et des enfans « sans défense, pour les voir égorger; que « tout ce qu'il y avoit de François dans Pon- « dichéri, perdroit volontiers la vie pour les « défendre, et qu'il lui en coûteroit la tête, « si son souverain savoit qu'il eût seulement « écouté la proposition de payer un tribut; « enfin qu'il étoit disposé à défendre la place « jusqu'à l'extrémité, et que si la fortune lui « étoit contraire, il s'en retourneroit en Eu- « rope sur ses vaisseaux, ne laissant aux Ma- « rates qu'un monceau de ruines. » Cette fierté généreuse en imposa aux Marates qui renoncèrent au siége de Pondicheri.

Tandis que Dumas faisoit respecter et enrichissoit la compagnie des Indes sur la côte de Coromandel, la Bourdonnais étoit envoyé par le gouvernement à l'île de Bourbon. Cet homme, né à Saint-Malo, montoit des vaisseaux et parcouroit les mers depuis l'âge de

de dix ans : aussi intelligent dans le commerce que dans la marine, il étoit capable de faire beaucoup avec peu. Il fut le premier qui imagina d'arborer le pavillon françois sur le rivage des mers des Indes : ses projets portoient l'empreinte du génie; les difficultés ne faisoient qu'allumer l'ardeur qu'il avoit de les vaincre. Cependant les succès qu'il obtint sur ces plages étrangères, n'eurent pas l'approbation de ceux qu'ils intéressoient le plus; on en exigeoit de lui de plus grands, qu'on le mettoit dans l'impuissance d'obtenir, par des ordres que ses supérieurs lui donnoient de loin sur des objets qu'ils n'étoient point à portée de connoître. Un des directeurs lui demanda un jour comment il avoit mieux fait ses affaires que celles de la compagnie; il répondit : « C'est que j'ai fait « mes affaires selon mes lumières, et celles « de la compagnie, d'après vos instructions. »

Pendant que la Bourdonnais qu'on a comparé aux Jean Bart, aux du Quesne, aux Dugué-Trouin, peuploit, polissoit et vivifioit les îles de France et de Bourbon, un autre François, Dupleix, eut le malheur d'en devenir jaloux, et le malheur, plus grand encore, de causer la perte d'un rival dont il

craignoit que la gloire n'obscurcît la sienne. Le vainqueur de Madrass, en arrivant à Paris, fut enfermé à la Bastille, où il resta trois ans et demi, sans avoir la consolation d'y voir même sa femme et ses enfans. « Cruellement puni sur le soupçon seul, « dit Voltaire, il contracta dans sa prison « une maladie mortelle; mais avant que « cette persécution terminât sa vie, il fut « déclaré innocent par la commission du « conseil nommé pour le juger. On douta si, « dans cet état, c'étoit une consolation ou « une douleur de plus, d'être justifié si tard « et si inutilement. Nulle récompense pour « sa famille de la part de la cour; mais tout « le public lui en donnoit une bien flatteuse, « en nommant la Bourdonnais le vengeur de « la France et la victime de l'envie. »

Un autre écrivain rapporte d'une manière bien différente la cause et l'époque de la mort de la Bourdonnais. Ce grand homme, dit-il, sortit de la Bastille en 1751; il se retira aux Piples, maison de campagne à quatre lieues de Paris. Un soir, à son retour de la capitale, il apprend une nouvelle qui lui fait éprouver une forte commotion dans tous ses sens; pour en prévenir les suites, il

demande un lavement qui lui fut donné par Damiens, alors son domestique : ce scélérat le lui administre à l'eau forte, et prive ainsi la France d'un des hommes qui l'honoroit le plus. Cet événement arrivé en 1754, c'est-à-dire trois ans après qu'il fut déclaré innocent et sorti de la Bastille, ne put certainement pas mettre le public en état de douter *si c'étoit une consolation ou une douleur de plus d'être justifié si tard et si inutilement.* Ce trop célèbre historiographe paroît d'autant moins excusable, qu'on voit dans le chapitre 37 de l'ouvrage que nous venons de citer, qu'il a lu le procès de Damiens, où le genre de mort de la Bourdonnais est consigné. Pourquoi a-t-il donc mieux aimé attribuer sa mort à sa détention à la Bastille, qu'au scélérat qui en est l'auteur? Avions-nous besoin d'un nouveau trait pour augmenter l'horreur que cette infernale forteresse nous inspire?

La guerre étant terminée entre l'empereur et le roi, avec une bonne foi que les souverains connoissent si rarement, Louis XV profita du loisir que lui donnoit la paix, pour promulguer des lois propres à assurer la tranquillité intérieure du royaume. C'est alors

que parut celle portée pour diminuer le luxe indécent et ruineux des officiers; celle créant un établissement d'une chambre de Tournelle civile au parlement de Paris, semblable à celle que Louis XIV avoit établie en 1669, et à celle que depuis nous avons vu se former en 1775; celle qui fixe la règle pour tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, professions religieuses, et pour en faire les extraits qui doivent en être expédiés, pour assurer l'état des citoyens; celle qui affermit les lois anciennes sur les testamens, d'une manière si précise que la variété des principes à cet égard ne soit plus désormais une intarissable matière d'inquiétudes pour les testateurs, de doutes pour les juges, et de procès ruineux pour les parties.

Dès l'année 1729, deux nations rivales et irréconciliables, les Génois et les Corses, s'étoient fait la guerre la plus sanglante. En 1737, les Génois sollicitèrent les bons offices de la France, pour consolider leur puissance sur leurs ennemis. C'est alors que ces derniers firent parvenir à Louis XV un mémoire composé par Hiacinthe Paoli, qui par ses vertus et ses talens avoit acquis un empire naturel sur ses compatriotes.

Ce mémoire commençoit par ces mots:

« Sire, la pauvre Corse, en l'état où elle « est, négligée, inculte, exténuée, méprisée, « opprimée, se jette toute nue aux pieds de « votre majesté, sans autre voile pour cou- « vrir la honte qu'elle a de présenter à vos « yeux un objet si méprisable, qu'une prompte « obéissance, jointe à l'espoir d'être bientôt, « par vos ordres, entièrement revêtue....Com- « ment seroit-il possible, ô très-sage et très- « juste monarque! que votre majesté se porte « à condamner les Corses au joug des Gé- « nois!.... Si vos ordres souverains nous obli- « gent absolument de nous soumettre à nos « cruels ennemis, allons; buvons à la santé « du roi très-chrétien, ce calice amer, et mou- « rons ».

Le roi, sensible au sort des Corses, fit dresser à Versailles un plan dont les conditions paroissoient équitables, si on en excepte une; c'est celle par laquelle il étoit dit qu'on désarmeroit les Corses; mais, dit un historien, les Corses ne voulurent point du tout être désarmés, et résolurent de mourir plutôt que de boire à la santé du roi très-chrétien. Le baron de Nenhof, qui avoit trouvé le secret de se faire proclamer roi de Corse, sous le nom

de *Théodore 1er*, sans trouver celui de payer ses dettes, et qui avoit moins de courtisans que de créanciers, avoit vainement flatté les Corses de les délivrer de la domination des Génois et de l'arbitrage dangereux des François. Cet aventurier mourut à Londres, et les Anglois gravèrent sur son tombeau que *la fortune lui avoit donné un royaume, et refusé du pain.*

Le marquis de Maillebois, à la tête de seize bataillons, de trois cents hussards et des troupes de la république de Gênes, se rendit maître de toute la Corse en moins d'un mois, et cette île rentroit peut-être pour toujours dans l'esclavage, lorsque la guerre de 1740, en ravageant la plus grande partie de l'Europe, fit oublier les fers qu'on lui destinoit. Gênes, subjuguée à son tour par les Autrichiens, subit le sort qu'elle destinoit à sa rivale, et sa chute fut d'autant plus cruelle, qu'elle tomboit de plus haut.

Tandis que Louis XV, après avoir signalé le commencement de son règne par des victoires, en continuoit le cours par la promulgation des lois les plus sages, remplissoit les devoirs sacrés de la piété filiale, en assistant à Saint-

Denis au service solemnel de Louis XIV (1), ceux plus doux de mari, par son tendre attachement à la reine, dont il respectoit les charmes et les vertus, et enfin ceux de père, en retirant le dauphin des mains des femmes, avant l'âge de sept ans, quoique ce soit l'usage de l'abandonner à leurs soins jusqu'à ce temps, parce que de l'éducation du jeune prince devoit dépendre un jour le sort de vingt millions d'hommes, il se formoit autour de lui un cercle d'infames Séjans, qui avoient besoin que leur maître fût corrompu, soit pour mettre à profit sa corruption, soit pour autoriser la leur. Quoique jusqu'à ce moment la

(1) Lorsque ce prince rendit ce devoir de piété, dont il se dispensa dans la suite, quoique même les princes légitimés n'aient jamais manqué de s'en acquitter, le général des bénédictins qui le harangua, saisit l'occasion de lui annoncer que, suivant la promesse de Dieu, il seroit récompensé d'une longue vie et d'un règne florissant, *honora patrem et matrem esse, etc.* Quelque temps avant, lorsque le czar traversoit la France, il annonça aussi que le prince, encore enfant, qu'il tenoit dans ses bras, surpasseroit un jour son aïeul, en sagesse, en gloire et en puissance; ce qui prouve que le moine ne lisoit pas mieux dans l'avenir que le prince hérétique.

reine possédât le cœur de son auguste époux, il étoit à craindre qu'il ne le lui retirât après la multitude d'enfans qu'elle lui avoit donnés, et que, séduit par l'attrait de la nouveauté, il ne se livrât aux charmes d'une autre femme qui, par son caractère, auroit pu produire une révolution dangereuse. Le moyen d'en prévenir les suites, étoit de l'opérer soi-même, et c'est ce qu'on fit, en épiant le moment de placer dans la couche de sa majesté une syrène dont on fût sûr, et qui, se bornant au département des plaisirs, laisseroit celui de la politique au cardinal de Fleury, qui, jaloux de conserver l'autorité suprême, eut la bassesse d'entrer dans le complot formé contre l'honnêteté des mœurs de son élève; et si en cela il ne marcha point de front avec l'abbé Dubois, dans la route de l'infamie, il mérita qu'on le regardât comme se tenant à ses côtés. On fit plus : on tendit un piége où l'homme le plus sage se seroit laissé prendre, en gagnant le jésuite qui confessoit la reine, et qui ne crut point déshonorer son saint ministère, en se prêtant à ourdir cette trame impure.

Ce religieux fit pieusement entendre à sa majesté, « qu'ayant rempli les devoirs de son

« état, en donnant un héritier au trône, et « des princesses pour en être l'édification (1), « elle feroit une chose très-agréable à Dieu, « en exerçant désormais la plus excellente des « vertus, la chasteté, en se sevrant, de temps « en temps, des voluptés charnelles, toujours « trop propres à courber notre ame vers la « terre, au lieu de l'élever au ciel, notre vé- « ritable patrie. » Ce chaste conseil fut suivi par la reine, dont la dévotion avoit d'ailleurs

(1) Cette reine eut dix enfans, deux princes et huit princesses. Nos historiens ont peu parlé de son caractère, parce que, renfermée dans les devoirs obscurs d'une vie simple, elle ne fut jamais, à la cour, qu'épouse et mère. Lorsque la politique qui préside aux mariages des souverains fit donner pour épouse, au dauphin, la fille du prince même qui avoit détrôné son père, sa vertu généreuse étouffa le murmure de la nation, et lui fit aimer la jeune dauphine comme sa fille chérie. Un trésorier lui faisant un jour des représentations sur les dépenses que sa bienfaisance occasionnoit, elle répondit : *Tout le bien d'une mère n'appartient-il pas aux enfans ?* Cette reine avoit de l'esprit et aimoit ceux qui en avoient. Un acteur ayant joué devant elle le rôle d'*Auguste* dans *Cinna*, et ne lui ayant donné que le ton d'un bourgeois qui pardonne, en prononçant ces mots... *Soyons amis, Cinna*... Elle dit : *Je savois bien qu'Auguste étoit clément, mais je ne savois pas qu'il fût bonhomme.*

éteint le tempérament. Un jour que le roi, la tête chaude de vin, et conséquemment mal disposé à l'amour, s'étoit cependant introduit dans le lit de son épouse, elle eut l'indiscrétion de se trop livrer à son dégoût, et repoussa ses embrassemens avec une répugnance affligeante pour l'amour-propre du monarque. Il jura qu'il ne recevroit pas deux fois le même affront, et tint parole.

Les corrupteurs triomphèrent : il ne restoit plus qu'à apprivoiser la pudeur timide du roi, qu'un changement d'objet devoit alarmer. Pour y réussir, le cardinal de Fleury, qui connoissoit les talens du duc de Richelieu dans une négociation politique, ne douta point qu'il n'eût le même succès dans une négociation galante, et l'employa, pour arriver au but qu'on se proposoit : en conséquence, ce courtisan, fin et séduisant, et en qui le jeune monarque commençoit à prendre confiance, lui représenta l'amour comme une foiblesse qu'on avoit toujours pardonnée aux plus grands souverains, comme un dédommagement des ennuis qui environnent le trône, comme une consolation dans les chagrins secrets, inséparables de la vie, et enfin, comme une nécessité pour remplacer le vide que la reine

laissoit dans son cœur. C'est ainsi que ce courtisan séducteur parvint à fixer l'indécision de l'honnête monarque, et le détermina à une entrevue avec madame la comtesse de Mailly ; mais, malgré l'ardeur que devoit lui donner son âge, malgré la fougue de son tempérament, et malgré la longue privation où il avoit vécu depuis sa rupture, elle fut infructueuse. La timidité avoit glacé ses sens, au point que la comtesse, désespérée, se plaignit de l'humiliation qu'elle avoit éprouvée. On eut peine à la déterminer à un second tête-à-tête, qui enfin réussit. Madame de Mailly, enchantée, en sortit dans le désordre amoureux où elle étoit encore, et se présentant à ses instigateurs, curieux de savoir ce qui s'étoit passé, leur dit : *Voyez, de grâce, comme ce paillard m'a accommodée.*

Le premier pas fait, le roi ne sentit plus rien qui l'inquiétât, et se livra sans remords à ce double adultère. Comme il n'avoit pas même pris la précaution de couvrir ses amours du voile du mystère, la reine en fut informée, et se contenta prudemment d'en gémir aux pieds des autels. Le comte de Mailly, qui, ci-devant, ne se soucioit pas de sa femme, s'avisa de se plaindre de son infidélité. On

lui répondit, en lui défendant d'avoir aucun commerce avec elle, et ce moderne Amphitryon, à qui Jupiter avoit enlevé son Alcmène, eut désormais la discrétion de se taire. Le marquis de Nesle, père de la favorite, alloit aussi se permettre d'en désapprouver la conduite; mais on lui prouva qu'il avoit tort, en lui prodiguant l'argent dont il avoit besoin pour rétablir ses affaires. Le personnage qui dut être le plus embarrassé à jouer son rôle dans le début des amours du roi, ce fut le cardinal de Fleury. Fauteur indirect du désordre de son pupille, il poussa l'hypocrisie jusqu'à lui en faire des reproches, afin d'éviter ceux que la nation étoit en droit de lui faire; mais le jeune monarque, à qui le vice venoit d'apprendre à secouer le joug de la pudeur publique, par le scandale qu'il donnoit à son peuple, essaya, pour la première fois, à repousser celui de l'autorité, que personne d'ailleurs ne devoit avoir sur lui, en répondant avec aigreur : *Je vous ai abandonné la conduite de mon royaume; j'espère que vous me laisserez maître de la mienne.* Il le devint en effet, et c'est à cette époque que la France doit compter ses malheurs et son avilissement.

Si quelque chose pouvoit excuser le rôle que madame de Mailly jouoit sans doute pour la première fois, c'est que, moins attachée au diadême qu'à la personne du roi, elle l'aimoit véritablement; c'est que, n'ayant jamais demandé aucune grâce, ni pour elle ni pour ses parens, elle sortit de la cour aussi pauvre qu'elle y étoit entrée; c'est qu'à l'exemple de l'intéressante la Valière, elle expia sa seule faute dans les larmes d'une pénitence qui dura jusqu'à sa mort. Un jour, étant arrivée au sermon du père Regnaut de l'Oratoire, comme ce prédicateur étoit en chaire et avoit commencé, il fallut faire quelque dérangement pour la conduire à l'œuvre, où elle se mettoit. Un homme de mauvaise humeur s'écria : *Voilà bien du tapage pour une catin.... Puisque vous la connoissez*, répondit-elle avec douceur, *priez Dieu pour elle.*

Cette favorite avoit trouvé dans sa passion pour le roi, la punition de sa passion même : elle avoit pour sœur madame de Vintimille, mariée depuis peu, et qui ne l'emportoit sur son aînée, que par l'éclat de sa jeunesse. Cette cadette entreprit de supplanter sa sœur dans le cœur de l'inconstant monarque, et y réussit. L'inceste n'effraya point Louis XV ;

mais ce nouveau crime dura peu. Madame de Vintimille mourut en couche, et laissa un fils qui, par sa parfaite ressemblance avec sa majesté, fut appelé à la cour *le demi-louis*. Le peuple crut que ce commerce attireroit le courroux du ciel sur le royaume, et pour se venger, se permit les chansons les plus licencieuses; mais le clergé n'en crut rien, parce que l'incestueux monarque ordonna que la procession annuelle, instituée à Paris dans l'église de Notre-Dame, le jour de l'Assomption, par Louis XIII, pour remercier le ciel de la naissance d'un dauphin, fut célébrée avec une plus pompeuse solemnité, et un plus grand concours des trois cours suprêmes du clergé et du conseil (1).

Louis XV, à qui le séjour de Versailles déplaisoit de plus en plus, parce qu'il y étoit entouré d'argus dont les regards lui reprochoient son désordre, acheta le château de Choisy, où l'on admiroit un petit appartement pratiqué au-dessus de celui du roi, auquel il communiquoit par un escalier dérobé;

(1) L'histoire est obligée de s'abaisser à ces détails, parce qu'ils régissoient alors ce qu'on appelle l'administration suprême.

c'étoit celui de la favorite régnante, et c'est là que le monarque, échappé aux propos malins des courtisans et aux discours injurieux du peuple, célébroit des fêtes mystérieuses avec ses favoris, assez vils pour n'être que les témoins de ses plaisirs, ou assez infames pour les partager. C'est dans ce sanctuaire secret qu'on voyoit cette table regardée comme un prodige de mécanique, quoique perfectionnée depuis, et modèle de toutes celles connues sous le nom de *confidentes*; table qui descend et remonte au gré des convives, chargée de nouveaux fruits. « Ainsi, « dit un homme de lettres, tandis qu'un luxe « ennuyeux chassoit de nos festins la joie et « la liberté de nos ancêtres, en s'entourant « d'une foule de valets, nos espions nés, la « mode de se débarrasser de ces surveillans « continuels, en se servant soi-même, s'in- « troduisoit à la cour. » La raison en est bien simple, c'est qu'à la cour, depuis la dépravation des mœurs, on craignoit des surveillans, même dans ses valets, et que nos ancêtres, *dans la liberté de leurs festins*, ne la craignoient point.

Il y avoit aussi à Choisy un théâtre peu vaste, mais décoré de tous les ornemens du

goût le plus voluptueux. On y représentoit un jour *Esope à la Cour*, comédie de Boursaut ; le roi trouva cette pièce très-vilaine, très-indécente, et défendit que, dans la suite, on la jouât devant lui. On sait que dans cette comédie, qui, pour la morale, l'emporte peut-être sur les chefs-d'œuvres de Molière, il y a une scène qu'on n'a jamais vue qu'au théâtre, celle où un roi permet à ses courtisans de lui dire la vérité ; on se doute bien que tous, comme il est dans l'ordre, s'épuisent en éloges du monarque ; un seul, en quittant son métier, ose lui reprocher d'aimer le vin et de se griser ; vice bien autrement dangereux dans un roi que dans un homme du peuple, dont l'ivresse ne peut guère influer que sur lui (1).

Louis XV ne douta point que la reine, dans l'intention de lui donner une leçon indirecte,

(1) Madame de Mailly, qui aimoit le Champagne, avoit eu le malheur d'en inspirer le goût au jeune monarque. Souvent on renouveloit, à Choisy, les défis des anciens buveurs. « C'étoit, dit un historien, à qui mettroit son adversaire sous la table ; et après une longue résistance, il falloit que des domestiques affidés vinssent enlever également tous les convives, vainqueurs ou vaincus. »

n'eût

n'eût fait mettre exprès la pièce de Boursaut sur le répertoire, et prouva par son mécontentement combien il redoutoit la vérité, même quand on la lui montroit dans l'éloignement.

Nous avons déja observé que le roi aimoit ses enfans avec la bonhommie d'un bourgeois : il alloit voir le dauphin et se le faisoit souvent apporter. Ceux qui sollicitent des grâces sont ordinairement ingénieux à inventer les moyens de se les procurer. On mit à profit les fréquentes visites que le roi faisoit au dauphin. Un jour Louis XV trouva ces vers, assez mauvais, dans l'appartement du prince enfant :

Si le fils du roi mon maître,
Par son crédit faisoit renaître
En son entier ma pension ;
(Chose dont j'aurois grande envie,)
Je chanterois, comme Arion,
Un dauphin m'a sauvé la vie.

La requête avoit été présentée par un pauvre officier dont on avoit réduit la pension : le roi y souscrivit et la fit rétablir.

Depuis quatre ans que MM. Bourguer, Godin, de la Condamine et de Jussieu étoient partis pour le Pérou, chargés, par l'académie

des sciences, de mesurer un degré du méridien sous l'équateur, on attendoit vainement les lumières que devoit procurer une expédition beaucoup plus importante que celle des Argonautes. MM. Maupertuis, Clairaut, Camus et Lemonier, qui devoient faire la même opération en Suède, sur les confins de la Laponie, étoient enfin de retour. Une année avoit suffi à ces observateurs pour combattre et étudier la nature dans ces climats déserts.

Ils cherchèrent un lieu propre à leur travail ; ils n'en trouvèrent point sur les bords du golfe de Bothnie, il fallut s'enfoncer dans l'intérieur des terres, et remonter le fleuve de Torneo. On ne navigue sur ce fleuve que dans des bateaux si légers, que deux ou trois hommes peuvent facilement les porter lorsqu'on est obligé de franchir les cataractes qu'on y trouve souvent, et dont quelques-unes sont si impétueuses qu'elles roulent les pierres les plus énormes. Quelques Lapons osent descendre le fleuve au milieu de ces effroyables cataractes. L'oiseau le plus léger suit à peine la course de ces bâtimens qui, tantôt s'enfoncent dans les vagues écumantes et tantôt s'élancent rapidement à une hauteur qui tient du prodige.

Pendant cette course rapide, le pilote debout, la pipe à la bouche et un flacon d'eau-de-vie dans sa ceinture, déploie, d'un air calme, toutes les ressources de son art pour passer entre des rochers pointus, qui souvent ne laissent entre eux que l'espace nécessaire au passage du bateau, et qui briseroient en éclats ces frêles navires s'ils s'écartoient du fil de l'eau.

Les académiciens, parvenus sur les montagnes arides où ils devoient faire leurs expériences, furent obligés de faire de grands retranchemens avec de gros arbres secs, et de plus petits pour les allumer, et de se retirer dans ces citadelles, afin de se garantir d'un froid si rigoureux, que les habitans du pays, accoutumés à son âpreté, en perdent quelquefois un bras ou une jambe. L'eau-de-vie étoit la seule liqueur qui ne gélât pas. Si on appuyoit les lèvres sur le vase qui la contenoit, le froid s'y attachoit, et il falloit déchirer les lèvres pour s'en séparer. Ils étoient encore à l'abri, au milieu de ces brasiers, de l'importunité d'une espèce de moucherons que les Suédois nomment *alcaneras*. Ces terribles insectes sont la terreur des Lapons : ils tirent beaucoup de sang à chaque coup qu'ils

donnent de leur aiguillon, et font souvent périr un homme sous leur nombre.

Il fallut se faire jour à travers une forêt aussi ancienne que le monde, dit leur historien ; cette forêt embarrassoit leur passage et nuisoit à leurs opérations. Il fallut gravir sur toutes les montagnes pour choisir celles qui étoient les plus propres à recevoir leurs signaux. Il fallut dépouiller leur sommet des sapins et de tous les arbres qui les déroboient à la vue. Il fallut établir une base qu'on pût mesurer, sur un fleuve glacé et couvert de plusieurs pieds d'une neige fine et sans consistance, qui, semblable à du sablon, rouloit sous les pieds et déroboit aux yeux les précipices où les observateurs pouvoient être ensevelis sous elle.

Rien ne refroidit l'ardeur de nos académiciens ; chacun fit ses observations en particulier. Toutes se rapportèrent avec une justesse qui, disoit-onalors, en démontre l'exactitude, et après tant de peines et de travaux, ils firent naufrage à leur retour sur le golfe de Bothnie, où ils pensèrent perdre la vie et le fruit d'une entreprise si glorieuse, si difficile et si pénible.

Depuis la paix d'Utrecht, les Anglois

avoient obtenu de fournir exclusivement de nègres les colonies Espagnoles, moyennant trente-trois piastres par tête qu'on payoit à leur gouvernement; sur cette vente, évaluée à quatre mille huit cents, les huit cents étoient affranchis de droit. La compagnie de négocians, chargée de l'approvisionnement, avoit en outre la permission d'envoyer tous les ans un vaisseau au Mexique: d'abord, il ne devoit être que de cinq cents tonneaux; dès 1717, il fut convenu qu'il pourroit être de huit cent cinquante, et l'on conçoit qu'il étoit aisé de frauder sur cette quantité. Une patache, qui suivoit le navire sous prétexte de lui porter des vivres, alloit et venoit continuellement, se remplissoit de nouvelles marchandises, à mesure qu'il se vidoit, et se conformant à la lettre du traité, en éludoit ainsi l'esprit: les gouverneurs espagnols se vengèrent sur les particuliers du tort du ministère. De-là des hostilités continuelles et des horreurs qui font frémir, entre les deux peuples dans le nouveau monde.

Le cardinal de Fleury, qui pendant l'espace de plus de trois ans avoit empêché une rupture ouverte entre les deux couronnes, eut l'habileté de leur faire conclure une conven-

tion qui éteignit le feu de la guerre qui commençoit à s'allumer, et dont l'embrasement eût menacé la France. Cependant cette convention, quoiqu'approuvée par le parlement d'Angleterre, n'eut pas le succès qu'on en espéroit (1). La compagnie de négocians de la mer du Sud murmura contre un accord qui blessoit ses intérêts; le peuple s'éleva contre, et il resta sans exécution. « Un patron « de vaisseau, nommé Jenkins, dit Voltaire, « vint, en 1739, se présenter à la chambre des « communes. C'étoit un homme franc et « simple, qui n'avoit point fait, dit-on, de « commerce illicite, mais dont le vaisseau « avoit été rencontré par un garde-côte espa- « gnol, dans un parage de l'Amérique, où « les Espagnols ne vouloient point souffrir de « navires anglois. Le capitaine espagnol avoit « saisi le vaisseau de Jenkins, mis l'équipage

(1) Si le parlement parut alors contraire aux intérêts de l'Angleterre, c'est que Walpole, qui en étoit le ministre, s'étoit servi de l'argent de la nation pour le gouverner. On l'avoit plusieurs fois entendu dire, avec un style qui n'annonçoit pas l'élévation de son caractère: *Il y a une drogue avec laquelle on adoucit toutes les mauvaises humeurs; elle ne se vend que dans ma boutique.*

« aux fers, fendu le nez et coupé les oreilles « au patron. En cet état, Jenkins se pré- « senta au parlement et y raconta son aven- « ture avec la naïveté de sa profession et de « son caractère. *Messieurs*, dit-il, *quand on « m'eut ainsi mutilé, on me menaça de la « mort, je l'attendis; je recommandai mon « ame à Dieu, et ma vengeance à ma patrie.*» Ces paroles, prononcées naturellement, excitèrent un cri de pitié et d'indignation dans l'assemblée. Le peuple de Londres écrivit à la porte du parlement: *La mer libre, ou la guerre.*

Quoique Walpole fût aussi pacifique que Fleury, et même plus que lui, puisque peu de temps après il fut obligé de renoncer au ministère, pour l'avoir été trop, il fallut, cette fois-ci, céder à la nation dont on venoit de blesser si indignement la sensibilité et l'orgueil. L'envie de laver dans le sang l'affront qu'on avoit essuyé, avoit tellement enflammé les têtes, qu'un membre illustre du parlement écrivoit avec une hauteur un peu fanfaronne... *Où est le temps qu'un ministre de sa majesté disoit qu'il ne falloit pas qu'on osât tirer un coup de canon, en Europe, sans la permission de l'Angleterre?*

Dès ce moment la guerre fut déclarée entre l'Angleterre et l'Espagne, et l'amiral Vernon ouvrit la campagne, en s'emparant et en faisant raser Porto-Bello, l'entrepôt des trésors du Nouveau-Monde, le lieu principal de la querelle. C'étoit presque l'arrêter dès le début. On ne doutoit point à Londres, qu'on allât bientôt se rendre maître de toute l'Amérique espagnole, et lorsque l'amiral Vernon, assiégeant Carthagène, se fut emparé du fort de Bocachica, l'une des plus fortes défenses de cette ville, on se hâta d'avance d'en célébrer la prise. On fit frapper une médaille représentant ce port, avec la légende, *il a pris Carthagène*. Au revers, on voyoit le général et on lisoit ces mots : *au vengeur de la patrie*. Et précisément alors l'amiral, au bout d'un mois de travaux opiniâtres, se voyoit réduit à lever le siége et à se retirer, après avoir perdu plus de la moitié de ses troupes. Ce qui doit nous donner beaucoup de confiance dans ces médailles, par lesquelles nous prétendons connoître l'histoire des anciens peuples (1).

(1) Sous le règne de Louis XIV, l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis, et les autres monumens de la

Le cardinal de Fleury desiroit le maintien de la paix à mesure qu'il approchoit le plus près de sa tombe. C'est avec douleur que ses derniers regards se fussent fermés sur le sang de la France, versé par des mains ennemies. Il eût voulu conserver avec l'Angleterre l'adroit système de réserve et d'amitié apparente qu'avoit inventé le régent, et que le duc de Bourbon, son successeur dans le ministère, avoit habilement suivi. Il avoit tout sacrifié pour appaiser les craintes réelles ou simulées de cette puissance, parce qu'il la redoutoit(1), ou parce qu'il se flattoit de conserver toujours, par l'astuce de la politique, son ascendant dans le cabinet. Il vit alors qu'il s'étoit trompé; mais l'erreur n'étoit plus réparable : il

---

conquête de la Hollande, étoient à peine élevés, qu'on apprit en France, avec autant de surprise que de honte, que l'ambitieux monarque avoit été forcé d'y renoncer.

(1) Lorsque les Anglois reprochèrent au ministre Walpole d'avoir abandonné la maison d'Autriche, la seule capable de balancer, sur le Continent, la puissance de celle de Bourbon, il se justifia, en leur montrant la convention secrète avec le cardinal de Fleury, de tenir toujours sa marine dans l'abaissement, de leur laisser l'empire de la mer et du commerce, empire avec lequel ils seroient toujours maîtres de contenir la France, et de renverser tous ses projets d'agrandissement.

comprit qu'on peut quelque temps éviter le péril par l'insidieuse tortuosité des négociations ; mais que pour le braver, il faut avoir en réserve des forces réelles qu'on puisse lui opposer. Cependant la consanguinité ne permettoit pas qu'on laissât la marine angloise foudroyer celle d'Espagne, quand la réunion de celle-ci avec celle de France, pouvoit au moins suspendre les ravages de l'ennemi. Il fallut armer; et après quelques débiles efforts, la marine françoise, malgré les sages dispositions du comte de Maurepas, rendit les derniers soupirs au combat de Toulon, qui devint le présage des pertes successives qu'elle devoit faire. Nous reprendrons le récit de cette guerre maritime, quand nous aurons fixé les yeux de nos lecteurs sur le grand spectacle qui va s'ouvrir en Europe.

1740. L'empereur Charles VI, occupé plus que jamais de son grand projet d'assurer l'indivisibilité de sa succession à sa fille chérie Marie-Thérèse, tombe du trône au tombeau, et sa chute ébranle toute l'Europe (1). Si la mort

(1) Ce prince mourut, à l'âge de quarante-cinq ans, d'une colique violente, occasionnée par une pierre qu'il avoit dans le foie. Il étoit le seizième et dernier empereur de la maison d'Autriche.

Digitized by Google

du roi de Pologne, Auguste II, avoit occasionné de grands mouvemens, celle de Charles VI, dernier prince de la maison d'Autriche, devoit produire une bien plus éclatante révolution. L'héritage de cette maison sembloit sur-tout devoir être déchiré : il s'agissoit de la Hongrie et de la Bohême, royaumes long-temps électifs, que les princes autrichiens avoient rendus héréditaires ; de la Suabe autrichienne, appelée *Autriche antérieure* ; de la Haute et Basse Autriche, conquises au treizième siècle ; de la Stirie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Flandre, du Burgau, des quatre villes frontières, du Brisgau, du Frioul, du Tirol, du Milanez, du duché de Parme. A l'égard de Naples et de Sicile, ces deux royaumes étoient entre les mains de dom Carlos, fils du roi d'Espagne Philippe V. Tel étoit le riche héritage dont on alloit se disputer la possession. Marie-Thérèse, fille aînée de Charles VI, réclamoit le droit naturel qui l'appeloit à la succession des biens de son père, sur la pragmatique solemnelle qui confirmoit ce droit, et sur la garantie de presque toutes les puissances. Charles Albert, électeur de Bavière, demandoit la succession, en vertu d'un testament

de l'empereur Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint. Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, alléguoit des droits plus récens, ceux de sa femme même, fille aînée de l'empereur Joseph, frère aîné de Charles VI. Le roi d'Espagne étendoit ses prétentions sur tous les états de la maison d'Autriche, en remontant à la femme de Philippe II, fille de l'empereur Maximilien II. Philippe V descendoit de cette princesse par les femmes. Louis XV auroit pu prétendre à cette succession, à d'aussi justes titres que personne, puisqu'il descendoit en droite ligne de la branche aînée masculine d'Autriche, par la femme de Louis XIII et par celle de Louis XIV; mais il lui convenoit plus d'être arbitre et protecteur, que concurrent; car il pouvoit alors, dit Voltaire, décider de cette succession et de l'Empire, de concert avec la moitié de l'Europe : mais s'il y eût prétendu, il auroit eu l'Europe à combattre, qui, avec raison, n'auroit pas vu sans alarme un si considérable accroissement de puissance dans la maison de Bourbon.

Cette cause de tant de têtes couronnées fut plaidée dans tout le monde chrétien, par des mémoires publics; mais les manifestes des souverains ressemblent aux mémoires des

plaideurs, qui ne sont bons qu'à instruire le public qu'ils intéressent peu, et que les juges ne lisent point. D'ailleurs, quel prince a jamais tort à la tête d'une grande armée hérissée de baïonnettes? Que répondre à l'éloquence foudroyante des canons? Sans s'amuser à faire un procès par écrit, le roi de Prusse, héritier du trône, des richesses, et d'une armée de soixante-dix mille hommes que son père lui avoit laissés en mourant, et qu'il avoit disciplinés lui-même d'une manière alors inconnue à toute l'Europe, réclame, parce qu'il est puissant, des droits auxquels ses ancêtres n'avoient renoncé que parce qu'ils étoient foibles. Il fait proposer à Marie-Thérèse de lui céder la Basse-Silésie, s'engageant à lui garantir le reste de ses états, et de donner la couronne impériale à son époux. D'une main, il donne le signal de la guerre, et de l'autre, il offre son argent et ses troupes; mais l'archiduchesse-reine, impuissante et fière du sang de tant d'empereurs qui coule dans ses veines, rejette avec courage l'idée même de démembrer leur patrimoine. Frédéric alors marche en Silésie. On proposoit de mettre cette devise sur ses drapeaux, *pro Deo et patriâ.* Il fit rayer *pro Deo*, et dit

qu'il ne falloit point ainsi mêler le nom de Dieu dans les querelles des hommes ; qu'il s'agissoit d'une province, et non de religion. Ce prince, après avoir placé à la tête de son régiment des gardes, l'aigle romaine, éployée en relief au haut d'un bâton doré, et harangué son armée, pour imiter en tout les anciens Romains, s'empare de la province qu'on lui avoit refusée, et dont il ne réclamoit que quatre duchés.

Le roi de Prusse, à la tête de vingt compagnies de grenadiers, et de quelques escadrons de cavalerie, arriva, le 2 janvier, devant les portes de Breslau, qui n'étoit défendu que par ses habitans. Le vainqueur ayant éloigné ses troupes, à leur prière, entra dans cette capitale comme dans une des places de ses états qu'il seroit venu visiter. Il eut bientôt toute la confiance des Silésiens, qui parurent n'avoir point changé de maître. Sa façon de penser, en matière de religion, ne faisoit craindre, ni aux catholiques, ni aux protestans, qu'il voulût les persécuter dans la leur, malgré l'exemple de Louis XIV, que sa maîtresse et son confesseur avoient rendu fanatique et cruel. Frédéric, âgé de vingt-huit ans, possédoit toutes les qualités qui lui

1741.

avoient fait donner le titre de l'homme le plus poli de son siècle. Déposant les lauriers de la victoire pour prendre la palme des plaisirs, il voulut qu'ils régnassent dans la nouvelle ville qu'il venoit de conquérir. Il donna des fêtes brillantes, fit élever des théâtres, appela des musiciens, et lui-même, au milieu d'une cour nombreuse de princes et de généraux, ouvrit plusieurs fois le bal avec les plus belles dames de la province. Heureux si dans le cours de ses triomphes, il n'en eût pas terni l'éclat par quelques actions que nous ne pourrons nous dispenser de citer dans cet ouvrage, parce que nous avons voulu que la vérité y brille.

C'est à tort que quelques écrivains ont prétendu que la France favorisoit en secret l'invasion du roi de Prusse en Silésie. Voltaire, qui étoit dans ce temps auprès de ce monarque, affirme que le cardinal de Fleury, alors âgé de quatre-vingt-sept ans, ne vouloit compromettre ni sa réputation, ni sa vieillesse, ni la France, dans une guerre nouvelle. La pragmatique-sanction, signée et authentiquement garantie, le retenoit ; mais Frédéric prévoyoit que la France ne manqueroit pas une si belle occasion de le seconder, parce qu'il

étoit de son intérêt d'opposer à l'Autriche, son ancien allié, l'électeur de Bavière, dont le père avoit autrefois tout sacrifié pour elle, après la bataille d'Hochstet. Par-là, on enlevoit à la nouvelle maison d'Autriche-Lorraine, cette supériorité que l'ancienne avoit affectée sur tous les autres potentats de l'Europe. On anéantissoit cette vieille rivalité entre les Bourbons et les Autrichiens, et on faisoit plus que Louis XIV et le cardinal de Richelieu n'avoient pu espérer. C'est pourquoi Frédéric disoit au marquis de Beauvau, envoyé à Berlin par Louis XV, pour le complimenter sur son avénement au trône, *je vais, je crois, jouer votre jeu : si les as me viennent, nous partagerons.*

Cependant le général Neuperg vint au secours de la Silésie, avec environ vingt-quatre mille Autrichiens, et força le roi de Prusse à se défendre à Molvitz. « On vit alors ce que « valoit l'infanterie prussienne. La cavalerie « du roi, moins forte de moitié que l'autri- « chienne, fut entièrement rompue. La pre- « mière ligne de son infanterie fut prise en « flanc. On crut la bataille perdue. Tout le « bagage du roi fut pillé, et ce prince, en « danger d'être pris, fut entraîné loin du « champ

« champ de bataille, par tous ceux qui l'en-
« vironnoient. La seconde ligne de l'infan-
« terie rétablit tout par cette discipline iné-
« branlable à laquelle ses soldats sont accou-
« tumés, par ce feu continuel qu'ils font, en
« tirant cinq coups au moins par minute, et
« chargeant leurs fusils avec leurs baguettes
« de fer en un moment. La bataille fut ga-
« gnée, et cet événement devint le signal d'un
« embrasement universel. »

La guerre est un état forcé dont les lois, affreusement bizarres, paroissent rendre légitimes les actions les plus atroces. Quelques jours avant la bataille de Molvitz, le roi de Prusse voulant faire, pendant la nuit, quelques changemens dans son camp, défendit, sous peine de la vie, de garder, à une certaine heure, du feu ou de la lumière dans les tentes. Il fit lui-même la ronde. En passant devant la tente du capitaine Zictern, il y aperçut de la lumière. Il entre, et trouve le capitaine occupé à cacheter une lettre. Il venoit d'écrire à sa femme qu'il aimoit tendrement. *Que faites-vous-là?* lui demanda le roi; *ne savez-vous pas l'ordre?*.... Zictern se jette à genoux, et demande grâce. *Asseyez-vous*, reprend le roi, *et ajoutez à*

votre lettre quelques mots que je vais vous dicter. L'officier obéit, et le roi dicte.... *Demain, je périrai sur un échafaud.* Zictern écrivit, et fut exécuté le lendemain.

Peut-être, comme l'observe un de nos historiens, que cet acte de sévérité fut le principe de cette ponctualité rigoureuse avec laquelle les guerriers prussiens obéissoient à un prince, sévère observateur de la plus exacte discipline militaire. C'est ainsi, dit l'écrivain que nous citons ici, que durant la guerre de 1755, le supplice de l'amiral Bing, coupable seulement de négligence, communiqua aux amiraux anglois cette énergie qui les rendit victorieux dans les quatre parties du monde. Le philosophe, en détestant la guerre, qui semble légitimer des horreurs que la nature réprouve, est forcé, en quelque sorte, d'excuser le supplice de l'infortuné Zictern; mais les deux mots que le roi de Prusse contraignit ce capitaine d'ajouter à la lettre qu'il écrivoit à sa femme, impriment à l'action de ce monarque un caractère d'atrocité particulière, qui flétrira, dans la postérité, l'éclat qu'ont jeté les talens, les vertus et les succès de ce grand homme.

Tandis que la France, l'Espagne, la Ba-

vière et la Saxe combinoient leurs intérêts, et préparoient leurs forces pour choisir un empereur, Marie-Thérèse avoit commencé par prendre possession des domaines de son père : elle avoit reçu les hommages des états d'Autriche à Vienne. Les provinces d'Italie et la Bohême lui avoient fait leurs sermens par députés, et l'unanimité des suffrages des différens peuples qui la reconnoissoient pour leur souveraine, forme, sinon la justice de ses droits, au moins le plus ferme appui pour en soutenir l'exécution. Cette archiduchesse-reine donna sur-tout la preuve d'une politique adroite, lorsque, pour se concilier les esprits des fiers et farouches Hongrois, elle se soumit à prêter le serment singulier, mais qui ne devroit pas l'être, du roi André II, fait en 1222, et que voici : « Si moi, ou quel-« ques-uns de mes successeurs, en quelque « temps que ce soit, veut enfreindre vos pri-« viléges, qu'il vous soit permis, en vertu de « cette promesse, à vous et à vos descendans, « de vous défendre, sans pouvoir être traités « de rebelles. » Ce peuple qui, tant que le despotisme de la maison autrichienne voulut courber sa tête sous le joug, avoit si souvent essayé de le briser, embrassa, avec transport,

celui de Marie-Thérèse, dès que son roi (1) eut fait briller à ses yeux le premier rayon de la liberté, qu'il préféroit à tout; et après plus de deux cents années de haines, de séditions et de guerres civiles, finit par adorer le pouvoir qu'il avoit toujours craint et détesté.

Le premier acte de l'administration de Marie-Thérèse, fut d'associer au gouvernement de ses états, sous le nom de *co-régent*, le grand-duc de Toscane son époux, sans cependant que cette association, purement honorifique, lui fît rien perdre de son indivisible souveraineté : elle ne se flattoit point, en l'investissant, de tirer quelqu'utilité d'un prince dont elle n'ignoroit point l'incapacité en paix comme en guerre, mais elle espéroit qu'étant décoré des apparences d'un puissant souverain, il paroîtroit aux électeurs plus digne de la couronne impériale : elle se trom-

(1) On sait que les Palatins d'Hongrie donnent toujours le titre de roi à leur reine, et Marie-Thérèse montra combien elle en étoit digne, par un caractère qui, sans exclure les vertus douces de son sexe, lui laissoit les lumières et les forces d'un homme, et même d'un grand homme.

pa. C'est de l'argent qu'il falloit pour acheter leur suffrage, et elle n'en avoit pas. A son défaut, il falloit des troupes toutes prêtes, et les siennes étoient dispersées dans ses vastes états.

La France n'étoit encore que spectatrice des révolutions qui alloient s'opérer, lorsqu'un homme (le maréchal de Belle-Isle), impatient de signaler l'ambition qui le dévoroit, parvint à lui faire prendre un rôle dans la scène sanglante qu'on alloit représenter. Le cardinal de Fleury essaya de s'y opposer, et donna même au roi, par écrit, les motifs de son opposition. On crut alors qu'il renonceroit au ministère, pour n'en point ternir le paisible éclat; mais n'ayant point la force de vivre avec lui-même sur le bord de son tombeau, ce vieillard se mêla d'une entreprise qu'il condamnoit.

Le maréchal de Belle-Isle, qui, sans être éloquent, réussissoit à tout persuader, parce que lui-même étoit toujours fortement convaincu, et qui, sans avoir jamais été ni ministre, ni général, n'en étoit pas moins capable de diriger un état et de conduire une armée, avoit conçu le hardi projet, non-seulement de mettre la couronne impériale sur

la tête de l'électeur de Bavière, mais d'écraser la maison d'Autriche, en lui arrachant ses plus beaux états, pour les donner au protégé de la France, qui en avoit besoin pour imposer dans le rang suprême qu'on lui destinoit. Selon lui, le succès étoit infaillible, si l'on choisissoit, pour la diète de Francfort, un négociateur habile et assez instruit des affaires de l'Allemagne, pour prouver aux différens électeurs, d'après leurs différens caractères, que la France, toujours équitable, et même généreuse dans cette circonstance, n'abandonnoit ses propres prétentions, que dans la vue de veiller aux intérêts du corps germanique, et d'en maintenir l'équilibre, la liberté et le repos.

Belle-Isle, en insistant sur la nécessité de choisir un négociateur adroit, ne doutoit point qu'ayant une grande réputation sans avoir fait de grandes choses, le choix ne tombât sur lui. Il falloit que la négociation fut soutenue par l'appareil d'une armée formidable, prête à exécuter par force, ce qu'on auroit refusé de faire de bonne volonté; il falloit sur-tout s'attacher le roi de Prusse, dont la subite irruption en Silésie occasionnoit une diversion qui pouvoit avoir les suites les plus

heureuses. Le roi d'Espagne et dom Carlos son fils, ravageant à la fois les états autrichiens de l'Italie, qui pouvoit douter qu'au bout de six mois une paix générale ne fût le fruit de tant d'efforts réunis? Les mots de *paix*, de *paix prochaine*, de *paix générale*, séduisirent le cardinal de Fleury, qui, dans le projet du maréchal de Belle-Isle, ne vit plus que la reprise du grand ouvrage de l'abaissement de la maison d'Autriche, conçu par Henri IV, commencé par Richelieu, et suivi après sa mort. Dès-lors ses scrupules sur la violation de la pragmatique-sanction, que la France avoit si authentiquement garantie, s'évanouirent, sous prétexte qu'il ne pouvoit naître qu'un bien du mal qu'on alloit faire.

Tout paroissoit favorable : le comte de Belle-Isle fut d'abord nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à la diète de Francfort, pour l'élection d'un empereur, et auprès de tous les autres princes de l'Empire; il fut ensuite créé maréchal de France et eut aussi le commandement de l'armée (1).

(1) Lorsque le comte de Belle-Isle fut honoré du titre de maréchal de France, les faiseurs de vaudevilles

Sa conduite, comme négociateur, remplit totalement l'idée qu'on s'étoit formée de ses talens. Après s'être concilié l'estime du roi de Prusse, qui l'appeloit le législateur de l'Allemagne, avoir fait marcher les troupes de l'électeur de Saxe, sans qu'il y eût encore aucun traité de signé, et avoir fait donner par la France, à l'électeur de Bavière de l'argent, des alliés, des suffrages et des armées, il revint à Francfort, où il sut éblouir la diète, par la plus grande représentation (1). Pour donner une idée de la dépense

---

ne l'épargnèrent point; mais, quand on vouloit qu'il s'irritât contre les chansonniers, il répondit avec froideur : « Je remplirois les vues de ces faiseurs de vers, « si j'avois la petitesse de me fâcher de leurs bons « mots. » D'un autre côté, le cardinal de Fleury, quoique préférant toujours l'olive de la paix au laurier sanglant de la victoire, lui disoit : « M. le maréchal, « le bâton que le roi vous a remis aujourd'hui, ne sera « pas dans vos mains un ornement inutile, » et les actions du général justifièrent la prédiction du ministre.

(1) L'archevêque de Mayence, qui préside à l'élection, lui donnoit la main dans son palais, et le plénipotentiaire ne la donnoit chez lui qu'aux seuls électeurs. Il prenoit le pas sur tous les autres princes, agissant et parlant avec la dignité fastueuse du représentant d'un souverain qui alloit disposer de la couronne impériale.

de cette ambassade, dit un historien, il suffit de dire qu'il partoit chaque semaine deux voitures chargées de provisions pour Francfort, où elles arrivoient en peu de jours, au moyen des relais disposés de distance en distance, ce qui dura près d'un an, que le maréchal séjourna dans cette capitale. Comme les Allemands aiment beaucoup la table, il avoit fait entendre au cardinal de Fleury, que ce luxe comestible étoit un des moyens les plus essentiels pour leur plaire et les gagner; il lui réussit en effet, et Charles Albert monta sur le trône impérial le 4 janvier 1742 (1). C'est ainsi que le maréchal s'acquitta de la première de ses promesses, au grand étonnement de ceux qui avoient regardé son entreprise comme une folle témérité; et s'il ne tint pas la seconde, l'Europe

1742.

(1) Le luxe du couronnement de Charles VII effaça celui du couronnement de Charles VI. Comme il n'étoit pas possible d'élever les portes, il fallut dépaver les rues et creuser au-dessous, pour laisser passer les carosses surchargés d'ornemens magnifiques. Cependant les acclamations de joie furent peu fréquentes. Si le nouvel empereur n'eût pas été élu par l'impérieuse et redoutable faction de la France, il eût été généralement aimé, parce qu'il étoit bon.

lui a rendu justice en convenant que ce ne fut pas sa faute; il avoit toujours présenté la partie militaire de son projet comme un coup de main dont le succès dépendoit totalement de la rapidité avec laquelle on l'exécuteroit, et pour lequel il ne falloit épargner ni le temps, ni les troupes, ni l'argent; persuadé qu'il eût mieux valu ne rien faire que de ne faire qu'à moitié, et de risquer, par lésinerie à compromettre la gloire du roi et l'honneur de la nation; mais le cardinal de Fleury, en promettant au maréchal 140,000 hommes et les moyens de les entretenir, s'étoit secrétement réservé le soin de faire par partie tous les retranchemens que sa pusillanime économie lui conseilleroit. C'est ainsi, a-t-on dit, qu'un propriétaire mesquin à l'égard du devis d'un superbe bâtiment qu'on lui offre, accepte provisoirement, flatté de la beauté du plan, mais se promet bien intérieurement de réduire les dépenses qu'il trouve exagérées.

C'est à cette époque qu'arrivoit à Paris Zaïd-Effendi, ambassadeur de la Porte Ottomane auprès du roi, chargé, disoit-on, de négocier un traité de commerce entre les deux nations. La cérémonie de son entrée

publique se fit le 7 janvier 1742. La multitude des esclaves qui formoient son cortége, paroissoit être dans le costume de sa nation; ils étoient presque nus, et malgré la différence des climats, ils furent contraints de braver toute l'âpreté de la froidure la plus rigoureuse, tout le temps de la cérémonie qui dura plusieurs heures. Des Turcs à Paris! Une foule immense de personnes des deux sexes et de tout état, vint au-devant d'eux avec cet empressement de curiosité qui entraîne le peuple à la foire, pour y voir des animaux étrangers.

Quelques personnes qui au coin de leur feu, devinent les projets que le despote musulman forme au fond de son sérail, affirmoient que l'ambassade de la Sublime Porte avoit pour objet des négociations qui tendoient à rendre plus critique la position de l'impératrice-reine; d'autres prétendent que le cardinal de Fleury qui vouloit affoiblir et non anéantir la maison d'Autriche, se refusa aux propositions amicales du Grand-Seigneur.

Quoi qu'il en soit, les Parisiens qui alloient voir manger Zaïd-Effendi, remarquèrent que cet ambassadeur étoit un philosophe qui, suivant plutôt les conseils de sa raison,

que les préceptes du Koran, ne se faisoit point le moindre scrupule de boire du vin. Remarquons, à notre tour, que ces Parisiens qui applaudissoient à la philosophie de Zaïd-Effendi, regardoient comme un crime de manger, certains jours de la semaine, du mouton plutôt que de la carpe.

L'électeur de Bavière créé généralissime des troupes du roi de France, entre dans l'Autriche, s'empare de Passau, ville impériale, arrive à Lintz, et de là fait avancer des détachemens jusqu'à trois lieues de Vienne. Une terreur universelle s'y répand; on s'y prépare, dans le plus grand désordre, à soutenir un siége que le vainqueur eut la mal-adresse de ne pas entreprendre. Marie-Thérèse fuit de son palais et va se jeter dans les bras des Hongrois que ses ancêtres avoient si cruellement traités : ayant assemblé les quatre ordres de l'état à Presbourg, elle y paroît tenant dans ses bras son fils aîné, presqu'encore au berceau, et leur parlant en latin, langue dans laquelle elle s'exprimoit bien, leur dit, à peu près dans ces termes : « Abandonnée de mes amis (1)»

(1) La Hollande, à l'aspect de l'armée du maréchal

« persécutée par mes ennemis, attaquée par « mes plus proches parens, je n'ai de res- « source que dans votre fidélité, dans votre « courage et dans ma constance; je mets « entre vos mains la fille et le fils de vos « rois. » Tous les Palatins, aussi enflammés qu'attendris, tirent leurs sabres et s'écrient: *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ*; mourons pour notre roi Marie-Thérèse; ils versoient des larmes, dit Voltaire, en faisant serment de la défendre; elle seule retint les siennes; mais quand elle se fut retirée avec ses filles d'honneur, elle laissa couler en abondance les pleurs que sa fermeté avoit retenues. Elle étoit enceinte alors, et il n'y avoit pas long-temps qu'elle avoit écrit à la duchesse de Lorraine, sa belle-mère: *J'i-*

---

de Maillebois, qui étoit en Westphalie, gardoit le silence timide que la prudence lui prescrivoit. Cette même armée forçoit à l'inaction le roi d'Angleterre, qui craignoit une irruption d'Hanovre, où il étoit alors. D'un autre côté, les troubles élevés en Russie, pour placer sur le trône la fille de Pierre le Grand, étoient, à cette nation, les moyens de voler au secours de l'infortunée Marie-Thérèse, aux yeux de qui, l'espérance même d'un meilleur sort paroissoit s'éteindre.

gnore encore s'il me restera une ville pour y faire mes couches.

Dans cette situation déplorable, elle enflammoit ses Hongrois devenus plus fidèles, parce qu'ils espéroient devenir plus libres; elle excitoit la générosité du peuple anglois qui n'attend point l'opinion de son roi pour en avoir une (1); elle agissoit dans l'empire qui la desiroit pour souveraine, parce qu'elle l'étoit déja de tous les cœurs, par cette affabilité populaire que l'orgueil de ses aïeux avoit presque toujours méconnue; elle répandoit ouvertement l'argent qu'elle recevoit secrétement de la Hollande, de Venise et de la Flandre, et voyoit s'échauffer le courage désespéré de ses troupes enfin rassemblées de toutes parts.

---

(1) Des particuliers offrirent un don gratuit à cette reine, qui le refusa, ne croyant pas devoir en accepter d'autre que celui que lui présenteroit la nation assemblée en parlement.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

VA1 15366PP

TABLE.

SUITE du règne de Louis XIV. Pages 1
De la Sorbonne sous le règne de Louis XIV. 102
Louis XV. 173

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

141 F 36